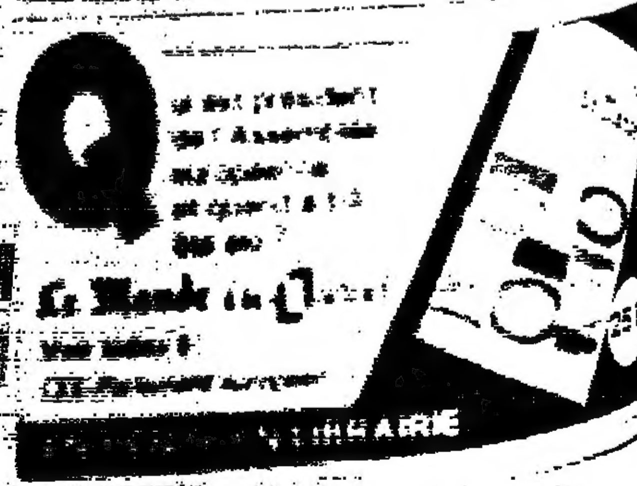


Comment déclarer vos revenus

(Pages 25 à 29)



DERNIÈRE ÉDITION
BOURSE

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE — Nº 13394 — **4,50 F** Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine SAMEDI 20 FÉVRIER 1988

Jean-Paul II et le tiers-monde

Jean-Paul II mûrissait depuis longtemps la relecture de « Populorum Progressio » (Le progrès des peuples), l'un des documents majeurs de Paul VI, publié en 1967. Pour la première fois alors, un pape ouvrait à la dimension universelle la « question sociale ».

C'est peu dire que le monde a changé depuis vingt ans. Croissance, accélération des échanges, décolonisation, détente Est-Ouest : en 1967, on croyait encore, avec un bel optimisme, aux vertus mécanistes du développement, pensant que, forts de leur « modèle » capitaliste ou marxiste, les pays démunis allaient finir par décoller et avoir leur part de gâteau. La philosophie de « Populorum Progressio » participait de cet état d'esprit et était essentiellement redistributive.

Dans sa nouvelle encyclique, intitulée « Sollicitudo Rei Socialis » (Intérêt actif pour la question sociale), Jean-Paul II brosse un tableau dramatique du monde contemporain : élargissement du fossé entre pays riches et pays pauvres, chômage et endettement massifs, dérèglements monétaires et financiers, commerce et accumulation des armes, terrorisme, réfugiés politiques, drogue, etc. Le pape n'a pas de mots assez durs pour dénoncer les gaspillages, la logique des « blocs », le « désir exclusif du profit », la « soif de pouvoir », l'« idolâtrie de l'argent, de l'idéologie, de la classe, de la technologie ».

Paul VI proposait les voies d'un progrès des peuples. Jean-Paul II insiste sur leur survie. Là où le premier disait : justice dans la répartition, le second affirme : solidarité dans l'épreuve.

Le diagnostic est sévère. Hélas ! Il est juste et recoupe celui de tous ceux qui essayent de regarder les réalités en face.

Reste à savoir ce que l'on peut, et donc ce que l'on doit, faire. L'encyclique se garde de vouloir présenter des « solutions techniques » : ce sont elles pourtant qu'il faudra bien imaginer si l'on veut éviter que la situation continue à se détériorer. Ne peut-on s'étonner qu'elle omette toute allusion au rôle, trop souvent négatif, des multinationales ? Qu'elle ne signale pas les réalisations, souvent si méritoires, des organisations non gouvernementales ? Les accords de solidarité interrégionaux comme ceux de Lomé ?

La sévérité de la condamnation des politiques antinatalistes prend-elle vraiment en compte le drame de ces pays, où la moitié de la population a moins de dix-sept ans et où le niveau de vie ne cesse, de ce fait, de baisser ?

La force de persuasion de Jean-Paul II, sa conception d'un « développement authentique », intégrant la dimension morale, culturelle, religieuse de l'homme, son insistance sur le devoir de « solidarité de tous envers tous », ne peuvent laisser personne indifférent. Suffiront-elles cependant à convaincre les principaux acteurs du développement et à ramener un peu d'espoir dans les pays les plus pauvres ?

(Lire nos informations page 11.)

M 0147 - 0220 0 - 4,50 F



3790147004500 02200

Devant le comité central réuni à Moscou

M. Mikhaïl Gorbatchev s'est inquiété de la «confusion» créée par la «perestroïka»

Dans son discours de clôture du plénum du comité central, le jeudi 18 février à Moscou, M. Gorbatchev a présenté un tableau morose des premiers effets de la « perestroïka ». Il a évoqué non seulement les résistances, mais également la « confusion » entraînée par les réformes et les inquiétudes provoquées par la situation économique.

Le comité central a retiré à M. Boris Eltsine son siège de membre suppléant au bureau politique et procédé à diverses promotions dans les instances dirigeantes du parti.

MOSCOU
de notre envoyée spéciale

Reflétant la dualité des sensibilités au sein de la direction soviétique, le plénum du comité central à Moscou aura eu sa journée Ligatchev et sa journée Gorbatchev.

La première journée des travaux (*le Monde* du 19 février), consacrée à la réforme de l'éducation, a été marquée par le rapport introductif présenté sur ce sujet par le numéro deux du parti, M. Egor Ligatchev. Si l'éducation relève du domaine de M. Ligatchev, chargé notamment du secteur de l'idéologie, il n'en revient pas moins, le plus souvent, au secrétaire général de présenter le rapport introductif au plénum du comité central.

M. Mikhaïl Gorbatchev s'est cependant largement rattrapé jeudi en prononçant un long discours de politique générale sur *« l'idéologie du renouveau pour la « perestroïka » révolutionnaire »* qui a donné lieu à l'adoption d'une résolution dont le contenu devrait être publié ultérieurement. Le comité central a voté une autre résolution sur le thème de l'éducation.

SYLVIE KAUFFMANN.

(Lire la suite page 4.)

Réduction des dépenses militaires et du déficit

Le dernier budget de M. Reagan

L'ultime budget présenté par le président Reagan aura été celui du compromis pour limiter les frictions avec le Congrès en pleine année électorale. Il prévoit notamment une diminution — en valeur réelle — des crédits militaires. Le déficit budgétaire, officiellement limité à 129,5 milliards de dollars, devrait, selon les projections de la commission du Congrès, atteindre 176 milliards.

WASHINGTON
correspondance

Le projet de budget soumis le jeudi 18 février au Congrès par le président Reagan est essentiellement un compromis, entérinant l'accord passé en novembre à la suite du krach du 19 octobre, avec les leaders du Congrès, sur la réduction du déficit.

Les dépenses pour l'exercice fiscal 1989 atteindront 1 094,2 milliards de dollars contre 1 055,9 milliards en 1988. Sur la base des recettes escomptées de 964,7 milliards (une hausse de 6,1 %), le déficit prévu s'élève à 129,5 milliards de dollars.

Les premières réactions du Congrès indiquent que le président a atteint son objectif essentiel, qui était de désarmorcer autant que possible les critiques de la majorité démocrate. Pourtant, ce projet de budget reflète l'optimisme de l'administration Reagan, qui table sur un ralentissement du rythme de l'inflation en 1989 (3,9 % contre 4,4 % en 1988), une baisse des taux d'intérêt et un taux de croissance de 2,4 % en 1988 et de 3,5 % en 1989.

Mais la commission budgétaire du Congrès évalue d'ores et déjà à quelque 176 milliards l'impasse budgétaire 1989, 46,5 milliards de plus que les estimations de la Maison Blanche.

Dans son message aux parlementaires, le président Reagan a souligné que son projet *« ne reflétait pas complètement ses priorités, ni probablement celles de chacun des membres du Congrès... »*, mais l'objectif de réduire le déficit par une diminution des dépenses doit prévaloir.

HENRI PIERRE.

(Lire la suite page 30.)

« Au revoir, monsieur le premier secrétaire » et *« Bonjour la vie ! Bonjour l'action ! »* : M. Lionel Jospin a ainsi annoncé, le jeudi 18 février à « Questions à domicile » sur TF1, sa décision de quitter, après l'élection présidentielle, son poste de premier secrétaire du Parti socialiste.

M. Jospin, qui souhaite acquérir une expérience gouvernementale, paraît se préparer de cette manière, comme d'autres socialistes, à la succession de M. Mitterrand.

(Lire pages 7 et 8 nos informations et le commentaire de JEAN-YVES LHOMEAU.)

POINT DE VUE : la sécurité en Europe

Pour une nouvelle alliance

A la veille de la visite à Moscou du secrétaire d'Etat américain George Shultz, M. Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, développe sa conception de la sécurité européenne.

par Jacques Chaban-Delmas
président de l'Assemblée nationale

La sécurité, c'est-à-dire la paix et la stabilité de l'ordre politique et territorial de l'Europe, se trouve aujourd'hui à un carrefour.

D'un côté, un leader jeune et dynamique propose aux Européens la pente douce et rassurante de la « Maison commune » soviétique : dénucléarisation, départ progressif des forces américaines, démantèlement des alliances, le tout par l'effet d'un mot magique : désarmement. Au bout du chemin une Europe désarmée, désunie, coupée des Américains, verrait sa sécurité dépendre en dernière analyse du bon vouloir de M. Gorbatchev ou de ses éventuels successeurs. Déjà, bon nombre d'Européens se déclarent tentés par ce scénario, et il ne manque pas de responsables politiques de premier plan — en Allemagne notamment — pour se déclarer prêts à prolonger ainsi le processus déclenché par le traité de Washington sur les euromissiles.

Pourtant, la paix et la survie des peuples sont choses trop graves pour que l'on se contente de les faire dépendre des bonnes intentions de tel ou tel, si engageant qu'il puisse paraître.

Aussi, plutôt qu'un pari sur les bonnes dispositions soviétiques, le défi qui nous est posé à nous, Européens de l'Ouest, consiste, me semble-t-il, à adapter notre système de sécurité, établi il y a quarante ans, aux réalités du vingt et unième siècle. Il s'agit de construire une architecture politique et militaire nouvelle dans le cadre d'une alliance atlantique rénovée, qui puisse à la fois maintenir la paix et la stabilité en Europe, tout en répondant aux aspirations légitimes de nos peuples. C'est là l'autre voie, certes plus difficile, puisqu'elle suppose qu'une volonté renouvelée et qu'un accord profond soient trouvés entre les démocraties d'Europe, en liaison sans faute avec l'Amérique.

Or, c'est précisément ce consensus, sur lequel reposaient jusqu'à présent les bases mêmes des systèmes de sécurité européens de l'après-guerre, qui est ouvertement battu en brèche aujourd'hui. Ainsi, après dix années de bataille sur les euromissiles, le consensus sur la dissuasion atomique — clé de voûte du système de défense européen — est, à la seule exception de la France, partout remis en question.

Les Etats-Unis, vulnérables aux frappes nucléaires soviétiques, n'entendent plus risquer leur annihilation pour défendre l'Europe — une Europe qui, par ailleurs, a perdu une grande partie de son importance économique et culturelle. Ce que prédisait le général de Gaulle en 1958 — provoquant alors le courroux de MM. Kennedy et McNamara (1) — est froidement admis aujourd'hui par la majorité des responsables américains (y compris d'ailleurs par le même M. McNamara).

(Lire la suite page 2.)

(1) Alors secrétaire à la défense des Etats-Unis.

A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 155 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.

Débats

Action directe

Le cri des coupables

par J.-R. ARMOGATHE (*)

DANS *le Monde* du 15 avril 1978, je rappelais, sous ce même titre, que le cri des coupables est entendu par Dieu. Voici qu'aujourd'hui les accusés d'Action directe, par leur grève de la faim, risquent la mort. Quatre-vingts jours de grève de la faim équivalent à un suicide. Ils plaident coupable, et les crimes dont ils sont accusés sont particulièrement répugnants et impardonnables ; la justice doit passer. Notre démocratie n'est pas tombée dans le piège de la déstabilisation policière, qui eût été la vraie victoire du terrorisme : l'appareil judiciaire reste le garant de nos libertés. Mais l'action légitime de la justice n'anéantit pas la miséricorde.

⁂

La grève de la faim est un acte de désespoir : elle ne porte pas sur le fond, mais sur la rigueur exceptionnelle des conditions de détention : isolation, restrictions du droit de visite. Il faut pouvoir satisfaire aux exigences de la sécurité de l'Etat sans pour autant léser les droits de l'homme : la sécurité de tous, la liberté de chacun dépendent de cet équilibre difficile.

Le droit de réprimer et de punir les crimes appartient à la société : mais pour rester crédible et authentique, elle doit respecter le droit strict des personnes ; c'est, bien sûr, la faiblesse de la démocratie. C'en est toute la grandeur. La peine de mort a été abolie : nous ne pouvons pas laisser mourir Jean-Marc Rouillan, Joëlle Aubron et leurs complices.

La justice punit des crimes : l'appel de pitié s'adresse à des personnes. Il faut prier pour les victimes, mais Jésus a prié pour ses bourreaux. Je voudrais, ici, appeler à prier pour les accusés, afin qu'ils puissent demander pardon aux familles qu'ils ont brisées. Je voudrais aussi que nous sachions compatir avec d'autres familles brisées : les leurs. Aucun père, aucune mère, ne peut rester insensible à cet appel.

⁂

Ces lignes sembleront folie pour ceux qui ne partagent pas ma foi ; elles risquent de scandaliser mes frères croyants. Il en a toujours été ainsi. Alors qu'aucun groupe humain, aucun lobby, aucun parti n'ose aujourd'hui défendre d'indéfendables criminels, il faut que se fasse entendre l'appel de pitié. Le Christ, mon maître, est avec tous ceux qui souffrent, avec les victimes, mais aussi avec les assassins. Le cri des coupables atteint le cœur de Dieu. Il est bon qu'il trouve un écho sur des lèvres humaines, car si tout homme a droit à la justice, le condamné a droit à la prière de tous et à la miséricorde de Dieu.

(*) Prêtre du diocèse de Paris.

Sécurité en Europe

Pour une nouvelle alliance

(Suite de la première page.)

A cet égard, la lecture d'un rapport récent *(Discriminate deterrence)*, remis au secrétaire à la défense et signé par des personnalités aussi prestigieuses que Henry Kissinger ou Zbigniew Brzezinski (2), est particulièrement éclairante, puisque ses auteurs préconisent que les Européens s'en remettent à une défense essentiellement classique, à base d'armes conventionnelles de haute technologie.

Mais le syndrome antinucléaire est encore plus visible de ce côté-ci de l'Atlantique. D'ores et déjà, bon nombre d'Européens, d'Allemands en particulier, préconisent une troisième « option zéro », qui éliminerait toutes les armes nucléaires tactiques restant en Europe au lendemain du traité de Washington.

Au nom d'une « singularité » qui ferait peser sur l'Allemagne l'essentiel du risque atomique du fait de la présence sur son sol d'armes tactiques américaines, l'on évoque aujourd'hui outre-Rhin – et pas seulement chez les Verts – l'idée d'une dénucléarisation des deux Allemagnes. Comme si zéro arme atomique était égal à 100 % de sécurité. Comme si l'Europe économique et politique péniblement construite depuis le traité de Rome pourrait résister à une telle balkanisation au plan de sa sécurité.

Comme, par ailleurs, ces avocats de l'anti-dissuasion ne sont pas non plus disposés à consentir les efforts nécessaires à un réarmement conventionnel qu'ils savent être ruineux, et comme, à juste titre, ils ne sont pas non plus disposés à accepter l'idée d'une troisième guerre mondiale classique qu'ils savent devoir être dévastatrice, le débat sur la sécurité, chez certains de nos voisins, tend à déraper dangereusement vers les notions aussi fumeuses que la « défense structurellement non offensive », ou la résistance populaire par le biais de « milices » (ce qui suppose, soit dit en passant, que l'on accepte par avance l'occupation).

Cette cassure du consensus sur la stratégie militaire occidentale s'accompagne tout naturellement d'un désaccord de plus en plus flagrant entre nos pays sur la conduite à tenir face à l'URSS. La guerre froide, l'occupation de l'Europe centrale – sans parler de l'Afghanistan, ne demandent qu'à être oubliées par certains qui veulent à tout prix croire que les « changements » qui commencent à s'opérer en URSS pourraient conduire à un changement de la nature même du régime soviétique. Tandis que d'aucuns, et non des moindres, veulent prendre M. Gorbatchev « au mot », d'autres, plus prudents, conseillent de le juger « sur les faits ». En attendant, le cadre des relations avec l'URSS, avec l'Europe de l'Est, et, par implication, les questions relatives au commerce Est-Ouest et au désarmement font l'objet de désaccords ouverts entre les Européens eux-mêmes ainsi qu'avec les Etats-Unis.

Une telle situation n'est évidemment pas tenable très longtemps. Faute d'un consensus sur sa stratégie militaire et sur ses relations avec l'URSS, l'Europe risque non seulement de se balkaniser elle-même, mais aussi de perdre un allié américain en proie à des difficultés économiques croissantes et visiblement las de financer l'essentiel de la défense de l'Europe. Ce risque paraît d'autant plus grand à court terme que les Soviétiques ne vont pas manquer de profiter des préoccupations électorales américaines pendant l'année à venir pour accentuer ces tensions. Peut-être empocher par le biais de négociations qu'ils entendent accélérer des gains potentiellement irréversibles tels que le retrait des armes nucléaires tactiques américaines ou éventuellement celui d'une partie du contingent américain, dont la présence constitue la garantie la plus forte contre tout « découpage ».

Il ne tient pourtant qu'aux Occidentaux de renverser le cours des choses et de transformer la période des douze à dix-huit mois à venir de « fenêtre de vulnérabilité » maximale – ce qu'elle est aujourd'hui, compte tenu de nos dissensions internes et de l'année électorale américaine – en « période d'opportunité et de redéfinition » du rôle respectif des Européens et des Américains à l'intérieur de l'alliance.

Il y a vingt ans, une telle réflexion avait déjà été conduite dans le cadre du rapport Harmel. L'alliance atlantique ajustait alors sa stratégie militaire (passage à la riposte graduée) et nous étions au début de la politique de détente avec Moscou.

Davantage encore qu'en 1967, l'Europe doit aujourd'hui impérativement redéfinir en profondeur son système de sécurité : à commencer par l'alliance avec les Etats-Unis, qui devrait être reconstruite non plus comme le protectorat du passé, mais sur la base d'une alliance véritable et équilibrée entre l'Amérique et une Europe militairement unie. Cet objectif vient d'être reconnu à l'unanimité par les membres éminents qui composent le Comité d'action pour l'Europe au cours d'une réunion que j'ai animée à Paris le mois dernier.

La dissuasion nucléaire, ensuite, qui, quoi qu'en disent les rêveurs, continuera à jouer un rôle central dans le système de sécurité occidental face à l'URSS, système qui n'exclura pas cependant des relations politiques les plus ouvertes possibles lesquelles entretiendront l'espoir à plus long terme de la reconstitution de l'Europe dans ses limites véritables. A l'inverse, à supposer que l'Europe soit dénucléarisée et qu'il ne reste en présence que des arsenaux et des forces conventionnelles censées être « équilibrées », on ferait un gigantesque pas en arrière en recréant le système qui depuis tois mille ans a provoqué toutes les guerres. Or, c'est de la guerre que nous ne voulons pas, et seule la dissuasion nucléaire peut assurer la paix comme cela s'est produit depuis plus de trente ans. Ce système n'est pas « sympathique » mais il fonctionne.

La réunion des chefs d'Etat des pays membres de l'alliance, les 2 et 3 mars prochain, pourrait permettre de lancer cette réflexion. Un comité des sages composé d'un petit nombre de hautes personnalités nommées par les chefs d'Etat pourrait travailler à la mettre sur les rails et aider ainsi à recréer au sein même de nos démocraties pour les décennies à venir les conditions de la paix.

JACQUES CHABAN-DELMAS.

(2) Ancien conseiller pour les affaires de sécurité du président Carter.

BIBLIOGRAPHIE

« L'Amibe et l'Etudiant », d'Alain Devaquet

L'alpiniste dans les cuisines

M. Alain Devaquet, ancien ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur, devait être l'invité de Bernard Pivot à « Apostrophes », vendredi 19 février, pour son livre *l'Amibe et l'Etudiant*. Il devait être confronté à MM. Jean Foyer, député RPR, l'un des auteurs de la proposition de loi du GERUF auquel s'est opposé M. Devaquet (1), et David Assouline, porte-parole de la coordination étudiante pendant les événements de novembre-décembre 1986 et coauteur du livre *Notre printemps en hiver* (La Découverte).

CURIEUX homme, Alain Devaquet ! Voici un chercheur de talent victime de l'explosion universitaire ; un ami des étudiants hué par les jeunes ; un inconditionnel de Jacques Chirac guerroyant contre la majorité ; un RPR qui rend de vibrants hommages aux socialistes ; un ministre chassé par la rue et salué maintenant par une partie de la presse comme *« celui qui avait raison »*...

On n'en finirait pas d'accumuler les contradictions de ce drôle d'oiseau de la politique, de ce doux idéaliste à l'origine de tant d'agitation. Que venait donc faire ce chimiste passionné d'alpinisme dans les cuisines malodorantes de la politique politicienne ? Cet ancien instituteur, fils du peuple, dans les cénacles les plus rancis du mandarinat universitaire ? On attendait de ce livre, sorti après un an de silence, qu'il livre les clés de tous ces mystères. On en trouvera quelques-unes. Mais pas la principale, qui tient sans doute à l'irrationnel de l'âme humaine.

Du moins ce témoignage – qui mêle habilement l'anecdote à la réflexion – permet-il de mieux comprendre ce qui a animé ce jeune ministre sympathique. Ce gaulliste fervent se sent en réalité investi d'une mission : convaincre ses amis politiques que la formation et la recherche sont désormais une priorité nationale, et ses collègues de l'Université que la majorité « de droite » peut les comprendre. Tâche doublement ardue et – l'expérience l'a montré – doublement impossible. Il aura passé l'essentiel de son temps et de son énergie à combattre les projets « ultras » de la majorité, réunis dans le GERUF, ouvertement encouragés par le propre conseiller de M. Chirac, le recteur Yves Durand – sans parvenir à convaincre les universitaires de la pureté de ses intentions.

Sur les événements eux-mêmes, qui ont conduit de l'euphorie de mars 1986 à l'effondrement de décembre 1986, le récit d'Alain Devaquet n'apporte pas de révélations. Son intérêt tient plutôt à sa description de l'atmosphère du pouvoir et du mécanisme des prises de décision. Ce qui frappe à sa lecture est l'isolement de ce ministre, qui doit son poste à la faveur du chef du gouvernement, mais ne dispose d'aucun de ces moyens occultes d'influence, de ces réseaux souterrains de relations qui font la réalité du pouvoir.

Chaque fois que des décisions politiques importantes le concernant sont en passe d'être prises, on le sent marginalisé, sur la défensive, absent. C'est *« par la presse »* qu'il apprend l'amputation de son budget de la recherche de 3 milliards, les projets de M. Monory sur les lycées ou les premières réactions des étudiants contre sa réforme. Et lors de la fameuse entrevue avec la délégation d'étudiants au soir de la grande manifestation du 4 décembre, il comprend peu à peu qu'un accord a été conclu dans son dos entre le gouvernement et les manifestants. M. Monory, qui mène la négociation, ne l'en avertira pas. *« En temps de crise*, conclut avec un humour grinçant Alain Devaquet, *Monory me piquait le guidon et crevait mon pneu. Il fallait bien qu'il survive à défaut d'exister... »*

Une science du gouvernement

Abandonnant la plume du mémorialiste pour les lunettes du chercheur, Alain Devaquet veut jeter sur son expérience chaotique le regard froid de l'expérimentaliste. Une réforme de l'Université, une loi controversée, un débat houleux au Parlement, une mini-révolution... voilà un matériel inestimable pour un intellectuel porté à l'observation. Du *in vivo* de premier choix !

Car le rêve avoué d'Alain Devaquet, ce qui justifie la peine qu'il s'est donnée et les coups qu'il a reçus, c'est de fournir aux politiques des instruments pour gouverner de façon plus rationnelle. Il imagine une nouvelle théorie scientifique, utilisant à la fois la sociologie, la thermodynamique et la biologie, qui permettrait de mieux comprendre les mouvements sociaux, d'en maîtriser les effets pervers et d'administrer le changement de façon contrôlée.

Cette régulation, il l'attend surtout d'une meilleure circulation de l'information, pour permettre aux responsables de mieux faire passer leurs impulsions et d'être mieux avertis des réactions de la base. Sous cet habillage savant, on reconnaîtra, en fait, la thèse officielle du gouvernement, selon laquelle la réforme Devaquet a échoué parce qu'elle a été *« mal expliquée »* et *« mal comprise »*. Ce qui permet d'éviter de se demander si son échec ne tient pas d'abord à son inadaptation...

Convaincu du bilan plutôt positif de son action – il a évité le pire et proposé une réforme raisonnable, – Alain Devaquet souhaite maintenant que l'enseignement et la recherche fassent l'objet d'une vaste concertation, conduite au plus haut niveau de l'Etat. Une idée qu'il souffle discrètement à son patron et ami : le candidat Chirac...

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

★ *L'Amibe et l'Etudiant. Université et recherche : l'état d'urgence*, par Alain Devaquet, Odile Jacob, 330 pages, 99 F.

(1) Nommément mis en cause par Alain Devaquet, le Groupe d'étude pour la rénovation de l'Université française (GERUF) a aussitôt répliqué par un communiqué où il déclare notamment : *« S'il est assez banal, pour un homme qui a subi un nouvel échec dans sa carrière publique, de s'efforcer par tous les moyens d'en rejeter la responsabilité sur d'autres, il est pour le moins inhabituel, et peut-être inédit, qu'un ancien ministre cherche à noircir systématiquement les membres d'un gouvernement et d'une majorité dont il est censé être toujours solidaire. Que cette publication intervienne en période électorale invite à s'interroger sur les raisons qui ont présidé au choix d'une telle action en un tel moment. »*

Au courrier du Monde

ARCHITECTE

La Vidéothèque de Paris

Dans votre numéro du 4 février, vous publiez un dossier sur l'ouverture de la Vidéothèque de Paris. Les cinq articles qui le composent disent tout de tout (cassettes, fiches, prix d'entrée, code minitel, investissements, etc.). Un seul oubli : l'architecture et l'architecte.

La mémoire vivante d'une mégalopole, comme vous l'écrivez, c'est aussi celle des pierres et des bâtiments. Celui de la Vidéothèque aurait pu, compte tenu de sa situation, n'être qu'un parking en sous-sol ; s'il est ce lieu qu'apprécient ceux qui y travaillent, comme ceux qui commencent à y venir, c'est bien parce qu'il y a eu travail d'architecture.

Votre journal, à peu près seul de tous les quotidiens, fait l'effort d'une chronique d'architecture ; le dossier sur la Vidéothèque eût été l'occasion d'aborder ce problème.

PAUL CHEMETOV
(Paris).

[M. Chemetov omet de préciser le nom de l'architecte de ce sous-sol des Halles. Il s'agit de Paul Chemetov lui-même, qui est aussi le maître d'œuvre du ministère des finances à Bercy.]

CONFIANCE

Ticket modérateur

J'ai soixante-neuf ans. Je suis diabétique et, à cause de cette maladie prise, en charge à 100 %, théoriquement. On m'a placé il y a quelques mois un pace-maker, et, en plus, pour agrémenter le tout, j'ai fait une chute le 3 janvier 1988 qui me tient immobilisée depuis. Je ne me suis pas fait hospitaliser.

J'ai une aide ménagère que je paie 13,50 F de l'heure, et, dernièrement, lors de la visite de mon médecin traitant, sur son conseil, j'ai demandé à bénéficier de la prise en charge du ticket modérateur pour les médicaments à vignette bleue. J'ai reçu, à défaut de l'acceptation de ma demande, les regrets du directeur du CPAM de Pamiers de ne pouvoir me l'accorder.

Je ne puis terminer sans vous faire savoir que les retraites de mon mari et moi totalisées ne dépassent pas 5 200 F par mois.

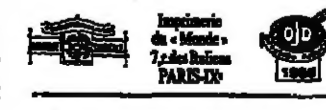
Votre journal a publié une page entière de publicité avec une photo de M. Jacques Chirac, où son programme nous garantit que la Sécurité sociale est sauvegardée.

Je le trouve tellement souriant et beau que j'ai presque confiance.

Mme Emile G.
(Pamiers, Ariège).

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650 572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81



Reproduction interdite de tous les articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57437
ISSN : 0395-2037

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social :
620.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef
Claude Sales.

ABONNEMENTS
BP 507 09
75442 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*



5, rue de Monttessuy, 75007 Paris
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE
code d'accès ABO
365 jours par an. 24 heures sur 24

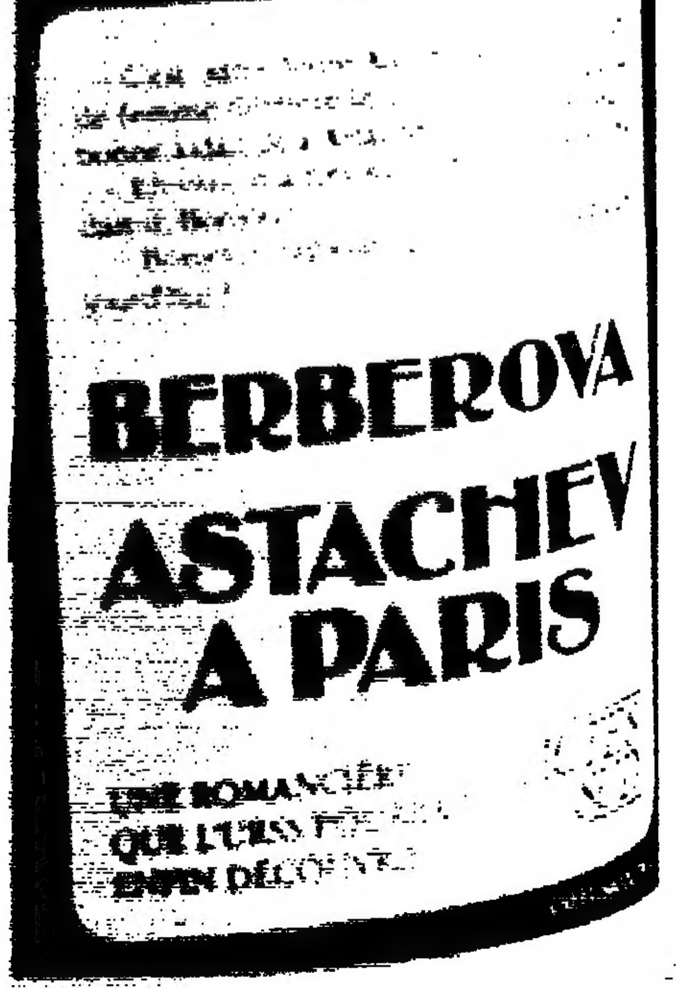
هكذا من الاصل

Europe

...elle alliance

Au courrier du Monde

La Vidéothèque de Paris



Etranger

Après l'enlèvement du lieutenant-colonel Higgins

Les Nations unies pourraient être forcées de réduire leur présence au Liban

Un interlocuteur anonyme affirmant parler au nom d'une organisation inconnue jusqu'ici, les Brigades révolutionnaires islamiques, a revendiqué, le jeudi 18 février, le rapt, mercredi, d'un officier américain travaillant pour l'ONU, le lieutenant-colonel Richard Higgins.

Dans un communiqué, lu au téléphone, à une agence de presse occidentale à Beyrouth-Ouest, il a affirmé que le commandant en chef du corps des observateurs de l'ONU pour la surveillance de la trêve (ONUST) *« est un des directeurs de la CIA au Liban du Sud »* et qu'il ne sera libéré qu'après *« son jugement »*.

NEW-YORK (Nations unies)
de notre correspondant

« Certains pays pourraient être amenés à se poser de graves questions avant de fournir des personnels spécialisés aux organismes des Nations unies opérant au Liban. » S'exprimant, le jeudi 18 février, après son retour précipité à Beyrouth, l'émissaire du secrétaire général des Nations unies, M. Marrack Goulding, a clairement exprimé la crainte que les responsables de l'ONU ne cachent plus : l'enlèvement, la veille, de l'officier américain de l'ONUST – venant après le rapt, le 5 février, du Suédois Jan Stening et du Norvégien William Jorgensen – pourrait porter un coup fatal à la présence des divers organismes des Nations unies au Liban.

La France avait sérieusement réduit son contingent de « casques bleus » mis à la disposition de la FINUL au Liban du Sud en janvier 1987, après une série d'enlèvements, d'attentats et d'assassinats dont ses militaires avaient été victimes au cours de l'été 1986. D'autre part, plusieurs organismes du système onusien ont soit déménagé, comme par exemple l'UNICEF, qui a choisi Amman, soit fermé leurs bureaux, comme l'UNESCO et l'Organisation internationale du travail (OIT).

Deux autres organismes, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) préfèrent confier les tâches essentielles à des ressortissants locaux, dont la capacité d'agir se trouve sérieusement diminuée du fait de leur isolement. Alors que, jusqu'ici, les fonctionnaires internationaux semblaient jouir d'une relative immunité, le secrétariat général se dit frappé par l'acharnement manifeste des extrémistes à nuire précisément à des organismes relevant des Nations unies.

L'enlèvement du lieutenant-colonel Higgins a eu lieu dans une région relativement sûre, contrôlée par le mouvement Amal, à un moment hautement symbolique : l'officier américain, qui n'avait pris ses fonctions que le mois dernier, venait de rendre une visite de courtoisie à des responsables d'Amal à Tyr... M. Marrack Goulding a évoqué l'affaire avec M. Nabih Berri, le chef d'Amal, le pressant de *« régler le cas des trois otages dans les plus brefs délais »*.

Interrogé jeudi à Washington, le président Reagan a affirmé que la Maison Blanche *« tentait d'en savoir davantage, de localiser éventuellement le colonel Higgins et de faire le nécessaire pour sa libération »*. Le porte-parole du département d'Etat a précisé que Washington agirait en collaboration avec les Nations unies et assuré que les ressortissants américains ne seraient pas retirés des fonctions qu'ils occupent dans le cadre des Nations unies au Liban ou à la frontière israélo-libanaise, malgré l'interdiction faite aux détenteurs de passeports américains de se rendre au Liban. A Washington, on dément aussi toute implication du colonel Higgins dans des affaires de renseignements.

CHARLES LESCAUT.

L'Eglise maronite condamne l'exécution par les Forces libanaises de deux personnes

Beyrouth *(AFP)*. – L'Eglise maronite libanaise a condamné l'exécution, il y a un mois, par la milice chrétienne des Forces libanaises (FL), de deux de ses membres, accusés d'avoir planifié l'assassinat de leurs dirigeants.

Les évêques maronites, qui représentent la communauté chrétienne la plus importante du Liban, ont *« condamné l'exécution de Ghassan Lahoud et Samir Zaynoun, car elle enfreint les principes du christianisme qui prohibent le meurtre »*, affirment-ils dans un communiqué rendu public jeudi 18 février. *« Seules les autorités judiciaires légales ont le droit de procéder à des exécutions, et l'application de ce droit a été annulée dans la majorité des Etats développés. »*

Samir Zaynoun, responsable des FL au Liban nord, et Ghassan Lahoud, accusés d'avoir projeté l'assassinat du chef de la milice chrétienne, M. Samir Geagea (maronite), et de son vice-président, M. Karim Pakradouni, ont été fusillés le 19 janvier dans une caserne des FL à Dbayé (12 kilomètres au nord de Beyrouth).

Cette exécution est la première annoncée par les FL. Les autres milices libanaises, druze, chiite et intégristes pro-iraniennes, avaient, à plusieurs reprises, infligé la peine capitale à des personnes accusées le plus souvent de *« crimes politiques »*.

[L'exécution des deux membres des FL avait déjà été dénoncée à Paris par M. Raymond Eddé, chef de file des chrétiens modérés.]

A Jérusalem

Fin du procès Demjanjuk

Jérusalem. – Un an et deux jours après son ouverture, le procès Demjanjuk a pris fin, le jeudi 18 février, avec la cent neuvième audience. Le président du tribunal, le juge Dov Levin et ses deux assesseurs devraient rendre leur verdict en avril. La question à laquelle ils doivent répondre est simple : l'homme à la silhouette épaisse, tassé dans le box des accusés, John Demjanjuk, soixante-sept ans, cet Ukrainien réfugié après la guerre aux Etats-Unis d'où il fut extradé il y a deux ans, est-il « Ivan le Terrible », le bourreau du camp de la mort de Treblinka où les nazis exterminèrent plus de huit cent mille juifs ?

Tenace, précis, agressif, le procureur Shaked a répondu « oui » et maintenu que la défense n'avait pas réussi à prouver que la pièce à conviction centrale, une carte d'auxiliaire de SS portant la photo de l'accusé et sa signature, était un faux. *« Menteur ! »*, lui a répliqué en hurlant le fils de John Demjanjuk qui, avec sa sœur et sa mère, a quitté jeudi, en pleine audience, la salle du tribunal.

Après bien des déboires – un avocat récusé, des témoins et experts souvent fantaisistes, – la défense, en la personne de M[e] Yoram Sheftel, assure que la preuve absolue n'est pas faite. La fameuse carte transmise par l'Union soviétique pourrait être un faux fabriqué par le KGB dans sa lutte contre les nationalistes ukrainiens. – *(Corresp.)*

La situation dans les territoires occupés

Le « sale boulot » de Tsahal

Des manifestations sporadiques ont été signalées, le jeudi 18 février, dans les territoires occupés, alors que l'administration militaire israélienne prenait des mesures pour lutter contre la désobéissance civile en Cisjordanie et à Gaza.

L'armée a arrêté, jeudi, vingt et un Palestiniens soupçonnés d'avoir participé à des manifestations au cours d'une opération de ratissage menée dans le village de Burqa, près de Naplouse. Trois médecins druzes ont été arrêtés, par ailleurs, par la police israélienne sur le plateau du Golan, annexé par Israël.

Au cours d'une tournée dans la région de Gaza, le leader du Parti travailliste britannique, M. Neil Kinnock, a déclaré jeudi que les camps de ce territoire étaient de *« vastes taudis »*. C'est l'enfer, il n'y a *« aucun doute là-dessus »*, a estimé M. Kinnock, qui a comparé la situation à Gaza à celles des régions pauvres d'Amérique du Sud et de New-Delhi.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Il a dix-neuf ans, le béret noir des Nahal (1) enfoncé de guingois et à peine quelques mois de classes derrière lui. Il n'avait aucune idée de ce que pouvait bien être Gaza, encore moins Khan-Younis, ville-camp au sud du territoire, où il lui faut aujourd'hui patrouiller, fusil Galil en bandoulière et long gourdin de bois clair traînant à bout de bras. La patrouille est scindée en deux, une file à droite, une à gauche : elle arpente des rues poussiéreuses, à pas lents, jeu de moulinet menaçant et matraque.

Les chefs ont dit : *« L'armée doit de nouveau se faire craindre, inspirer la peur »* à cette population palestinienne qui l'a défiée comme jamais. Lui, le Nahal de base, n'a qu'un commentaire, bougonné à l'intention du journaliste étranger : *« C'est le sale boulot, déplaisant, très déplaisant [...], mais on fait ce qu'on nous dit de faire »*, c'est-à-dire la police, le maintien de l'ordre, la répression, des tâches que l'armée israélienne avait toujours considérées avec un certain mépris.

Ce n'est pas le moindre des résultats obtenus par les Palestiniens en deux mois d'émeutes. Ils ont forcé une armée qui, jusqu'au « soulèvement », assurait le contrôle des territoires occupés avec quelques centaines d'hommes, à s'y déployer en force. A l'état-major et dans la troupe, c'est une évolution parfois vécue comme une humiliation, un détournement de mission, une atteinte à l'image de Tsahal. Des milliers de soldats *« sont transformés en semi-policiers, et c'est malsain »*, expliquait récemment Zeev Schiff, un des meilleurs spécialistes militaires du pays et commentateur vedette du quotidien *Haaretz*.

La suite, on la connaît : bavures, excès, brutalités, répétées à l'encontre de la population palestinienne, et pas seulement contre des lanceurs de pierre, ont suscité, sinon un véritable malaise, du moins une gêne certaine. *« Pour la première fois dans son histoire,* assure Zeev Schiff, *l'image de l'armée est tellement négative dans l'opinion internationale que même les juifs de la diaspora commencent à se poser des questions de morale. »* L'une de ces questions domine le débat : y a-t-il une politique quasi systématique du passage à tabac, une volonté de punir l'ensemble de la population palestinienne, et tout particulièrement celle des camps, qui fut la plus militante ?



« Retenue » et bastonnades

Mercredi, la grande émission politique de la télévision israélienne accueillait trois colonels en service dans les territoires. Ils firent assaut de démentis : les bavures sont rares ; nous faisons tout pour les limiter (plusieurs soldats ont été traduits en cour martiale, d'autres mutés, des enquêtes sont en cours) ; la troupe fait preuve de *« retenue »*. Pour une partie de la presse israélienne, l'affaire de Salem – où des soldats utilisant un bulldozer ont commencé à recouvrir de terre quatre Palestiniens qu'ils venaient de frapper – fut la plus grave d'une série de faits alarmants.

« Dans plus d'un cas, la politique de la main lourde est devenue une politique sadique », écrivait cette semaine *Haaretz*. *« Qu'aucun ministre, aucun général ne vienne plus nous dire qu'il y a seulement des « exceptions » car une exception, puis une autre, puis encore une autre, deviennent un phénomène »*, commentait le quotidien *Davar* (travailliste). *« Il y a une épidémie de violences contre la population palestinienne »*, concluait, début février, une mission de médecins américains.

Il suffisait, ces dernières semaines, de se rendre dans les hôpitaux de Ramallah, Beethléem et Naplouse, par exemple, pour y rencontrer des Palestiniens, jeunes, adultes et même des personnes âgées, soignés pour avoir été longuement, systématiquement et très durement frappés. Les bastonnades, avaient souvent été pratiquées après les arrestations dans la rue, dans des camions militaires ou dans des centres de détention : membres brisés, lèvres éclatées, dents cassées, épaules, dos, bras gonflés et noircis sous les coups. Tous les témoignages (ceux des Palestiniens, ceux de l'UNWRA, ou ceux de la presse israélienne) ont fait état de raids punitifs, d'actes d'humiliation et d'intimidation menés par l'armée après que des pierres eurent été lancées ou des barricades érigées. Par exemple : une unité fait sortir les hommes dans la rue pour les frapper, puis quitte le village ou le camp après s'être livrée à des actes de vandalisme (carreaux brisés tout au long d'une rue, pare-brise de voiture endommagés, grenades lacrymogènes tirées dans les habitations).

Les soldats disent que leur mission est difficile. Ils estiment que la presse leur fait un mauvais procès. *« On nous a critiqués pour avoir fait trop usage de nos armes à feu au début. On nous dénonce aujourd'hui pour agir avec des matraques, alors que nous sommes quelquefois assaillis par des centaines de lanceurs de pierres »*, qui savent que l'armée ne tire qu'en dernier recours, nous déclarait un colonel à Khan-Younis.

Les unités recevraient des ordres confus. *Haaretz* citait un jeune soldat : *« Le ministre de la défense nous dit de casser des bras et des jambes cependant que le général commandant la région nous a adressé une lettre nous demandant de nous comporter de façon humaine ; mais le commandant de notre unité parle, lui, de casser des bras et des jambes (...) que sommes-nous supposés comprendre ? Comment devons-nous agir ? »* Zeev Schiff décèle une évolution vers l'extrémisme anti-arabe chez les jeunes soldats : *« L'armée,* écrit-il, *connaît une vague de sentiments anti-arabes depuis ces semaines où les soldats sont exposés dans les territoires. (...) A devoir rester des heures devant des populations de femmes et d'enfants qui les provoquent, il résulte un sentiment de colère et la volonté de régler leurs comptes à ceux qui les défient. »*

Cependant, l'armée s'installe dans les territoires, comme si elle était là pour longtemps. A Gaza, la troupe a dressé des camps de toile, entourés de murets de terre, juste en face des camps des Palestiniens. La mobilisation de milliers d'hommes est onéreuse, et, pour la première fois, le coût militaire de l'occupation pourrait se faire sentir. Le coût moral également si, avec le temps, nombre d'Israéliens en venaient à souscrire aux propos de cette jeune femme : *« Je veux bien que mon fils soit parachutiste ou pilote, pas qu'il aille casser des manifestations à Naplouse ou à Gaza. »*

ALAIN FRACHON.

(1) Nahal : unité spécialisée dans l'implantation des kibboutzim.

ÉGYPTE

Le fils de Nasser inculpé pour une série d'attentats contre des diplomates israéliens et américains

LE CAIRE
de notre correspondant

Le procureur général égyptien a requis, le jeudi 18 février, la peine de mort contre onze inculpés, dont le fils aîné de Nasser, Khaled, dans le cadre de l'affaire de l'organisation terroriste Révolution égyptienne. Cette organisation a perpétré quatre attentats entre juin 1984 et mai 1987, trois contre des diplomates israéliens et un contre des diplomates américains, qui ont fait deux morts et six blessés israéliens et deux blessés légers américains. Le procureur a, par ailleurs, requis des peines allant jusqu'aux travaux forcés à perpétuité contre neuf autres inculpés appartenant à la même organisation.

Les vingt inculpés, qui ont été déférés devant la Cour supérieure de la sécurité de l'Etat, à l'exception de Khaled Abdel Nasser et de son cousin Gamal Chawki Nasser, tous deux en fuite à l'étranger, devront répondre des accusations de *« formation ou d'appartenance à une association de malfaiteurs visant à commettre des actes hostiles contre certains pays étrangers, en assassinant leurs ressortissants, en vue de détériorer les relations politiques entre l'Egypte et ces Etats* [Israël et Etats-Unis], *porter atteinte à la sécurité et à la stabilité intérieure du pays, meurtre et tentative de meurtre contre des diplomates étrangers, possession illégale d'armes à feu et d'explosifs, faux et usage de faux »*.

Selon l'acte d'accusation, tout a commencé par la rencontre à Londres de deux opposants aux accords de Camp David : Mahmoud Noureldine, quarante-sept ans, fonctionnaire de l'ambassade d'Egypte au Royaume-Uni, qui avait démissionné de son poste en signe de protestation contre le traité de paix égypto-israélien, et Khaled Abdel Nasser, trente-huit ans, professeur d'ingénierie à l'université du Caire. Ils fondent une revue nassérienne financée par Khaled et dirigée par Noureldine. La revue disparaît au bout d'un an et Noureldine est condamné par les tribunaux anglais à quinze mois de prison à la suite d'une dispute avec sa femme. Libéré en octobre 1983, Noureldine rentre en Egypte en février 1984.

Après avoir repris contact avec Khaled Abdel Nasser, Noureldine, qui a recruté son frère Ahmed, décide de fonder une organisation « fedayin » pour lutter contre *« l'ennemi sioniste en Egypte »*. Khaled Abdel Nasser finance l'opération, et quand l'organisation commence à prendre forme il fournit à ce qui est devenu « Révolution égyptienne » des armes, des silencieux et des grenades qui viennent s'ajouter aux fusils d'assauts et pistolets acquis par le frère de Noureldine.

Les membres de l'organisation, qui comprend maintenant trois anciens militaires, deux officiers et un sous-officier, passe à l'action. Le 5 juin, pour venger symboliquement la défaite de la guerre de six jours, ils tirent sur Zvi Keddar. Le diplomate israélien est blessé à la main et à l'épaule.

Le même scénario va se répéter au cours des deux opérations anti-israéliennes qui suivront à une différence près : le 19 mars 1986, le frère de Noureldine ne participe pas à l'attentat anti-israélien à la sortie de la Foire internationale du Caire. Noureldine lui aurait tiré dessus et l'aurait blessé à la jambe à la suite d'une dispute concernant une somme d'argent. Toujours selon l'acte d'accusation, Ahmed Essemeldine va ruminer son désir de vengeance durant plus d'un an. Après l'attentat anti-américain, le 26 mai 1987, il décide de donner l'organisation. Le 15 août, au moment où l'étau des services de sécurité se resserre, Ahmed Essameldine téléphone à la police et passe aux aveux.

ALEXANDRE BUCCIANTI.

Europe

TURQUIE

Le retour de la divine « Bulent »

ISTANBUL
de notre correspondant

Après sept ans d'interdiction, le rideau s'ouvre à nouveau sur elle : hiératique dans un peignoir en plumes d'autruche vermillon, elle descend, au milieu d'une jungle d'orchidées, les marches clignotantes d'un portique gréco-romain et entame, un octave en dessous de l'attente du public, une mélodie classique turque. Echappant aux embrassades d'admirateurs moustachus et de mères de famille aux cheveux sagement couchés sous un fichu, elle s'enfuit pour revenir, ramenant d'une main de femme fatale le pan d'un sari en toile noire. Elle triomphe enfin dans un fourreau blanc lamé, découvrant d'un côté des épaules de lutteur, de l'autre la magnifique poitrine déployée dans son dernier film, *Pain amer*, où elle incarnait une pauvre nourrice campagnarde, violée par son employeur. Les larmes aux yeux, elle remercie alors le ciel de lui avoir enfin rendu justice, *« après une longue lutte pour mes droits de l'homme ; dans mon cas, celui de devenir conforme à ma nature »*.

En effet, c'est la première fois que Bulent Ersoy, le plus populaire des chanteurs turcs avant le coup d'Etat de 1980, interdit de scène par le régime militaire après la transformation radicale qui l'a fait changer de sexe, monte sur les planches en tant que « Mme Bulent ». Plusieurs décisions médicales et juridiques, le soutien des dames du Lion's Club, la grève de la faim des travestis et transsexuels, *« condamnés à la prostitution par l'interdiction d'exercer des professions artistiques »*, n'avaient pu, jusqu'aux dernières élections, entamer les préventions de l'Etat, garant des bonnes mœurs comme du reste, à légiférer jusqu'en dessous de la ceinture.

Signe du vent nouveau qui souffle sur le pays : une immense gerbe avait été envoyée à l'artiste par Mme Ozal. On ignore si c'est en tant qu'épouse d'un premier ministre soucieux de cultiver son image libérale, ou comme présidente de la Fondation pour la promotion et le renforcement de la femme turque.

MICHEL FARRÈRE.

● **Assouplissement des conditions de détention des prisonniers kurdes.** — Le premier ministre turc, M. Turgut Ozal, a précisé, le jeudi 18 février, que les conditions de détention seront améliorées à la prison de Diyarbakir, où deux mille prisonniers kurdes, pour la plupart, font la grève de la faim depuis le 9 février. Ce mouvement de protestation, qui concerne également l'interdiction de parler le kurde à l'intérieur du pénitencier, a été au centre des entretiens que M. Ozal a eus jeudi avec le chef de l'Etat, M. Kenan Evren, indique-t-on à Ankara.

Selon les organisations de défense des droits de l'homme, cette prison militaire est connue comme « forteresse de tortionnaires ». Deux députés du Parti populiste social-démocrate (PPSD), principale formation de l'opposition au Parlement, ont entamé, mercredi, une grève de la faim au siège régional du parti, en signe de solidarité avec les détenus. Les protestations qui ont commencé à Diyarbakir ont gagné ces derniers jours les prisons de Malatya, Erzurum et Bursa. — *(AFP.)*

BULGARIE

Quatre professeurs auraient été radiés de l'université de Sofia pour avoir critiqué le régime

Si un récent sondage paru dans la presse de Sofia indique que de nombreux Bulgares émettent des doutes sur les chances de succès de la « perestroïka » dans leur pays, il est préférable apparemment de ne pas exprimer ces critiques publiquement.

Le 18 novembre 1987, lors de la vingt-quatrième conférence de la section du Parti communiste de l'université de Sofia, le professeur Nicola Popov, soixante-six ans, chef du département d'économie politique et membre du PC et de nombreuses commissions officielles, aurait accusé le parti et le gouvernement de ne pas être en mesure de combattre la crise économique, malgré tous les grands projets de restructuration annoncés.

A ses yeux, la « perestroïka » ne serait en Bulgarie qu'un mot creux, destiné à cacher l'absence de volonté de démocratisation du pays sur les plans économique et politique. Un de ses collègues, le professeur Nedialko Belev, soixante-quatre ans, également membre du PC, enchaîne sur la crise du socialisme, le culte de la personnalité qui entoure le chef de l'Etat, M. Todor Jivkov, et sa famille. Il dénonce la politique réactionnaire du vice-président du Conseil d'Etat, M. Jaroslav Radev. Prend ensuite la parole Nikolaï Vassiliev, quarante et un ans, professeur d'anthropologie, membre du PC et fils de l'un des philosophes les plus populaires auprès des libéraux yougoslaves. Il stigmatise le *« syndrome d'arrogance administrative excessive »* dont souffre le parti — une maladie qui affecte toutes les sphères de la société et qui conduit les dirigeants à brimer les sciences sociales. Enfin, le professeur Vassil Ivanov, soixante-quatre ans, ancien combattant du maquis et deux fois condamné à mort par les fascistes, critique le style « totalitaire » du recteur Mintcho Semov.

La majorité des participants accueillirent ces interventions avec sympathie et, malgré les objections du recteur, Nedialko Belev fut élu, par 220 voix contre 60, au comité de l'université. Le lendemain, le bureau politique de la ville de Sofia recevait l'ordre du cabinet du numéro un M. Todor Jivkov, de faire expulser les quatre professeurs de l'université et d'ouvrir rapidement une enquête sur l'enseignement qui y est dispensé.

Le 20 novembre, les quatre professeurs sont sommés par le bureau politique de rendre leurs cartes du parti. Le soir même, des étudiants occupent les locaux de l'université et demandent des explications. Ils protestent par la même occasion contre l'interdiction de projeter le film documentaire soviétique *Est-ce facile d'être jeune ?* sur le retour des soldats d'Afghanistan. Des fonctionnaires de la faculté obtiennent qu'ils se retirent sans violence. Le ministre de l'éducation aurait, le 25 novembre, annulé les contrats de travail des quatre professeurs.

A. D.

● **Libéralisation des lois sur les voyages à l'étranger.** — Tous les Bulgares pourraient obtenir un passeport pour voyager à l'étranger, valable pour cinq ans, sans aucune restriction ayant trait aux devises, selon un projet de loi actuellement discuté à l'Assemblée nationale et rapporté cette semaine par l'hebdomadaire *Nouvelles de Sofia*. Le projet prévoit également une réduction des formalités et des documents exigés pour obtenir un passeport.

Selon la pratique actuellement en vigueur, les Bulgares ne reçoivent un passeport pour l'étranger qu'après avoir déposé une demande au ministère de l'intérieur, auquel ils doivent ensuite remettre leur passeport après le voyage. De plus, l'obtention d'un passeport est encore compliquée par l'obligation de posséder des devises étrangères, ce qui est, en pratique, impossible en raison de la non-convertibilité de la devise nationale, le lev. Selon le nouveau projet, la possession de devises ne devrait plus entrer en compte pour l'octroi d'un passeport. Par ailleurs, la banque d'Etat est actuellement en train d'élaborer un nouveau système de vente libre de devises étrangères aux citoyens. — *(AFP.)*

Devant le comité central réuni à Moscou

M. Gorbatchev s'est inquiété de la « confusion » créée par la « perestroïka »

(Suite de la première page.)

M. Gorbatchev est apparu sur la défensive en plusieurs points de son intervention, tout particulièrement à l'égard de ceux qui l'accusent de vouloir s'éloigner du socialisme. *« Non, nous ne nous écarterons pas d'un seul pas du socialisme, ni du marxisme-léninisme »*, a-t-il lancé, après aoir reconnu que ces trois premières années de « restructuration » ont quelque peu semé *« la confusion dans l'esprit des gens »*. Ceux-ci, explique-t-il, tantôt pensent qu'il s'agit d'un *« simple réajustement cosmétique »*, tantôt en profitent pour *« réclamer le démantèlement du système socialiste »*. D'autres enfin s'inquiètent : *« Ne sommes-nous pas en train de reculer derrière les positions du socialisme ? »*

Pour M. Gorbatchev, c'est encore une illustration du combat qu'il avait affirmé devoir livrer à la fois sur sa droite et sur sa gauche lors d'une réunion avec les responsables des médias, le 8 janvier dernier. *« Le parti doit littéralement se battre pour la « perestroïka » dans les domaines économique et intellectuel »*, ajoute-t-il cette fois.

Il est clair que, après la liquidation définitive de l'« affaire Eltsine », les adversaires politiques qui inquiètent le numéro un soviétique ne sont plus tant les zélateurs de la « perestroïka », qui veulent aller vite en besogne, que les conservateurs réticents. C'est visiblement pour rassurer ces derniers que M. Gorbatchev a jugé utile de rappeler les principes de base du socialisme, le rôle d'avant-garde du parti, et de prôner un retour aux sources léninistes.

Le style oratoire et les propos du secrétaire général tranchent, à bien des égards, avec ceux de M. Ligatchev. Ainsi, sur la réforme de l'éducation, il tient un discours beaucoup plus ferme que le numéro deux du parti : *« L'enseignant est un protagoniste capital de la « perestroïka »*, dit-il. *L'attitude envers les enseignants doit être modifiée radicalement, résolument, sans délai et sans hésitation. »* De même sur la culture, qui avait fourni la veille à M. Ligatchev le prétexte d'une violente diatribe contre la décadence des goûts de la jeunesse, M. Gorbatchev plaide, lui, pour *« la tolérance envers l'inhabituel, l'encouragement de l'initiative et de l'innovation, le soutien aux gens de talent »*.

L'histoire et les nationalisations

Mais sur d'autres sujets comme le réexamen de l'histoire, qui figure au cœur du débat politique actuel en URSS, le chef du Kremlin s'est rapproché de son numéro deux. Se référant à l'analyse marxiste-léniniste de l'histoire, M. Gorbatchev souligne que la quête de la vérité ne justifie pas *« des jugements hâtifs, une certaine précipitation dans les appréciations, qui ne peuvent qu'aboutir à des conclusions superficielles, sans tenir compte de la complexité des événements passés »*.

M. Ligatchev accusait ceux qui veulent présenter l'histoire soviétique comme *« une succession d'échecs et de crimes »* en passant sous silence les grandes réalisations ; M. Gorbatchev fait état de *« nombreuses lettres »* adressées aux médias et au comité central par des citoyens inquiets de la tournure prise par le réexamen de l'histoire. *« Ils veulent savoir comment, parallèlement aux réalisations héroïques du peuple, des crimes contre lui sont devenus possibles. »*

Le numéro un soviétique est aussi revenu plus en profondeur sur une autre question, abordée la veille par M. Ligatchev : celle du nationalisme de plus en plus remuant dans plusieurs républiques d'URSS. M. Gorbatchev juge ce problème à tel point *« fondamental et vital pour notre société »* qu'il va jusqu'à proposer d'y consacrer un des prochains plénums du comité central. *« Il faut nous attaquer résolument à la politique des nationalités »*, dit-il.

Là encore, le secrétaire général adopte une position nuancée, mêlant lyrisme et fermeté. *« Le développement libre des cultures nationales constitue notre force. Le véritable internationalisme n'est possible que si l'on a un profond respect pour la dignité, l'honneur, la culture, la langue et l'histoire de chaque peuple »*. Mais, rappelle-t-il, *« le patriotisme soviétique est la plus grande de nos valeurs. Toute manifestation de nationalisme et de chauvinisme s'y oppose. Le nationalisme sous toutes ses formes est aveugle »*. M. Ligatchev avait, quant à lui, condamné les manifestations nationalistes au Kazakhstan, en Yakoutie et dans les Pays baltes, où la situation est extrêmement tendue ces derniers temps, tout en prônant le respect du bilinguisme dans les républiques non russophones.

Mais avant un éventuel plénum sur cet épineux problème, M. Gorbatchev affronte une autre échéance : la dix-neuvième conférence fédérale du parti, qu'il a convoquée pour le 28 juin. Pour la première fois, le secrétaire général a évoqué de manière un peu plus précise l'objet de cette conférence (la dernière remonte à 1941) : il souhaite qu'y soit examinée une réforme du système politique et sa *« question-clé »*, la délimitation des fonctions entre organes du parti et de l'Etat. *« Nous devons arriver à la conférence du parti avec des propositions bien étudiées et préparées collectivement sur ce problème. »* Il s'agit de *« perfectionner »* le système politique en prêtant une attention particulière au rôle des soviets — une vieille proposition — et au système électoral.

La situation « inquiétante » de l'économie

Avant cela, des problèmes beaucoup plus concrets préoccupent le numéro un soviétique, qui a consacré à la situation économique une importante partie de son discours. Le tableau qu'il en a dressé n'est guère encourageant. L'introduction du nouveau système de gestion dans les entreprises, l'autofinancement et l'autonomie comptable, entré en vigueur le 1er janvier pour des entreprises assurant 60 % de la production industrielle, *« a engendré et engendre encore un certain nombre de problèmes qui se heurtent à des barrières »*.

Les habitudes de centralisme sont tenaces. Les entreprises n'étant pas assez préparées, de nombreux chefs d'entreprise préfèrent adopter une attitude attentiste. *« L'habitude des vieilles méthodes est si forte que même lorsqu'il est possible d'accroître le profit en augmentant la production, on ne le fait pas parce qu'on préfère une vie tranquille à un revenu plus élevé »*, se plaint M. Gorbatchev.

De même l'émergence du travail individuel et des entreprises coopératives fait-elle peur ? Ici et là, on *« met en doute l'opportunité d'introduire telles formes d'activité économique »*, admet-il. Et il ne faut pas oublier non plus ceux qui sabotent la réforme économique. C'est vrai, tout cela a contribué à créer *« une certaine tension »*. Mais *« il n'est pas question de reculer. D'ailleurs nous n'avons nulle part où reculer... »*.

Or *« la manière dont nous traiterons ces problèmes va déterminer dans une large mesure l'humeur et la mentalité des gens, leur sentiment, leur attitude à l'égard de la politique du parti et de la « perestroïka »*, souligne encore M. Gorbatchev. *« Pour l'instant, on peut comprendre leur tiédeur : l'économie soviétique est confrontée à un problème financier très grave »*, reconnaît le chef du Kremlin en blâmant la chute des prix du pétrole — qui a considérablement réduit les ressources de l'URSS en devises — et le manque à gagner de l'Etat dû à la baisse forcée des ventes de vodka pour *« sauver la santé sociale de la population »*. L'URSS a dû réduire ses importations de produits alimentaires faute de devises. Résultat : la situation laisse à désirer, voire *« inquiète sérieusement »* aussi bien sur le front des biens de consommation que sur celui du logement et des services.

Enfin, le secrétaire général a également évoqué la situation internationale sur un ton très accusateur pour les pays occidentaux et les forces *« réactionnaires extrémistes antisoviétiques »*.

SYLVIE KAUFFMANN.

M. Boris Eltsine a été « libéré » de son siège de suppléant au bureau politique

Les changements de personnels ratifiés à l'occasion de ce plénum sont relativement nombreux, mais peu spectaculaires. L'effectif des membres titulaires du bureau politique (les treize « grands » qui disposent du droit de vote) n'a pas été modifié : M. Alexandre Iakovlev notamment, qui avait disparu de la scène depuis le 15 décembre de l'an dernier jusqu'au début de ce mois (il aurait, selon certaines rumeurs, subi une opération chirurgicale) garde son siège dans cette instance.

Tous les mouvements se produisent plus bas, et ils sont tous des promotions. La seule exception est l'éviction, sans surprise, des membres suppléants du bureau politique de M. Eltsine, limogé avec fracas il y a déjà trois mois de ses fonctions de chef du parti à Moscou après son esclandre devant le plénum du comité central un mois plus tôt. Notons que la formule employée à son sujet est relativement douce : M. Eltsine a été *« libéré de ses fonctions »* et non pas *« rayé de l'effectif »*, comme il est dit d'ordinaire en pareil cas.

Les promus sont MM. Iouri Maslioukov et Gueorgui Razoumovski, nommés membres suppléants, et Oleg Baklanov, nommé secrétaire du parti. Si M. Razoumovski se contente de monter en grade tout en conservant la responsabilité du secteur des cadres au secrétariat, les deux autres promotions reflètent les remaniements décidés récemment dans l'appareil de la planification. M. Maslioukov avait pris la tête du comité d'Etat au plan (Gosplan) le 5 février (*le Monde* daté 7-8 février), à la place de M. Talyzine, muté à la direction du bureau des affaires sociales du conseil des ministres. Il reçoit un strapontin au bureau politique, comme son prédécesseur, mais ce dernier conserve le sien, tout en restant premier vice-président du gouvernement ; il n'est donc nullement destitué.

Restait à pourvoir les places laissées vacantes par ces diverses mutations à la tête du « complexe militaro-industriel ». M. Zaïkov, responsable de l'industrie de la défense au secrétariat du parti, avait hérité en novembre les fonctions de M. Eltsine comme premier secrétaire à Moscou. Il est remplacé dans son ancien poste par le nouveau secrétaire, M. Oleg Baklanov, jusque-là ministre en charge des missiles stratégiques. De même au gouvernement, le président de la commission militaro-industrielle (la fameuse VPK) était M. Maslioukov. Son successeur est vraisemblablement M. Igor Beloousov, l'ancien ministre des constructions navales, nommé le 12 février vice-président du conseil des ministres.

Enfin trois personnalités ont été promues du rang de membre suppléant du comité central à celui de membres titulaires, dont l'effectif est ainsi porté à trois cent neuf membres ; M. Mironenko, nommé en juillet 1986 à la tête de l'organisation des jeunesses communistes (Komsomol), Mme Natalia Guellert, une tractoriste du Kazakhstan qui a cette particularité d'être de nationalité allemande (1) (elle a fait un voyage en Allemagne fédérale l'an dernier) ; enfin M. Valeri Boldine, un ancien assistant personnel de M. Gorbatchev, qui dirige depuis environ un an le service général du comité central, un département-clef chargé des liaisons entre les diverses instances dirigeantes.

MICHEL TATU.

(1) Le droit de l'URSS distingue entre la citoyenneté (soviétique) et la nationalité liée à l'origine ethnique (russe, géorgienne, juive, allemande, etc.).

● **POLOGNE : manifestation d'étudiants à Cracovie.** — Quelque mille cinq cents étudiants, auxquels s'étaient joints des militants d'organisations d'opposition interdites, ont manifesté, le mercredi 17 février, à Cracovie, a-t-on appris jeudi dans les milieux d'opposition. Les étudiants réclamaient la reconnaissance par l'administration de l'Association indépendante des étudiants (NZS), dissoute et interdite par le pouvoir en décembre 1981. La manifestation s'est déroulée dans le calme, et les forces de l'ordre ne sont intervenues à aucun moment, ajoute-t-on de même source. — *(AFP.)*

M. Oleg Razoumovski

Né en 1936, M. Oleg Razoumovski a fait toute sa carrière dans le sud de la Russie à Krasnodar, une région voisine de celle de Stavropol où officiait M. Gorbatchev. Longtemps responsable de l'agriculture, il a travaillé dans un département du comité central au début des années 70 avant d'être nommé, en 1973, président du conseil régional de Krasnodar.

Le premier secrétaire de cette région était alors M. Medounov, un fidèle de Brejnev qui fut destitué pour corruption en 1982. Mais M. Razoumovski ne connut pas la disgrâce. Dès 1981, il avait pris un poste à Moscou dans l'appareil gouvernemental chargé des affaires agro-industrielles, un secteur que supervisait alors M. Gorbatchev. Revenu à Krasnodar en juin 1983 pour diriger le parti dans ce territoire, il était à nouveau appelé à Moscou deux ans plus tard pour diriger le service d'organisation du parti au comité central, autrement dit l'important département des cadres, dont la supervision semble être partagée entre MM. Gorbatchev et Ligatchev. Le vingt-septième congrès, en mars 1986, l'avait élu à la fois membre du comité central et secrétaire du parti.

M. Oleg Baklanov

M. Oleg Baklanov est un Ukrainien de cinquante-six ans, formé « sur le tas » dans une usine métallurgique de Kharkov. Son seul diplôme est celui d'un institut énergétique, passé par correspondance. En 1975, il dirige une usine dépendant du ministère des « constructions mécaniques générales », l'administration qui supervise la construction des missiles à long rayon d'action et en partie des lanceurs nécessaires à la conquête spatiale. De 1976 à 1983, il est vice-ministre, puis premier vice-ministre du même ministère, dont il prend la tête en avril 1983, peu après l'arrivée d'Iouri Andropov au pouvoir suprême. Il était membre du comité central depuis le dernier congrès du parti en 1986.

AUTRICHE

Affaire Waldheim : démission d'un responsable conservateur à Salzbourg

Malgré les fissures apparues ces derniers jours au sein du bloc conservateur, la direction du parti, réunie le jeudi 18 février à Vienne, a réaffirmé son soutien au président Waldheim. *« M. Waldheim a été élu démocratiquement, et, s'il décide qu'il est de sa responsabilité de rester à son poste, les démocrates doivent respecter cette décision »*, a estimé le chef de l'OeVP, M. Alois Mock, vice-chancelier du gouvernement de coalition. M. Mock, dont le sort est généralement considéré comme lié à celui du chef de l'Etat, en a profité pour lancer une vigoureuse attaque contre la télévision autrichienne, accusée d'avoir eu une couverture *« scandaleuse et partiale »* des derniers développements de l'affaire. Resté longtemps en retrait, l'office public de télévision avait, deux jours après sa publication, consacré une émission d'une heure au rapport de la commission des historiens et à un rappel de l'ensemble de l'affaire.

Interrogé sur d'éventuels désaccords au sein de la direction du Parti conservateur, M. Mock s'est borné à répondre que *« plusieurs aspects avaient été évoqués »* lors des discussions. Plusieurs responsables conservateurs étaient de plus en plus convaincus de la nécessité d'un retrait de M. Waldheim. Dans un geste spectaculaire, le numéro deux du parti à Salzbourg, M. Fritz Ruecker, a démissionné mercredi soir de ses fonctions pour protester contre l'attitude de sa formation et l'inciter, a-t-il dit, à repenser sa position. La veille, le président de la puissante fédération de l'industrie, M. Herbert Krejci, avait réaffirmé publiquement la nécessité de trouver une issue à la crise en estimant que *« le destin d'un pays est plus important que celui d'une personne »*.

Les derniers développements de l'affaire ont également provoqué une nouvelle dégradation des relations entre l'Autriche et Israël. Mardi soir, le Parlement israélien avait adopté à l'unanimité une résolution réclamant la démission ou le limogeage du président Waldheim, et souhaitant qu'il soit jugé *« pour les crimes qu'il a commis pendant qu'il servait la machine nazie »*. Une vive protestation a été élevée jeudi par le ministère autrichien des affaires étrangères, qui a convoqué le chargé d'affaires israélien pour sommer le gouvernement israélien de prendre ses distances par rapport à une résolution qualifiée d'*« insulte au chef de l'Etat autrichien »*. — *(AFP, Reuter.)*



ntral réuni à Moscou

confusion » créée par la perestroïka

ne a été « libéré »

éant au bureau politique

M. Oleg R…

هكذا من الاصل

Europe

CHYPRE : élection présidentielle indécise

MM. Cléridès et Vassiliou se disputent les voix des candidats éliminés au premier tour

NICOSIE
de notre correspondante

Pour la première fois de leur histoire, les électeurs chypriotes se rendent aux urnes, le dimanche 21 février, pour départager les deux candidats restant en lice pour la succession du président Spyros Kyprianou : MM. Glafcos Cléridès (droite conservatrice) et Georges Vassiliou (indépendant), soutenu par le Parti communiste (AKEL).

Les rencontres politiques se sont multipliées toute la semaine entre vainqueurs et vaincus pour obtenir le report des voix des candidats éliminés. M. Vassiliou, qui bénéficiera du soutien officiel et attendu du Parti socialiste (EDEK) de M. Lyssaridès (9,2 % au premier tour), part légèrement favori. Sur le papier, il totalise environ 40 % des voix face à son concurrent de droite qui avait recueilli 33 % des suffrages dimanche dernier. Mais, comme prévu aussi, ce sont les électeurs de centre droit (DIKO) de M. Kyprianou, qui feront la différence. Très sollicité, le DIKO a laissé jeudi la liberté de vote à ses sympathisants, les appelant à se prononcer selon leur conscience. Une décision dont on se réjouit malgré tout dans le camp de M. Vassiliou, où l'on estime que la moitié de ces électeurs au moins devraient voter pour le candidat « indépendant ».

La campagne engagée cette semaine par M. Cléridès sur le thème : la droite unie contre *« les dangers du communisme »*, aura-t-elle porté ? Le Parti communiste chypriote, qui, au long de son histoire récente, a soutenu tour à tour Mgr Makarios – le « père de l'indépendance », – M. Kyprianou et aujourd'hui M. Vassiliou, n'est pas ressenti ici, même dans les milieux qui lui sont traditionnellement hostiles, comme un « épouvantail ». Nul ne croit sérieusement que la République de Chypre puisse devenir demain une « démocratie populaire ».

M. Vassiliou a aussi pris soin de se démarquer du PC en insistant sur le fait que les électeurs devaient se prononcer sur son propre programme et qu'il n'avait à l'égard des communistes qui le soutiennent aucune obligation secrète.

Compte tenu du nombre restreint d'électeurs – trois cent soixante mille environ, – il serait hasardeux de faire des pronostics, les plus petits déplacements de voix ayant automatiquement une grande importance. Autant sans doute qu'entre la droite et la gauche, les électeurs chypriotes vont choisir entre le vieux routier qu'est M. Cléridès, présent sur la scène politique depuis l'indépendance de l'île en 1960, et M. Vassiliou, un homme « neuf », aux compétences économiques reconnues, mais qui doit faire ses preuves sur le terrain politique.

FRANÇOISE CHIPAUX.

ITALIE

M. Goria obtient la confiance des députés mais une nouvelle crise n'est pas exclue

ROME
de notre correspondant

Le gouvernement de M. Giovanni Goria, « ressuscité » le 13 février par le chef de l'Etat, a obtenu le jeudi 18 février, par 364 voix contre 208, la confiance de la Chambre des députés pour mener à bien le vote du budget 1988. Le président du conseil démocrate-chrétien a confirmé qu'un *« débat de clarification »* s'ouvrirait sitôt approuvée la loi financière. Cette formule implique en principe une nouvelle crise dans peu de temps... M. Goria avait cependant laissé entendre récemment que si des *« francs-tireurs »* de la majorité recommençaient leur tir de barrage contre son gouvernement, il n'hésiterait pas à se démettre. C'est là une épée de Damoclès placée au-dessus de la Chambre des députés élue il y a huit mois, et dont les socialistes ont nettement indiqué qu'ils pourraient alors demander la dissolution.

L'élément nouveau surgi du débat de confiance est la proposition explicite formulée par le numéro deux du Parti communiste, M. Achille Occhetto, de participer au gouvernement qui succédera à celui de M. Goria. Pour diriger cette équipe, le nouveau grand courant de centre-centre droit de la Démocratie chrétienne, dirigé par l'actuel ministre des finances, M. Antonio Gava, pousse avec beaucoup de conviction la candidature du secrétaire du parti, M. De Mita (issu de la gauche), à qui M. Gava espère succéder à la tête de la DC.

Les sénateurs, auprès de qui M. Goria n'a jamais été en délicatesse, devaient confirmer la confiance des députés dès vendredi.

J.-P. C.

Amériques

ÉTATS-UNIS : l'élection présidentielle

MM. Du Pont et Babbitt renoncent à leurs candidatures

Washington. – Le démocrate Bruce Babbitt a annoncé, le jeudi 18 février, qu'il renonçait à briguer l'investiture de son parti pour l'élection présidentielle du 8 novembre prochain, et était imité dans la même journée par le républicain Pierre Du Pont. Ces décisions interviennent après les primaires du New-Hampshire et de l'Iowa. Lors de ces premières étapes de la course à la présidence, les deux candidats n'avaient pas réussi à attirer sur leurs noms un grand nombre de voix.

L'ancien gouverneur de l'Arizona, M. Bruce Babbitt, âgé de quarante-neuf ans, a indiqué qu'il abandonnait la compétition mais pas *« la cause qui m'a conduit dans l'arène politique »*. Premier candidat démocrate à renoncer à la course à l'investiture, il avait présenté un programme qui s'attachait à réduire le déficit budgétaire américain en proposant des mesures détaillées et notamment une augmentation de la fiscalité. Il a fait savoir qu'il n'était pas prêt *« pour le moment »* à annoncer en faveur de quel candidat il se désisterait.

M. Pierre Du Pont, ancien gouverneur du Delaware et âgé de cinquante-trois ans, s'était présenté comme le représentant de l'aile droite du Parti républicain. Il s'était notamment déclaré partisan de rendre obligatoires des tests de dépistage de drogue dans les écoles et de supprimer les subventions agricoles. M. Du Pont n'a pas appelé à voter pour un autre candidat. Après l'ex-secrétaire d'Etat Alexander Haig, qui a apporté son soutien au sénateur Robert Dole, il est le second candidat républicain à annoncer son abandon. – *(AFP, Reuter.)*

ARGENTINE

L'affaire Monzon met en évidence la détresse des femmes battues

BUENOS-AIRES
de notre correspondante

De nouvelles présomptions sont apparues dans ce que l'Argentine appelle « l'affaire Monzon ». L'ancien champion du monde de boxe sera accusé non plus d'homicide involontaire, mais bien du meurtre de sa femme, Alicia. Les résultats de l'autopsie établissent, en effet, que la jeune femme était inconsciente au moment de sa chute, ce qui contredit la dernière version du boxeur, selon laquelle il serait tombé avec elle en essayant de la retenir. C'est quand il lui a *« un peu serré le cou »*, comme il l'a avoué lui-même, qu'elle se serait évanouie.

Depuis qu'il a eu lieu, le dimanche 14 février, l'événement permet aux journalistes argentins d'aborder le problème des femmes battues. Elles sont légion en Argentine, pays machiste par excellence. Il n'existe pas de statistiques parce que, jusqu'à présent, battre sa femme n'était pas considéré comme un délit – quoi qu'en dise la loi, – mais plutôt comme une preuve de virilité. Le *« Gran Macho »*, comme était surnommé Monzon, n'avait donc pas de raison de cacher qu'il frappait sa femme. Il s'est même vanté d'avoir toujours fait de même avec les précédentes.

« La mort d'Alicia ne doit pas être inutile. Pour toutes les femmes battues d'Argentine, c'est l'occasion de faire connaître leur drame, et surtout, peut-être, de parvenir à le faire condamner par une société à la fois inconsciente et complice. » Ainsi s'expriment les femmes qui, depuis quelques années, assistent psychologiquement ou pénalement les femmes battues, comme la sociologue Cristina Vila de Cerlic. Petite révolution dans un pays où la loi établissant le partage entre le père et la mère de la puissance parentale n'a été votée qu'en 1985, et celle autorisant le divorce en 1987.

« Alicia Muniz n'est pas morte parce que son mari était boxeur, disait une journaliste du quotidien *Pagina 12, son destin est lié aux situations de violence généralisée que nous vivons, nous les femmes, à l'intérieur de nos foyers. »*

CATHERINE DERIVERY.

Diplomatie

Américains et Soviétiques s'accusent mutuellement de freiner les négociations sur les armes stratégiques

Américains et Soviétiques se sont accusés mutuellement, le jeudi 18 février à Genève, de freiner les négociations sur les armes stratégiques malgré les engagements pris par Ronald Reagan et Mikhaïl Gorbatchev lors du sommet de Washington.

Jeudi, devant la Conférence des Nations unies sur le désarmement, le vice-ministre soviétique des affaires étrangères, M. Vladimir Petrovski, a souligné que ces négociations s'étaient détériorées de façon notable. Il en a rejeté la responsabilité sur les Américains qu'il a pressés d'adopter une attitude plus constructive.

« Il est difficile de prévoir avec suffisamment de certitude comment ces négociations vont pouvoir aller de l'avant », a indiqué M. Petrovski. *« Nous espérons que la visite prochaine du secrétaire d'Etat George Shultz va apporter les éclaircissements nécessaires quant aux intentions et possibilités de l'administration américaine en ce qui concerne les réductions significatives de l'armement stratégique offensif et le respect du traité ABM* [traité anti-missiles balistiques] », a-t-il ajouté.

M. Petrovski a, d'autre part, déploré que la conférence des Nations unies sur le désarmement *« piétine »* en ce qui concerne le nucléaire. *« Il appartient à certains pays de se débarrasser de leur attachement aveugle au concept de dissuasion nucléaire pour que la conférence puisse débattre immédiatement du désarmement nucléaire*, a-t-il dit, faisant ainsi allusion à la France et à la Grande-Bretagne. *L'Union soviétique propose de concrétiser sans tarder le fond des mesures multilatérales dans le domaine du désarmement nucléaire. »*

Les Etats-Unis, de leur côté, ont affirmé jeudi dans un communiqué que *« les Soviétiques ont ralenti le rythme à Genève et même fait machine arrière dans certains domaines »*.

Dans le groupe chargé de négocier sur les armes stratégiques défensives (missiles anti-missiles et défense spatiale), les Soviétiques, dans leur nouvelle proposition, *« refusent de se référer »* aux dispositions prises lors du sommet de Washington, indique le communiqué.

Les Etats-Unis accusent également l'URSS de faire piétiner les négociations dans le groupe des armes stratégiques offensives (START) et d'avoir *« attendu plusieurs semaines avant de répondre aux propositions spécifiques avancées par les négociateurs américains dès leur retour de Washington »*.

Cependant, le porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères, M. Guerassimov, a déclaré jeudi, dans un entretien avec la chaîne de télévision britannique ITN, que le sommet américano-soviétique prévu pour le mois de juin à Moscou aurait lieu même en l'absence d'accord préalable sur la réduction des armes stratégiques. *« Traité ou pas traité, nous avons accepté le principe d'un sommet »*, a-t-il dit.

● **Le dirigeant social-chrétien vénézuélien reçu par M. Mitterrand.** – M. Eduardo Fernandez, secrétaire général du Parti social-chrétien et candidat à l'élection présidentielle vénézuélienne de décembre prochain, a eu, le jeudi 18 février, à Paris, un entretien avec le président Mitterrand consacré aux problèmes de la dette et de l'Amérique centrale.

ONU

Des journalistes dénoncent les violations de la liberté de la presse

Plusieurs associations internationales de journalistes et éditeurs de journaux ont dénoncé, devant la commission des droits de l'homme de l'ONU, réunie depuis le début de février à Genève, les atteintes à la liberté de la presse, qui violent l'article 17 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Au cours de l'année 1987, vingt-cinq journalistes ont été tués dans le monde, dix enlevés ou portés disparus, cent quatre-vingt-huit arrêtés et cent cinquante et un expulsés, sans parler des très nombreux professionnels empêchés d'exercer leur métier, des journaux interdits ou définitivement fermés.

Ces associations, qui ont rappelé entre autres le drame que vit Jean-Paul Kauffmann, voudraient faire adopter par l'ONU une résolution sur la liberté de la presse, afin de sensibiliser un peu plus l'opinion internationale à ce problème.

L. V.

Asie

La négociation du conflit afghan

Violentes critiques de Moscou à l'égard du Pakistan

Réitérée, le jeudi 18 février, par le président Zia Ul Haq, la volonté pakistanaise de lier la formation d'un gouvernement intérimaire à Kaboul au retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan fait l'objet de violentes critiques de la part de Moscou. M. Pretrovski, vice-ministre soviétique des affaires étrangères, a estimé, jeudi à Genève, que cette condition était destinée à torpiller les négociations qui doivent reprendre, le 2 mars, sous l'égide de l'ONU, entre Islamabad et Kaboul.

De son côté, dans un entretien publié jeudi par la *Pravda*, M. Vorontsov, premier vice-ministre soviétique des affaires étrangères, a accusé le Pakistan d'avoir *« une approche non constructive »* et *« étrangement inconséquente »* en posant comme « nouveau » préalable à la signature d'un accord à Genève la formation d'un gouvernement provisoire à Kaboul.

M. George Shultz a cependant accepté de défendre le point de vue pakistanais lors de son séjour à Moscou, où il est attendu dimanche. *« Nous sommes d'accord avec le Pakistan que la formation d'un gouvernement provisoire serait souhaitable et faciliterait le retrait des troupes soviétiques ainsi que le retour des réfugiés afghans »*, a déclaré, jeudi, le porte-parole du département d'Etat à Washington, au lendemain de la rencontre entre le secrétaire d'Etat et M. Zain Noorani, ministre d'Etat pakistanais chargé des affaires étrangères. Mais il a également souligné que, pour les Etats-Unis, *« la clé du problème demeurait le retrait rapide et complet des troupes soviétiques »*.

● **Manifestation en faveur d'Alain Guillo.** – Une dizaine de personnalités du Centre des démocrates-sociaux (CDS), dont deux députés, se sont enchaînées symboliquement, le jeudi 18 février, aux grilles de l'ambassade d'URSS à Paris, pour demander la libération du journaliste Alain Guillo, arrêté en septembre et condamné à dix ans de prison en Afghanistan pour *« subversion »*. Cette manifestation a duré une demi-heure, le temps pour les policiers d'effectuer un contrôle d'identité et de trouver les tenailles nécessaires pour désentraver les enchaînés.

CORÉE DU SUD : le nouveau gouvernement

Plusieurs postes-clés ne changent pas de titulaire

Sept jours avant de prendre ses fonctions, M. Roh Tae Woo, nouveau président sud-coréen, a présenté, le vendredi 19 février, son gouvernement. M. Roh, élu le 16 décembre, avait demandé à l'opposition de participer à son équipe gouvernementale. Mais celle-ci, divisée et qui conteste la validité des résultats du scrutin, s'y est refusée.

Le nouveau gouvernement est dirigé par M. Lee Hyun Jae, un universitaire qui avait même démissionné de ses fonctions, il y a deux ans, pour protester contre la répression du mouvement étudiant (*le Monde* du 12 février). Il est assisté d'un vice-premier ministre, chargé de la planification économique, M. Rah Woong Bae. Sur les vingt-quatre membres du gouvernement, sept appartenaient au cabinet précédent, celui du président Chon. En particulier, les ministres des affaires étrangères, M. Choi Kwang Soo, de l'intérieur, M. Lee Sang Hee, des finances, M. Sakong Il, et de la justice, M. Chung Hae Chang.

Parmi les nouveaux ministres figurent le chef de l'état-major général, le général Oh Ja Bok (défense nationale), M. Kim Yong Shik (éducation), M. Chung Han Mo (culture et information), M. Lee Hong Koo (unification nationale), et Mme Cho Kyung Kee, seule femme du cabinet (affaires nationales et politiques). M. Roh a, par ailleurs, promis d'effectuer, après les élections législatives prévues pour la fin mars ou le début avril, un remaniement ministériel au cours duquel le ministre de l'intérieur serait remplacé, nous signale notre envoyé spécial à Séoul, Philippe Pons.

La presse de Séoul estime que les choix de M. Roh ne comportent pas les changements attendus. Elle note la présence à plusieurs postes-clés de ministres du gouvernement précédent et le pourcentage important d'anciens militaires. Le syndicat des journalistes a protesté contre le choix comme porte-parole de la Maison bleue – la présidence – de M. Lee So Jung, auparavant chargé du contrôle de la presse au ministère de l'information.

Afrique

La tournée de M. Jean-Bernard Raimond en Afrique australe

L'Angola et le Mozambique s'interrogent sur les véritables intentions de Pretoria

M. Jean-Bernard Raimond devait regagner Paris le vendredi 19 février à l'issue d'une tournée africaine qui l'a conduit successivement au Tchad, où il a rencontré lundi M. Hissène Habré, au Mozambique et en Angola. Jeudi, le ministre des affaires étrangères a fait une brève escale au Gabon où il était invité à dîner par le président Bongo.

LUANDA
de notre envoyé spécial

M. Jean-Bernard Raimond revient sans doute avec des idées fort nuancées sur une Afrique australe où rien n'est simple. Aussi bien au Mozambique qu'en Angola, ses interlocuteurs lui ont fait part en termes à peine couverts de leur désir de voir les pays de la CEE en général, et la France en particulier, sonder les véritables intentions de l'Afrique du Sud. S'il n'est question ni pour Maputo ni pour Luanda de demander une remise en cause de la politique de sanctions suivie à l'égard de Pretoria, cette attitude ne doit pas interdire l'établissement d'un dialogue avec l'Afrique du Sud.

Le dialogue existe déjà en fait entre le Mozambique et son puissant voisin du Sud. Il n'est donc pas étonnant que ce soit surtout en Angola où l'on s'interroge et où l'on interroge le visiteur de passage. D'autant que les choses ont commencé à bouger depuis quelques mois avec la relance de la mission de M. Chester Crocker, secrétaire d'Etat adjoint américain, concernant l'acceptation du principe d'un retrait des forces cubaines (plus de quarante mille hommes) par les autorités de Luanda en cas d'accord sur la procédure devant conduire à l'indépendance de la Namibie et sur l'arrêt de l'aide aux rebelles de l'UNITA.

Les questions sont multiples : la plupart concernent la capacité des Etats-Unis à faire pression sur Pretoria en cas d'accord américano-angolais. Elle est d'autant plus d'actualité que les troupes sud-africaines sont engagées depuis plusieurs semaines dans de violents combats aux côtés des guérilleros de M. Savimbi pour s'emparer de la base de Cuito-Cuanavale dans le sud du pays. Il s'agit d'une position stratégique-clé pour Luanda, qui comprend une piste capable d'accueillir les MIG vendus par Moscou, ainsi que des installations radars soviétiques extrêmement efficaces, et qui posent de graves problèmes à l'aviation sud-africaine.

M. Raimond n'a pas pu bien sûr répondre aux interrogations des dirigeants angolais. Mais il en a pris bonne note, ainsi que du réalisme qu'ils ont manifesté à tous les niveaux. La situation économique dans laquelle se débat le pays n'est sans doute pas étrangère à cette évolution ; une grande partie du territoire échappe au contrôle des forces gouvernementales et l'économie – mis à part le secteur pétrolier – est en pleine désorganisation. C'est pour tenter d'attirer des investisseurs étrangers que les autorités de Luanda s'apprêtent à mettre en place un plan de « libéralisation » et frappe avec de plus en plus de vigueur à la porte du FMI. Les Etats-Unis n'accepteront de l'ouvrir qu'au cas où un accord politique serait conclu dans la région.

L'aide au gouvernement de Maputo

Contrairement à ce qui fut le cas à Luande, la visite de M. Raimond au Mozambique a été dominée par l'examen des relations bilatérales. Le ministre des affaires étrangères s'est en particulier attaché à trouver une solution au problème du rééchelonnement de la dette, solution sans laquelle la coopération entre les deux pays n'a guère de chance de se développer.

Le Mozambique aurait voulu une solution *« à l'italienne »*, c'est-à-dire le recours à des taux symboliques. M. Raimond s'en est tenu à la thèse française : des taux normaux, c'est-à-dire aux alentours de 10 %, mais assortis d'une aide au développement et d'un don d'une quarantaine de millions de francs. Ses interlocuteurs n'ont pas encore dit oui, mais ils n'ont pas dit non. A en croire le président Joaquim Chissano, le dossier pourrait être bouclé très vite.

Peut-on, en revanche, parler d'une aide militaire française au Mozambique ? L'idée courait depuis 1985 et avait été relancée lors de la visite effectuée en septembre dernier à Paris par M. Chissano. Elle a été pratiquement abandonnée puisque, pour l'instant, Paris veut se borner à l'envoi d'un officier instructeur à Nacala dans le nord du pays, dont la tâche consistera à conseiller les Mozambicains en ce qui concerne la protection de la voie ferrée reliant ce port au Malawi.

La ligne fait l'objet d'attaques régulières de la part des rebelles de la RENAMO, tout comme d'ailleurs celle, plus au sud, qui relie le Zimbabwe au port de Beira. Paris s'est également engagé à effectuer certaines livraisons de matériel non meurtrier, comme des pneus et des appareils de transmission. Cette modeste coopération paramilitaire – mais les Mozambicains affirment qu'ils n'en demandaient pas plus – fera l'objet d'un réexamen dans six mois.

Elle ne suffira pas, en tout cas, à permettre au gouvernement du Mozambique de reprendre le contrôle de son territoire : les rebelles de la RENAMO – *« bandits armés »* dans la terminologie locale – sèment toujours l'insécurité dans la plupart des régions ; seules la capitale et les quelques villes les plus importantes sont épargnées par des violences aveugles dont presque seule la population civile est victime.

C'est ainsi que vingt mille hommes environ suffisent à paralyser la fragile économie de cet immense pays qui s'étire sur trois mille kilomètres carrés. Après une année de sécheresse, la famine menacerait aussi dans certaines zones de l'intérieur, où les secours d'urgence ont du mal à parvenir.

JACQUES AMALRIC.

● **Journée de soutien.** – Une vingtaine d'associations africaines organisent une journée de soutien aux pays de la « ligne de front » en Afrique australe, le samedi 20 février, de 14 heures à 24 heures, à la bourse du travail de la mairie de Montreuil (Seine-Saint-Denis).

Selon M. Pierre Messmer

La politique africaine est un enjeu électoral

La politique africaine de la France est l'un des enjeux de la prochaine élection présidentielle française, a affirmé, le jeudi 18 février, l'ancien premier ministre Pierre Messmer, président du groupe RPR à l'Assemblée nationale. Hôte de l'Association de la presse eurafricaine, M. Messmer a estimé que, si *« François Mitterrand était réélu président de la République (...), il reviendrait vers son rêve tiers-mondiste. Je ne dis pas qu'il a des convictions profondes sur tout, mais sur le tiers-monde il en a une »*.

« Le fond de la politique socialiste, a-t-il poursuivi, *c'est la mondialisation. On donne au Nicaragua, on donne à la Bolivie. (...) Philosophiquement, on peut justifier une telle politique, mais aucun pays du monde, URSS et Etats-Unis compris, n'en a les moyens. Nous* [l'actuelle majorité parlementaire], *au contraire, nous donnons la priorité à l'Afrique, et, en Afrique, aux pays francophones. »*

« Nous pensons également que l'Afrique lusophone est dans une situation où la France peut y étendre son influence », a déclaré M. Messmer en estimant que le Portugal n'*« a pas les moyens »* de faire face aux demandes de ses anciennes colonies africaines.

Océanie

AUSTRALIE : à l'occasion du bicentenaire

L'émergence d'un « militantisme aborigène »

SYDNEY
de notre envoyé spécial

La peau cuivrée et la mèche neigeuse, M. Tony Williams parlait depuis quelques minutes à peine lorsque des éclats de voix l'ont attiré vers l'embrasure de la fenêtre. *« Vous êtes sur une terre aborigène... Dehors, sale flic ! »* : à l'extérieur, les jeunes accourus de tout le quartier accablaient d'insultes une dizaine d'agents de police qui recherchaient, guidés par un chien en laisse, un délinquant en fuite. Maladresse de taille : ils avaient négligé de se munir d'un mandat dûment signé par un juge. Désarçonnés par un tel tollé, les policiers durent battre en retraite sous une pluie de projectiles. Vieux lutteur des revendications foncières aborigènes, président du conseil des terres du quartier de La Pérouse – une « réserve » de la banlieue de Sydney, – M. Tony Williams a observé la scène l'air préoccupé. *« C'est nouveau, jamais de tels incidents ne se sont produits ici »*, lâche-t-il.

Située en bord de plage, la réserve de La Pérouse, qui doit son nom au célèbre navigateur français dont le bateau avait mouillé à proximité, est en effet une vitrine de la politique officielle : chaque famille est logée dans une maison individuelle en bois ou en brique, avec garage et jardin. Rien à voir avec la zone mal famée de Redfern, dont les vitres brisées, les trottoirs jonchés de détritus et les murs « rêvant » du « black power » évoquent les ghettos urbains d'autres latitudes.

Reste que la réaction des jeunes de La Pérouse, chômeurs pour la plupart, ramène à un rude constat pour les Australiens : la nouvelle génération aborigène est aujourd'hui gagnée par le virus de la contestation. Le plein succès de la manifestation du 26 janvier à Sydney, où quinze mille à vingt mille militants de la cause aborigène (affluence sans précédent) s'étaient rassemblés pour protester contre les cérémonies officielles du bicentenaire, ne fait que traduire ce nouveau climat.

L'émergence d'un « militantisme aborigène » souligne avant tout une exaspération croissante devant l'état de laissés-pour-compte qui est réservé à ces cent soixante mille descendants des premiers habitants du pays. Le paradoxe n'est pas mince : alors que la cosmologie de leurs ancêtres (« le temps du rêve ») n'en finit pas de fasciner les ethnologues blancs, que leurs tableaux s'arrachent à prix d'or dans les galeries mondaines, les aborigènes sont devenus un quart-monde fiché au cœur de l'Australie prospère, une tache sur le cliché du « Lucky Country » (pays chanceux).

Lire les statistiques officielles, c'est égrener un inventaire de handicaps : un taux de chômage six fois supérieur à la moyenne nationale, un taux de mortalité infantile trois fois plus élevé, une espérance de vie inférieure de vingt ans. A l'issue d'une récente mission d'étude, Mme Erica Daes, présidente du groupe de travail sur les populations indigènes de l'ONIS, concluait que les conditions de vie des aborigènes n'atteignaient même pas les normes de décence fixées par l'organisation internationale. L'opinion australienne, déjà troublée par de telles révélations, prend maintenant connaissance des travaux de la commission d'enquête chargée de faire toute la lumière sur l'épidémie de décès et de suicides de détenus aborigènes en prison, au nombre de cent vingt depuis 1980.

La question la plus explosive

Cette « épine » aborigène est ainsi devenue une source permanente d'embarras pour le gouvernement travailliste, notamment sur la scène internationale. D'où la solide résolution avec laquelle le premier ministre Bob Hawke entend marquer le coup en cette année du bicentenaire, une hardiesse dont il voudrait qu'elle efface le manquement à la parole donnée. Car les promesses inscrites dans sa plate-forme électorale de 1984 ont été bien vite oubliées, en particulier l'engagement d'uniformiser à l'échelle fédérale la législation foncière-pilote en vigueur dans le Territoire du Nord, où les tribus aborigènes peuvent opposer un droit de veto aux exploitations minières sur des « sites sacrés » ou leur imposer la perception de royalties. Le gouvernement ayant reculé par simple calcul électoral, les aborigènes se sont retrouvés à la merci du bon vouloir de chaque Etat, tantôt traités avec bienveillance en Australie du Sud ou en Nouvelle Galles du Sud, tantôt ouvertement méprisés au Queensland, en Australie occidentale ou en Tasmanie.

Désireux de faire un geste à haute portée symbolique, M. Hawke, activement épaulé par son ministre des affaires aborigènes, M. Gerry Hand, – un animateur de l'aile gauche du Parti travailliste – projette de signer pour cette année un « traité » avec la communauté aborigène. Le texte reconnaîtra solennellement que les aborigènes sont *« les premiers occupants »* de la terre australienne. Si les retombées pratiques en sont encore floues, une telle réhabilitation serait retentissante dans un pays où la colonisation s'est historiquement fondée sur le concept de *terra nullius* (terre inoccupée) et a été entachée de multiples massacres.

Reste à savoir si cet examen de conscience sera partagé par l'opinion, dont un sondage indiquait en 1985 qu'elle ne soutenait qu'à 20 % les revendications foncières aborigènes. *« Nous ne représentons que 1 % de la population et nous avons toujours été soumis aux aléas de la conjoncture électorale »*, rappelle M. Lloyd McDermott, un des rares avocats aborigènes. Déjà, l'opposition conservatrice menace de revenir sur les concessions travaillistes, estimant qu'elles vont trop loin. Du côté aborigène, de nouvelles promesses non tenues ouvriraient immanquablement la voie à un durcissement du mouvement. Pour l'heure, les déclarations fracassantes d'un dirigeant aborigène de Tasmanie, M. Michaël Mansell, qui s'est déjà rendu en Libye pour assister à une « conférence révolutionnaire », sont jugées plutôt fantaisistes par la majorité des militants. Mais il n'est plus à exclure que, dans l'avenir, certains groupes en proie au désespoir se laissent tenter par les sirènes de l'activisme radical. *« Le dossier des droits aborigènes*, concluait un rapport officiel, *est la question la plus épineuse et la plus potentiellement explosive à laquelle l'Australie ait eu à faire face depuis 1945. »*

FRÉDÉRIC BOBIN.

Politique

Le premier secrétaire du Parti socialiste à « Questions à domicile » sur TF 1

M. Jospin annonce qu'il quittera la tête du PS après l'élection présidentielle

M. Lionel Jospin était, le jeudi 18 février, l'invité de l'émission « Questions à domicile » de TF 1, en direct de son domicile toulousain.

Voici les principaux extraits de ses déclarations :

● **L'aide aux personnes âgées annoncée par M. Chirac** : c'est une mesure dictée par « *l'électoralisme* » ; une des « *premières mesures prises par le gouvernement Chirac a consisté à remettre en cause* » l'aide à domicile ; « *quelques semaines avant l'élection, il relance ce programme ; honnêtement ce n'est pas sérieux* ».

● **Le SMIC pour les mères de familles** : « *On nage en plein dans la fantasmagorie* [...]. *Nous avons chiffré cette proposition à 50 milliards.* »

● **La grève de la faim d'Action directe** : « *La société s'est défendue, elle doit le faire de la façon la plus ferme, je dirais de façon presque implacable.* » Mais il faut que « *la barbarie, le fanatisme restent d'un côté et que du côté de la société, du côté de nous tous, il y ait le droit* ».

● **L'élection présidentielle** : « *En 1981, les Français ont surtout voté pour la gauche ; en 1974, ils avaient surtout voté pour la droite* [...]. *En 1988 les Français vont choisir un homme pour être le président ; un homme dont ils veulent être sûrs qu'il sait conduire l'Etat, y compris quand les majorités politiques peuvent changer* [...]. *Je crois que la situation politique, telle qu'elle se développe, conduit, à mon avis, plutôt à la candidature de François Mitterrand.* » Quand annoncera-t-il sa candidature ? : « *Il me semble que ce sera dans le courant du mois de mars. Je crois que ce ne sera pas au début du mois de mars.* »

● **MM. Barre et Chirac** : « *Barre est un homme un peu seul. A mon avis le problème de Chirac est qu'il ne l'est pas assez* [...]. *Il lui a toujours fallu des tuteurs comme s'il était une plante qui ne pouvait pas se tenir seule* [...]. *Il est entouré par un groupe, par une bande, par un parti qui a l'intention, avec lui, d'accaparer tous les rouages du pouvoir* [...]. *Cela me fait peur pour mon pays. Je ne suis pas d'accord avec M. Barre, mais je crois que c'est un homme d'Etat, je crois qu'il respecterait un certain pluralisme. Ma conviction, mon intuition, et les faits le montrent, c'est qu'il n'en serait pas ainsi avec M. Chirac.* »

∴

Interrogé par M. Jacques Toubon, l'invité surprise, M. Jospin précise quelques points du programme socialiste. Même si la proportionnelle est « *un bon mode de scrutin* », il « *ne souhaite pas que, à l'issue d'une nouvelle élection présidentielle, on change à nouveau le mode de scrutin* ». Les socialistes taxeraient la spéculation et rétabliraient l'impôt sur les grandes fortunes, mais ils n'auraient pas de raison « *d'augmenter les impôts de façon générale* ». Des entreprises privées pourraient « *revenir au secteur public* » lorsqu'elles « *sont en situation de monopole, lorsqu'elles jouent un rôle dans les secteurs décisifs, lorsqu'elles sont nécessaires à la politique industrielle et surtout si elles sont mal gérées ou contrôlées simplement par des responsables placés là par la faveur politique* ». Mais « *pas question de mettre en cause l'enseignement privé en France* ». Les peines incompressibles « *pour les plus grands criminels ne me gênent pas* » ; les expulsions d'étrangers « *en situation irrégulière doivent pouvoir être faites* », mais « *c'est à la justice de commander l'administration* ».

Son avenir personnel : « *L'année 1988 sera pour moi celle du renouvellement. Je pense que j'ai rempli pendant sept ans un contrat vis-à-vis de François Mitterrand, de tous mes amis socialistes* [...]. *Le Parti socialiste a subi l'épreuve du pouvoir ; comme moi il n'est pas désenchanté ; il est mûri ; il est plus fort et il est différent. Ce contrat rempli, je dois faire autre chose, je dois me renouveler, je dois vivre autrement, peut-être un peu moins exprimer toujours la pensée des autres, peut-être un peu moins être lié à ce parti* [...]. *Donc ce contrat de premier secrétaire du Parti socialiste pour moi en 1988, il s'achève et c'est autrement que j'ai décidé de servir la cause, les idées socialistes auxquelles je crois et naturellement mon pays.* » Et cela « *qu'il y ait victoire, qu'il y ait défaite* » en « *ne demandant rien* ». « *C'est au revoir monsieur le premier secrétaire* » et c'est « *bonjour la vie, bonjour l'action, bonjour la pensée* » [...]. « *Dans des conditions et sous des formes qui seront définies, que la vie offrira ou n'offrira pas. Mais moi de toute façon, je suis là, je suis fort, je suis actif, je suis dans la pleine maîtrise de mon âge, et donc il n'y a pas renoncement, il y a renouvellement.* »

M. Rocard : la fin de la « grandiloquence »

Dans une interview publiée, le jeudi 18 février, dans *le Provençal*, M. Michel Rocard dénonce la « *grandiloquence* » passée du débat politique et explique pourquoi, à son avis, les hommes politiques ont dû l'abandonner. « *On a vu deux coalitions grandiloquentes venir au pouvoir en 1981 et 1986. Elles affichaient beaucoup de certitudes. En 1981 comme en 1986, il a fallu un an, tout au plus, pour que chacune d'elles découvre la difficulté du réel et l'inanité de certaines promesses. Et nous avons maintenant un corps électoral sceptique face à la grandiloquence* [...]. *C'en est heureusement fini du combat des mythes. L'heure des idées commence.* »

Interrogé sur le point de savoir si des « *circonstances exceptionnelles (1)* » lui sont apparues qui justifieraient une nouvelle candidature de M. Mitterrand, M. Rocard répond : « *On a vu ces derniers mois un accord de désarmement entre Américains et Soviétiques qui change les données de l'équilibre en Europe. On a vu cette Europe survivre à une crise importante et le chômage s'aggraver. Nous ne sommes plus dans la même situation qu'il y a un an.* » Sur sa propre candidature au cas où M. Mitterrand se représenterait, M. Rocard déclare : « *Du point de vue de la technique électorale, on a intérêt à multiplier les candidatures pour ratisser plus large. Mais la mentalité des socialistes ne s'y prête guère.* »

(1) M. Mitterrand ayant déclaré qu'il n'avait pas envie de se représenter à moins que des « *circonstances exceptionnelles* » ne l'y poussent, M. Rocard avait remarqué, le 10 août sur France-Inter : « *Je serai probablement informé par voie de presse sur ce que sont ces circonstances exceptionnelles.* » Il avait ajouté ironiquement qu'il n'imaginait pas autre chose qu'« *un état de guerre international ou un immense tremblement de terre* ».

A la recherche de l'onction gouvernementale

SEUL M. Mitterrand savait. M. Jospin l'avait averti, au début de la semaine, de son intention d'annoncer le jeudi 18 février à « Questions à domicile », sur TF1 que, l'élection présidentielle passée, il quitterait son poste de premier secrétaire du Parti socialiste.

Que le premier secrétaire du PS mette le chef de l'Etat dans la confidence, c'était bien le moins. M. Mitterrand est, en effet, le principal intéressé par cette décision. Pour deux raisons : tout ce qui touche au Parti socialiste, qu'il a pris en main en 1971 et porté au pouvoir dix ans plus tard, le concerne ; et rien de ce qui touche à sa propre succession ne lui est indifférent. Car il s'agit bien d'une double succession. Celle de M. Jospin intéresse les socialistes, et celle de M. Mitterrand intéresse M. Jospin.

Certes, le premier secrétaire du PS aurait quelques bonnes raisons, sans penser à la suite, de quitter ses fonctions. Il avait, dit-il, passé un contrat avec M. Mitterrand pour garder le temple en l'absence du père fondateur, appelé à garder la République.

Ce ne furent pas tout à fait « sept ans de malheur », de 1981 à 1988, mais sept années douloureuses, souvent frustrantes, au cœur d'une formation mal préparée à l'exercice du pouvoir, dont les discours « *grandiloquents* », comme dirait M. Rocard, ont été taillés en pièces par la réalité ; d'un parti qui a subi le choc d'une rigueur économique dont il ne voulait pas, de débats de conscience spectaculaires (amnistie des généraux factieux d'Algérie et laïcité de l'enseignement), de quelques affaires retentissantes (Greenpeace, Carrefour du développement) ; d'un parti agité, écartelé par les ambitions personnelles.

Enserré dans cet étau collectif, M. Jospin était contraint de tenir le langage du compromis permanent et d'exprimer une sorte de pensée moyenne. Troisième personnage de l'Etat, dans la réalité, entre 1981 et 1986, parce qu'il était associé, avec le président de la République et le premier ministre, à toutes les grandes décisions, il n'apparaissait aux yeux de l'opinion publique que comme un *apparatchik* sans pouvoir, sectaire et champion de la langue de bois.

Ce n'est pas la meilleure image ni la meilleure fonction pour qui veut prétendre à un « destin national ». M. Jospin avait besoin d'un peu d'air, d'exprimer une pensée autonome et de tenter si possible d'obtenir l'onction, après l'élection présidentielle, d'une fonction gouvernementale, seule capable aux yeux de l'opinion publique de transformer un homme politique d'envergure en homme d'Etat.

On imagine mal que M. Jospin quitte son rôle au Parti socialiste pour aller planter ses choux dans son jardin, c'est-à-dire dans sa future circonscription du Lauragais (Haute-Garonne). Il compte à l'évidence sur une nouvelle victoire de M. Mitterrand en mai prochain. Il paraît d'autant plus assuré de la candidature du président sortant que ce dernier confie désormais sans réticence qu'il n'hésite plus que sur la date à laquelle il l'annoncera.

L'analyse que le chef de l'Etat développe devant ses interlocuteurs est de nature à le conforter dans sa conviction. M. Mitterrand estime que trois conditions, au regard de l'histoire du pays, doivent être remplies pour que la gauche arrive au pouvoir : que les Français éprouvent une soif de justice ; qu'ils aient le sentiment d'un échec économique de la droite ; que cette dernière soit suffisamment divisée. Il admet que ces conditions ne sont pas toutes réunies aujourd'hui et que la droite reste majoritaire dans le pays. Mais il ajoute que des facteurs d'ordre psychologique peuvent compenser ces absences. Il pense à lui, à sa popularité, à son image — peaufinée par son entourage — de « père de la nation ».

Le pari de M. Jospin est d'une belle audace. Si M. Mitterrand est battu, le député de la Haute-Garonne, qui se sera dépouillé lui-même, s'en ira planter ses choux sans grand espoir de retour. Si M. Mitterrand est élu, il aura de bonnes chances d'obtenir l'onction gouvernementale recherchée. Mais il lui resterait encore un sacré bout de chemin à parcourir. « *Bonjour la vie ! Bonjour l'action !* » comme il dit.

JEAN-YVES LHOMEAU.

Politique

M. Jospin quittera la tête du PS après l'élection présidentielle

Le septennat du premier secrétaire

Cet homme-là, décidément, ne fera jamais de la politique comme tout le monde (1). Le 16 novembre 1986 sur Europe 1, il remarque que *« tout homme doit se méfier de la routine comme d'une rouille »*, laisse percer sa lassitude et fait comprendre qu'après l'élection présidentielle de 1988, en cas de victoire de la gauche, il *« n'imaginerait pas »* de rester premier secrétaire. Dans les mois qui suivent, M. Jospin confirme cet état d'esprit et ne cache pas qu'il verrait bien son après-88 à Matignon, en cumulant, ou non, le poste de premier ministre et celui de premier secrétaire.

Mais, lorsque ces déclarations suscitent, tout naturellement, à la fin de 1987, rumeurs et spéculations sur sa succession à la tête du parti – les noms de MM. Laurent Fabius et Pierre Mauroy sont avancés, – il prend la mouche et affirme que sa *« succession n'est pas ouverte »*. Deux mois plus tard, en pleine campagne électorale, coup de théâtre : il annonce à la télévision qu'il quittera la tête du parti après l'élection.
Ainsi est-il fait : le goût du secret, une capacité, souvent décriée, à décortiquer publiquement ses propres interrogations. Ce goût, aussi, pour un comportement qui prend les gens à contrepied.

Dès le congrès de Valence de l'automne 1981, M. Jospin qui, à quarante-quatre ans, est à la tête du PS depuis le début de l'année, se démarque de la tonalité dominante. Le premier secrétaire laisse faire les dirigeants socialistes qui donneront du PS l'image d'un parti arrogant, de *« coupeurs de tête »*. Aujourd'hui encore, M. Jospin se reproche de n'avoir pas « *cadré* » ce congrès pour éviter de tels débordements.

Ce congrès de Valence n'est qu'un des épisodes de l'apprentissage socialiste du pouvoir. Pendant cinq ans, tout en voyant son autorité périodiquement contestée par les « poids lourds » du parti, M. Jospin aura une tâche ingrate : essayer de trouver le point d'équilibre entre un parti « godillot » et un parti impérialiste tenté de « coloniser » l'Etat.

C'est évidemment en matière économique et sociale, que les gosiers socialistes, en 1982-1983, ont le plus de mal à avaler ce qu'on leur présente. Progressivement, prudemment, M. Jospin leur fera assumer la politique de rigueur.

Même volonté d'anticipation pour l'école privée. Au début de 1984, six mois avant tout le monde, il suggère de faire marche arrière. Il sera, à l'été, étroitement associé au retrait du projet.

Au congrès de Bourg-en-Bresse, en 1983, le PS contraint et forcé a accepté la politique de rigueur. Celui de Toulouse, en 1985, marquera le tournant « social-démocrate » des socialistes français.

La brouille avec M. Fabius

Quelques mois auparavant, M. Jospin a montré une autre facette de sa personnalité. A l'été 1985, la brouille Fabius-Jospin a éclaté. Après un meeting « historique », le 14 juin à Marseille, M. Jospin comprend que M. Fabius veut mener la campagne à sa place. Début d'une guerre de plusieurs semaines. M. Jospin met son poste en balance. Le président de la République rend un tardif jugement de Salomon qui, en fait, avantage M. Jospin. Bilan : le PS « décroche » brutalement dans les sondages d'opinion. De cet épisode date la fracture entre MM. Jospin et Fabius. Désormais, le premier secrétaire et son entourage prêteront une attention sourcilleuse – c'est un euphémisme – aux faits et gestes de M. Fabius, qui partagera, par la suite, ce « privilège » avec M. Jean Poperen, ancien numéro deux du PS, constamment en rivalité avec le premier secrétaire et écarté par M. Jospin au congrès de Lille d'avril 1987.

L'après-86 du premier secrétaire n'est pas non plus de tout repos. M. Jospin voudra, au printemps 1987 que les « poids lourds » réintègrent les instances dirigeantes du PS afin que le Parti s'exprime d'une seule voix. Mais la gestion de ce « troupeau » de fortes têtes, qui reviennent au secrétariat national et au bureau exécutif après le congrès de Lille d'avril 1987, n'est pas simple. La fusion, survenue à cette occasion, des courants A (mitterrandiste) et B (mauroyiste) ne prive pas M. Pierre Mauroy de sa liberté de parole.

A la fin de l'été 1986, la « guerre du ton » s'est déclenchée dans les rangs du PS. C'est M. Mauroy qui, le premier, a ouvert les hostilités, bien qu'il s'en défende après coup. Les contestataires de M. Jospin lui reprochent, *grosso modo*, sa modération. A l'automne 1986, la mise en cause de M. Jospin est telle que son maintien à la tête du parti est pratiquement suspendu au résultat de l'élection législative partielle de Haute-Garonne, où il se présente. Son score est suffisant pour écarter l'hypothèse de son départ, mais pas assez convaincant pour faire taire définitivement ses contestataires.

Le « problème Rocard »

Depuis que le député des Yvelines a quitté le gouvernement, au début du mois d'avril 1985, M. Jospin doit, en outre, gérer le « problème Rocard ». Il le fait, animé d'un double souci : préserver la cohésion du PS ; préserver les chances du maire de Conflans-Sainte-Honorine – y compris face à l'animosité de certains parmi ses propres alliés – qui sera peut-être le candidat du PS si M. Mitterrand ne l'est pas. Pendant près de trois ans, M. Jospin se tiendra sur cette étroite ligne de crête, accréditant parfois l'idée d'un « axe » Jospin-Rocard. M. Jospin, toutefois après s'être employé des années à incarner le « point d'équilibre » du PS, entend désormais jouer sa carte. Ses fonctions lui ont collé sur les épaules une image partisane dont il aimerait bien se débarrasser pour préparer son avenir. Au fil des émissions de radio et de télévision, il bâtit un discours plutôt *soft*.

Sa définition, à « L'heure de vérité » d'A 2, le 7 octobre 1987 d'un *« nouvel équilibre »* de la société que doivent rechercher les socialistes déclenche l'ironie féroce de l'ex-CERES de M. Chevènement.

L'affaire du vote du budget régional de Champagne-Ardenne tourne à son avantage. M. Jospin souhaite que les élus s'abstiennent ou refusent de prendre part au vote d'un projet de budget présenté par un homme, M. Bernard Stasi, député CDS mais honni par le Front national. La majorité du bureau exécutif souhaite un vote contre. M. Jospin est en minorité, mais les élus régionaux socialistes se rangeront finalement à son avis et l'opinion lui donnera raison.

Quel est le bilan du septennat de M. Jospin ? Le succès, ou l'échec, du candidat de la gauche à l'élection présidentielle sera, d'une certaine façon, l'un des éléments essentiels de ce bilan. En tout état de cause, M. Jospin aura assumé la lourde tâche de succéder à M. Mitterrand et de mener en sept ans une mutation considérable pour un parti qui est devenu le premier de France.

Cette mutation, M. Jospin l'aura menée sans trop de « casse » en maintenant la cohésion du parti. Mais aussi, diront ses détracteurs, en laissant un PS pas assez dynamique, quelque peu désorienté et plus dépendant que jamais de la personnalité de M. Mitterrand.

L'image contrastée du PS d'aujourd'hui est aussi liée à celle de M. Jospin. Ce protestant devenu agnostique, mais qui reste marqué par son origine, montre une personnalité conforme à sa façon de s'exprimer : à la fois simple et compliquée. Ferme sur ses principes, il a appris le pragmatisme. Capable de souplesse, il peut être rigide. Il lui arrive d'hésiter, mais aussi d'être brutal à l'excès. Sérieux – parfois trop – en public, il plaisante volontiers en privé.

Ses atouts ? Sa grande popularité chez les militants, sa capacité de travail et de synthèse, sa communauté d'esprit avec M. Mitterrand. Ses handicaps ? Un persistant manque de charisme lié à sa fonction, à son côté « prof », une propension au travail solitaire, une indéniable difficulté à se créer un cercle de fidèles, liée à une certaine réserve l'égard d'un comportement « clanique ».

M. Jospin, enfin, est prudent. Une qualité dont il se flatte, mais qui peut devenir un défaut : un mitterrandiste qui connaît bien les deux hommes résume : *« Mitterrand disait toujours : « Allez-y ! » ; Jospin commence par dire : « Attention ! »*

M. Jospin, pourtant, prend aujourd'hui plusieurs risques. A court terme, le problème de sa succession peut créer au sein du PS des turbulences, malvenues en pleine campagne électorale. Même si M. Jospin pense avoir annoncé sa décision assez tôt pour que le PS puisse, à terme, *« l'absorber »* sans mal. En cas de défaite de la gauche, il n'aurait plus, pour un temps indéterminé, qu'à se replier sur une baronnie de Haute-Garonne, qui n'est qu'en cours de constitution.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

(1) *Le Monde* du 9 juillet 1985 a publié un portrait de M. Jospin.

Avant la convention nationale du MRG

Le consensus sans l'apaisement

Et voilà que les radicaux de gauche sont d'accord à la veille d'une échéance électorale ! Il y avait bien longtemps que, tout scrutin leur était prétexte aux plus sévères empoignades. L'évidence – selon eux – d'une nouvelle candidature de M. Mitterrand limite considérablement les données du choix.

Le consensus ne va pas cependant jusqu'à l'apaisement de toutes les querelles. Ainsi MM. Michel Crépeau et Roger-Gérard Schwartzenberg, tous deux présidents d'honneur du MRG, maintiennent leur distance avec la direction du parti. Ils ont lancé, le 30 janvier, un *« appel des élus radicaux à la candidature de François Mitterrand »* qui a recueilli, selon eux, en une quinzaine de jours, un millier de signatures. Ils ne participeront pas à la convention nationale du MRG du 20 février. La raison de cette absence ne tient pas au soutien à M. Mitterrand qui doit s'y manifester mais à la vie interne du Mouvement. A leurs yeux, la remise en ordre des fichiers d'adhérents et la sincérité des mandats ne sont pas avérées.

En convoquant une convention nationale qui rassemble les membres du comité directeur et les candidats investis par le bureau national lors des dernières élections législatives, régionales et sénatoriales, M. François Doubin poursuit deux objectifs. Le premier est bien entendu de manifester le soutien du mouvement qu'il préside à l'actuel chef de l'Etat, en rendant le plus discret possible les 20 % – selon son évaluation – de radicaux de gauche favorables à une candidature autonome. Le second est l'approbation d'une sorte de plate-forme axée sur quatre thèmes.

Outre le devoir européen, la solidarité nationale, le MRG reprend sa position de crédit éducatif. Sur le thème du *« pouvoir républicain »*, le texte adopté par le comité directeur du 12 décembre dernier prévoit que l'Assemblée nationale est maîtresse de son ordre du jour, de l'initiative législative et référendaire. Favorable au cumul d'un seul mandat local avec un seul mandat national, le texte prévoit *« une seule réélection à un même mandat avant une coupure obligatoire de la durée du mandat »*.

Quant au président de la République, le MRG souhaite qu'il soit *« le garant suprême de la liberté du citoyen et de l'indépendance ultime de notre territoire »*. Envisageant une remise en cause de son élection au suffrage universel, le projet estime qu'à terme ses fonctions de responsable des armées et de la diplomatie entraîneront l'assimilation des ministères compétents à la présidence de la République.

A. Ch.

La polémique sur le vote communiste de 1981

« Savoir lire entre les lignes... »

La polémique sur l'attitude de la direction du PCF au second tour de l'élection présidentielle de 1981 n'en finit pas de faire des vagues. Selon M. Juquin et de nombreux « rénovateurs », une incitation, et même parfois des appels explicites, avaient été faits par certains dirigeants en faveur du *« vote révolutionnaire »* pour M. Valéry Giscard d'Estaing. M. Georges Marchais a qualifié cette allégation de *« mensonge ignoble »* et le secrétaire général a mis dans la balance *« son honneur »*, et si nécessaire celui de son parti.

Dans une publication confidentielle, *la Lettre de l'Allier* – département dont M. Lajoinie est député, – M. Jacky Flouzat, adjoint au maire communiste de Montluçon et récent démissionnaire du PCF dont il était membre depuis 1959, fait le récit d'une réunion suivant le premier tour de 1981 à laquelle participaient *« deux cents militants communistes de Montluçon qui avaient dû présenter leur carte à l'entrée dans la salle »*.

Selon M. Flouzat, *« l'ancien député Henri Védrines, s'est levé et a rappelé que le PCF, officiellement, soutenait François Mitterrand au second tour ». « Puis il a précisé,* affirme-t-il, *qu'il fallait savoir lire entre les lignes de cette déclaration de soutien, expliquant en substance que ce qui pouvait arriver de pire au mouvement ouvrier et au PCF, c'était que la France fût dirigée par la social-démocratie. »* M. Flouzat assure qu'il s'est alors élevé contre cette incitation *« à émettre dans l'isoloir le vote le plus révolutionnaire possible »* et a manifesté, devant l'auditoire, son hostilité *« à la politique du double langage du parti »*.

Il indique qu'il a *« écrit une longue lettre au secrétaire général du parti »* qui, selon lui, est restée sans réponse. L'ayant signalé à M. Lajoinie *« dans les couloirs de la mairie de Montluçon »*, ce dernier lui aurait dit que *« la direction du parti n'avait pas répondu à toutes les lettres »*. Par ailleurs, le député de l'Allier aurait jugé *« maladroite »* l'intervention de M. Védrines.

Des contestataires du PCF appellent à voter pour M. Lajoinie

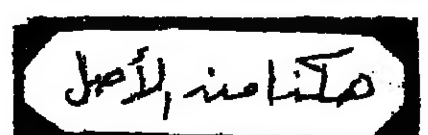
« Malgré tout, mais avant tout, votons André Lajoinie. » Tel est le titre donné à un appel électoral qui circule actuellement parmi les opposants communistes de longue date, dont l'audience s'est amenuisée ces dernières années en raison du départ, volontaire ou forcé, des « rénovateurs ». Le philosophe Henri Lefebvre figure parmi les treize initiateurs de ce texte (1) qui *« n'est pas pour autant un soutien à la direction actuelle du PCF »*, parti qui est *« la seule réalité organisée des luttes ouvrières »* demeurant *« la mémoire et l'avenir de ces luttes »*.

Faisant référence, sans la nommer, à la candidature Juquin, les signataires écrivent qu'il faut *« préserver »* le PCF *« car on ne créera pas une tradition ni un capital d'expérience en quelques mois, avec quelques bonnes volontés »*.

Le texte dénonce *« les dirigeants du parti* [qui] *ont contribué à affaiblir et anémier »* cette organisation et estime que *« leurs erreurs, leurs reniements, leurs volte-face, leur double langage ont été sanctionnés »*. Les signataires soulignent que le PCF reste *« le meilleur recours contre le capitalisme »* car *« il sauve l'honneur de la gauche »*.

Cet appel est une vibrante illustration de l'esprit de parti, défendu, contre les dirigeants, par quelques dissidents de toujours.

(1) M. André Moroni, 66, rue de Dantzig, 75015 Paris, recueille les signatures.



Avant la convention ...

Le consensus sans l'apaisement

La polémique sur le ...

• Savoir lire entre les lignes...



هكذا من الأصل

Politique

A Dijon, M. Chirac annonce que la Coupe du monde de football aura lieu en France... en 1998

DIJON
de notre envoyé spécial

M. Marcel Lucotte, président (UDF-PR) du conseil régional de Bourgogne, s'était excusé de ne pas pouvoir assister au meeting de M. Jacques Chirac à Dijon, le jeudi 18 février. M. Jean-Pierre Soisson, autre personnalité du Parti républicain passionnément barriste, n'avait pas, lui, que l'on sache, transmis d'excuses. A défaut de l'être par son maire, Auxerre était représentée à la tribune par un citoyen au moins aussi considérable aux yeux du public : M. Guy Roux, l'entraîneur de son club de football.

On soupçonnait, à voir M. Roux interroger M. Jacques Chirac – comme les autres interlocuteurs de la soirée, mais plus longuement qu'eux, et en exposant son propre point de vue, – onWse doutait bien qu'il se préparait quelque chose. Et voilà que M. Roux, très homme de scène, comme mu par une association d'idées avec les Jeux olympiques mentionnés par M. Chirac, a demandé au candidat, dont le septennat (mais oui !) pourrait se « prolonger » (pourquoi pas ?), s'il avait songé à... *« La Coupe du monde en 1998 ?*, a dit M. Chirac. *Bien sûr ! Non seulement j'y ai songé, mais c'est réglé : elle aura lieu en France. »*

M. Roux était le partenaire rêvé pour cette annonce. Ne pouvait-il vraiment s'abstenir de regretter que les crédits des sports n'aient pas été portés à 1 % du budget par la majorité actuelle non plus que par les socialistes ? Ni d'ajouter que ceux-ci l'avaient fait, eux, pour la culture, même si c'était, au dire de M. Chirac, du *« clinquant »* ? Ni de s'emparer du propos du premier ministre favorable à un aménagement des horaires scolaires plus propice à la pratique du sport ? M. Roux observait, *« à l'intention des journalistes notamment »*, qu'il n'avait jamais entendu à pareil niveau et en pareille période, un engagement aussi ferme vers le *« mi-temps pédagogique »*.

M. Chirac a souligné qu'il avait parlé d'*« évolution nécessaire »* et de non moins nécessaire *« concertation »*.

Le premier ministre avait parlé aussi des organisations syndicales d'enseignants, *« qui ont des difficultés à s'ouvrir sur les problèmes du monde moderne »*. Les enseignants à propos desquels se pose *« un problème d'heures de travail dans l'année »* (pour ceux du supérieur) ; l'éducation nationale, qui doit sortir de son ghetto ; les socialistes, qui *« n'avaient aucune espèce d'idée de ce que pouvait être une entreprise »*, dont le *« mépris pour l'argent des autres »* est bien connu, et que leur *« nature »* porte aux décisions *« démagogiques et irresponsables »*, sont apparus, une fois encore, comme les cibles favorites de M. Chirac et de ses auditoires.

« Je garde le gouvernement »

Le premier ministre a répondu en outre aux propos de M. François Mitterrand expliquant qu'il ne pouvait faire connaître sa décision de candidature ou de non-candidature avant certaines échéances internationales, et qu'*« il faut bien que quelqu'un garde l'Etat »* (*le Monde* du 18 février). *« Je garde le gouvernement d'une main ferme »*, a dit M. Chirac, ajoutant que les responsabilités invoquées par le président de la République *« incombent au gouvernement »*. Selon le chef du gouvernement qui *« gouverne »*, *« l'argument invoqué par M. Mitterrand n'est probablement pas le meilleur, en tout cas pas celui auquel il pense réellement »*.

M. Chirac a reproché aux socialistes une *« argumentation vraiment très, très médiocre »* contre son bilan gouvernemental, en raison des *« comparaisons »* qu'il appelle avec le leur. Après avoir demandé aux socialistes de *« reprendre un peu leurs esprits »* et avoir reproché à M. Bérégovoy, maire de Nevers, d'avoir utilisé (*le Monde* du 19 février) *« l'injure »*, le premier ministre a recommandé à ses auditeurs de *« ne pas oublier comment la majorité des Français a sanctionné ceux qui prétendent aujourd'hui aboyer contre nos résultats »*. Il a assuré que les tentatives des socialistes pour pousser M. Barre et lui-même à s'opposer, *« ce qui serait tout à fait artificiel »*, resteront vaines.

Au début de la soirée, devant les représentants du monde socioprofessionnel, M. Chirac, interrogé sur ce point, avait déclaré que *« le Front national est une création des socialistes »* par le moyen du scrutin proportionnel. *« C'était vraiment*, avait-il dit, *la combine politique dans toute son horreur. »* M. Chirac avait ajouté : *« Les socialistes, mes deux prédécesseurs et, je le dis clairement, le président de la République, ont, à mes yeux, perdu toute autorité pour revendiquer une quelconque préoccupation d'ordre moral. »*

M. Chirac a assuré ses partisans qu'il y a bien *« un débat national à l'occasion de cette élection »*. C'était, à n'en pas douter, un hommage inattendu à la contradiction que lui avait apportée M. Bérégovoy et les *« aboyeurs socialistes »*.

PATRICK JARREAU.

• **Soutiens à M. Chirac.** – M. Joseph Raybaud, sénateur Gauche démocratique des Alpes-Maritimes, vice-président de l'Association des maires de France, président de l'Association des maires des Alpes-Maritimes, a adhéré au comité départemental de soutien à M. Chirac. En Corrèze, M. Jean Charbonnel, maire de Brive, député RPR, président du club Nouvelle Frontière, adhère au comité départemental pour le soutien à M. Chirac.

• **Incident entre le CNI et le RPR dans le Val-d'Oise.** – Les responsables locaux du RPR ont interdit à M. Yvon Briant, secrétaire général du CNI, député non inscrit du Val-d'Oise, de siéger à la tribune d'une réunion publique à Deuil-la-Barre, le jeudi 18 février, aux côtés de M. Edouard Balladur. Dans un communiqué, la commission exécutive du CNI estime que *« si de tels incidents devaient se reproduire, il deviendrait impossible au CNI de participer à la campagne de Jacques Chirac »*. Ce parti avait décidé, le 6 février, de soutenir le premier ministre et M. Briant est l'un des vice-présidents du comité national de soutien que préside M. Balladur.

JOURNAL D'UN AMATEUR *par Philippe Boucher*

LA vie politique se joue plus que jamais sur deux scènes : l'une où les acteurs n'ont pour spectateurs qu'eux-mêmes et se réjouissent qu'il en soit ainsi, en dépit de l'intérêt de l'intrigue et de leur jeu ; l'autre qui réunit une assistance écoutant sans se plaindre une pièce insipide. Mais la présence est là quasiment obligatoire, afin de savoir qui décrochera le prix du meilleur acteur, et l'engagement de sept ans dont il est récompensé.

Autour de cette scène-là, au rideau rapiécé, aux décors délavés, dont le plancher grince et la lumière défaille, les intrigues et les amis se pressent, les uns ouvertement partisans, les autres se voilant d'une impartialité que leur métier requiert. Les dialogues ont beau être d'une monotonie à terrasser un insomniaque, les effets déjà usés du temps de l'illustre Théâtre, rien ne tempère la stridence des sifflets ou le vacarme des applaudissements lorsque fuse une réplique aussi inattendue qu'une ondée de mars. Que n'entendra-t-on pas lorsque paraîtra enfin la vedette incontestée du spectacle, mais que ses engagements retiennent provisoirement pour d'autres comédies ?

A quelques rues de distance, la deuxième salle, vide de spectateurs. A peine si, de loin en loin, un critique vient prendre note de ce qui se dit, pour rendre compte à ses hypothétiques lecteurs des rebondissements de l'intrigue. Tous les jeux sont ailleurs. Ce théâtre-là a des allures de société secrète.

C'est que la pièce qui s'y donne est une histoire authentique, une histoire de batailles et d'alliances où le perdant n'est pas assassiné par un sabre de carton, mais par une arme qui fait couler un sang chaud et vrai, et où le vainqueur s'empare vraiment des biens de ceux qu'il a défaits. Ce n'est pas une pièce, mais la vie, qui montre comment, réunis autour d'un ris de veau braisé (par exemple), deux financiers sont convenus qu'ils allaient, ensemble, se payer dix mille auteurs pour mieux les protéger, veiller à ce que leur liberté de création soit plus grande, se soucier que la diffusion de leurs idées et de leur écriture soit mieux assurée.

A soi seul, un groupe d'édition – qui ne sera pourtant que le deuxième de son pays – va contrôler 20 % du marché, et les politiques, tout occupés d'eux-mêmes et des sondages qui exposent leur beauté, ne disent mot. M. Robert Hersant s'est fait traiter de tous les noms d'oiseaux possibles, Hachette reste marqué du surnom de « pieuvre verte », mais le tout nouveau Groupe de la Cité va tenir dix mille auteurs en laisse, et il n'est personne pour hausser le sourcil.

Le Parlement débat du financement des partis politiques pour que celui-ci en soit plus « moral » ; les amendements s'entrechoquent avec les sous-amendements, l'opposition concède, la majorité consent, les ministres s'entremettent afin que naisse cette loi qui fera des finances politiques un océan de vertu, mais, trois petits tours et puis s'en vont ! Une bonne partie de l'édition française reçoit un nouveau maître aussi facilement qu'un troupeau de moutons change de berger : qu'importe ! Cela s'est su, cela aurait pu presque aussi bien ne pas se savoir.

∴

« LES affaires sont les affaires » est une expression assez connue pour être devenue le titre d'une pièce d'Octave Mirbeau, à moins que ce ne soit l'inverse. Leur prodigieuse simplicité ne cessera jamais de susciter l'admiration de l'ignorant. Les politiques s'empêtrent dans la procédure pour accoucher d'une loi mal née qui ne saurait aller bien loin, cependant qu'à la finance suffit un déjeuner pour se payer un bon poids de pensée, matérialisé par dix mille clampins gratteurs de papier.

Dans ces conditions, il ne s'agit plus d'éditer mais de gérer. Naïveté que cela ? Tant pis ! N'en voit-on pas déjà tant d'indices, pour ne pas dire de preuves ?

Après Staline demandant, goguenard : *« Le pape, combien de divisions ? »*, devra-t-on entendre : *« Racine, quel tirage ? »*, ou *« Molière, combien d'éditions en poche ? »*, ou encore, avant de publier *la Chartreuse de Parme*, *« Est-on sûr du Goncourt pour le prochain Stendhal ? »* (1).

Mesure-t-on la puissance de contrôle des idées, de la pensée, de l'esprit, dans une société où quatre ou cinq groupes posséderont, pour aujourd'hui et pour demain, tout ce qui, un jour, est pris de l'envie violente de manier la plume et le papier pour tracer des mots qui formeront une phrase, ces phrases un chapitre, et ces chapitres un livre ?

Affaires

Ce n'est pas que, dans une société éditoriale dispersée, les choses sont ou étaient aussi simples ou aisées. Mais, tout de même, il n'y avait pas trop d'analystes de gestion pour se croire grammairiens.

A ceux, écrivains, hommes politiques, ou même citoyens, qui s'offusquent ou s'inquiètent (tendons l'oreille, il s'en trouvera peut-être un), l'argument est d'usage, au point qu'il faudrait en faire une clause obligatoire de ce genre d'opération : il s'agit de *« résister à la concurrence internationale »*. Ce n'est plus une explication, c'est un sauf-conduit, une indulgence plénière.

Le souvenir revient de cette caricature de 1788 (faut-il dire *cartoon* pour mieux *« résister à la concurrence internationale »* ?) où l'on voyait, sous l'apparence d'animaux, les notables à qui leur président indiquait : *« Nous vous avons réunis pour savoir à quelle sauce vous seriez mangés. » « Mais nous ne voulons pas être mangés »*, clamait l'assemblée. *« Vous sortez de la question »*, rétorquait le président. La leçon resta la même.

∴

ENCORE ce groupe est-il né de la volonté de ceux qui l'ont constitué, à défaut d'avoir recueilli l'opinion des hommes qu'il concerne. Mais comment qualifier le capitaine d'industrie qui, un beau matin, décide qu'il va faire l'acquisition d'une société commerciale à laquelle il trouve des attraits ? Tant d'attraits que ses propriétaires n'ont nulle envie de la céder.

Qu'à cela ne tienne ! Faudrait-il à présent obtenir l'assentiment du détenteur d'un bien pour faire l'acquisition de ce bien ? Les lois ne permettent-elles pas d'acheter le patrimoine d'autrui sans qu'il ait à y consentir ? Ce n'est pas un coup de force puisque cela se nomme OPA. Même si, filant une mauvaise métaphore, un mal-intentionné pourrait y voir, avec la bénédiction des lois, une manière de vol à l'arraché : *« Ton sac, la vieille », « Tes titres, le mec. »*

Mais oui, bien sûr, c'est vrai, c'est plus compliqué que cela, le propriétaire privé de son bien en reçoit un juste prix, parfois même supérieur à la valeur du moment. Bien sûr, nul n'est, en vérité, contraint de vendre.

Non, c'est une majorité qui est prise sans que puisse être estimé le prix de cette majorité ; c'est l'exercice d'un pouvoir qui change de mains, sans même que puisse être allégué que ce pouvoir était mal exercé. Quelqu'un le voulait, l'a pris, c'est tout. Pour en faire ce qui lui convient, pas forcément mieux, tout bonnement, parfois, en dépecer les actifs, se donnant ainsi la finance nécessaire à d'autres opérations aussi séduisantes.

Ainsi naît l'impression d'une société loubarde, où il existe deux violences, l'une que les codes reconnaissent comme telle et, à ce titre, punissent, l'autre que les codes protègent parce que *« les affaires sont les affaires »*.

S'il faut s'en affliger, comment s'en étonner ? A l'égard de la violence et de l'agressivité, le discours dominant, le discours politique, si l'on veut, est double. Sur l'une de ses faces, il remplit les prisons pour dissuader les agressifs d'être ce qu'ils sont, sur l'autre, il les incite à l'être.

Qui de nous n'a vu de ces petites annonces cherchant des *« vendeurs agressifs »*, ayant *« la volonté de l'emporter »*, *« de vaincre »*, d'être des *« battants »* (du verbe battre, pour qui ne l'aurait pas remarqué) ?

Qui n'a eu connaissance d'articles et de films célébrant la légende des *raiders*, bruyants et clinquants financiers, à la carrière aussi incertaine (le krach de New-York n'a-t-il pas suffi à le démontrer) que celle d'un aventurier ? Un *raid* (qui a donné *raider*, le pratiquant de ce genre de choses) n'est-il pas en bon anglais une *« invasion hostile »*, une *« invasion de prédateurs »*, mot qui, jusqu'à nouvel ordre, n'est pas synonyme de louange ? N'est-ce pas, pourtant, cette civilisation-là qui est présentée comme un modèle et, après tout, le devient ?

∴

PS. – L'intérêt d'un article régulier, c'est de pouvoir, d'une semaine sur l'autre, en corriger les erreurs, les bévues, les omissions. Comment faire dans des circonstances moins aisées ? Eh bien ! rectifier ici une erreur commise ailleurs.

La revue *Influences* a publié récemment un numéro (pas mal, vraiment pas mal) consacré à François Mitterrand, et auquel nombre de journalistes venus, selon l'expression consacrée, de tous les bords ont participé. Parmi ces journalistes... oui, lequel a attribué à de Gaulle un propos sur *« le grand homme qui n'en est pas un pour son valet de chambre »* ? Attribution fautive.

M. Christophe Vital Durand, de Paris, donne la solution : *« C'est Hegel*, écrit-il, *qui a dit* « Il n'y a pas de héros pour son valet de chambre ». *Et Engels, commentant le mot, ajoutait :* « Ce n'est pas parce que le héros n'est pas un héros, mais parce que le valet est un valet. » A méditer, non ?

(1) Oui, c'est un anachronisme.

Les comités de soutien à M. Barre (suite)

M. Charles Millon, délégué général aux comités de soutien à M. Raymond Barre, a publié une nouvelle liste de responsables départementaux.

Vaucluse : présidente d'honneur : Mme Maurice Charetier ; président : M. Jean-Claude Andrieu, maire de Carpentras.

Cher : président : M. Jean-François Deniau, député (PR), président du conseil général.

Côtes-du-Nord : coprésidents : MM. Sébastien Couepel, député (CDS), et René Benoit, député (PR) ; vice-présidents : MM. Bernard Lemarié, sénateur (Union centriste), et Yves Le Cozannet, sénateur (Union centriste).

Sarthe : président : M. Roland du Luart, sénateur (RI) ; vice-présidents : MM. Michel d'Aillières, sénateur (RI), président du conseil général, et Georges Bollengier-Stragier, député (PR).

Var : président d'honneur : M. François Léotard, ministre (PR) ; président : M. François Trucy, sénateur (RI) ; vice-présidents : MM. Maurice Arreckx, sénateur (RI), président du conseil général ; Arthur Paecht, député (PR) ; Daniel Colin, député (PR), et Michel Hamaide, député (PR).

Gers : coprésidents : MM. Aymeri de Montesquiou, député (radical), et Marc Castex, sénateur (RI).

Martinique : président : M. Roger Lise, sénateur (Union centriste) ; vice-président : M. Jean Maran, député (UDF).

Haute-Vienne : président : M. Henri Bouvet, député (radical).

Hautes-Pyrénées : coprésidents : MM. Pierre Bleuler, député (CDS) et Gérard Trémège, député (PR).

Bouches-du-Rhône : coprésidents d'honneur : MM. Jean-Claude Gaudin, député (PR), et Jean Francou, sénateur (union centriste) ; président : M. Roland Blum, député (PR) ; membres : MM. Jean-Pierre de Peretti Della Rocca, député (UDF, adhérent direct), et Jean Roatta, député (PR).

Vendée : président : M. Michel Crucis, sénateur (RI) ; vice-présidents : MM. Philippe Mestre, député (UDF, adhérent direct), Philippe de Villiers, député (PR).

Val-de-Marne : président d'honneur : M. Alain Poher, président du Sénat (CDS) ; coprésidents : MM. Alain Griotteray, député (PR), et Jean-Jacques Jegou, député (CDS) ; membre, M. Jean Clouet, sénateur (RI).

Le comité national de soutien à M. Raymond Barre a aussi publié une liste de responsables agricoles lui apportant leur appui. Parmi ceux-ci, M. Michel Debatisse, président de la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme.

Le bilan du gouvernement

M. Juppé confirme ses chiffres

M. Alain Juppé, porte-parole de M. Chirac, a répondu au cours de son point de presse du jeudi 18 février, aux reproches adressés par les socialistes au bilan de l'action du gouvernement. Il juge *« sans surprise ces réactions marquées par la hargne et le sectarisme »*, ajoutant : *« Cela leur a donné l'occasion de sortir quelques instants du coma dépassé dans lequel les a plongés l'absence de candidat socialiste. »*

M. Juppé a réfuté chacun des points contestés en répétant chaque fois : *« Affirmation confirmée »*. Il a ainsi déclaré pour le chômage : *« De mars 1987 à décembre 1987, le nombre de demandeurs d'emploi est bien passé de 2 675 900 à 2 562 500 (en données corrigées des variations saisonnières), soit une diminution de 113 400. Si l'on veut remonter plus loin dans le temps, voici les chiffres : avril 1981 à mars 1986 : + 11 800 par mois ; mars 1986 à décembre 1987 : + 4 500 par mois ; mars 1987 à décembre 1987 : – 12 600 par mois. »*

En ce qui concerne l'emploi, M. Juppé a indiqué : *« De 1981 à 1985, l'emploi salarié des secteurs marchands non agricoles (chiffres INSEE de fin 1987) a baissé de 550 000. En 1956 : + 0,15 % selon l'UNEDIC, + 0,20 % selon l'INSEE. En 1987 : + 0,40 % selon l'UNEDIC, – 0,10 % selon l'INSEE. Ces données sont homogènes ; elles n'incluent évidemment pas, s'agissant du secteur marchand, les TUC. »*

Pour le pouvoir d'achat, le ministre a énuméré les chiffres *« du revenu disponible des ménages calculés par la comptabilité nationale (salaire net de cotisations sociales + prestations sociales – impôts) : 1981 = + 2,6 % ; 1982 = + 2,5 % ; 1983 = – 0,7 % ; 1984 = – 0,5 % ; 1985 = + 1,3 % (moyenne 1981-1985 : + 1 %) ; 1986 = + 3,3 % ; 1987 = + 0,7 % ; 1988 = + 0,8 % (prévisions loi de finances) ; moyenne : + 1,6 %. »*

Enfin, concernant la Sécurité sociale il a indiqué : *« Trois branches sur quatre sont équilibrées fin 1987. Les plus récentes estimations de la commission des comptes, qui n'émanent pas du gouvernement, concluent à la disparition de tout déficit du régime général au 31 décembre 1987, toutes branches confondues. Le bilan gouvernemental ne masque pas les problèmes qui subsistent principalement pour les régimes de retraite. »*

M. Juppé a conclu : *« Il est intéressant que les chiffres relatifs à la croissance, à l'investissement et à la balance commerciale n'ont pas été contestés. »*

Société

Une polémique se développe autour de la grève de la faim des chefs d'Action directe

Nathalie Ménigon, un peu plus faible que la veille, a une nouvelle fois comparu, le jeudi 18 février, devant la cour d'assises spéciale de Paris, alors que se développe une polémique sur la grève de la faim des chefs d'Action directe en prison, et sur les conditions de leur détention.

Au professeur Milliez et à la quarantaine de personnalités signataires d'un appel, publié ce vendredi dans la presse, pour que soit mis fin à l'isolement des quatre détenus, le garde des sceaux, M. Albin Chalandon, reprenant ses premières déclarations, a répondu, au journal de 20 heures d'Antenne 2, que la grève de la faim de Nathalie Ménigon *« constitue son droit, sa responsabilité, mais* [que] *la justice doit passer ». « Si l'on cède,* a précisé le ministre de la justice, *et s'ils font la grève de la faim, calculée comme elle l'est, chaque fois que leur procès sera en vue, ils ne seront jamais jugés. »*

Le garde des sceaux a répété qu'il était résolu à ne pas céder à cette *« stratégie terroriste qui se poursuit en prison ».* Quant aux conditions de détention, cause, à l'origine, de la grève de la faim des membres d'Action directe, il a précisé que celles-ci constituaient *« un avantage dont voudraient bien bénéficier de nombreux autres détenus qui sont entassés à plusieurs dans leurs cellules ».* Les avocats de Nathalie Ménigon et Jean-Marc Rouillan ont été reçus vendredi 13 février en fin de matinée par M. Paul-André Sabon, chef de cabinet du garde des sceaux, pour une *« simple prise de contact »* ont déclaré ces conseils.

Au même journal d'Antenne 2, le professeur Milliez avait regretté, lui, que *« l'on juge des gens dans les conditions où ils se trouvent ». « Je ne les cautionne absolument pas, j'ai même un certain mépris pour eux, mais j'ai trop de respect pour la justice française pour considérer que cette méthode soit la bonne. » « Il faut d'abord les remettre sur pied »,* a ajouté le professeur.

Devant la cour spéciale de Paris

Nathalie Ménigon somnolente, Régis Schleicher ailleurs

Elle ne marche presque plus. Il faut la porter comme un enfant. Somnolente, recroquevillée, les bras repliés sous le menton, Nathalie Ménigon, le jeudi 18 février, est-elle encore capable de réaliser ce qui se passe autour d'elle ? Comme la veille, son avocat, Mᵉ Bernard Ripert, demande à la cour d'assises spéciale le renvoi de ce nouveau procès. Et, comme la veille, le président Jean Saurel commet un médecin expert pour déterminer si Nathalie Ménigon, du fond de sa tiède somnolence, est en état de suivre le procès pour lequel elle comparaît aujourd'hui : une tentative d'homicide volontaire en 1982 dans un « squat » parisien, inculpation qu'elle partage avec Régis Schleicher et Jean-François Gailhac, camarades de militance de ces années lointaines.

Les procès se suivent et se ressemblent, pense-t-on aussitôt. On a tort. Une femme crée la surprise : c'est le docteur Odile Diamant-Berger, chef du service médico-judiciaire de l'Hôtel-Dieu, médecin commis par la cour. « *L'état de santé de Nathalie Ménigon est cliniquement stable,* explique le médecin. *En revanche, sa vigilance est momentanément affaiblie. Comme j'ai dû répondre à une demande de soins de sa part, je vous demande de bien vouloir me dessaisir de ce rôle de médecin expert et de me considérer comme médecin traitant.* »

Que s'est-il passé dans la tête du docteur Diamant-Berger, qui, la veille, avait déclaré Ménigon apte au service ? Est-ce un refus de ses responsabilités ? Ou la seule façon qui lui serait laissée de les assumer ? La réponse n'appartient qu'à la conscience du médecin... ou à la déontologie médicale *(lire ci-dessus).*

Mais son refus ne grippe pas longtemps la machine judiciaire. Un nouvel expert est instantanément nommé. Voici le docteur Rivelin. Lui, après examen, trouve l'accusée plutôt en meilleure forme que la veille. « *Sa tension et son cœur sont meilleurs qu'hier,* explique-t-il avant de convenir doctement : « *Indéniablement, elle présente l'état de quelqu'un qui vient de faire une grève de la faim.* »

Mᵉ Ripert demande alors au docteur Rivelin, qui avait déjà visité Nathalie Ménigon la semaine précédente à l'hôpital des prisons de Fresnes, comment il avait alors évalué le poids de sa cliente :

« *Je l'ai apprécié sur dossier.*

– *Un bon maquignon, quoi,* lance Schleicher, paternellement sermonné par le président.

– *Alors, vous pesez au coup d'œil,* remarque Mᵉ Ripert.

– *Je me trompe rarement.*

– *C'est aussi au coup d'œil que vous avez apprécié l'état de santé de ma cliente ?*

– *Pas du tout, je proteste. Quand on l'interroge elle répond clairement.* »

Comme la veille, la justice se voit donc autorisée à siéger. Peut-on dire à juger ? Ce fut, comme la veille, une bien curieuse journée, où les suspensions dévorèrent l'audience, où les incidents firent bien souvent oublier le fond, où jamais ne s'estompa le sentiment désagréable d'une justice à audiences forcées.

Schleicher, bien entendu, n'entend participer à rien et garde auprès de lui un dossier orange renfermant sans doute une proclamation qu'il réserve pour la bonne bouche. Ménigon, littéralement affalée sur une chaise, s'est dérobée aux regards de la salle. Le troisième, Gailhac, prononcera trois borborygmes dans l'après-midi. Imperturbable, Mᵉ Ripert demande des renvois. La cour prend acte, sort dignement, revient tout aussi dignement, refuse le renvoi. Ainsi va le procès.

Quant au président, imperturbable, il relit, comme la veille, le curriculum de Ménigon, qui n'a pas changé. Les vols de cyclomoteurs, petits boulots, forfaits divers de Régis Schleicher sont ensuite longuement évoqués, le président parvenant à peine à arracher un sourire à l'accusé en lui rappelant qu'il souhaitait, dans sa jeunesse, être éducateur. Comme la veille pour Nathalie Ménigon, on a retrouvé les mentions portées par ses professeurs sur les carnets scolaires de l'élève Schleicher : « *Croit pouvoir compenser la nullité par l'insolence* », notait ainsi un prof de maths, tandis qu'un prof de français jugeait « *son oral parfois très intéressant* ».

Restent les faits. Deux coups de feu tirés, croit-on comprendre, dans un « squat » de la rue de Tlemcen, sur la personne d'Alain Carpentier, militant libertaire qui s'opposait à « l'emprise » d'Action directe sur les squatts parisiens. Une affaire dans laquelle, explique le lieutenant-colonel Jean-Michel Beau, qui dirigea l'enquête quelque temps avant de se trouver impliqué dans celle des Irlandais de Vincennes, « *la victime est le seul témoin* ».

Là est le problème. Alain Carpentier, qui en réchappa de justesse, est aujourd'hui introuvable. Le commissaire Védrine, à l'heure actuelle en retraite, qui effectua les premières constatations n'est « *pas certain d'avoir été sur place* ». « *C'est une affaire lointaine.* » La jeune Marie Felkin, amie de Carpentier à l'époque, et qu'on a extrait de la prison où elle purge une peine de dix-huit mois pour outrages à agent, écoute le président relire à l'audience le procès-verbal de ses dépositions aux gendarmes, comme si elle entendait du chinois.

« *A quel étage étiez-vous ?* demande M. Saurel.

– *Ça dépendait des fois.* »

Tout est à l'avenant. Jean-François Gailhac nie les faits qui lui sont reprochés. Schleicher ne répond rien. Quant à Nathalie Ménigon elle dort depuis un bon moment.

DANIEL SCHNEIDERMANN.

Un cas de force majeure

Le docteur Odile Diamant-Berger avait-elle le droit de se récuser en tant qu'expert ? *A priori,* les textes sont à cet égard parfaitement clairs : la réquisition est une injonction faite au médecin par les autorités administratives ou judiciaires d'avoir à exécuter telle ou telle mission d'ordre médico-légal. L'article L. 367 du code de la santé publique précise que « *tout docteur en médecine est tenu de déférer aux réquisitions de l'autorité publique sous les peines prévues à l'article 379* » (il s'agit d'une amende de 1 500 à 8 000 francs).

Il existe pourtant une exception : le guide d'exercice professionnel édité par l'ordre national précise en effet qu'« *il faut un cas de force majeure ou avoir la qualité de médecin qui a donné des soins au malade ou au blessé, donc tenu par le secret médical, pour ne pas obtempérer à réquisition* ». En clair, nous a confirmé le docteur Louis René, président du conseil national de l'ordre des médecins, « *un médecin traitant ne peut examiner un de ses malades en tant qu'expert* ». L'article 56 du code de déontologie rappelle d'ailleurs cette obligation formelle.

Ayant eu à apporter des soins à Nathalie Ménigon, non seulement dans l'enceinte du Palais de justice mais également à l'Hôtel-Dieu, le docteur Diamant-Berger, en sa qualité de médecin traitant, se devait donc de se récuser.

F.N.

M. Claude Malhuret : « en conformité totale avec les règles »

M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme, reproche à Mᵉ Yves Jouffa, président de la Ligue de droits de l'homme, de soutenir le « *combat politique des membres d'Action directe* ».

Mercredi, Mᵉ Yves Jouffa avait demandé au garde des sceaux de mettre fin à la mise à l'isolement d'un certain nombre de détenus, dont les chefs d'Action directe, qualifiant cette pratique de « *traitement discriminatoire* » non conforme « *aux engagements internationaux de la France* ».

La démarche comme les propos ont vivement déplu au secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme qui considère que « *Mᵉ Yves Jouffa se comporte, et ça n'est pas d'aujourd'hui, davantage en militant politique opposé au gouvernement qu'en président de la Ligue des droits de l'homme* ».

« *Les membres d'Action directe actuellement emprisonnés le sont en conformité totale avec les règles du code de procédure pénale et avec la convention européenne des droits de l'homme,* a ajouté le secrétaire d'Etat. *Ce sont des militants politiques et le fait qu'ils continuent en prison leur combat politique contre le gouvernement, qu'ils ont commencé lorsqu'ils étaient en liberté, ce n'est pas étonnant.* »

Le couloir de l'isolement

« Tu perds le temps, tu perds l'envie et, finalement, tu te perds toi-même. C'est ça l'isolement total... » Lorsqu'elle écrit ces lignes, Nathalie Ménigon vient juste, avec ses amis Jean-Marc Rouillan, Georges Cipriani et Joëlle Aubron, de commencer la grève de la faim qui dure maintenant depuis le 1ᵉʳ décembre. Ce que M. Robert Pandraud appelle *« un régime amaigrissant »* ou M. Albin Chalandon *« une demi-grève parce qu'ils continuent à se nourrir de vitamines »,* participe peut-être, pour ces membres d'Action directe, d'une stratégie politique déterminée, dont on ne peut prévoir l'issue, mais se fonde au départ sur la contestation des conditions de détention vécues par les chefs historiques d'Action directe : *« Torture par l'isolement de sécurité renforcée, chantage permanent, brimades et arbitraire »,* résument-ils dans leur déclaration du 1ᵉʳ décembre.

Ce qu'ils réclament ? Le statut de prisonniers politiques, le regroupement des détenus membres d'un même mouvement dans un même établissement et l'abolition du régime d'isolement. La revendication est ancienne et tous les groupes — nationalistes notamment — ont multiplié ces demandes sans jamais obtenir satisfaction. La disparition — factice en réalité — des quartiers de sécurité renforcée et des quartiers de plus grande sécurité, en 1982, a été palliée par un régime à deux vitesses : l'isolement disciplinaire et l'isolement dit de sécurité. C'est dans ce cadre qu'ont été détenus les militants d'Action directe, avant leur hospitalisation. *« Il s'agit,* explique un membre de l'administration pénitentiaire, *uniquement de s'assurer de leur personne, sans provocation. »* Le régime varie selon les établissements et selon les moments, selon les directives des juges d'instruction qui délivrent les permis de visite et filtrent le courrier et selon l'« ambiance », les « renseignements » et les incidents perçus au sein de la détention. Ce que les membres d'Action directe ressentent comme une *« torture »* ne leur est pas réservé : d'autres détenus, de droit commun la plupart du temps, sont eux aussi classés DPS (détenus particulièrement signalés), et isolés.

La base du système est simple : les détenus sont seuls en cellule, seuls en promenade et étroitement surveillés ; les permis de communiquer délivrés avec une attention toute particulière. A en croire les représentants de l'administration, ce n'est que cela, rien de plus, rien de moins.

Ainsi, la lumière imposée toute la nuit en cellule, les fouilles corporelles vexatoires, les heures de promenade décalées, les visites interdites, le sadisme, en somme, dénoncés par les grévistes de la faim ne serait pour les autorités que le fruit d'une paranoïa née de l'enfermement. Au pis, une campagne soigneusement organisée, destinée à déstabiliser l'institution judiciaire et pénitenciaire tout entière.

En effet, seul aménagement particulier provoqué par l'incarcération des militantes d'Action directe, des barreaux ont été apposés aux fenêtres des cellules de la maison d'arrêt des femmes (MAF) de Fleury-Mérogis, qui n'étaient jusqu'à présent pourvues que d'un grillage.

Une lumière allumée cinq à six fois par nuit

Séparées par des cellules vides (le quartier d'isolement de la MAF n'est jamais plein), Nathalie Ménigon et Joëlle Aubron effectuaient en effet leurs promenades à des heures chaque jour différentes *« pour des raisons de sécurité évidentes ».* A Fleury, où furent détenus Régis Schleicher et Georges Cipriani, la promenade des DPS s'effectue dans des cours individuelles, aménagées au dernier étage d'un bâtiment. A Fresnes, en revanche, Jean-Marc Rouillan pouvait se promener en compagnie d'autres détenus : la publication d'une photo de lui, puis la découverte, dans sa cellule, de tampons secs de l'administration pénitentiaire, ont mis fin à ce système. Jean-Marc Rouillan, depuis cet incident, effectuait seul ses promenades. Quant à la lumière, elle est allumée jusqu'à cinq ou six fois par nuit pour vérifier la présence *« tranquille »* des détenus en cellule.

Dans les cellules situées au rez-de-chaussée, la lumière du jour est souvent insuffisante et conduit à laisser l'électricité allumée. Des fouilles corporelles étaient pratiquées à chaque conduite au parloir, des fouilles approfondies des cellules étant réalisées à un *« rythme aléatoire ».* Les DPS ont le droit de cantiner et de louer une télévision. Quant aux permis de visite — accordés par les juges d'instruction, en l'occurrence Jean-Claude Vuillemin et Jean-Louis Bruguière, — on assure au palais de justice qu'ils ont été octroyés sans restriction à la famille proche. Jean-Marc Rouillan a ainsi pu voir discrètement son enfant. Aucun permis n'aurait été demandé pour rendre visite à Nathalie Ménigon. A Fleury-Mérogis, Nathalie Ménigon et Joëlle Aubron ont pu voir, à leur demande, l'aumônier.

« Il faut se méfier de la désinformation ; nous ne sommes pas des tortionnaires », s'indignent des représentants de l'administration pénitentiaire. *« On fait moins de bruit pour des droits communs traités à la même enseigne et dont certains régulièrement perfusés — sont en grève de la faim depuis trois ou quatre mois dans quelques cas. Les gens d'Action directe se croient, à tort, des exceptions. »*

Mais, évidemment, toutes les précisions possibles ne peuvent refléter le climat de la détention où, si le cadre réglementaire de l'isolement est bien défini, tout est dans la manière d'appliquer les consignes. Et là, dans « les couloirs de l'isolement », il n'y a plus ni avocats, ni magistrats, ni directeur d'établissement, ni conseiller technique. Il n'y a plus que des surveillants face aux détenus, et des détenus face à leur solitude.

AGATHE LOGEART.

Le procès des médecins de Poitiers

La leçon d'anesthésie

POITIERS
de notre envoyé spécial

Pleins feux sur le professeur Pierre Mériel. La chose était prévue, on pourrait même dire promise. En cette affaire, les systèmes de défense étant ce qu'ils sont, M. Mériel, qui anesthésia Nicole Berneron, morte au cours de cette intervention le 30 octobre 1984, et prévenu pour cela d'homicide involontaire, attribue les causes de cette mort à une inversion des flexibles amenant au respirateur l'oxygène et le protoxyde d'azote. Pour sa part, l'accusation soutient que cette inversion fut le fait du docteur Bakari Diallo, le docteur Denis Archambeau ayant été son complice en la circonstance pour nuire à M. Mériel, qui venait de décider la mutation du docteur Diallo.

Il fallait bien, dans ces conditions, que l'affrontement se produise. Il s'est produit, mais organisé, recherché par l'un des défenseurs de M. Diallo, Mᵉ Henri Leclerc. Chaque jour, la tension monte davantage. Au programme de la quatrième journée, le jeudi 18 février, figurait ce simple mais vaste sujet : la reconstitution de ce que fut le 30 octobre 1984 à la salle numéro 2 du bloc opératoire du CHUR de Poitiers, service ORL, non point tant l'intervention chirurgicale effectuée sur Nicole Berneron, âgée de trente-trois ans, et consistant en l'ablation d'une tumeur de la glande parotide gauche, que l'anesthésie dirigée par le professeur Pierre Desforges-Mériel. Mais, s'il dut la diriger personnellement, c'est que le chirurgien chargé de l'intervention, le professeur Jean-Pierre Fontanel, constata, au matin du 30 octobre, que l'équipe des anesthésistes du service ORL était défaillante par solidarité avec le docteur Bakari Diallo, que M. Mériel avait décidé, la veille, de muter à l'Hôtel-Dieu au service d'urologie. Cela doit être chaque fois rappelé, comme il doit être rappelé qu'en dépit de sa mutation M. Diallo se trouvait encore au centre hospitalier au matin du 30 octobre, qu'il s'informa auprès du docteur Archambeau de ce qui se passait à la salle numéro 2 du bloc opératoire et que lorsque M. Archambeau lui expliqua que le patron conduisait lui-même l'anesthésie, un certain sourire passa sur les lèvres du docteur Bakari Diallo.

> *L'avocat du docteur Diallo s'est montré impitoyable pour le professeur Mériel qui a donné, au cours de l'instruction plusieurs versions des causes du décès de Nicole Berneron*

Les deux phases délicates

Bien sûr, ce sourire est tenu par l'accusation pour une charge complémentaire à laquelle elle en ajoute une autre : M. Diallo avait dit à M. Archambeau que, en raison de la solidarité des anesthésistes du service ORL et de leur décision de se tenir les bras croisés ce matin-là, *« ceux qui seront amenés à nous remplacer risquent de connaître des difficultés ».*

Réponse du docteur Diallo : *« Ces mots signifiaient simplement que ceux qui auraient à anesthésier à notre place ayant moins de pratique que nous, ils éprouveraient plus de difficultés pour mener leur tâche à bien ».*

Tel était donc le climat, et voilà pourquoi le professeur Pierre Mériel, chef du service anesthésie-réanimation se trouva contraint de prendre en charge Nicole Berneron. Une anesthésie, aurons-nous du moins appris de M. Mériel, est comparable au pilotage d'un avion de ligne. Il y a deux phases délicates : la première analogue au décollage est l'induction, l'endormissement proprement dit ; la deuxième, qui s'apparente à l'atterrissage est le réveil. Entre les deux, une simple surveillance des appareils suffit qui peut même, pendant qu'opère le chirurgien, autoriser un certain relâchement.

Voilà ce qu'a exposé en tout cas M. Mériel. Mais il s'agissait surtout de décrire la chose en tous ses détails et en toutes ses anomalies. Est-ce un détail ou une anomalie que le docteur Archambeau, un ami, un fidèle du docteur Diallo, se soit ce matin-là proposé au professeur Mériel pour le seconder en prenant place en particulier dans la salle d'opération auprès du respirateur ?

« J'aurais préféré qu'il aille assister un autre chirurgien, M. Flot, dira M. Mériel, *mais il était tout aussi concevable qu'il souhaite travailler à mes côtés, ne l'ayant jamais fait jusqu'à présent. »*

Voilà donc, dans la salle 2 du bloc opératoire, Nicole Berneron placée sur la table d'opération. M. Mériel inspecte le respirateur comme il est normal de l'inspecter. Au reste, la première phase de l'anesthésie de Nicole Berneron à l'aide de gaz halogène complément à l'oxygène et au protoxyde d'azote dispensé à 50/50 se déroulera normalement.

« Moi, dit M. Mériel, *je ne savais pas quels gaz étaient délivrés, Archambeau faisait écran entre le respirateur et moi. Mais, si le protoxyde d'azote pur avait été administré, il y aurait eu perte de conscience de la patiente et on aurait vu son corps prendre alors une teinte gris ardoise significative, mais cela demande trois ou quatre minutes et on a le temps de réagir, c'est-à-dire de débrancher immédiatement l'appareil. En tout état de cause, aucun de ces symptômes n'est jamais apparu. »*

Il y eut pourtant un incident une fois la patiente branchée sur le respirateur. *« Les débits oxygène et protoxyde d'azote me paraissant un peu bruyants,* a expliqué M. Mériel, *j'ai demandé au docteur Archam-*

Un réseau international de trafic d'héroïne démantelé par le SRPJ de Lyon

Les enquêteurs de la brigade des stupéfiants du Service régional de police judiciaire (SRPJ) de Lyon ont démantelé, après deux ans d'enquête, une triple filière d'importation d'héroïne et de résine de cannabis destinée en partie à alimenter les milieux du spectacle parisien. Parmi les douze personnes actuellement incarcérées figurent d'anciens trafiquants connus pour avoir participé à la french connection dans les années 60.

LYON
de notre bureau régional

L'enquête a commencé à Lyon, où les policiers du SRPJ interpellèrent à la mi-1986 Rolande Kienlen, cinquante-deux ans, une ancienne enseignante de couture. Les documents trouvés chez elle révélèrent l'existence d'un véritable trafic international. Aidés par les polices européenne, américaine et canadienne, les policiers du SRPJ identifièrent trois filières, dont Rolande Kienlen était la cheville ouvrière en France : celle de Klaus Rodes, un ressortissant allemand, déjà condamné pour trafic de drogue, qui importait de l'héroïne pure de Thaïlande et la revendait aux Etats-Unis et en Europe ; celle de « M. Albert », alias Albert Le Gallo, soixante et onze ans, ancien membre de la *french connection,* chevalier de la Légion d'honneur pour faits de guerre en Indochine, et de son complice André Trihan, soixante et un ans ans, lui aussi connu des services de police depuis les années 60 ; et la filière « Lola », dirigée par Nicole Guigou d'Ameida, cinquante-cinq ans, et portant sur un trafic de 900 kilos de résine de cannabis.

« Lola », interpellée à Neuilly au printemps 1987 avec deux de ses revendeurs, reconnut être à l'origine de l'écoulement de résine de cannabis, notamment dans la région Rhône-Alpes. Le Gallo et son associé André Trihan furent arrêtés en août 1987, à Paris, en flagrant délit de transaction. Deux autres trafiquants, Jacques Bozzi et Lucien Carrel, qui livraient des stupéfiants à une clientèle d'habitués parisiens, furent à leur tour interpellés le 2 février 1988. Le même jour, les policiers arrêtèrent, à Cazeaux, la concubine de Carrel, Maryse Abadie, chimiste de formation, chargée du « coupage » de l'héroïne et du conditionnement des produits.

Les perquisitions au domicile des trafiquants ont permis, selon les enquêteurs, de découvrir un « *véritable supermarché de la drogue* » avec comptabilité, listes de clients, produits de coupage, valises à double fond... Deux parquets, ceux de Lyon et de Bobigny, ont suivi l'affaire. Seul Klaus Roder a échappé pour l'instant à l'arrestation. Plus de 12 kilos d'héroïne pure à 80 % ont été saisis au cours de l'enquête.

devant les assises de la Vienne

et les causes d'un décès

beau de baisser le volume des gaz. Il a agi sur le débit du protoxyde d'azote, ce qui m'a obligé à lui dire : non, oxygène. »

Ainsi se déroula la première phase. Ce qui paraîtra encore singulier, c'est que le docteur Archambeau, après cela, a quitté le bloc opératoire pour aller s'occuper d'autres malades, non sans avoir rencontré Bakari Diallo, qui voulait savoir si M. Mériel opérait bien en salle 2, et selon quelle méthode. Curiosité suspecte ? La défense de M. Diallo n'a pas encore sorti sur ce chapitre toutes ses munitions.

Car les ennuis vont commencer en salle 2. Il restait donc à pratiquer les sutures et à engager la phase du réveil.

C'est ici que tout va se gâter. D'abord, le professeur Mériel est appelé au téléphone, et doit s'absenter quelques instants. « *Je restais, de toute façon, à portée de voix* », tient-il à préciser.

La fin de l'anesthésie peut être alors engagée. On ferme l'arrivée du protoxyde d'azote ; on ferme aussi la valve de Peep ; on remplace le protoxyde par un volume égal d'air ambiant mélangé à l'oxygène. Mais voilà le coup dur inattendu. Aujourd'hui, M. Mériel lui-même se l'explique mal.

« *Sans le savoir*, dit-il *nous administrions à la patiente un mélange comprenant 10% d'oxygène pour 50% de protoxyde d'azote. Cela correspond des conditions de vie à 5 500 mètres d'altitude. Pourtant, aucun signe visible de nature à nous alarmer ne s'est alors manifesté. Les seuls signes de cyanose était un léger bleuissement du bord des lèvres et du lobe de l'oreille* ».

« *C'est pourquoi*, poursuit M. Mériel, *j'ai ouvert en grand l'oxygène. Mais, de nouveau, on m'appela au téléphone.* »

Mᵉ Leclerc impitoyable

Il s'absenta donc, selon son estimation, durant quarante ou quarante-cinq secondes, mais il n'en fallut pas davantage pour que les choses se précipitent. Lui-même en reste encore abasourdi. Le corps a changé de coloration, le pouls est tombé à 42, l'infirmière et l'étudiante en anesthésie ont bien réagi en faisant remettre à plat la table d'opération, en injectant de l'atropine. Rien n'y fera. La tension de Nicole Berneron tombe de 6 à 3 et de 3 à 0. Le regard est devenu vitreux, les pupilles dilatées. Le massage cardiaque qui suivra sera sans effet. A 12 h 15, il faudra constater le décès.

Tel fut, selon le professeur Mériel, cette journée particulière. Le président Arrighi ne l'avait pas trop malmené, insistant seulement sur ses absences répétées de la salle d'opération.

Mᵉ Henri Leclerc allait lui faire connaître de bien plus rudes tourments, au point que l'avocat général, Mᵉ Paugam qui, jusqu'à présent, ne s'était pas signalé par un tact particulier, allait lancer à l'adresse de l'avocat : « *Mais c'est pire que la Gestapo !* »

Ce n'était, en réalité, rien d'autre qu'une manière de contre-interroger dont, nulle part ailleurs sans doute, un représentant du ministère public ne se serait offusqué. Que relevait, en effet, Mᵉ Leclerc ? D'abord que le professeur Mériel avait, dans un procès-verbal du 19 décembre 1985, déclaré au juge d'instruction que certaines de ses informations du début n'étaient que des déductions et qu'il s'était laissé « *embarquer* » par la thèse qu'avait développée devant lui les policiers. Pour la défense, ce n'est pas à négliger car le docteur Archambeau livra, lui aussi, ce qu'on appelle des aveux, mais dont il dit ensuite qu'ils ne furent que le résultat d'une mise en condition telle qu'on lui avait fait apparaître Diallo comme seul coupable possible.

Mᵉ Leclerc ne s'en tint pas là. Il relève que ni le 30 octobre, ni le 2 novembre, ni le 3 novembre, ni le 12 novembre, ni le 14, ni le 16 novembre 1984, cela à l'occasion de six auditions successives à la police ou à l'instruction, M. Mériel n'a parlé de ses absences de la salle d'opération aujourd'hui avérées et retenues à charge par la chambre d'accusation elle-même. M. Mériel se montra mal à l'aise. « *Ces absences furent si brèves*, expliqua-t-il maladroitement, *que j'avais dû les oublier, car Mᵐᵉ Berneron ne restait pas seule. Il y avait près d'elle Mˡˡᵉ Bomble et Mˡˡᵉ Guyon.* »

« *Certes*, reprit Mᵉ Leclerc, *mais c'est pendant ces quarante ou quarante-cinq secondes que tout s'est précipité. Pourquoi n'est-on pas allé vous chercher, ne vous a-t-on pas appelé ? Pourquoi avez-vous laissé sans instructions des collaboratrices alors que vous saviez la gravité de la situation ?* » Le président lui-même ajoutera : « *J'avoue que c'est en effet là un point qui reste mal élucidé.* »

D'autant plus, reprendra l'impitoyable Mᵉ Leclerc que lorsque le professeur Mériel reconnaît enfin ses absences, il ne les explique pas, comme aujourd'hui, par des appels au téléphone, mais par la nécessité où il était d'aller assister au réveil d'un enfant qui venait d'être opéré. Il faudra attendre septembre 1985 pour qu'il dise la vérité sur ce capitre.

Ce n'est pas fini. Mᵉ Henri Leclerc avait encore ceci en réserve : quand M. Mériel donnera sa première version du décès, il parlera d'un tableau inexplicable d'asphyxie et d'arrêt cardiaque secondaire. Cela avant que l'on découvre l'inversion des tuyaux du respirateur. Car, ensuite, il ne parlera plus d'asphyxie, mais d'un choc cardiaque primaire.

Le coup le plus dur restera pourtant le dernier : le 16 novembre 1984, relève Mᵉ Leclerc, le professeur Mériel dans la version qu'il donne des causes du décès estime que l'autopsie devrait faire apparaître des lésions, des œdèmes pulmonaires présentant le même tableau qu'un syndrome de Mendelson. Et il ajoute : « *J'espère que les conclusions des experts permettront de confirmer mes dires.* » Or, effectivement, les médecins légistes de Poitiers chargés de l'autopsie répéteront dans leurs conclusions quasiment mot pour mot les explications du professeur Mériel.

Le président Arrighi parut choqué de voir ainsi agresser un prévenu contre lequel il ne semble pas nourrir une grande animosité.

« *Vous pensez donc qu'il y a eu collusion ?* demandera-t-il à Mᵉ Leclerc.

— *Vous voulez savoir ce que je pense, monsieur le Président ? Eh bien ! je veux simplement dire que les médecins légistes, MM. Babin et Payen, ont fait état, en effet, dans leurs conclusions d'un œdème pulmonaire présentant le tableau d'un syndrome de Mendelson, conclusions que tous les experts désignés ultérieurement, même s'ils divergent sur bien des points, ont été unanimes à tenir pour absurdes. Alors, oui, je pense effectivement qu'il y a eu un contact et que lorsque M. Mériel nie, nous pouvons nous interroger sur sa sincérité.* »

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

RELIGIONS

Une nouvelle encyclique sociale

« La collaboration au développement est un devoir de tous envers tous »

Le cardinal Roger Etchegaray, président de la commission pontificale Justice et Paix, a présenté le vendredi 19 février à Rome la septième encyclique de Jean-Paul II, « *Sollicitudo rei socialis* », (Intérêt actif pour la question sociale) consacrée à la question du développement et de la solidarité internationale. Ce texte de cent pages tente d'actualiser l'encyclique « Populorum progressio », l'un des actes majeurs du pontificat de Paul VI, publié en 1967.

Après avoir rappelé, dans les deux premières parties de son encyclique, l'originalité et les grandes lignes de *Populorum progressio*, Jean-Paul II estime que « *les espoirs de développement, si vifs il y a vingt ans* » ne se sont pas réalisés. L'« *optimisme* » relatif de l'époque n'est plus de mise : « *On ne peut nier*, écrit le pape, *que la situation actuelle du monde, du point de vue du développement, donne une impression plutôt négative.* »

« *Il suffit de regarder*, ajoute-t-il, *la réalité d'une multitude incalculable d'hommes et de femmes, d'enfants, d'adultes, de vieillards, en un mot de personnes humaines, concrètes et uniques, qui souffrent sous le poids intolérable de la misère. Ils sont des millions à être privés d'espoir du fait que, dans de nombreuses parties de la Terre, leur situation s'est sensiblement aggravée.* »

Depuis l'encyclique de Paul VI en 1967, « *le fossé s'est élargi* » entre le Nord développé et le Sud sous-développé ; le chômage n'épargne aucune partie du monde ; l'urbanisation massive a décuplé la crise du logement ; à propos de l'endettement énorme des pays du tiers-monde, le pape note que « *l'instrument prévu pour contribuer à* [leur] *développement s'est transformé en un mécanisme à effet contraire* ».

Des formes d'aliénation, autres que économiques, se sont aussi aggravées depuis vingt ans, dit Jean-Paul II : l'analphabétisme, l'« *étouffement* » du droit à l'initiative économique. « *La négation ou la limitation des droits humains*, s'interroge-t-il, *comme le droit à la liberté religieuse, le droit de participer à la construction de la société, la liberté de s'associer ou de constituer des syndicats, n'appauvrissent-elles pas la personne humaine autant, sinon plus, que la privation des biens matériels ?* »

Le pape met directement en cause des politiques qui, selon lui, ont contribué à la détérioration de la situation des pays pauvres ou constitué de faux remèdes à leur sous-développement.

● **La politique des « blocs »** : hors une tendance commune à l'« *impérialisme* » et au « *néo-colonialisme* », les « *blocs* » de l'Ouest et de l'Est, du « *capitalisme libéral* » et du « *collectivisme marxiste* », ont deux conceptions du développement, dit Jean-Paul II, également « *imparfaites et ayant besoin d'être radicalement corrigées* ». Leurs oppositions économiques, idéologiques, militaires sont exportées dans les pays pauvres.

> ### Le septième document
>
> *Sollicitudo rei socialis* est la septième encyclique de Jean-Paul II en près de dix ans de pontificat. *Redemptor hominis* (Rédempteur de l'homme) a été publiée le 15 mars 1979 ; *Dives in misericordia* (Riche en miséricorde) le 2 décembre 1980 ; *Laborem exercens* (Sur le travail) le 14 septembre 1981 ; *Slavorum apostoli* (Apôtres des slaves) les saints Cyrille et Méthode, le 2 juillet 1985 ; *Dominum et vivificantem* (Sur le Saint-Esprit), le 30 mai 1986 ; *Redemptoris Mater* (Sur la Sainte Vierge et l'ouverture de l'Année mariale) le 25 mars 1987.

● **Les pratiques protectionnistes** : l'aide directe aux pays en voie de développement fournie par les pays industrialisés a baissé. « *Quand l'Ouest donne l'impression de se laisser aller à des formes d'isolement croissant et égoïste et quand l'Est semble à son tour ignorer, pour des motifs discutables, son devoir de coopérer aux efforts pour soulager la misère des peuples, on ne se trouve pas seulement*, écrit le pape, *devant une trahison des attentes légitimes de l'humanité, avec les conséquences imprévisibles qu'elle entraînera, mais devant une véritable défection par rapport à une obligation morale.* »

● **L'accumulation et le commerce des armes** : « *Tandis que les aides économiques et les plans de développement*, écrit Jean-Paul II, *se heurtent à l'obstacle de barrières idéologiques insurmontables et de barrières de tarifs et de marché, les armes, de quelque provenance que ce soit, circulent avec une liberté quasi absolue dans les différentes parties du monde.* »

● **Les campagnes antinatalistes** : Jean-Paul II les juge beaucoup plus sévèrement que ne l'avait fait Paul VI dans *Populorum Progressio*. « *Elles sont en opposition*, écrit-il, *non seulement avec l'identité culturelle et religieuse de ces pays, mais aussi avec la nature du vrai développement. Il arrive souvent que ces campagnes soient dues à des pressions et financées par des capitaux venant de l'étranger, et ici ou là, on leur subordonne même l'aide et l'assistance économique et financière. Il s'agit d'un manque absolu de respect pour la liberté de décision des personnes intéressées.* »

Identité culturelle et transcendance

Le pape souligne bien quelques indices de progrès, depuis vingt ans, dans la prise de conscience accrue des droits de l'homme, des limites des ressources naturelles (l'écologie), de l'interdépendance croissante des économies. Le « panorama » qu'il fait de la situation du monde n'en reste pas moins très noir : « *La conclusion logique qui apparaît est que la situation du monde actuel, y compris le monde économique, au lieu de montrer sa préoccupation pour un vrai développement, qui aboutisse pour tous à une vie « plus humaine » — comme le souhaitait l'encyclique* Populorum progressio — *semble destinée à nous acheminer plus rapidement vers la mort.* » Et il prend des exemples dans l'accroissement du nombre des réfugiés politiques, des terroristes, des trafiquants, des consommateurs de drogue, etc.

« *A un optimisme mécaniste naïf*, écrit Jean-Paul II, en ouvrant la quatrième partie de son encyclique (« le Développement humain authentique »), *s'est substituée une inquiétude justifiée pour le destin de l'humanité.* » Le « *surdéveloppement* » (notion qui apparaît pour la première fois dans l'encyclique d'un pape) ne rend pas l'homme plus heureux, dit-il, que le « *sous-développement* » : « *La soumission aveugle à la pure consommation conduit à une forme de matérialisme grossier et à une insatisfaction radicale.* »

Jean-Paul II accentue la différence, que faisaient déjà le concile (dans la constitution *Gaudium et Spes*) et Paul VI, entre l'« *avoir* » et l'« *être* » : « *Il y a ceux — le petit nombre possédant beaucoup — qui n'arrivent pas vraiment à « être » parce que, par suite d'un renversement de la hiérarchie des valeurs, ils en sont empêchés par le culte de l'« avoir », et il y a ceux — le plus grand nombre possédant peu ou rien — qui n'arrivent pas à réaliser leur vocation humaine fondamentale parce qu'ils sont privés des biens élémentaires.* »

La participation solidaire au « *développement intégral* » de l'homme est une exigence morale fondamentale, liée à l'enseignement le plus traditionnel de l'Eglise, dit Jean-Paul II. « *L'obligation de se consacrer au développement des peuples n'est pas seulement un devoir individuel, encore moins individualiste [...]. C'est un impératif pour tous et chacun des hommes et des femmes, et aussi pour les sociétés et les nations.* » « *La collaboration au développement de tout l'homme et de tout homme est un devoir de tous envers tous.* » Le développement est un terrain privilégié de collaboration entre les religions.

« *Aujourd'hui, plus que par le passé peut-être, on reconnaît plus clairement la contradiction intrinsèque d'un développement limité au seul aspect économique. [...] Les peuples ou les nations ont droit eux aussi à leur développement intégral, qui, s'il comporte, comme on l'a dit, les aspects économiques et sociaux, doit comprendre également l'identité culturelle de chacun et l'ouverture au transcendant.* »

« Structures de péché »

L'avant-dernière partie de l'encyclique de Jean-Paul II (« Une lecture théologique des problèmes modernes ») est sans doute la plus originale. Le pape y développe un concept nouveau, celui des « *structures de péché* ». Sans sous-estimer la place des facteurs politiques « *dans les décisions qui accélèrent ou freinent le développement des peuples* », il dénonce « *le désir exclusif de profit* » et « *la soif de pouvoir* » qui montrent, dit-il, que « *la véritable nature du mal est un mal moral, résultant de nombreux péchés qui produisent des structures de péché* ».

« *Si l'on considérait*, explique-t-il, *certaines formes modernes d'« impérialisme » à la lumière de ces critères moraux, on découvrirait que, derrière certaines décisions, inspirées en apparence seulement, par des motifs économiques, se cachent de véritables formes d'idolâtrie de l'argent, de l'idéologie, de la classe, de la technologie.* »

C'est donc une attitude morale « *diamétralement opposée* » que suggère le pape, notamment « *la conscience croissante de l'interdépendance entre les hommes et les nations* ».

La solidarité doit être « *internationale* » : « *Dépassant les impérialismes de tout genre et la volonté de préserver leur hégémonie, les nations les plus puissantes et les plus riches doivent avoir conscience de leur responsabilité morale à l'égard des autres, afin que s'instaure un véritable système international régi par le principe de l'égalité de tous les peuples et par le respect indispensable de leurs légitimes différences. [...]* »

C'est par ce biais que le pape revient à la célèbre intuition de Paul VI (« *Le développement est le nouveau nom de la paix* ») : « *La paix du monde est inconcevable*, écrit Jean-Paul II, *si les responsables n'en viennent pas à reconnaître que l'interdépendance exige par elle-même que l'on dépasse la politique des blocs, que l'on renonce à toute forme d'impérialisme économique, militaire, politique, et que l'on transforme la défiance réciproque en collaboration.* »

Un ordre juridique international

Rappelant la légitimité de l'intervention de l'Eglise — « *experte en humanité* », disait Paul VI, — dans les questions sociales et internationales, le pape termine son encyclique par « *quelques orientations particulières* ». Insistant sur « *l'option ou l'amour préférentiel* [de l'Eglise catholique] *pour les pauvres* », il demande aux responsables politiques de « *ne pas oublier de donner la première place au phénomène croissant de la pauvreté* ».

Pour lutter contre le déséquilibre international, il propose notamment : « *la réforme du système commercial international, grevé par le protectionnisme et par le bilatéralisme grandissant ; la réforme du système monétaire et financier international [...] ; le problème des échanges des technologies et de leur bon usage ; la nécessité d'une révision de la structure des organisations internationales existantes, dans le cadre d'un ordre juridique international* ».

Le pape revendique surtout, pour les pays en voie de développement, la liberté de déterminer par eux-mêmes leurs besoins et leurs priorités. Il demande notamment à certains de ces pays, sans les citer, « *de réformer certaines structures injustes, et notamment leurs institutions politiques, afin de remplacer des régimes corrompus, dictatoriaux et autoritaires par des régimes démocratiques qui favorisent la participation* ».

C'est dans ce « *développement authentique* », conclut Jean-Paul II, intégrant « *les dimensions culturelles, transcendantes et religieuses* », que les hommes et les sociétés parviennent à leur vraie « *libération* ».

H. T.

De Léon XIII à Jean-Paul II

L'histoire moderne des pontificats est jalonnée, depuis près de cent ans, par de grandes encycliques sociales qui ont inspiré des générations de fidèles, de militants, d'intellectuels et composent ce qu'on a appelé la « *doctrine sociale* » de l'Eglise catholique. C'est dans cette tradition que, vingt ans après *Populorum Progressio* de Paul VI, s'inscrit la nouvelle encyclique de Jean-Paul II *Sollicitudo rei socialis*.

La première de la série, le 15 mai 1891, a été la fameuse encyclique *Rerum novarum* de Léon XIII, qui traitait de la condition des ouvriers dans la société industrielle de l'époque. Ce document a été actualisé par Pie XI, quarante ans après *(Quadrajesimo anno)*, le 15 mai 1931 ; par Jean XXIII *(Mater et Magistra)* le 15 mai 1961 ; par Paul VI, quatre-vingts ans après *(Octogesima adveniens)* ; par Jean-Paul II, enfin le 14 septembre 1981 *(Laborem exercens)*.

Entre ces dates, il faut encore citer *Pacem in terris* de Jean XXIII, le 11 avril 1962, et surtout *Gaudium et Spes (L'Eglise dans le monde de ce temps)*, l'un des documents-clés du concile Vatican II, le 7 décembre 1965, qui avaient connu un grand retentissement. Tous ces textes et encycliques sont des pièces maîtresses pour comprendre la relation de l'Eglise catholique avec la société moderne (1).

Jusqu'à Jean XXIII et au concile, les encycliques sociales sont très influencées par les philosophies européennes, dont elles s'inspirent ou qu'elles rejettent (marxisme, socialisme proudhonien, capitalisme libéral, christianisme social). Elles reconnaissent le mouvement ouvrier, mais demandent à l'Etat de défendre la propriété privée, l'ordre social et d'assurer le « *bien commun* » par une répartition équitable des revenus de la production (le « *juste salaire* »).

Il faudra attendre le concile Vatican II, le renouvellement du collège épiscopal jusqu'alors dominé par les Européens, et les premiers voyages du pape à l'étranger (Paul VI en 1964) pour voir peu à peu la doctrine sociale de l'Eglise s'ouvrir, comme aujourd'hui, à la dimension internationale. L'Eglise propose des principes moraux, des critères de jugement, des orientations d'action : de Léon XIII à Jean-Paul II, la justification de ses interventions dans le domaine social et international n'a pas varié d'un pouce.

HENRI TINCQ.

(1) *Le Discours social de l'Eglise*, de Léon XIII à Jean-Paul II. Ce recueil des encycliques sociales a été composé par les jésuites du Centre de recherche et d'action sociale (CERAS). Le Centurion. 750 p. Décembre 1984.

DÉFENSE

Le Brésil achète cinquante-deux hélicoptères à la France

La société française Aérospatiale a obtenu, jeudi 18 février, du Brésil un contrat évalué à 240 millions de dollars (environ 1 400 millions de francs) pour la fourniture de cinquante-deux hélicoptères à l'armée de terre brésilienne. Il s'agit de la livraison de trente-six Dauphin et de seize Ecureuil destinés à l'appui au sol.

Quatre sociétés concurrentes étaient sur les rangs : Messerschmitt-Bolkow-Blohm (Allemagne fédérale), Bell et Sikorsky (Etats-Unis), et Agusta (Italie).

Depuis 1978, l'Aérospatiale française entretient des relations industrielles avec le Brésil dans le domaine des hélicoptères. Une société, dénommée Helibras, a été, en effet, constituée, qui industrialise les hélicoptères au Brésil, avec un capital fourni par l'Aérospatiale (45 %), l'Etat du Minas-Gerais (45 %) et la société Aerophoto (10 %). La société Helibras assemble, notamment, des hélicoptères français Lama et Ecureuil.

Le gouvernement brésilien a conçu un vaste plan d'équipement en hélicoptères de ses trois forces armées (air, terre et mer). Ce plan prévoit l'acquisition, au total, de quatre cent quatre-vingt-huit hélicoptères de plusieurs modèles, d'ici à la fin du siècle, dont la plupart devront être montés sur place aux termes d'accords de transfert de technologie à conclure avec les industriels fournisseurs.

Le contrat de cinquante-deux hélicoptères remporté par l'Aérospatiale concerne la livraison, entre novembre 1988 et mai 1991, de « machines » pour le transport de troupes, la reconnaissance et l'appui au combat, et la formation des personnels servant les appareils.

REPÈRES

SIDA

Une cassette pour les lycéens

Petits diables noirs dessinés sur fond de cœurs roses, évocation des brûlures et les risques de stérilité, photos de verrues et autres chancres... les maladies sexuellement transmissibles (MST) apparaissent avec une précision clinique assez saisissante dans le premier film vidéo à l'intention des lycéens, présenté jeudi 28 février, par Mᵐᵉ Michèle Alliot-Marie, secrétaire d'Etat à l'enseignement.

Le film de quinze minutes réalisé sous la direction du docteur André Siboulet, directeur du centre collaborateur de l'Organisation mondiale pour la santé, pour la recherche sur les MST à Paris, a été financé par les laboratoires Pfizer, spécialistes de l'antibiothérapie et s'intitule « *les Maux d'amour* ».

Destiné à être vu dans les classes et commenté par les professeurs, ce document évoque de façon didactique les symptômes, les modes de contagion et les thérapies, en insistant sur la prévention. Il sera mis gratuitement à la disposition des lycées sous la forme d'une cassette vidéo, également vendue au grand public.

Espace

Echec d'un lanceur soviétique

Pour la troisième fois en un peu plus d'un an, le lanceur lourd soviétique Proton a failli, mercredi 17 février, dans sa tentative de mise en orbite simultanée de trois satellites de navigation. Comme en janvier et avril 1987, l'échec du tir paraît être dû au mauvais fonctionnement du quatrième étage de ce modèle plus puissant du Proton qui est l'un des lanceurs les plus fiables existant au monde. Un lanceur sur lequel les Soviétiques comptent beaucoup pour prendre pied sur le marché des services de lancement des satellites occidentaux, ce qui expliquent peut-être la rapidité avec laquelle l'URSS a, pour une fois, informé le monde entier de son échec.

Culture

ARTS

Cy Twombly au Centre Pompidou

Le plaisir du rien

C'est la première rétrospective en France de l'Américain Twombly, peintre poétique, ironique et subtil.

Presque rien. Il n'y a presque rien sur la toile ou la feuille de papier. Rien, ou si peu de traits et de couleurs que décrire ces traces et taches, c'est leur donner plus d'existence qu'elles n'en ont véritablement et leur accorder plus qu'elles n'exigent. Leur attribuer un sens déterminé, vouloir à toute force qu'elles représentent ou qu'elles signifient, ce serait pis encore : un contresens. Car la suprême élégance de Twombly, ce qui fait que ses vagues peintures et ses dessins indistincts ont une grâce inépuisable, c'est que celui auquel ils ont échappé — car on ne peut parler d'exécution à son propos — se défie de tout, ne s'engage dans aucune expression connue et parvient à ce chef-d'œuvre d'absence : une œuvre qui ne tient à rien, ne dit rien et, cependant, séduit et retient plus que d'autres aux ambitions esthétiques avouées.

Pour l'évoquer, il semble que l'on ne puisse mieux faire que d'énumérer les tentations qu'elle ignore sans même se donner la peine de les dénoncer. D'un peintre américain qui fut étudiant à l'Art Students League de New-York après 1945 et proche de Motherwell, on attend quelque tendresse pour l'expressionnisme abstrait. Abstraite, cette peinture l'est sans doute, mais sans rien de commun avec la chorégraphie forcenée de Pollock. Twombly ne flagelle pas la toile de couleurs, il la frotte ou l'enduit par place, de-ci delà, et puis se lasse, et puis s'en va. Il ne gesticule pas, il gribouille au crayon ou à la craie des boucles et des angles, des graffiti incomplets et des morceaux de mots à moitié effacés par la gomme ou des bouts de phrases qui ne finissent pas et n'ont aucun rapport précis avec les graphismes qui les environnent ou les traversent.

Parodie de l'abstraction alors ? Un peu, mais sans insister, comme en passant. Naturellement, Twombly ne croit guère à la toile crise de nerfs ni à l'inconscient jailli d'un tube de couleur. Il ne cède pas pour autant au penchant opposé, celui de l'ascétisme héroïque. La blancheur théâtralement exhibée d'un Ryman ne lui convient pas, parce qu'il a pu se convaincre que l'art ne peut bien longtemps se nourrir du vide et se restreindre par pur masochisme jusqu'au rien du tout du carré vide. Le minimalisme ne saurait être son fait.

Twombly, qui sait qu'il appartient à une histoire et que celle-ci donne des signes d'épuisement, est à sa manière un artiste à sujets, et à « grands » sujets. Quand il consent à évoquer des êtres, ils se nomment Vénus ou Bacchus, ou dans un genre plus humble, Goethe, Mallarmé et Valéry. Des mythes des uns, des œuvres des autres, il reste un titre, ou quelquefois le souvenir élimé d'un vers ou d'une composition. Cela suffit, puisque le titre ou le vers suscitent sur-le-champ d'autres souvenirs, des allusions plus pesantes et, si l'on veut, des comparaisons. Cela suffit puisque le peintre, le poète et l'amateur ont atteint un tel degré de saturation, ont la mémoire si garnie de littératures, d'œuvres, de mythologies et de références de tous ordres, qu'ils ne sont plus capables que de petites opérations évocatoires. Ils n'inventent plus, ils répètent ce qui leur revient d'un immense passé qui les accable autant qu'il les enchante.

Entre le regret et le désespoir

Un nom mal écrit sur une toile striée de traînées ou de coulures de rose, de bistre ou de vert, salie d'auréoles suspectes, avec un collage mal plié par-dessus, des chiffres peut-être et des lignes qui n'atteignent pas leur but — en ont-elles un seulement ? — voilà, selon Twombly, le plus juste tableau de la situation contemporaine. Placée sous le signe de l'encombrement et de l'effacement à la fois, l'inspiration ressasse et perd de plus en plus sa logique. Aussi peut-on avec autant de bonnes raisons juger délicieux ces pièges à citations et esquisses, ou y lire l'aveu le moins apitoyé et le plus clair d'une puissance qu'aucun projet d'amnésie ne peut espérer guérir.

Ce sont là, par essence, des œuvres de musées, faites d'après des réminiscences de musées et conçues pour achever en beauté un accrochage dans l'ordre chronologique des cultures, de l'antique jusqu'à la contemporaine. Toutes viennent périr paisiblement dans ces tableaux qui ressemblent assez à des champs de ruines où ne se lisent plus que des inscriptions brisées. Twombly balance entre le regret, le désespoir et le plaisir de rêver une dernière fois. Il ne choisit pas, fidèle à son principe d'équivoque.

Il est bien peu étonnant que ce Virginien se soit établi à Rome, ayant fui New-York. Peu de villes pouvaient lui convenir mieux que celle-ci, faite de tant de villes mortes entassées en désordre les unes sur les autres.

PHILIPPE DAGEN.

★ Galeries contemporaines, Centre Georges-Pompidou, jusqu'au 17 avril.

Julian Schnabel à Paris

Changements à vue

Star du marché, Schnabel se doit d'étonner toujours plus. Cette fois, c'est dans le genre antique.

Jusqu'ici, les Etrusques n'avaient pas eu le bonheur d'être imités. Les Grecs, les Romains, les Ibères et les Celtes, tous avaient eu leurs fidèles, classiques, néo-classiques ou archaïsants. Tous, mais pas les Etrusques. Cette injustice était inacceptable, et l'on ne peut que se féliciter de la voir réparée, fût-ce tardivement. Le néo-étrusquisme existe enfin et a pour champion le New-Yorkais Julian Schnabel.

Celui-ci, qui n'a pas quarante ans, a conquis la gloire et une cote plus que respectable grâce à ses variations de style. Il y a une demi-douzaine d'années, il collait d'énormes quantités d'assiettes et des soucoupes cassées sur ses toiles. Puis il a peint sur velours, pour revenir ensuite à l'assemblage en collant les accessoires les plus singuliers sur des tableaux devenus gigantesques. On vit des peintures avec peaux de vache, des peintures avec bois flottés et même des peintures avec cornes de rennes et d'élans. Tout cela pouvait bien ne pas avoir grand sens : l'adresse technique de l'exécution faisait oublier la vacuité du résultat. Au même moment, ce nouveau Protée entreprenait de copier, en les agrandissant, les dessins d'Artaud et les grotesques de la Renaissance italienne. La nécessité et l'originalité de ces travaux n'étaient pas non plus très sensibles. Le besoin de copier et celui, plus suspect, de changer sans cesse semblaient trahir une sorte d'incertitude ou de faiblesse. N'importe : c'était grand, très grand, cher, très cher, et furieusement moderne ou post-moderne. Une rétrospective Schnabel s'est ainsi tenue, il y a juste un an, au Centre Pompidou.

Depuis, Schnabel s'est donc converti à l'étruscomanie. Il a construit et fait cuire un sarcophage de terre brun rose qui ressemble, les figures en moins, à ceux que l'on voit dans les nécropoles de Tarquinia. Comme cela ne suffisait pas, il a modelé d'autres couvercles, tous du même matériau et de la même jolie couleur, qui font au sarcophage complet un charmant cortège. Sur les flancs de ce cercueil, conçu aux dimensions d'un géant, deux lettres sont inscrites : J B. Elles désignent l'artiste allemand Joseph Beuys, dont l'enseignement, l'œuvre et la mort auraient fortement impressionné Schnabel. Il a voulu lui rendre un hommage solennel, un peu trop solennel. Beuys avait lui-même mis en scène sa mort dans une installation à l'écrasant pompiérisme macabre nommée Palazzo Regale. Le macabre a disparu. Reste le pompiérisme délicatement parfumé d'archéologie de ce tombeau terriblement vide.

Une fois de plus, Schnabel s'est renouvelé par le pastiche et la démesure. Sa course à la métamorphose a quelque chose d'effrayant. De Schnabel nouveau en nouveau Schnabel, on finirait par se demander s'il existe réellement, ou s'il se borne à donner son nom à une récapitulation aussi vaine qu'encyclopédique de tous les genres et de tous les temps.

PH. D.

★ Galerie Yvon Lambert, 5, rue du Grenier-Saint-Lazare et 108, rue Vieille-du-Temple, jusqu'au 10 mars.

Photo : une création collective au Musée de Toulon

Dérive sur une galère

L'image du corps et le corps vivant sont au cœur d'une création collective mise en espace autour d'un thème barbare et branché : la galère.

Prenant pour point de départ l'œuvre baroque de Pierre Puget, *les Atlantes*, sculptée au dix-septième siècle à partir du corps des galériens, le philosophe François Soulages a eu l'idée avec Jean-Roger Soubiran, conservateur du Musée de Toulon, de monter un projet original autour des mille visages actuels du corps en galère.



Ernestine W. Ruben : émergence des corps transformés 1987

Axée sur la notion de « photographique », cette réalisation aussi alambiquée qu'ambitieuse, qui se propose de réfléchir sur les rapports entre l'image du corps et le corps vivant, réunit trois cents photos, réalisées en un an par douze photographes et trois plasticiens. Les représentations du corps sont ainsi abordées par des approches extrêmement différentes, allant du reportage à l'autoportrait et du nu à l'autobiographie en passant par le par conceptuel. La morphologie humaine est affrontée dans toutes ses dimensions, corps en activité, corps en transe, corps objet, corps machine, tous tentent, avec des fortunes diverses, de répondre en images à une interrogation théorique vague : qu'est-ce qu'un corps « en galère » aujourd'hui ?

Ecartelé entre l'expression critique et réflexible, partagé entre l'imaginaire et le réel, déporté par l'interaction des autres arts, il ressort de ce corps à corps une cohérence chaotique qui montre l'impossibilité de réussir un projet artistique à travers une grille théorisante.

Si encore les œuvres accrochées aux cimaises étaient à la hauteur des intentions énoncées par l'auteur. De l'emploi du modèle (Ruben, Rabot, Gattinoni) à celui de soi-même (Odilon, Vulliez), du corps social (Ufféras), intime et familial (Plossu, Nunez) ou religieux (Dridi), en passant par la mise en scène surréalisante du rêve (Séméniako), une question prioritaire se pose : mais que diable allaient-ils faire dans cette galère ?

Seuls trois créateurs accostent à bon port. Dans la lignée d'Appelt et Rainer, Max Barboni, dans ses compositions en triptyques, fixe de façon saisissante la disparition de son visage par les volutes du mouvement. Dans la série « les Piedsbeaux », Christian Martinez détourne avec grâce les formes de l'esthétique publicitaire et, jouant d'un sabot lacé, d'un chausson de cuir orthopédique, esquisse un divertissant pas de deux, porté par le charme léger de l'érotisme médical. Dans « Apartheid », enfin, Marc Pataut interroge sculpturalement son corps pour questionner politiquement la photographie. Bloc de souffrance, d'injustice et de ségrégation (noir, obèse), modelé, malaxé, torturé, outil de renaissance et d'amour, le corps, atteint ainsi au sublime. Pataut transcende l'usage de son corps qu'il met visuellement à l'épreuve. Seul, il rejoint le concept projeté par Soulages, à la fois baroque, artistique et social.

Il faut pourtant saluer le courage d'un musée qui ouvre à ses risques et périls ses portes aux franges marginales de la création photographique en France.

PATRICK ROEGIERS.

★ « Le corps, la galère : noir et blanc », Musée de Toulon, 113, boulevard Leclerc, Toulon, jusqu'au 30 avril. Paru sous le même titre d'un remarquable livre-catalogue, 64 photos, texte de François Soulages, 184 pages, éd. par le Musée de Toulon, 150 F. « Image du corps et corps vivant », actes du colloque, Hyères, La Seyne-sur-Mer, Toulon, éd. par l'Ecole municipale des beaux-arts de Toulon, 119 pages.

COULISSES

Les aveugles pourraient toucher l'intouchable

« On ne touche pas une œuvre d'art. » Ce tabou va-t-il tomber ? Sans doute, avec le concours « Ouvrir le musée aux aveugles » organisé par l'association Valentin-Haüy, à l'occasion de son centenaire en 1989 — en collaboration avec la direction des Musées de France. Les participants sont trente-deux conservateurs de musées de province classés et contrôlés. Le jury attribuera trois prix, dont le premier d'un montant de 60 000 F. Quatre critère seront pris en compte pour juger les projets : l'adaptation de l'environnement, la transmission de la connaissance, les activités d'initiation à l'art et la mobilisation du personnel.

D'ores et déjà, quelques musées organisent des visites pour les aveugles. Ils s'inspirent peu ou prou de l'opération pilote lancée en 1984 par le Musée de Cluny à Paris. La visite s'effectue en groupe le mardi, jour de fermeture. Tout est sur mesure, de la maquette du musée à la brochure en braille. Certains objets sont destinés uniquement au toucher des aveugles. Beaucoup d'œuvres restent inaccessibles du fait de leur fragilité. Mais cette méthode constitue une véritable muséographie de l'aveugle.

Ch. T.

Onze galeries pour Danielle Mitterrand

Onze galeries de la rive gauche — L. Brachot, J. Briance, M. Cachoux, Di Meo, L. Durand, Erval, A. Gimerney, A. Loeb, Montenay, Stadler et P. Trigano — consacrent quatre journées, les 24, 25, 26 et 27 février, à la Fondation Danielle-Mitterrand, France-Libertés à laquelle une partie des bénéfices des ventes seront versés.

L'art contemporain et le musée : un colloque

L'art contemporain a fait ces dernières années une entrée très remarquée au musée, au point d'en faire craquer la définition classique. Le phénomène mérite d'être examiné de près. C'est justement le propos d'un séminaire organisé par le Musée national d'art moderne, qui, pendant deux jours, les 2 et 3 mars, réunira sociologues, historiens de l'art et conservateurs. (Centre Georges-Pompidou, petite salle, premier sous-sol).

Ventes

Nouveaux marchés à Paris

Le succès récent de la vente Lalique (voir *le Monde* du 23 janvier) a confirmé l'émergence de nouveaux marchés à Drouot. Des objets dispersés, il y a deux ans à peine, dans des ventes hétéroclites font aujourd'hui l'objet de catalogues spécialisés. La raréfaction des produits « haut de gamme » sur un marché parisien saturé a incité quelques commissaires-priseurs dynamiques à développer de nouveaux créneaux. Les papiers peints ou les châles en cachemire, cédés, il n'y a pas si longtemps, par chariots, sont en passe d'acquérir, comme les flacons de parfum, leurs lettres de noblesse.

« Auparavant, les châles en cachemire et les papiers peints n'attiraient que quelques amateurs, explique un expert, Bernard Poteau. *A présent, les industriels de la mode et de la décoration s'y intéressent comme à une source riche d'inspiration. »* En décembre dernier, huit miniatures (crayon, aquarelles et gouaches) illustrant la fabrication des châles en cachemire de l'école indienne (1860) ont été adjugés 450 000 francs, après d'âpres négociations entre un amateur britannique et un collectionneur français. Mais les estimations dans ce domaine sont encore approximatives, les points de repère étant encore rares. Les flacons sont recherchés par les collectionneurs japonais et américains, responsables de l'envolée des prix.

La préparation longue et minutieuse de ces ventes, où aucun détail n'est laissé au hasard, contribue à leur succès croissant. Et les vendeurs éventuels, alléchés par leurs bons résultats, délaissent de plus en plus Christie's ou Sotheby's au profit de Drouot. La boucle est bouclée. Un nouveau marché est en train de naître à Paris.

Mais ils sont encore loin de faire l'unanimité au sein de la profession des commissaires-priseurs. *« Pourquoi vendre des vieilles dentelles,* confiait récemment l'un d'eux, *lorsque non seulement ce n'est pas rentable pour nous, mais que, pour le même prix, on les trouve dans le grand magasin d'à côté, en bon état et sans la poussière ? »*

Si certains de ces marchés ne sont pas encore rentables pour les commissaires-priseurs, ils le sont déjà pour les amateurs. Ces ventes « mineures » ne feront peut-être jamais partie du « gratin » des ventes parisiennes. Elles ont le mérite d'introduire un peu de gaieté dans un marché souvent fort austère.

ALICE SEDAR.

★ Ventes à Drouot : papiers peints, le 27 février ; flacons de parfum, le 13 avril ; châles en cachemire, juin 1988.

● Le « Modello » de la « Bataille d'Eylau », peint par le baron Gros, a été vendu à Toulouse, le lundi 15 février, pour la somme de 4 millions de francs à un Anglo-Saxon dont l'identité n'a pas été révélée.

هكذا من الاصل

PEPSI EN ACCORD AVEC RTL ET RMC PRÉSENTE

MICHAEL JACKSON
AU PARC DES PRINCES







23 JUIN/**LYON**/STADE GERLAND
27-28 JUIN/**PARIS**/PARC DES PRINCES
9 AOUT/**MONTPELLIER**/STADE RICHTER
14 AOUT/**NICE**/STADE DE L'OUEST

CBS

ZERO

Culture

CINÉMA

« Bernadette », par Jean Delannoy

Lourdes : miracles, foire et mystère

Le film de Jean Delannoy consacré à Bernadette Soubirous deviendra à terme le film officiel des sanctuaires, où défilent chaque année quatre millions et demi de pèlerins venus des quatre coins du monde.

Dès le début, elle tousse, la petite Soubirous. On se dit *« encore une poitrinaire »*. Est-ce la tuberculose ou seulement de l'asthme ? On a peine à reconnaître en cette jeune fille un peu carrée l'exquise petite qui, dans *Les oiseaux se cachent pour mourir*, brisait le cœur du Père Ralph de Bricallart et, dans *Pale Rider*, chevauchait en compagnie de Clint Eastwood. Sydney Penny, avec son teint mat et ses yeux graves, campe une paysanne pauvre, en 1858, vivant rudement dans les Pyrénées, et dont le cœur simple s'éclaire d'une foi ardente et sans apprêts. Sa famille est misérable, fruste, jusqu'au jour fatal où, dans la grotte de Massabielle, elle aperçoit quelque chose de blanc... On connaît la suite *(voir ci-dessous)*, légendaire.

Si le film de Jean Delannoy présente un intérêt, c'est celui de raconter certains épisodes de la vie de Bernadette qui ne sont pas à mettre au crédit des bien-pensants du Second Empire. Traité par les bourgeoises de *« petite merdeuse »*, jalousée, détestée par les notables, elle frôle l'internement psychiatrique (la tristement célèbre loi de 1838), et ne doit son salut terrestre qu'au secours d'un prêtre, Peyramale (Jean-Marc Bory), à sa popularité chez les pauvres et jusqu'à la Cour (l'impératrice avec son accent inénarrable et Michel Duchaussoy, excellent acteur, dans le rôle de Badinguet). Il fallait le rappeler, un saint n'est pas d'un commerce aisé de son vivant (ensuite... ça peut s'organiser). Et, encore, Bernadette ne cesse de répéter : *« Je n'ai jamais dit que c'était la Sainte Vierge. »*

Mais au-delà, que dire ? Jean Delannoy a œuvré lourdement, comme un artisan sans flamme, sans grâce, sans inspiration. Les acteurs, dont les voix sont doublées, ont moins de vie et de naturel que des santons mécaniques, tout est plat, fade, à peine plus mobile qu'un ancien calendrier des postes. Il n'y a pas eu de miracle pour le cinéaste, c'est avéré. Il y en a déjà un pour son film, qui remplacera dans la salle officielle le film de Maurice Cloche (oui, ça ne s'invente pas), sans doute une pénitence de plus sur le calvaire des pèlerins, ce qui lui garantira des millions de spectateurs ébaubis. Tant mieux pour lui, pour eux. Dommage pour Bernadette, quand même. Dans ce chromo déprimant, pas un mot des années sombres qui suivirent ses visions, de sa retraite à Nevers, de ses doutes et de ses secrets. Il reste tout un film à faire sur ce qu'est la vie d'un humain (quelles que soient sa foi et la nôtre) après le passage bouleversant d'un dieu. Ne l'attendons surtout pas de Jean Delannoy.

MICHEL BRAUDEAU.

4 500 000 pèlerins et visiteurs en 1987

« Si je pouvais, j'irais à Lourdes à pied. Et même à genoux », confie Lech Walesa au téléphone, il y a quinze jours, à un chapelain des sanctuaires. En 1976, une cinquantaine d'orphelins japonais, rescapés d'Hiroshima, qui avaient tout pour vomir l'Occident, viennent à Lourdes se faire baptiser. Depuis trois ans, ce sont des cancéreux – plusieurs centaines – qui s'organisent en pèlerinage.

Les bien-portants ? 30 000 militaires d'Europe, d'Amérique, de Corée, etc, ont prié ensemble en 1987 à la grotte. 20 000 charismatiques du Lion de Juda. 350 000 jeunes... Avec 4 500 000 pèlerins et visiteurs l'an dernier, Lourdes a une fois de plus battu en fréquentation La Mecque, Bénarès, Rome et Fatima et va inaugurer, le 25 mars, une troisième basilique de 5 000 places.

La fille aînée de l'Eglise n'est plus maîtresse chez elle. Les pèlerins étrangers sont majoritaires à Lourdes : les gros bataillons viennent toujours d'Italie, de Belgique, d'Irlande, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Espagne, mais d'autres pays et des continents poussent, comme les Philippines, le Zaïre, les pays de l'Est, le Sud-Est asiatique, l'Amérique latine. On voit près du gave de plus en plus d'anglicans et d'orthodoxes. Des Anglais et des Irlandais, des Wallons et des Flamands, des Basques et des Espagnols, des Noirs et des Blancs d'Afrique du Sud processionnent ensemble.

Tourisme grégaire ? Pas si simple. La ville n'a pas de plage, ni de casino ou de discothèque. Si les tours opérateurs placent Lourdes entre la Côte d'Azur et le Mont-Blanc, c'est qu'il y a une demande. Un quart de la clientèle japonaise en France, confie l'un d'entre eux, réclame un crochet par les Pyrénées.

Est-ce alors l'espoir d'une guérison ? Les malades en pèlerinage à Lourdes – soixante-quinze mille par an – savent très bien que l'Eglise, au grand dam des traditionalistes et des charismatiques, ne crie pas facilement au miracle. Sur deux mille cinq cents guérisons médicalement inexpliquées en cent trente ans, l'Eglise catholique n'a reconnu que soixante-quatre miracles. Celui qui sera bientôt le soixante-cinquième concerne Delizia Cirolli, une petite Sicilienne qui, à douze ans, souffre d'un cancer des os. Le médecin préconise l'amputation de la jambe. Son village près de Palerme se cotise et l'envoie à Lourdes. Elle en revient sur ses deux pieds et six ans après éclate de santé.

Une image vieillotte

Plus que des miracles, il y a un mystère à Lourdes. Tenace, son image demeure vieillotte, ringarde. C'est celle des processions aux flambeaux, des béquilles qui pendent à la grotte miraculeuse, des marchands du temple qui étalent dans leurs échoppes leur bimbeloterie dévote. Le succès de Lourdes aujourd'hui ne vient pas, comme hier, du merveilleux entretenu par l'histoire d'une pauvrette illettrée qui dit avoir vu la Vierge, par les buissons de cierges, l'eau qui purifie et guérit, le goût des rassemblements et des cantiques pieux, l'amour du chapelet, le « bréviaire » des gens simples.

Il est dans le croisement de deux phénomènes : un retour à des formes de piété populaires et classiques – ce qui ne veut pas dire « intégristes » – et, chez les plus jeunes notamment, sans passé ni culture chrétiens, un besoin de connaissance religieuse, une recherche de Dieu. Dans ce que certains appellent aujourd'hui la foire aux croyances, nul doute que Lourdes a pris plusieurs longueurs d'avance, tenant à un climat, une qualité d'accueil et de rencontres, une liturgie qui n'est ni conservatrice, ni révolutionnaire, une multiplication des lieux de discussion et de réflexion.

Sait-on que sur les trois mille médecins qui chaque année prennent en charge les malades de passage à Lourdes, un tiers ont moins de trente-cinq ans ? Qu'une étude de sociologues italiens et français a montré que 42 % des pèlerins avaient le niveau du bac, dont 17 % celui de l'université ? Il n'est pas sûr que le film de Jean Delannoy renouvelle l'image de Lourdes, mais son orthodoxie lui vaudra, après son exploitation commerciale, au bout de cinq ans, de devenir le film officiel des sanctuaires. Il remplacera le fameux *Il suffit d'aimer*, de Gilbert Cesbron, réalisé par Maurice Cloche, qu'on jouait à Lourdes depuis vingt-cinq ans !

HENRI TINCQ.

Communication

Concentration dans les industries techniques de l'image

Les studios de télévision victimes des incertitudes du marché

Channel 80 intègre le groupe Europe 1-Communication ; VCF inaugure de nouveaux studios ; VDM et Télétota se disputent les laboratoires cinématographiques GTC. Dans un marché moins porteur que prévu et surtout volatil, l'heure de la restructuration est venue. Les industries techniques de la vidéo – les sous-traitants des chaînes de télévision – préparent aussi le rendez-vous du « grand marché unique » de 1992.

Longtemps en marge d'une forteresse publique protégée par un curieux « système de commandes obligatoires », les entreprises de prestation vidéo – du tournage à la post-production – pouvaient croire, il y a un an, que l'heure de la revanche avait sonné. A la suppression de l'obligation faite aux chaînes nationales de passer commande à la Société française de production (SFP), s'ajoutaient en effet la privatisation de la Une et la relance des cinquième et sixième chaînes. Force est aujourd'hui de constater que l'euphorie n'est pas de mise.

L'irruption de la télévision privée tarde à produire ses effets. La tentative de la 5 de chasser sur les terres de la Une a suscité un fol espoir que les considérations financières se sont vite chargées de doucher. M 6, de son côté, est toujours accusée, malgré ses dénégations, de privilégier des sociétés qui lui sont liées. TF 1, enfin, est ouvertement soupçonnée de chercher à développer ses propres activités de prestation télévisée.

Mais surtout la course à l'audience a engendré un marché chaotique ou, selon l'expression d'un professionnel, d'une extrême volatilité. *« Lorsque l'émission de Patrick Sabatier a disparu de sa grille, la 5 s'est retrouvée avec un studio de la SFP loué pour trois ans*, raconte M. Pascal Farcouli, le directeur général de VCF. *Elle y a alors transféré sans coup férir trois émissions dont nous assurions la fabrication jusque-là. »* VCF, heureusement, a presque aussitôt pu relouer ses studios pour le nouveau show du même Patrick Sabatier, mais sur la Une cette fois. Tous les chassés-croisés ne s'achèvent pas aussi bien. Captain Vidéo, la société de M. David Niles, aura-t-elle cette chance, qui vient de perdre la réalisation de « Ciné-Star », brutalement retirée de la grille de TF 1 ?

« Personne n'est à l'abri, s'alarme un professionnel. *Pas même les meilleurs. »* Pas même Pipa Vidéo qui, malgré sa notoriété, est aussi victime d'une autre forme d'instabilité. Sous-traitante de l'ensemble des émissions pour la jeunesse sur TF 1, elle est en procès pour défaut de paiement avec la société AB Production, qui est la productrice exclusive de Dorothée.

A ce marché mouvant s'ajoutent pour les stations vidéo les contraintes d'une technologie qui ne cesse d'évoluer. *« La politique d'investissement est capitale*, note un prestataire de services. *Qu'on manque un virage technologique, et la clientèle passe à la concurrence. Qu'on surinvestisse, et les comptes virent au rouge. »* Passer de l'artisanat à la PME devient donc une nécessité. Tout comme atteindre le seuil des 100 millions de chiffre d'affaires, indispensable selon nombre de professionnels pour affronter la concurrence étrangère et préparer le marché européen de 1992. Un seuil critique que Hachette vient de faire franchir à sa branche spécialisée en intégrant sa filiale de production télévisée Channel 80 dans Europe 1 – Communication, qui regroupe désormais l'ensemble de ses activités audiovisuelles. Un seuil critique encore que les entreprises plus solides se font fort d'atteindre ou de dépasser en achetant des concurrents malchanceux. Telcipro ou VCF, qui se placent parmi les tout premiers du secteur privé, n'en font pas mystère.

La duplication de cassettes

Mais, curieusement, les grandes manœuvres ont démarré dans un secteur « cousin » de la vidéo : celui des laboratoires cinématographiques. VDM, société qui doit son développement à la duplication de cassettes pour les vidéoclubs (et non aux commandes des télévisions) et qui a déjà acquis les laboratoires LTC en mai dernier, guigne maintenant les laboratoires GTC de Joinville, en location-gérance depuis leur dépôt de bilan en 1986. Mais, sur sa route, VDM a vu se dresser cette fois une offre concurrente, déposée par un groupe d'investisseurs réunissant la société SFII (déjà propriétaire des auditoriums de Joinville), le producteur Jean-François Lepetit (Flach Film) et... Télétota, un spécialiste du sous-titrage devenu un grand de la duplication de cassettes. Faute d'avoir connu une explosion de la sous-traitance télévisée, les grosses entreprises de prestations vidéo s'efforcent aujourd'hui de restructurer à leur profit la fragile industrie technique du cinéma. Pour constituer demain de véritables centres de production audiovisuelle intégrant toute la chaîne de l'image.

PIERRE-ANGEL GAY.

Le dessaisissement du juge Grellier

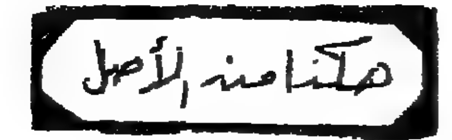
Larsen-FM demande à la Cour de cassation de rapporter son jugement

La radio Larsen-FM vient de déposer, par l'intermédiaire de son avocat, Me Jean-Louis Bessis, un recours en révision contre l'arrêt de la Cour de cassation qui, le 10 décembre 1987, avait prononcé le dessaisissement du juge Claude Grellier du dossier de Radio-Courtoisie (*le Monde* du 12 décembre 1987). Cette décision prononcée par la chambre criminelle de la cour *« dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice »* faisait suite à la requête en suspicion légitime déposée, le 27 octobre, par M. Michel Droit, membre de la CNCL, à l'encontre du juge Grellier. Une requête fondée exclusivement sur la plainte contre X... pour forfaiture et pour violation du secret de l'instruction déposée le même jour par l'académicien et visant le magistrat, lequel avait inculpé la veille M. Droit de... *« forfaiture »* dans l'affaire Radio-Courtoisie.

Or une dizaine de jours après la décision de dessaisissement du juge, M. Droit annonçait le retrait de sa plainte qui tout en étant le fondement unique de la requête en suspicion légitime en était aussi sa condition de recevabilité.

Se fondant sur ce qu'il qualifie, pour sa part, de *« manœuvre frauduleuse destinée à égarer la conviction des juges »* et ce que M. Arpaillange, procureur général près la Cour de cassation avait décrit à l'avance comme *« un magnifique tour de passe-passe »*, Me Bessis demande à la cour de rapporter son jugement. Une demande apparemment sans précédent concernant la Cour de cassation et de nature à embarrasser les juges.

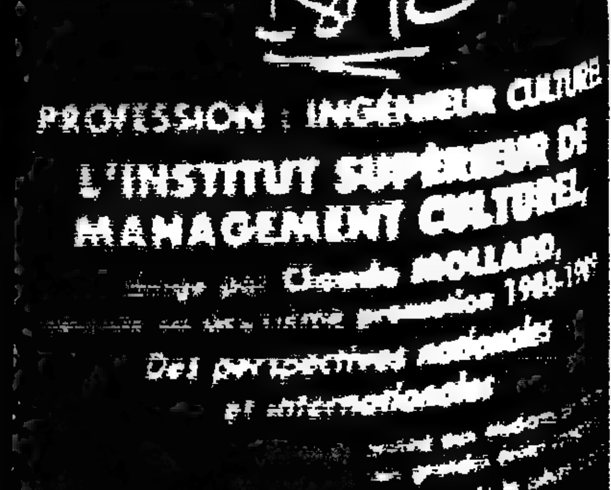
A. Co.



هكذا من الأصل

Communication

Les studios de télévision victimes des incertitudes du march



Larsen-FM demande à la Cour de cassation de rapporter son jugement

Spectacles

théâtre

SPECTACLES NOUVEAUX

CE SOIR, RAPT A LA SOCIÉTÉ DES LOISIRS. Café de la danse (43-57-05-35).

ANACAONA. Chaillot. Grand Théâtre (47-27-81-15), 20 h 30.

LE TRAGIQUE DESTIN D'UN HÉROS DE VERRE. Chaillot. Grand Foyer (47-27-81-15), 14 h 30.

ALOISE. Centre culturel suisse (42-71-44-50), lun. 20 h 30 ; dim. 17 h.

◇ : *Horaires irréguliers.*

Les salles à Paris

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). ◇ Les Bâtisseurs d'empire : 20 h 30.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Les Cahiers tango : 20 h 30.

ARCANE (43-38-19-70). ◇ Le Vœu : 20 h 30.

ARLEQUIN (RESTAURANT-THÉATRE) (45-89-43-22). ◇ Offre d'emploi : recherchons dieux diplomés : 20 h 45.

ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). Les Racines de la haine l'enfance d'Hitler : 20 h 30.

ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23). Le Malade imaginaire : 21 h.

ATALANTE (46-06-11-90). ◇ Rosel, suivie de Douce Nuit : 20 h 30.

ATELIER (46-06-49-24). La Double Inconstance : 21 h.

ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. ◇ Aglavaine et Sélysette : 20 h 30.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Bacchus : 20 h 30.

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35). Ce soir, rapt à la société des loisirs (Préface nº6) : 20 h. ◇ La Trilogie des mythes : 22 h.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34). ◇ Iphigénie : 20 h 30.

CARTOUCHERIE ÉPÉE DE BOIS (48-08-39-74). Volpone ou le renard : 20 h.

CARTOUCHERIE THÉATRE DU SOLEIL (43-74-24-08). L'Indiade ou l'Inde de leurs rêves : 18 h 30.

CENTRE CULTUREL SUISSE (42-71-44-50). ◇ Aloïse : 20 h 30.

CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). L'Extraordinaire Monsieur Nicolas : 20 h 45.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). Grand Théâtre. Le Candidat : 20 h 30. La Galerie. L'Autre : 20 h 30. La Resserre. Les Femmes dénaturées ou la rencontre imaginaire de Moll Flanders et Flora Tristan : 20 h 30.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Reviens dormir à l'Elysée : 21 h.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît ! : 21 h.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Casanova ou la Dissipation : 20 h 30.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. ◇ La guerre de Troie n'aura pas lieu : 20 h 30.

DAUNOU (42-61-69-14). Monsieur Masure : 21 h.

DÉJAZET-T.L.P. (42-74-20-50). ◇ Best of Schlomo : 20 h 30.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 22 h.

EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-57-49). Les Liaisons dangereuses : 20 h 30.

ELDORADO (42-49-60-27). ◇ Aventure à Tahiti : 15 h.

ESPACE KIRON (43-73-50-25). ◇ le Théâtre récit : 18 h 30. ◇ Mchouga Mabouï : 21 h.

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. Ames nues : 18 h 30. Salle II. Des oranges et des ongles : 21 h.

FONTAINE (48-74-74-40). Au secours, tout va bien ! : 21 h.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Joe Egg : 21 h.

GALERIE 55-THE ENGLISH THEATRE OF PARIS (43-26-63-51). You're good man Charlie Brown : 20 h 30.

GRAND HALL MONTORGUEIL (42-96-04-06). Backstage : 20 h 30.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). La Chanson du mal-aimé : 19 h. Ne pas dépasser la dose prescrite : 20 h 30. Double je : 22 h 15.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). La Métamorphose : 21 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Ce que voit Fox (Fall) : 21 h.

LE BEAUBOURGEOIS (42-72-08-51). Claude Véga : 22 h 30.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Jean Lapointe dans son nouveau spectacle Attendrire : 20 h 30.

LES DÉCHARGEURS (42-36-00-02). ◇ L'Etonnante Famille Brontë : 21 h.

LIERRE-THÉATRE (45-86-55-83). Le Président Schreber, d'après les mémoires d'un névropathe : 18 h. Le Roi Lear : 20 h 30.

LIEU DE RENDEZ-VOUS POUR SE RENDRE A LA CACHE (43-46-66-33). Drapeau noir : 20 h.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Nous, Théo et Vincent Van Gogh : 21 h 15. Théâtre rouge. Le Petit Prince : 20 h. Veuve martiniquaise cherche catholique chauve : 20 h 20. La Ronde : 21 h 30.

MADELEINE (42-65-07-09). Les Pieds dans l'eau : 21 h.

MARAIS (42-78-03-53). En famille, on s'arrange toujours : 20 h 30.

MARIE STUART (45-08-17-80). L'Ile des chèvres : 20 h 30.

MARIGNY (42-56-04-41). L'Homme de la Mancha : 21 h.

MARIGNY (PETIT) (42-25-20-74). La Menteuse : 21 h.

MATHURINS (42-65-90-00). Monsieur Vénus ou le Rêve fou de Louis II de Bavière : 20 h 30.

MICHEL (42-65-35-02). La Chambre d'ami : 21 h 15.

MICHODIÈRE (42-66-26-94). Show André Lamy l'Ami public nº1 : 20 h 30.

MOGADOR (42-85-28-80). ◇ Cabaret : 20 h 30.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Le Secret : 21 h.

MOUFFETARD (43-31-11-99). ◇ Fra Sylvère : 20 h 45.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). ◇ Les Sept Miracles de Jésus : 18 h. Une soirée pas comme les autres : 20 h 30.

ODÉON (COMÉDIE-FRANÇAISE) (43-25-70-32). Mort d'un commis voyageur : 20 h.

ODÉON (PETIT) (43-25-70-32). Et puis j'ai mis une cravate et je suis allé voir un psychiatre : 18 h 30.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93). Grande salle. ◇ La Madeleine Proust à Paris : 21 h. Petite salle. Show Chiche : 20 h 30.

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90). ◇ L'Affaire du courrier de Lyon : 20 h 30.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). L'Hurluberlu ou le Réactionnaire amoureux : 20 h 30.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Tchekhov docteur Raguine : 21 h.

PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53). La Taupe : 20 h 45.

POTINIÈRE (42-61-44-16). ◇ Une passion dans le désert : 19 h. ◇ Madame de la Carlière : 21 h.

RANELAGH (42-88-64-44). ◇ Opéra-Valise : 19 h 45. ◇ Phèdre (en alternance) : 21 h.

RENAISSANCE (42-08-18-50). Des sentiments soudains : 20 h 45.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Eléphant Man : 20 h 30.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Drôle de couple : 20 h 45.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Un délire très mince : 18 h 30. Divas sur canapé : 20 h 30.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Jango Edwards : 20 h 30.

THÉATRE 13 (45-88-16-30). Nuit d'amour : 20 h 45.

THÉATRE DE DIX HEURES (42-64-35-90). Flagrant Délire : 20 h 30.

THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). Spectacle obligatoire : 20 h 30.

THÉATRE DE L'OMBRE QUI ROULE (43-26-29-61). ◇ La Légende dorée : 21 h.

THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). ◇ Pimpin peint Mouroû : 22 h. Salle I. ◇ L'Ecume des jours : 20 h 30. Salle II. ◇ Les Bonnes : 20 h 30.

THÉATRE DE PARIS (43-59-39-39). ◇ Le Pont des soupirs : 20 h 30.

THÉATRE DES CINQUANTE (43-55-33-99). Comment est le printemps là-bas ? : 20 h 30.

THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Le Cid improvisé : 19 h. Chabrol joue intensément : 21 h.

THÉATRE MODERNE (43-59-39-39). Toute différente est la langouste : 21 h.

Entrée gratuite pour les JUMEAUX se présentant ensemble le vendredi 19 février 1988



Vendredi 19 février

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Grand Foyer. Le Tragique Destin d'un héros de verre : 14 h 30. Grand Théâtre. ◇ Anacaona : 20 h 30.

THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Le Public : 20 h 30. Petite salle. Une visite inopportune : 21 h.

THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Grande salle. Le Vallon : 20 h 30. Petite salle. Une heure avec : Andromaque : 18 h 30. Le Dialogue dans le marécage : 21 h.

TINTAMARRE (48-87-33-82). ◇ Arrivez les filles : 18 h 30. Bruno Coppens : 20 h. Plait it Again le spectacle qui rend fou : 21 h 30.

TOURTOUR (48-87-82-48). ◇ Profession imitateur ! Et en plus... : 20 h 30.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Le Rebelle : 21 h.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). C'est encore mieux l'après-midi : 20 h 30.

ZÈBRE (43-57-51-55). Poèmes : 18 h 30. Hors de chez soi : 20 h 30. le Nécrophile : 21 h 30.

ZINGARO (CHAPITEAU CHAUFFÉ) ALEXANDRE-DUMAS (43-71-28-28). Zingaro : 20 h 15.

cinéma

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

Paris nous appartient (1960), de Jacques Becker, 16 h ; Morts parmi les vivants (1960), de Salah Abou Seif, 19 h ; Et vint le jour de la vengeance (1964, v.o.s.t.f.), de Fred Zinnemann, 21 h 30.

CENTRE GEORGES POMPIDOU
(42-78-35-57)

Vidas Secas (1963, v.o.s.t.f.), de Nelson Pereira Dos Santos, 15 h ; la Mariée des Andes (1966, v.o.s.t.f.), de Susumu Hani, 17 h ; Madame Sans-Gêne (1911), de Henri Desfontaines et André Calmettes, 19 h ; Le commissaire est bon enfant (1935), de Jacques Becker et Pierre Prévert, 19 h.

SALLE GARANCE,
CENTRE GEORGES POMPIDOU
(42-78-37-29)

Trente ans de cinéma espagnol 1958-1988 : la Busca (1966, v.o.), d'Angelino Fons, 14 h 30 ; Truhanes (1983, v.o.), de Miguel Hermoso, 17 h 30 ; Los Golfos (1959, v.o.), de Carlos Saura, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE
(40-26-34-30)

Baker-solo : Actualités Gaumont, Joséphine Baker, Zouzou (1934) de Marc Allégret, 14 h 30 ; Actualités Eclair, Dernier récital Frères Jacques (1979), la Crise est finie (1934) de R. Siodmak, 17 h ; Yé-Yé : Actualités Gaumont, le Tour de chant de Sylvie Vartan (1983), Scopitone Hallyday, Paris, jeunesse et rock'n roll (1966), Cherchez l'idole (1963) de M. Boisrond, 18 h ; Diva : Leçon des ténèbres (1985) de D. Delouche, la Dame de Monte-Carlo (1980) de D. Delouche, Divine (1975) de D. Delouche, 20 h ; Soupir : Publicités, Michel Jonasz (1983), Golden Eighties (1985) de Chantal Akerman, 21 h.

Les exclusivités

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6ᵉ (43-26-48-18) ; Gaumont Colisée, 8ᵉ (43-59-29-46) ; Gaumont Parnasse, 14ᵉ (43-35-30-40).

L'AMI DE MON AMIE (Fr.) : Lucernaire, 6ᵉ (45-44-57-34).

ANGE GARDIEN (Youg., v.o.) : Cinoches, 6ᵉ (46-33-10-82).

ANGEL HEART (*) (A., v.o.) : Epée de Bois, 5ᵉ (43-37-57-47).

L'ARBRE DU DÉSIR (Sov., v.o.) : Cosmos, 6ᵉ (45-44-28-80).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Forum Orient Express, 1ᵉʳ (42-33-42-26) ; Saint-Michel, 5ᵉ (43-26-79-17) ; Gaumont Ambassade, 8ᵉ (43-59-19-08) ; Les Montparnos, 14ᵉ (43-27-52-37).

AUX QUATRE COIN-COIN DU CANARD (Fr.) : Utopia Champollion, 5ᵉ (43-26-84-65).

L'AVENTURE INTÉRIEURE (A., v.o.) : George V, 8ᵉ (45-62-41-46) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6ᵉ (45-74-94-94) ; Hollywood Boulevard, 9ᵉ (47-70-10-41) ; Convention Saint-Charles, 15ᵉ (45-79-33-00).

LES AVENTURES DE CHATRAN (Jap., v.f.) : Gaumont Opéra, 2ᵉ (47-42-60-33) ; Rex, 2ᵉ (42-36-83-93) ; Publicis Champs-Elysées, 8ᵉ (47-20-76-23) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14ᵉ (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14ᵉ (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (48-28-42-27) ; Images, 18ᵉ (45-22-47-94) ; Trois Secrétan, 19ᵉ (42-06-79-79).

BABY BOOM (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1ᵉʳ (40-26-12-12) ; Publicis Saint-Germain, 6ᵉ (42-22-72-80) ; Gaumont Ambassade, 8ᵉ (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14ᵉ (43-35-30-40) ; v.f. : Maxevilles, 9ᵉ (47-70-72-86) ; UGC Opéra, 9ᵉ (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14ᵉ (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14ᵉ (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (48-28-42-27) ; Images, 18ᵉ (45-22-47-94).

BENJI LA MALICE (A., v.f.) : Forum Arc-en-Ciel, 1ᵉʳ (42-97-53-74) ; Rex, 2ᵉ (42-36-83-93) ; UGC Ermitage, 8ᵉ (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ (43-43-01-59) ; Fauvette, 13ᵉ (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14ᵉ (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15ᵉ (45-79-33-00) ; Napoléon, 17ᵉ (42-67-63-42) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20ᵉ (46-36-10-96).

BIRD NOW (Fr., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5ᵉ (46-33-63-20).

CANDY MOUNTAIN (Fr.-Can.-Suis., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3ᵉ (42-71-52-36) ; Utopia Champollion, 5ᵉ (43-26-84-65).

CARAVAGGIO (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5ᵉ (43-37-57-47).

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : Le Triomphe, 8ᵉ (45-62-45-76).

COBRA VERDE (All., v.o.) : UGC Odéon, 6ᵉ (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8ᵉ (45-62-20-40).

CREEPSHOW 2 (*) (A., v.f.) : Maxevilles, 9ᵉ (47-70-72-86).

CROCODILE DUNDEE (Austr., v.f.) : Pathé Français, 9ᵉ (47-70-33-88).

DANDIN (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8ᵉ (43-59-19-08).

LES FILMS NOUVEAUX

BERNADETTE. Film français de Jean Delannoy : Forum Horizon, 1ᵉʳ (45-08-57-57) ; George V, 8ᵉ (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (47-42-56-31) ; Le Galaxie, 13ᵉ (45-80-18-03) ; Gaumont Alésia, 14ᵉ (43-27-84-50) ; Trois Parnassiens, 14ᵉ (43-20-30-19) ; Convention Saint-Charles, 15ᵉ (45-79-33-00).

LA COLOMBE SAUVAGE. Film soviétique de Sergueï Soloviev, v.o. : 14 Juillet Parnasse, 6ᵉ (43-26-58-00) ; Le Triomphe, 8ᵉ (45-62-45-76).

SUR LA ROUTE DE NAIROBI. Film britannique de Michael Radford, v.o. : Gaumont Les Halles, 1ᵉʳ (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2ᵉ (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6ᵉ (46-33-79-38) ; La Pagode, 7ᵉ (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8ᵉ (43-59-19-08) ; La Bastille, 11ᵉ (43-54-07-76) ; Gaumont Alésia, 14ᵉ (43-27-84-50) ; v.f. : Bretagne, 6ᵉ (42-22-57-97) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (47-42-56-31) ; Fauvette Bis, 13ᵉ (43-31-60-74) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (45-22-46-01).

TROIS HOMMES ET UN BÉBÉ. Film américain de Leonard Nimoy, v.o. : Forum Horizon, 1ᵉʳ (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6ᵉ (42-25-10-30) ; George V, 8ᵉ (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8ᵉ (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8ᵉ (45-62-20-40) ; v.f. : Rex, 2ᵉ (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6ᵉ (45-74-94-94) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8ᵉ (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9ᵉ (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ (43-43-01-59) ; Fauvette, 13ᵉ (43-31-56-86) ; Mistral, 14ᵉ (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14ᵉ (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15ᵉ (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19ᵉ (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20ᵉ (46-36-10-96).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1ᵉʳ (42-97-53-74) ; Pathé Marignan-Concorde, 8ᵉ (43-59-92-82) ; Kinopanorama, 15ᵉ (43-06-50-50) ; v.f. : Pathé Français, 9ᵉ (47-70-33-88) ; Le Galaxie, 13ᵉ (45-80-18-03) ; Pathé Montparnasse, 14ᵉ (43-20-12-06).

DIRTY DANCING (A., v.o.) : George V, 8ᵉ (45-62-41-46).

EL SUR (Esp., v.o.) : Latina, 4ᵉ (42-78-47-86) ; Studio de la Harpe, 5ᵉ (46-34-25-52).

EN TOUTE INNOCENCE (Fr.) : Forum Horizon, 1ᵉʳ (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2ᵉ (47-42-72-52) ; Bretagne, 6ᵉ (42-22-57-97) ; Pathé Hautefeuille, 6ᵉ (46-33-79-38) ; George V, 8ᵉ (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8ᵉ (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8ᵉ (43-87-35-43) ; Maxevilles, 9ᵉ (47-70-72-86) ; Les Nation, 12ᵉ (43-43-04-67) ; Fauvette, 13ᵉ (43-31-56-86) ; Mistral, 14ᵉ (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (48-28-42-27) ; Le Maillot, 17ᵉ (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (45-22-46-01).

ENGRENAGES (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3ᵉ (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6ᵉ (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6ᵉ (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8ᵉ (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11ᵉ (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6ᵉ (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9ᵉ (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (43-36-23-44).

FULL METAL JACKET (*) (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5ᵉ (43-26-19-09).

GARDENS OF STONE (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8ᵉ (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14ᵉ (43-20-32-20).

LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1ᵉʳ (42-97-53-74) ; Pathé Impérial, 2ᵉ (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6ᵉ (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6ᵉ (46-33-79-38) ; La Pagode, 7ᵉ (47-05-12-15) ; Pathé Marignan-Concorde, 8ᵉ (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11ᵉ (43-57-90-81) ; Escurial, 13ᵉ (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14ᵉ (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (45-75-79-79).

GOOD NIGHT, MOTHER (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14ᵉ (43-20-32-20).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Forum Orient Express, 1ᵉʳ (42-33-42-26) ; George V, 8ᵉ (45-62-41-46) ; Le Galaxie, 13ᵉ (45-80-18-03).

HAMBURGER HILL (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1ᵉʳ (42-33-42-26) ; 14 Juillet Odéon, 6ᵉ (43-25-59-83) ; UGC Normandie, 8ᵉ (45-63-16-16) ; Sept Parnassiens, 14ᵉ (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6ᵉ (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (43-36-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15ᵉ (45-79-33-00).

HOME OF THE BRAVE (A., v.o.) : Le Triomphe, 8ᵉ (45-62-45-76) ; Max Linder Panorama, 9ᵉ (48-24-88-88).

HOPE AND GLORY (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6ᵉ (43-26-58-00) ; Gaumont Ambassade, 8ᵉ (43-59-19-08).

IN THIS OUR LIFE (A., v.o.) : Action Christine, 6ᵉ (43-29-11-30).

LES INCORRUPTIBLES (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8ᵉ (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Opéra, 9ᵉ (45-74-95-40).

LES INNOCENTS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3ᵉ (42-71-52-36).

INTERVISTA (Fr.-It., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1ᵉʳ (40-26-12-12) ; Saint-Germain Huchette, 5ᵉ (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8ᵉ (43-59-36-14) ; Trois Parnassiens, 14ᵉ (43-20-30-19).

LES KEUFS (Fr.) : Hollywood Boulevard, 9ᵉ (47-70-10-41).

LA MAISON ASSASSINÉE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1ᵉʳ (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2ᵉ (47-42-60-33) ; Rex, 2ᵉ (42-36-83-93) ; 14 Juillet Odéon, 6ᵉ (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8ᵉ (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8ᵉ (47-20-76-23) ; Fauvette, 13ᵉ (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14ᵉ (43-27-84-50) ; Miramar, 14ᵉ (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (48-28-42-27) ; Le Maillot, 17ᵉ (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (45-22-46-01).

LA MAISON DE JEANNE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1ᵉʳ (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2ᵉ (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5ᵉ (43-26-79-17) ; Gaumont Colisée, 8ᵉ (43-59-29-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15ᵉ (45-44-25-02).

MAURICE (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1ᵉʳ (42-33-42-26) ; 14 Juillet Parnasse, 6ᵉ (43-26-58-00).

NOCES EN GALILÉE (Fr.-Bel.-palestinien, v.o.) : Saint-Germain Village, 5ᵉ (46-33-63-20).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.-It.-All., v.o.) : George V, 8ᵉ (45-62-41-46).

PACTE AVEC UN TUEUR (*) (A., v.o.) : George V, 8ᵉ (45-62-41-46).

PRICK UP YOUR EARS (*) (Brit., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6ᵉ (43-26-48-18).

LE PROVISEUR (A., v.f.) : UGC Montparnasse, 6ᵉ (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9ᵉ (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (43-36-23-44).

RETOUR SUR TERRE : STAR TREK IV (A., v.o.) : UGC Normandie, 8ᵉ (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6ᵉ (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9ᵉ (45-74-95-40) ; Images, 18ᵉ (45-22-47-94).

ROBOCOP (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1ᵉʳ (42-33-42-26) ; UGC Ermitage, 8ᵉ (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2ᵉ (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (47-42-56-31) ; Gaumont Parnasse, 14ᵉ (43-35-30-40).

LES SAISONS DU PLAISIR (Fr.) : Forum Horizon, 1ᵉʳ (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2ᵉ (47-42-72-52) ; Rex, 2ᵉ (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6ᵉ (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8ᵉ (43-59-19-08) ; George V, 8ᵉ (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9ᵉ (47-70-33-88) ; La Bastille, 11ᵉ (43-54-07-76) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13ᵉ (43-31-60-74) ; Gaumont Parnasse, 14ᵉ (43-35-30-40) ; Mistral, 14ᵉ (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14ᵉ (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15ᵉ (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18ᵉ (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19ᵉ (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20ᵉ (46-36-10-96).

SAXO (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1ᵉʳ (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2ᵉ (47-42-60-33) ; UGC Danton, 6ᵉ (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8ᵉ (45-63-16-16) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14ᵉ (43-27-84-50) ; Miramar, 14ᵉ (43-20-89-52) ; Images, 18ᵉ (45-22-47-94).

SENS UNIQUE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1ᵉʳ (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8ᵉ (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8ᵉ (45-62-20-40) ; Sept Parnassiens, 14ᵉ (43-20-32-20) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9ᵉ (47-70-10-41).

SOIGNE TA DROITE (Fr.) : 14 Juillet Odéon, 6ᵉ (43-25-59-83).

SOUS LE SOLEIL DE SATAN (Fr.) : Lucernaire, 6ᵉ (45-44-57-34).

TAMPOPO (Jap., v.o.) : Cluny Palace, 5ᵉ (43-54-07-76).

37°2 LE MATIN (*) (Fr.) : Lucernaire, 6ᵉ (45-44-57-34).

UN AMOUR A PARIS (Fr.) : Latina, 4ᵉ (42-78-47-86) ; UGC Rotonde, 6ᵉ (45-74-94-94) ; Studio 43, 9ᵉ (47-70-63-40).

UN ENFANT DE CALABRE (It.-Fr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3ᵉ (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, 6ᵉ (42-22-87-23) ; Gaumont Champs-Elysées, 8ᵉ (43-59-04-67) ; La Bastille, 11ᵉ (43-54-07-76) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15ᵉ (45-44-25-02) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2ᵉ (47-42-60-33).

PARIS EN VISITES

SAMEDI 20 FÉVRIER

« L'impressionnisme au Musée d'Orsay », 10 h 15, devant l'entrée (Christine Merle).

« Le quartier de l'Yvette et l'atelier du sculpteur H. Bouchard », 10 h 30, métro Jasmin (V. de Langlade).

« Winterhalter », 10 h 45, Petit Palais, avenue Winston-Churchill (Approche de l'art).

« L'Opéra », 11 heures, vestibule d'honneur, devant la statue de Rameau (La France et son passé).

« Winterhalter ou les fastes des cours de 1830 à 1870 », 11 h 30, Petit Palais, hall d'entrée (M. Adda).

« L'Opéra », 13 h 15, hall d'entrée (E. Romann).

« L'Assemblée nationale », 14 heures, 33, quai d'Orsay. Carte d'identité (Academia).

« Musée Picasso », 14 h 15, 5, rue de Thorigny (Pierre-Yves Jaslet).

« Versailles : l'apothicairerie de l'hôpital civil », 14 h 30, 1, rue Richaud (Monuments historiques).

« Méthodes de soins en médecine égyptienne », 14 h 30, sortie métro Louvre (Isabelle Hauller).

« La peinture de Monet à Picasso », 14 h 30, Musée de l'Orangerie (Michèle Pohyer).

« Le vieux Mouffetard », 14 h 30, métro Censier-Daubenton (Les Flâneries).

« Hôtels du Marais au Temple », 14 h 30, métro Temple (Paris pittoresque et insolite).

« Les impressionnistes de la donation Duhem », 14 h 30, Musée Marmottan, 2, rue Boilly (Arts et curiosités).

« Les salons de l'hôtel de la Marine », 14 h 45, 2, rue Royale. Carte d'identité (Paris livre d'histoire).

« Le château d'eau de Marie de Médicis », 15 heures, devant le 71, avenue Denfert-Rochereau (Monuments historiques).

« La Mosquée », 15 heures, place du Puits-de-l'Ermite, devant l'entrée (Arcus).

« Mᵐᵉ de Sévigné au Marais et à Carnavalet », 15 heures, église Saint-Paul (Tourisme culturel).

« L'étrange quartier Saint-Sulpice », 15 heures, sortie métro Saint-Sulpice (Résurrection du passé).

« De l'Opéra à la Madeleine », 15 heures, métro Chaussée-d'Antin, sortie Société générale (Lutèce-Visites).

« L'hôtel de Lassay », 15 heures, 33, quai d'Orsay. Carte d'identité (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le mystère des Templiers », 15 heures, église Sainte-Elisabeth, 195, rue du Temple (Paris et son histoire).

CONFÉRENCES

Maison des mines, 270, rue Saint-Jacques, 14 heures : « Sites et monuments gréco-romains d'Egypte », par Marc Desti ; 16 heures : « L'Italie byzantine », par Aude Congnard (Clio-Les Amis de l'histoire).

Grand amphi de Paris-II, 92, rue d'Assas, 14 heures : « L'acte unique européen : conséquences économiques et juridiques pour l'entreprise » (Assas Conseil).

6, place d'Iéna, 15 heures : « L'art du Tibet », par Gilles Beguin ; 17 heures : « Musiques rituelles tibétaines », par Mireille Helffer (Musée Guimet).

Saint-Denis, 12, place de la Résistance, 15 heures : « Paris, histoire d'une capitale : la grande vogue du Marais », par Françoise Arvesen (Office du tourisme).

62, rue Saint-Antoine, 16 h 30 : « L'univers gothique : de la guerre privée à Marignan » (Monuments historiques).

Palais de la découverte, avenue Franklin-Roosevelt, 18 heures : « Classement et études comparatives », par Thierry Bourgoin.

10-12, rue des Fossés-Saint-Jacques, 15 heures : « La filière bulgare », par Christian Roulette. Entrée libre (La libre pensée).

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ► Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Vendredi 19 février

TF1

20.40 Variétés : Lahaye d'honneur. Emission présentée par Jean-Luc Lahaye. Les victoires de la vie. Spécial handicapés. Avec David et Jonathan, Serge Lama, Julien Clerc, Valli, Bryan Ferry, Inxs, Leonard Cohen ; avec la participation de Bernadette Chirac et un message de Mme Mitterrand. **22.45 Magazine : Ushuaïa.** Le magazine de l'extrême de Nicolas Hulot et Geneviève Bruno. Sommaire : Mario Luraschi, dresseur de chevaux ; Course de chameaux ; Le nageur et les condors ; Sur les traces de Scott. **23.45 Journal. 23.55 La Bourse. 0.00 Football : Olympique de Marseille-Matra Racing Club** (25e journée du championnat de France). **1.30 Jeux olympiques de Calgary.**

A 2

20.30 Série : Espionne et tais-toi. L'homme qui n'en savait rien. Avec Grâce de Capitani, Jean-François Balmer. **21.25 Apostrophes.** Magazine littéraire de Bernard Pivot. Première partie : Alain Devaquet témoigne... L'ancien ministre, auteur de *l'Amibe et l'Etudiant*, dialogue avec Jean Foyer (ancien ministre) et David Assouline (ancien porte-parole de la coordination nationale des étudiants). Deuxième partie : Ismaïl Kadaré, à l'occasion de la sortie de *Eschyle ou l'éternel perdant*. **22.45 Journal. 22.55 Ciné-club : Cela s'appelle l'aurore** ■■ Film franco-italien de Luis Bunuel (1955). Avec Georges Marchal, Lucia Bosè, Giani Esposito, Nelly Borgeaud. *Un médecin exerçant dans un village corse découvre en l'absence de sa femme l'amour fou avec une jeune veuve et protège de la police un ouvrier qui a tué un industriel. D'après un roman d'Emmanuel Roblès, un film beau et grave sur la dignité humaine, la passion, la justice, le refus des hypocrisies sociales. Quelques « citations » surréalistes. Cette œuvre de Bunuel n'a pas été diffusée depuis 1965. Autant dire qu'il faut la redécouvrir.* **0.35 Jeux olympiques de Calgary.**

FR 3

20.30 Série : Marlowe, détective privé. Impasse des illusions, d'après Raymond Chandler. Avec Powers Booth. **21.30 Magazine : Thalassa.** De Georges Pernoud. L'île aux pouce-pied. La pêche de l'anatife, ou pouce-pied à Belle-Ile-en-Mer. **22.15 Journal.** Avec le résumé des Jeux olympiques de Calgary. **22.45 Documentaire : La conquête de l'espace.** 3e partie : Voyage sur la Lune et rendez-vous dans l'espace. **23.40 Musicales.** Autour de Franz Schubert. **0.40 Modes d'emploi 3** (rediff.).

CANAL PLUS

20.30 Football. Olympique de Marseille-Matra Racing Club (25e journée du championnat de France). **22.40 Flash d'informations.** ► **22.45 Cinéma : Lola** ■■ Film français de Jacques Demy (1961). Avec Anouk Aimée, Marc Michel, Elina Labourdette. *A Nantes, où une danseuse de cabaret attend le retour de l'homme qu'elle aime et dont elle a eu un petit garçon, une cascade de coïncidences réunit ou sépare, en trois jours, des hommes et des femmes qui se cherchaient. Mélodrame poétique, admirablement filmé, voyage dans le rêve, les amours contrariées, le bonheur éphémère. Anouk Aimée est une étonnante figure au centre de la toile d'araignée du destin.* **0.15 Cinéma : Emmanuelle 5** ■ Film français de Walerian Borowczyk (1986). Avec Monique Gabrielle, C. Hardester, Dana Burns. **1.30 Cinéma : Retour vers le futur** ■■ Film américain de Robert Zemeckis (1985). Avec Michael J. Fox, Christopher Lloyd, Lea Thompson (v.o.) **3.20 Cinéma : House** ■ Film américain de Stephen C. Minor (1985). Avec William Katt, George Wendt, Richard Moll. **4.50 Téléfilm : Les étoiles du stade. 6.25 Série : Mr Gun.**

LA 5

20.30 Téléfilm : L'or du fond des mers. De Dick Lowry, avec Brooke Shields, Tom Byrd. *Le Santa-Cruz a sombré avec sa cargaison d'or.* **22.15 Série : Mission impossible. 23.05 Magazine : Bains de minuit. 0.35 Danse.** Dans le cadre de l'année de la danse, festival de danse : Noé, Waterproof, Mariage d'amour, L'état des mouches, Triptyque danse, Découvertes. **2.30 Aria de rêves.**

M 6

20.30 Série : Le Saint. 21.20 Feuilleton : La clinique de la Forêt-Noire. 25e épisode : La convalescence. **22.10 Série : Addams family. 22.40 Journal. 22.50 Météo. 22.55 Sexy clip. 23.25 Série : Espion modèle** (rediff.). **Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio-archives. Caligula. **21.30 Musique : Black and blue.** Mardi gras à La Nouvelle-Orléans. **22.40 Nuits magnétiques.** La nouvelle donne intellectuelle (4e partie). **Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 5 avril 1987 à Sarrebruck) : Concerto pour piano et orchestre no 5 en fa majeur, op. 103, de Saint-Saëns; Daphnis et Chloé, de Ravel, par l'Orchestre symphonique de la Radio de Sarrebruck, dir. Myung-Whun Chung; sol. : Pascal Rogé, piano. **22.20 Premières loges.** Extraits de Guillaume Tell, de Rossini; de Carmen, de Bizet; de Madame Butterfly, de Puccini. **23.07 Club de la musique ancienne.** Le clavecin tardif. Rameau, Balbastre, Duphly, Honauer, Cimarosa, Carvalho, J.S. Bach, Haydn, Beethoven, par Joël Pontet, clavecin. **0.30 Archives.**

Samedi 20 février

TF 1

13.15 Magazine : Reportages. De Michèle Cotta et Jean-Claude Paris. Les chercheurs d'or au Niger. **13.45 La Une est à vous.** Les téléspectateurs choisissent un téléfilm à la carte. **13.50 Série : Coup double. 14.20 La Une est à vous** (suite). **15.00 Téléfilm : L'express ne répond plus.** De Richard Sarafian. Avec Lloyd Bridges, E.G. Marshall, Raymond Burr. *La vengeance d'un ancien cheminot.* **16.30 Tiercé à Enghien. 16.45 La Une est à vous** (suite). **18.05 Trente millions d'amis.** Emission de Jean-Pierre Hutin. Sommaire : Vu An danse avec son abyssin ; Les Crocs-blancs du Colorado ; Gros plan : Le West-Highland white terrier. **18.35 Série : Mannix. 19.25 Série : Marc et Sophie. 20.00 Journal et météo. 20.35 Tapis vert et tirage du Loto. 20.45 Jeux : Intercontinents.** Emission de Guy Lux, Claude Savarit et Simone Garnier. Villes en compétition : Toulouse, Naples, Netanya (Israël), Vail (USA). Avec Jean-Pierre Foucault, Michel Fugain, Marie-Laure Angry, Roland Giraud, Christian et Dominique Sarron, Chantal Gallia. **22.50 Série : Commissaire Moulin. 0.20 Journal. 0.30 Jeux olympiques de Calgary. 1.30 Série : Les Incorruptibles.**

A2

13.15 Magazine : L'assiette anglaise. De Bernard Rapp. **14.00 Série : Galactica. 14.50 Samedi-passion.** Rugby : France-Irlande et Galles-Ecosse (2e mi-temps) ; Jeu : téléballe; Rugby : retour au parc des Princes et interviews des joueurs; Gymnastique : Internationaux à Bercy. **17.50 Série : Ah ! quelle famille ! 18.25 Magazine : Entre chien et loup.** D'Allain Bougrain-Dubourg. Animal star : le sphinx ; Sur le terrain : araignée du soir ; Animalement vôtre : Gilbert Montagné ; Mémoire de chien : salon aux oiseaux ; Du coq à l'âne ; Bestiaire sans frontière : Les orphelins de Tsavo ; Le toutou de la semaine. **19.05 INC. 19.10 Actualités régionales. 19.35 Jeux : Bêtes à malice.** Présentés par Fabrice. **20.00 Journal. 20.30 Variétés : Champs-Elysées.** Emission de Michel Drucker. Avec Catherine Lara, Antoine et Les Problèmes, Indochine, Dani, Touré Kounda, Florent Pagny, Jacques Dufilho, Michel Jonasz, Jacqueline Maillan, des clips d'Elton John et Michael Jackson. **22.15 Série : Deux flics à Miami. 23.05 Les enfants du rock.** Fantasy. Au sommaire : Il court, il court (Arnold Schwartzenegger) ; Samuel Fuller chez les vampires ; Spock sur ordinateur ; La princesse se marie ; Dessins d'outre-tombe ; Les ovnis de Spielberg ; De Vinci, agent spatio-temporel ; Les gloutons de retour. **0.10 Journal. 0.15 Jeux olympiques de Calgary.** Ski : slalom combiné dames ; Hockey : France-Canada ; Saut à ski : 90 m.

FR3

13.00 En direct des régions. 14.00 Espace 3 : Des cadres et des entreprises. 14.15 Espace 3 : Portraits de la réussite. 14.30 Espace 3 : Samedivision. 15.00 Cyclisme. Tour méditerranéen. **16.00 Connexions** (Ouisep). **16.45 Espace 3 : Entreprises.**

17.00 Flash d'informations. 17.03 Disney Channel. Winnie l'ourson ; Dessins animés. **18.00 Feuilleton : Diligence express.** (6e épisode). **19.00 Le 19-20 de l'information.** De 19.10 à 19.30, actualités régionales. **19.30 Jeux olympiques de Calgary. 19.53 Dessin animé : Il était une fois la vie.** Les chaînes de la vie. **20.03 Jeux : La classe.** Présentés par Fabrice. **20.30 Disney Channel.** Présenté par Vincent Perrot. Dessins animés : La bande à Picsou et, à 21.00, un épisode du Chevalier Lumière. **21.45 Journal. 22.05 Magazine : Le divan.** D'Henry Chapier. Invités : Régine Deforges et Léon Zitrone. **22.20 Série : Goya.** De José Ramon Larraz, avec Enric Majo, Jeanine Mestre, Gerardo Malla. 2e épisode : Le peintre de la chambre du roi. **23.10 Magazine : Sports 3.** Jeux olympiques de Calgary. **0.10 Musiques, musique.** Largo du Quintette pour cor de basset de Mozart, par l'Académie royale.

CANAL PLUS

13.05 Magazine : Samedi, 1 heure. De Jean-Louis Burgat, Erik Gilbert et Frédéric Boulay. Invité : Dan Rather. **14.00 Magazine : Le monde du sport. 14.55 Série : Superman. 15.20 Série : Throb. 15.45 Série : Stalag 13. 16.10 Documentaire : Galapagos. 16.35 Cabou cadin. 18.15 Flash d'informations. 18.18 Top 50. 19.30 Flash d'informations. 19.35 Mon zénith à moi.** Présenté par Michel Denisot. Invitée : Dominique Lavanant. **20.30 Téléfilm : Etalage public.** *Il est journaliste, elle aussi. Il fait des éditoriaux sur leur vie de couple ; elle décide d'en faire autant.* **22.00 Spectacle : Le monde magique de David Copperfield.** A l'assaut de la muraille de Chine. **22.45 Flash d'informations. 22.50 Documentaire : Thérion stratagème. 23.05 Cinéma : Vendredi 13, chapitre final.** □ Film américain de Joseph Zito (1984). Avec Crispin Glover, Kimberly Beck, Barbara Howard. *Le meurtrier Jason, qui passe pour mort après avoir assassiné onze personnes, s'échappe de la morgue et va s'attaquer à un groupe de jeunes gens en vacances. Meurtres en série, violence, plus cela dure, plus c'est mauvais. Et après ce prétendu chapitre final, il y a eu un cinquième épisode. Recettes obligent !* **0.30 Cinéma : Monty Python, le sens de la vie** ■■ Film anglais de Terry Jones (1983). Avec Graham Chapman, John Cleese, Terry Gilliam (v.o.). **2.15 Cinéma : House.** ■ Film américain de Stephen C. Minor (1985). Avec William Katt, George Wendt, Richard Moll. **3.40 Documentaire : l'ABC de la 3 D. 4.35 Cinéma : Montparnasse 19.** ■ Film français de Jacques Becker (1957). Avec Gérard Philipe, Anouk Aimée, Lilli Palmer. **6.20 Bande annonce cinéma dans les salles.**

LA 5

13.15 Le best-off. 13.30 Série : Superminds. 14.25 Série : Au cœur du temps. Le retour de Machiavel. **15.15 Série : Wonder woman. 16.10 Variétés : Childéric. 16.55 Dessin animé : Vanessa. 17.20 Dessin animé : Flo et les Robinson suisses. 17.45 Dessin animé : Le tour du monde de Lydie. 18.10 Dessin animé : Jeanne et Serge. 18.30 Série : Happy days.** Une fiancée ravissante. **18.55 Journal images. 19.02 Jeu : La porte magique.** Animé par Michel Robbe. **19.30 Boulevard Bouvard spécial. 20.00 Journal. 20.30 Feuilleton : Dallas.** La preuve. **21.25 Série : L'inspecteur Derrick.** Le témoin oculaire.. **22.30 Magazine : Télé-matches.** De Pierre Cangioni. Résultats sportifs de la soirée ; reportages d'actualité ; rétrospective de la semaine ; le journal du tennis ; diffusion d'un événement sportif ; rediffusion du magazine Circuit. **23.20 Série : Lou Grant** (rediff.). **0.10 Série : Superminds** (rediff.). **1.00 Série : Au cœur du temps** (rediff.). **1.50 Variétés : Childéric** (rediff.).

M6

13.15 Magazine : Ciné 6 première (rediff.). **13.45 Hit, hit, hit, hourra ! 13.55 Fréquenstar.** Avec Indochine. **14.45 Série : Le Saint** (rediff.). **15.35 Série : L'homme invisible** (rediff.). **16.25 Magazine : Danarama.** De Philippe Dana. Sommaire : Salif Keita ; Créateurs, studio : Toufik ; Cette nuit sur 7 : Beyrouth ; Gilberto Gil ; L'agenda ; Quelle semaine ! **17.10 Feuilleton : La clinique de la Forêt-Noire.** 25e épisode (rediff.). **18.00 Journal. 18.10 Météo. 18.15 Série : La petite maison dans la prairie.** L'enlèvement. **19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Le frelon vert.** Une honorable société. **20.30 Théâtre : Ah ! la police de papa.** Pièce de Raymond Castran, mise en scène de Jacques Charon, avec Marthe Mercadier, Henri Tisot, Teddy Bilis. **22.45 Série : Clair de lune.** Les jeux sont faits. **23.35 Série : Portraits crachés.** Ronnie, Maggy, Lady D et les autres. **0.00 Journal. 0.10 Météo. 0.15 Série : Devlin connection** (rediff.) **1.10 Magazine : Danarama** (rediff.). **Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Jean Ristat, poète. **20.45 Dramatique :** Vous êtes venus là où il y a quelques tombes, de Fatima Gallaire. **22.35 Musique : Opus.** La fête en Appenzell. **0.05 Clair de nuit.**

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Opéra (donné le 28 janvier 1988 à Saint-Etienne) : Amadis, opéra en quatre actes (livret de Jules Claretie), de Massenet, par le Nouvel Orchestre de Saint-Etienne, dir. Patrick Fournillier ; sol. : Hélène Perraguin, Danièle Streiff, Didier Henry, Antoine Garcin, Antoine Normand. **23.05 Transcriptions et paraphrases. 0.00 Musique de chambre.** Le tourbillon et le labyrinthe. Œuvres de Barraqué, Marais, Purcell, Ferneyhough.

Dimanche 21 février

TF 1

7.00 Bonjour la France, bonjour l'Europe. Journal par Jean Offredo. **8.05 Jeux olympiques de Calgary. 8.20 Nicolas le jardinier. 8.30 De la cave au grenier. 8.45 Tiercé show, quarté plus. 9.00 Météo. 9.02 Dorothée dimanche.** Dessins animés : Candy, Wallygator ; Sketches : Pas de pitié pour les croissants. **10.00 Série : Tarzan.** Le dernier duel. **10.50 Dorothée dimanche** (suite). **11.00 Les animaux du monde.** Emission de Marlyse de La Grange et Antoine Reille. Gros plan sur le koala. **11.30 Magazine : Auto-moto. 12.00 Jeux olympiques de Calgary. 12.05 Magazine : Téléfoot. 12.55 Météo. 13.00 Journal. 13.20 Série : Starsky et Hutch.** Que la route est longue. **14.20 Jeu : Le juste prix.** Présenté par Max Meynier et Harold Kay. **15.25 Tiercé à Vincennes. 15.40 Variétés : A la folie.** Emission de Patrick Poivre d'Arvor. Avec Jean-Pierre Rives, Jack Ralite, Fanny Bastien et Thierry Fremont, Etienne Chatiliez. Variétés : Leonard Cohen, Canada, Sabine Guérien, Augustin Dumay (violoniste), Jean-Philippe Collard (pianiste), François Feldman, Jane Birkin, Jean-Pierre Léaud, Alain Souchon. **17.30 Série : Pour l'amour du risque.** Double mixte. **18.30 Série : La calanque.** De Jean Canolle, avec Marthe Villalonga, Jean-Pierre Darras, Franck Fernandel. **19.00 Magazine : 7 sur 7.** Emission d'Anne Sinclair. Invité : Jack Lang. **19.50 Loto sportif. 20.00 Journal. 20.30 Météo et Tapis vert. 20.40 Cinéma : Les longs manteaux.** □ Film franco-argentin de Gilles Béhat (1985). Avec Bernard Giraudeau, Claudia Ohana, Robert Charlebois, Federico Luppi. *Un géologue français vivant en Bolivie se trouve obligé d'intervenir dans une affaire politique qui peut coûter la vie à un écrivain argentin. Un bon sujet pas vraiment traité. Un film d'aventures extrêmement décevant.* **22.30 Magazine : Sport dimanche soir. 0.00 Journal.**

A2

9.00 Connaître l'islam. 9.15 Emissions israélites. A Bible ouverte : Le Cantique des cantiques ; La source de vie. **10.00 Présence protestante. 10.30 Le jour du Seigneur. 11.00 Messe.** Célébrée au monastère de la Croix, à Evry. **12.05 Dimanche Martin.** Comme sur un plateau. Emission présentée par Jacques Martin et Claude Sarraute. **13.00 Journal. 13.20 Le monde est à vous.** De Jacques Martin.Avec Philippe Lavil, Pierre Cosso, Les Calamités, Stephan Eicher, Karembo, Jacques Lantier, Gary Hoffman (violoncelle) et l'Orchestre du conservatoire de Rueil-Malmaison, Nathalie Stutzman (contralto). **15.00 Série : Mac Gyver. 15.50 L'école des fans.** Invitée : Marielle Nordmann (harpe). **16.35 Thé tango.** Avec l'orchestre de Robert Quibel, Gérard Meissonnier et Rosita. **17.15 Feuilleton : Le chevalier de Pardaillan.** De Josée Dayan, d'après le roman de Michel Zévaco. Avec Dominique Blanchar, Manuel Bonnet, Patrick Bouchitey (8e épisode). **18.10 Stade 2.** Football : championnat de France; Athlétisme : championnat de France en salle à Liévin; Cyclisme : Tour méditerranéen; Volley : finale de la Coupe d'Europe; Basket : l'équipe de Mirande; Rugby : Tournoi des cinq nations; Gymnastique : Internationaux de France; Jeux olympiques : résumé. **19.30 Série : Magny.** La rosière arrosée. **20.00 Journal. 20.30 Téléfilm : Les rats de Montsouris.** De Maurice Frydland, d'après l'œuvre de Léo Malet. Les nouveaux mystères de Paris. Avec Gérard Desarthe, Charlotte de Turckheim, Michel Auclair, Roland Bertin. **22.00 Musiques au cœur.** Emission d'Eve Ruggieri. Alma Mahler : L'inspiratrice. Avec Christian Ivaldi (piano), Augustin Dumay (violon), Gérard Caussé (alto), Alain Meunier (violoncelle), Michel Portal (clarinette), Patrick Gallois (flûte). **23.00 Magazine : Apos.** De Bernard Pivot. **23.20 Informations : 24 heures sur la 2. 23.50 Jeux olympiques de Calgary.** Ski: super-géant hommes ; Hockey : URSS-Tchécoslovaquie ; Bobsleigh à deux.

FR3

7.00 Magazine : Sports 3 (rediff.). **8.02 Cadichon ou les mémoires d'un âne. 8.15 Croc-note show.** Le clavecin. **8.20 Dessin animé : Inspecteur Gadget. 8.45 Les comptines du Vieux Continent. 8.50 Raconte-moi la Bible. 9.00 Magazine : Ensemble.** Emission de l'ADRI. Avoir vingt ans dans les banlieues. **10.30 Latitudes.** Emission de RFO. **11.30 Magazine : RFO hebdo. 12.00 Musicales** (rediff.). **12.57 Flash d'informations. 13.00 D'un soleil à l'autre.** Magazine agricole de Jean-Claude Widemann. **13.30 Forum RMC-FR 3.** Invité : Jean-Claude Gandin. **14.30 Expression directe.** FO; PS. **14.50 Magazine : Sports loisirs.** Jeux olympiques de Calgary. **17.00 Flash d'informations. 17.03 Magazine : Montagne. 17.30 Série : Souris noire.** On a volé le N'Koro N'Koro, de Michel Favart, d'après Thierry Jonquet. Avec Vanessa Guedj. **17.45 Dessins animés.** Il était une fois la vie : Les chaînes de la vie : Les petits malins; Signé Cat's eyes. **19.00 Série : Mission casse-cou.** Sans issue. **19.55 Flash d'informations. 20.00 Série : Benny Hill. 20.30 Jeux : Le sphinx.** De Maurice Cazeneuve et Jean-Jacques Pasquier, présenté par Yves Rénier. **21.55 Journal. 22.15 Sports.** Jeux olympiques de Calgary (résumé). **22.30 Cinéma de minuit : L'affaire du courrier de Lyon.** ■ Film français de Maurice Lehmann et Claude Autant-Lara (1937). Avec Dita Parlo, Sylvia Bataille, Hélène Robert, Monique Joyce, Pierre Blanchar. *En 1796, des bandits dévalisent la malle-poste de Lyon transportant une grosse somme en assignats, à destination de l'armée d'Italie, et tuent deux hommes. Un bourgeois de Paris, sosie du chef de ces bandits, est arrêté et jugé. Reconstitution très romanesque d'une affaire célèbre. Ici, pas d'ambiguïté : l'erreur judiciaire vient d'une ressemblance. Du cinéma-spectacle à rebondissements, une excellente interprétation.* **0.15 Musiques, musique.** Sonate pour clarinette et clavecin de Lefèvre, par l'Académie royale. **0.20 Jeux olympiques de Calgary.**

CANAL PLUS

7.00 Dessins animés : Ça cartoon. Présentés par Philippe Dana. **7.50 Dessin animé : Victor. 8.05 Cabou cadin.** Rahan; Rambo. **8.40 Cinéma : Frances.** ■ Film américain de Graeme Clifford (1983). Avec Jessica Lange, Sam Shepard, Kim Stanley, Bart Burns. **10.55 Cinéma : Twist again à Moscou.** ■ Film français de Jean-Marie Poiré (1986). Avec Philippe Noiret, Christian Clavier, Martin Lamotte, Marina Vlady. **12.30 Série : SOS fantômes. 13.00 Flash d'informations. 13.05 Série : Max Headroom. 13.30 Sportquizz.** Présenté par Marc Toesca. **14.00 Basket professionnel américain. 15.30 Série : Sueurs froides.** De Claude Chabrol. **16.55 Dixième Festival mondial du cirque de Paris. 18.00 Cinéma : Un drôle de flic.** ■ Film italien de Sergio Corbucci (1980). Avec Terence Hill, Ernest Borgnine, Joanne Dru, Marc Lawrence. *Un policier qui a été exposé aux radiations d'une bombe au plutonium rouge devient une sorte de surhomme. On le charge de mettre fin aux activités d'une bande de faux-monnayeurs. Amusante parodie de Superman, avec quelques gags délirants.* **19.40 Flash d'informations. 19.45 Dessins animés : Ça cartoon.**Présentés par Philippe Dana. **20.30 Cinéma : Sale temps pour un flic.** ■ Film américain de Andy Davis (1984). Avec Chuck Norris, Henry Silva, Bert Remsen, Mike Genovese. *Un policier de Chicago, luttant contre deux bandes rivales de trafiquants de drogue, refuse de couvrir une bavure d'un de ses hommes et affronte seul le danger. Un polar américain de série, convenablement réalisé, bien rythmé dans les – nombreuses – scènes d'action. Le scénario avait été écrit pour Clint Eastwood.* **22.05 Flash d'informations. 22.10 Cinéma : Star 80.** ■ Film américain de Bob Fosse (1983). Avec Mariel Hemingway, Eric Roberts, Cliff Robertson, Caroll Baker (v.o.). **23.50 Cinéma : Opération Hongkong.** □ Film américain de Henry Levin et David Lowell Rich (1973). Avec Fred Williamson, Teresa Graves, Satoshi Nakamura. **1.30 Téléfilm : Les dessous de l'affaire.** De David Stevens, avec Geneviève Picot, John Walton, Michael Pare.

LA 5

7.15 Dessin animé : Robotech. Tempête de sable. **7.40 Dessins animés : Cathy la petite fermière.** La brebis égarée ; La nuit des loups ; Les deux incendies. **8.50 Dessins animés : Vanessa.** Voyage au pays des rêves ; Le lion qui se transforme en chat ; Prise d'otage. **10.00 Top Nuggets. 10.50 Série : Wonder woman.** Histoire de voleurs. **11.20 Série : Au cœur du temps** (rediff.). **12.10 Série : Superminds** (rediff.). **13.00 Journal. 13.25 Série : K 2000.** Los mil diablos. **14.15 Magazine : Télé-matches dimanche.** De Pierre Cangioni. Les événements sportifs du week-end ; La télévision sportive à travers le monde ; Rétrospective de la semaine écoulée. **16.40 Série : Baretta.** De l'argent pour un enfant. **17.35 Série : Matlock.** Le détenu. **18.20 Série : Kojak.** Une sale affaire. **19.10 Mondo Dingo.** Emission de Stéphane Collaro. **20.00 Journal. 20.30 Cinéma : Soleil rouge.** ■ Film franco-italo-espagnol de Terence Young (1971). Avec Charles Bronson, Ursula Andress, Toshiro Mifune, Alain Delon. *Poursuites et bagarres, samouraï contre hors-la-loi dans l'Ouest américain de 1870, à cause d'un sabre japonais en or, destiné au président des Etats-Unis, et qui a été volé. Curieuse histoire vraie pour un western européen où Ursula Andress et Alain Delon tiennent compagnie à Bronson et Toshiro Mifune.* **22.30 Cinéma : Histoire de détective.** ■■ Film américain de William Wyler (1951). Avec Kirk Douglas, Eleanor Parker, William Bendix, Lee Grant. *Un inspecteur de police, attaché à un commissariat de New-York, homme rigoureux qui ignore la pitié et les circonstances atténuantes, découvre que sa femme a commis, autrefois, une faute, et refuse de lui pardonner. D'après une pièce de théâtre, un drame psychologique dans un milieu très bien étudié. Virtuosité de la mise en scène, grande interprétation de Kirk Douglas.* **0.15 Magazine : Reporters** (rediff.). **0.45 Série : Baretta** (rediff.). **1.35 Aria de rêves.** Concert de musique classique : En vacances, pour piano à quatre mains, de Severac, par Ph. Corre et E. Exerjean.

M6

9.00 Jeu : Clip dédicace. 10.20 Hit, hit, hit, hourra ! 10.30 Revenez quand vous voulez. Invité : Louis Ducreux. **11.40 Magazine : Portrait d'hommes d'Etat. 12.25 Infoconsommation. 12.30 Journal. 12.40 Météo. 12.45 Magazine : Le glaive et la balance.** De Charles Villeneuve. L'affaire de Peuplingues. **13.15 Magazine : Jazz 6.** De Philippe Adler. **13.45 Hit, hit, hit, hourra ! 13.55 Jeu : Fan de... 15.00 Série : Clair de lune** (rediff.). **15.50 Série : Devlin connection** (rediff.). **16.40 Série : Espion modèle** (rediff.). **17.30 Magazine : Turbo** (rediff.). **18.00 Journal. 18.10 Météo. 18.15 Série : La petite maison dans la prairie.** Le dernier adieu. **19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Mash.** Lèvres en feu s'enflamme. **20.30 Cinéma : Le manoir des fantasmes.** ■ Film britannique de Don Sharp (1973). Avec Joan Collins, Christopher Lee, Jane Birkin. *Un homme hérite d'un manoir où est caché un trésor. D'autres personnes cherchent l'argent, et dans la maison, hantée, revivent des événements anciens. Si ce film anglais est loin de valoir* La maison du diable, *de Robert Wise, il n'en est pas moins impressionnant par ses aspects fantastiques.* **22.05 Série : Drôles de dames.** Rollerball. **22.55 Journal. 23.05 Météo. 23.10 Magazine : Le glaive et la balance** (rediff.). **23.35 Magazine : M6 aime le cinéma** (rediff.). **0.00 Revenez quand vous voulez** (rediff.). **1.15 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Le principe écriture : Armand Gatti. **22.35 Musique : Le concert.** Musique classique de l'Inde du Nord. **0.05 Clair de nuit.**

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert (en direct de la Philharmonie de Berlin) : Symphonie no 8 en si mineur, D759, et Symphonie no 9 en ut majeur, D 944, de Schubert, par l'Orchestre symphonique de la Radio de Berlin, dir. Gunter Wand. **23.05 Climats.** Musiques traditionnelles : les ensembles de percussions en Chine. **1.00 Ocora.**

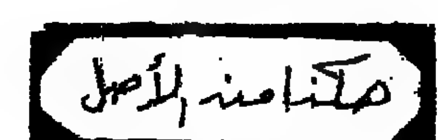
● **La firme américaine Telerate rachète 46 % de la société italienne Radiocor.** – La firme américaine Telerate, spécialisée dans la diffusion d'informations financières grâce à vingt-quatre mille terminaux équipant des entreprises dans le monde entier, vient de racheter 46 % du capital de la première agence d'informations financières italienne Radiocor Spa, contrôlée par le groupe de bureautique Olivetti. Le groupe italien, qui conserve 54 % de Radiocor, garde la responsabilité de l'entreprise. Le rachat de 46 % des parts, opéré par une augmentation de capital, permettra à Radiocor « *d'accéder à Telerate, une des sources mondiales d'informations financières les plus qualifiées et de bénéficier du marketing de ses produits* », a indiqué un des dirigeants de Radiocor. Telerate, dont le groupe américain Dow Jones, éditeur du *Wall Street Journal* et de *Barron's*, possède 56 % du capital, a réalisé un bénéfice de 365 millions de francs en 1987.

Audience TV du 18 février 1988 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne 1 point = 32 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	42.9	Santa-Barbara 15.9	Actual. région. 10.6	Actual. région. 2.6	Nulle part 2.6	Porte magique 7.9	Ile fantastique 3.7
19 h 46	51.3	Roue fortune 27.0	Magny 8.9	Actual. région. 4.2	Nulle part 5.6	Boul. Bouvard 4.9	Ile fantastique 2.6
20 h 16	62.4	Journal 24.3	Journal 19.6	La Classe 8.3	Nulle part 5.3	Journal 4.2	Têtes brûlées 2.6
20 h 56	67.2	Quest. domicile 10.1	Sale affaire 29.1	Amour braque 7.4	De la neige 6.9	Ch. Hannah 10.6	Devlin Connect. 4.8
22 h 08	48.1	Quest. domicile 9.0	Edit. spéciale 14.3	Amour braque 11.1	Highlander 1.6	Ch. Hannah 14.8	M6 aime 0.0
22 h 44	34.4	Rick Hunter 12.2	Edit. spéciale 11.6	Journal 4.2	Highlander 1.6	Cap. Furillo 3.7	Année dangers 3.2

Echantillon : plus de 200 foyers en Ile-de-France, dont 183 reçoivent la 5 et 147 reçoivent M6 dans de bonnes conditions.



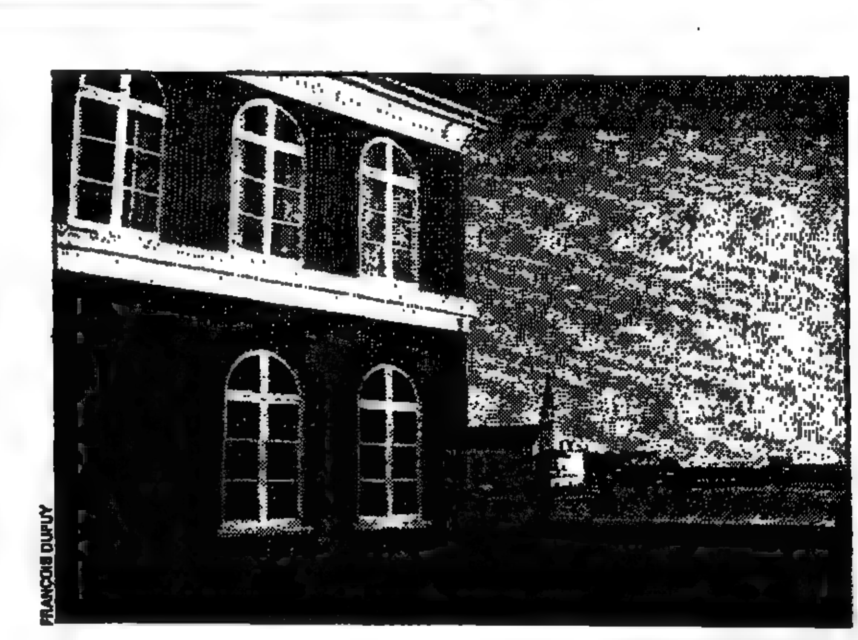
Le Monde
SANS VISA



FRANÇOIS DUFUY

Ici, entre glaciers et volcans, entre lave et neige, peu ou pas d'hommes. C'est la nature des premiers âges. Intouchée, intouchable.

L'Islande pour se perdre et se retrouver



FRANÇOIS DUFUY

par Roger Cans

DÉCOUVRIR l'Islande ou les Islandais ? Entre les fjords où vivent les hommes et le désert de l'hinterland où se rassemblent les moutons, il faut choisir. *Eh bien, va pour le désert !* A pied, cette fois, pour prendre la mesure du temps et de l'espace. Le désert, la montagne, se mesurent en marchant. Le silence des glaciers, l'âpreté des laves, cela se savoure en foulant du pied la pente des volcans. Les longs soirs d'été, dans cette île où le soleil ne se couche plus, cela se goûte au bivouac, lorsque les jambes fatiguées s'allongent dans la mousse, moelleuse et profonde. Le guide, alors, ressuscite les vieilles légendes, fait parler chaque pic, chaque rocher, comme si les Vikings, hommes de la mer, avaient eu peur de ces monts de feu et de glace au point de les croire habités par de mauvais génies.

Pour nous, ces montagnes de lave et de cendre n'ont rien d'effrayant. Il y a bien l'Hekla, là-bas, qui fumote doucement, mais son manteau troué de neige rassure. A-t-on jamais vu un volcan éructer sous la glace ? Le guide a beau rappeler que l'Hekla, en 1981 encore, a craché des torrents de lave, on le croit à peine. On voudrait escalader les névés noircis pour contempler de près la gueule du monstre, pour croire à ces récits terrifiants qui ont alimenté les sagas. Mais non, pas cette fois. La glace d'été recèle trop de crevasses. On fera le tour du volcan, le grand tour, soit quelque 220 kilomètres en huit jours. Ce qu'on appelle un trek.

Il a raison, Torfi, ce grand blond qui nous montre le chemin : l'espace, devant nous, est barré par un chaos de roches crevassées, impénétrable. Comme les glaciers qui se soulèvent en poussant leurs séracs, les coulées de lave se chevauchent et forment une muraille hérissée de pointes. Malheur à qui s'aventure sans gants dans le magma refroidi ! La colonne va donc longer la coulée, s'enfonçant dans la cendre légère qui crisse à chaque pas. On s'étonne de rencontrer, perdus dans ces scories apparemment stériles, tantôt un champignon, tantôt une fleur, preuve que le désert de l'Oraefi abrite un minimum vital.

A mi-pente, une vallée s'ouvre au pied de l'Hekla. Telle une lame de couteau à l'acier luisant, un lac *se profile sous le ciel bas*. Paysage minéral en noir et blanc, noyé dans un silence cosmique. Pour franchir la barre de lave, il faut escalader des séracs aux arêtes coupantes. La progression est lente, difficile, car la mousse qui enrobe la lave dissimule les reliefs. On croirait arpenter un fond marin d'où la mer se serait retirée, abandonnant le rocher noir couvert d'algues.

Rien n'échappe à l'œil exercé de Torfi. Ni le bruant des neiges, *« l'oiseau qui chante au soleil »*, comme disent les Islandais, ni la grassette vulgaire, une fleur carnivore qui prend les insectes dans la glu de ses feuilles, ni bien sûr les baies de camarin, ces petits fruits noirs qui rappellent la myrtille ou l'airelle. Dans cet espace presque exclusivement minéral, les rares spécimens de faune ou de flore font l'objet d'une attention particulière, comme autant de repères familiers au milieu d'un monde étranger. Même le squelette d'un mouton apparaît comme une trace de vie sur un astre mort.

Un bain dans l'eau chaude

Dans la plaine, verte et gorgée d'eau, la vie reprend ses droits. Autour d'une bergerie folâtrent des poneys, ces fameux petits chevaux islandais dotés d'une quatrième allure, *le tölt*, qui n'est ni le trot, ni le galop, ni le pas, mais une sorte de trot coulé qui permet au cavalier de glisser sans à-coups sur les terrains les plus irréguliers. Sur les pentes, de loin en loin, on aperçoit des brebis qui paissent avec leurs agneaux. N'essayez pas de les approcher : ces animaux, nés à flanc de volcan, retrouvent chaque été un goût de liberté qui les rend presque sauvages. Ils s'enfuient comme des chèvres à l'approche de l'importun, leur soyeuse toison ondulant au rythme des sentiers moussus.

D'un jour à l'autre, le paysage change du tout au tout. A Landmannahellir, on est dans la verte Irlande, traversant des prairies spongieuses où paissent les chevaux. Le lendemain, c'est un désert de sable noir, semé d'obsidiennes. Le vent qui balaye la steppe forme des dunes où s'obstinent à végéter quelques oyats maigres, à l'abri de blocs de lave aux formes tourmentées. Après l'Irlande, la Lune.

On parvient enfin à Landmannalaugar, au cœur de la réserve naturelle de Fjallabak. Décor alpestre, avec des cimes coiffées de neige, des éboulis et des torrents impétueux.

L'un de ces torrents, toutefois, dégage une vapeur insolite. Il est en effet rejoint par des sources chaudes qui sourdent des entrailles brûlantes de la terre. Malgré l'air frisquet, campeurs et randonneurs ont tôt fait de jeter leurs vêtements aux orties pour se plonger dans l'onde pure... et délicieusement chaude. A la rencontre de la rivière et des sources chaudes, là où la température est optimale (autour de 40 degrés), on observe un curieux rassemblement de mammifères à chair rose et à crinière blonde : les Vikings au bain. Toutes nationalités *confondues, les corps nus s'alanguissent*, immobiles, s'imprégnant de la chaleur qui fait oublier les rudesses du trek.

Les langues, alors, se délient. Rires et gloussements agitent les têtes qui, seules, dépassent de la surface de l'eau, noyées dans une vapeur soufrée. Hammam, sauna, bain japonais : toutes les références sont permises. Mais il est peu de lieux où, à l'aplomb direct des glaciers, on puisse ainsi couler des heures bienheureuses, la tête dans l'air des cimes et le corps douillettement vautré dans le lit tiède d'une rivière.

Mais il faut s'arracher aux délices de Landmannalaugar. Alentour, la montagne est superbe et, comme toujours en Islande, changeante. Passées les coulées de lave qui barrent les vallées, on accède à un massif aux croupes arrondies, dont les pentes passent par toutes les couleurs de l'arc-en-ciel.

(Lire la suite page 18.)

L'Islande pour se perdre et se retrouver

(Suite de la page 17.)

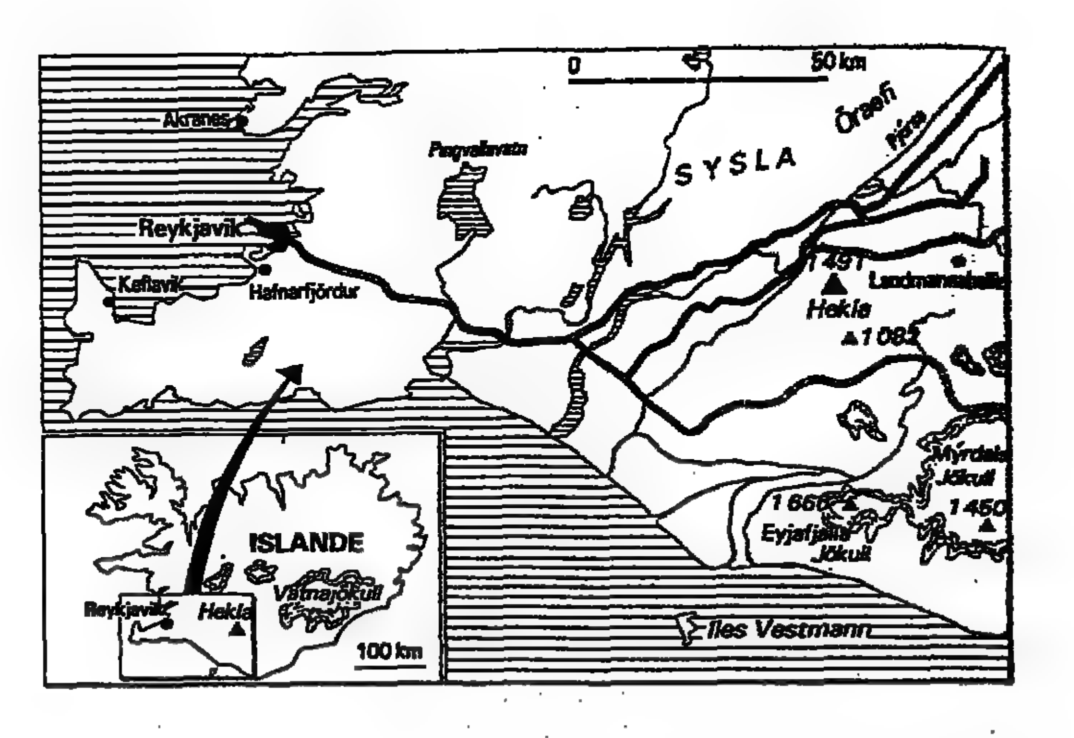
Magie de la géologie volcanique : d'un côté, un cône parfait, d'un noir de cendre, traversé de coulées de mousse verte et de névés d'un blanc éclatant. De l'autre, des mamelons ocres, roses ou dorés, où se niche parfois un lac d'émeraude.

A peine s'est-on habitué à cette débauche de contrastes que l'on découvre l'intense vie souterraine des volcans. Ici, la terre bave le soufre. Là, elle crache la vapeur avec des grondements sourds. Ailleurs, elle forme un lac où bouillonne un jus cuit et recuit, régulièrement soulevé par des échappées de gaz.

Au milieu de ces soufrières inquiétantes nous attend le paradis : une rivière d'eau fraîche serpentant parmi des pelouses semées de fleurs qui se gorgent de soleil. On peut se vautrer dessus sans crainte : il n'y pas d'abeilles en Islande, non plus que de serpents ni de plantes épineuses. Sur le névé, en face, un lagopède nous observe en se poussant du col. L'occasion pour Torfi de raconter l'histoire des deux frères oiseaux dont l'un, puni pour sa paresse, est condamné à être dévoré par l'autre. Le faucon local, en effet, a les pattes couvertes de plumes, comme le lagopède. Et il fait ses délices de cette perdrix des neiges aussi tendre que stupide.

Les treks en Islande, ce sont ces pauses bénies des dieux. Mais ce sont aussi des passages à gué périlleux, assaisonnés parfois d'un bain glacé, de descentes vertigineuses dans la mousse jusqu'au fond de gorges tumultueuses, de traversées de déserts poussiéreux et de plateaux lunaires, de montées à travers neige et glace en pleine brume. Panoramas saisissants, toujours renouvelés. Paysages sauvages ou bucoliques. Festival d'images. On n'a pas vu les hommes, c'est vrai. Mais le désert, la nature vierge, sont aujourd'hui des denrées si rares qu'elles valent des sacrifices. On retrouve les hommes après.

ROGER CANS.



Carnet de route

On peut se rendre en Islande de deux façons : par avion, avec la compagnie Icelandair (tél. : 47-42-54-87) au départ de Luxembourg (quotidien) ou de Paris (deux fois par semaine) ; par bateau via Bergen (Norvège) si l'on tient à emporter son véhicule. On peut aussi louer sur place voitures de tourisme et véhicules tout terrain. Si l'on est plus de quatre voyageurs, c'est-à-dire plus d'une voiturée, mieux vaut louer un car avec chauffeur. Un car tout terrain revient moins cher que deux véhicules 4×4. Et le chauffeur évite de se perdre...

Le meilleur connaisseur de l'Islande en France est certainement l'agence Comptoir d'Islande, 8, boulevard Pasteur, 75015 Paris (tél. : 45-67-99-34). On peut s'y procurer toutes sortes de guides et cartes à grande échelle. Cette agence organise chaque année des voyages à la carte, depuis le tour d'Islande en pullman jusqu'aux séjours de ski nordique, en passant par la randonnée équestre et le trekking. Ce dernier est offert en deux options : marche avec portage du matériel de camping ou marche sans portage.

Brisbane : Expo 88

L'AUSTRALIE célèbre le bicentenaire de son entrée dans le monde occidental par une exposition internationale, la World Expo 88. Organisée à Brisbane, capitale du Queensland, les « tropiques » australiens, du 30 avril au 30 octobre, elle a pour thème « Les loisirs à l'heure des technologies nouvelles ».

La France figure en bonne place parmi les cinquante-deux Etats et régions participants. D'abord par son pavillon, l'un des plus grands, au cœur de l'ensemble de la CEE. Ensuite par le nombre des entreprises présentes – une soixantaine – et par l'ampleur de l'effort consenti par l'Etat. Cet effort trouve son cadre dans ceux – plus vastes – du Comité français pour le bicentenaire de l'Australie, qui organise cette année, en Australie comme en France, une multitude d'activités de tous ordres (culturelles, scientifiques, économiques), de commémorations pour les cinquante mille soldats australiens tombés en France pendant la première guerre mondiale, de jumelages. Le Comité, présidé par M. André Giraud, devenu ensuite ministre de la défense, a contribué à rassembler un budget de 110 millions de francs, dont les deux tiers venus de contributions privées.

Sept thèmes ont été prévus par les organisateurs français, en plus de la Journée française, fixée au 23 juillet : tourisme et vacances « à la française » (TGV, Airbus,...) ; mer et montagne ; loisirs à l'heure des télécommunications ; champions et performances, avec la présence de vedettes comme Alain Prost, Marc Pajot, Jeannie Longo,... ; loisirs de l'enfance ; tradition et création artistiques pour les loisirs de l'esprit ; plaisir des sens, avec dégustation de champagne, noblesse oblige ! En outre, l'Expo 88 accueillera la Comédie-Française, qui jouera *le Bourgeois gentilhomme* – avec traduction simultanée – en septembre, une série de concerts d'œuvres d'Olivier Messiaen en juin, des expositions de bronzes, d'œuvres de Dufy.

Les organisateurs ont vu grand pour cette seconde Expo dans l'histoire de l'Australie : la première avait eu lieu il y a cent ans. Ils espèrent atteindre le chiffre record de cinq millions de visiteurs, venus surtout du Japon, de Nouvelle-Zélande, de Californie... et d'Australie. Peu d'Européens ou de Français attendus : l'Australie est loin, mal connue. Et pourtant Brisbane est un excellent point de départ vers le « bush » – cette étendue désertique qui recouvre la plus grande partie du pays, – les plages ou la fameuse grande barrière de corail, qu'avait longée Bougainville, il y a plus de deux siècles !

PATRICE DE BEER.

Repères

RENSEIGNEMENTS

Commissariat général français, 11, rue Hamelin, 75783, Paris Cedex 16, tél. : 45-05-70-00.

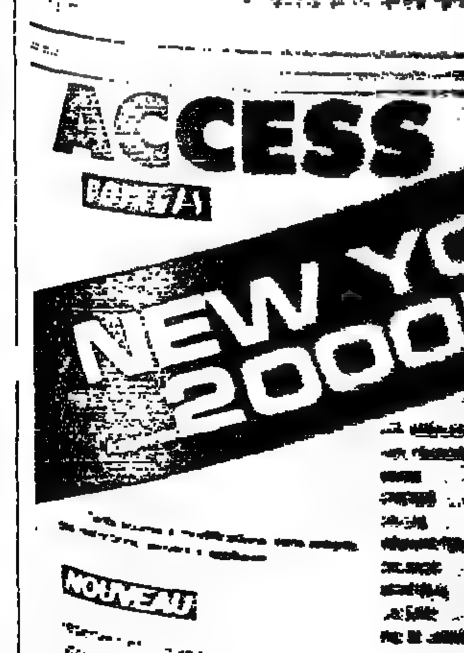
Comité français pour le bicentenaire de l'Australie, 11, boulevard des Italiens, 75002 Paris, tél. : 42-86-97-96.

FORFAITS

Un forfait Paris-Brisbane-Paris avec deux nuits d'hôtel et l'entrée à l'Expo est proposé à 10 590 francs en chambre double (370 francs par nuit supplémentaire), avec possibilités d'extension dans le reste de l'Australie par Tours 33 (80, boulevard Saint-Germain, 75005 Paris, tél. : 43-29-36-50).

Australie Tours propose des vols aller-retour Paris-Brisbane variant entre 8 000 francs et 8 500 francs selon la compagnie, et un forfait de quatre jours, avec deux jours de visite de l'Expo et deux jours de découverte de la région, 1 845 francs (200 francs la nuit supplémentaire), Australie Tours, 129, rue Lauriston, 75016 Paris, tél. : 45-53-61-15.

Plusieurs compagnies aériennes relient la France à l'Australie. UTA a deux vols hebdomadaires pour Sydney, où l'on peut prendre une correspondance vers Brisbane. La compagnie australienne Quantas propose des vols Londres-Brisbane-Londres à partir de 8 200 francs.



Où partirons-nous demain ?

Choix et embarras du choix dans les vitrines du SMTV de la porte de Versailles


PIERRE MICHAUD

NEUF CENT QUATRE-VINGTS exposants dont trois cent trente-quatre professionnels du voyage (agences, producteurs, distributeurs, réceptifs et associations), cent soixante-treize offices nationaux, régionaux ou départementaux, quatre-vingt-dix-huit représentants du secteur de l'hébergement et quatre-vingt-neuf transporteurs : la treizième édition du Salon mondial du tourisme et des voyages (SMTV), qui se tient cette année du vendredi après-midi 19 février au mercredi 24 février, porte de Versailles, à Paris, s'annonce comme la plus importante de son histoire.

Au-delà des chiffres, M. Sandro Stipanovich, commissaire général, insiste surtout sur le changement de nature d'une manifestation qui, constate-t-il, aura mis près de douze ans pour trouver sa véritable dimension. Pour devenir, enfin, un Salon comme les autres, c'est-à-dire un Salon qui contribue à augmenter l'activité du secteur concerné et à faire vendre le maximum de «produits», le plus tôt possible dans la saison d'été, grâce aux «bonnes affaires» proposées par les exposants pendant la durée du Salon.

Une pratique instaurée en 1987 avec des résultats significatifs puisque plus de la moitié des cent quarante-cinq mille visiteurs de l'an dernier auraient «acheté» leurs vacances au SMTV ou, plus exactement, se seraient vu remettre un bon avec la liste des agences de voyages les plus proches. Réalistes, les professionnels ne tiennent nullement, en effet, à court-circuiter un réseau de distribution avec lequel ils travaillent tout au long de l'année. Un réseau qui a déjà bien assez d'états d'âme, voire de réels sujets d'inquiétude, quant à son avenir.

Cette année le visiteur se verra de nouveau proposer de nombreuses offres «spécial Salon». Ces offres, largement présentées dans le cadre d'une campagne radio substantielle (elle a coûté 4,5 millions de francs), seront clairement indiquées sur les stands et elles figureront également dans le guide du Salon, qui sera remis gracieusement à chaque visiteur. A en juger par les exemples communiqués, les réductions consenties se situent, en moyenne, entre 10 % et 15 % avec des pointes à 20 %, voire à 30 %. A noter également la création de produits «spécial SMTV» comme ce circuit de neuf jours au Canada à moins de 5 000 F !

En résumé, un Salon moins «folklorique» mais plus utile, pratique et fonctionnel, les collecteurs de brochures cédant la place aux clients potentiels venus s'informer, voire acheter leurs vacances. *« Avant*, explique le commissaire général, *le SMTV était considéré comme une distraction parmi d'autres, et son prix d'entrée était pris en considération. Désormais, on paie le droit d'accès à une manifestation où l'on peut faire de bonnes affaires. »* Un changement de mentalité important et une approche différente.

Raison de plus pour regretter avec M. Stipanovich la faiblesse, pour ne pas dire plus, de produits touristiques français sur un marché où le client recherche, de plus en plus souvent, du «clefs en main», des produits très «pointus» et des formules construites sur un thème précis, sportif ou culturel. *« Entrez dans une agence*, suggère le patron du SMTV, *et demandez un produit français un peu élaboré : vous en avez pour trois semaines ! En fait, il est plus facile de descendre le Colorado que l'Ardèche, ce qui n'est pas normal. »*

Résultat : une France toujours vendue «en miettes», par des régions jalouses de leur autonomie, quand elles ne se concurrencent pas les unes les autres. Un constat déjà dressé par le patron de la nouvelle Maison de la France, M. Christian Blanckaert, qui dénonçait à cette occasion le gaspillage et l'inefficacité d'une telle démarche lorsqu'il s'agit de vendre notre pays sur les marchés étrangers. Dans la perspective du marché unique européen, il y a pourtant urgence. *« Bientôt*, observe M. Stipanovich, *nous allons voir débarquer des professionnels européens en quête de points d'ancrage sur notre marché. Ils sont souvent plus importants que leurs homologues français, et donc en mesure d'offrir des prix plus bas. Les Français ont intérêt à réagir, et vite. »*

Un point positif, toutefois : la bonne santé du thermalisme français, dont 80 % des acteurs sont présents porte de Versailles dans le cadre des septièmes Thermalies, qui se tiennent parallèlement au SMTV. *« Dans ce secteur*, relève M. Stipanovich, *les Français sont les meilleurs, et le potentiel économique considérable. »* Encore faut-il que les «spécialistes» et autres médecins n'oublient pas que c'est l'avènement de la mise (ou de la remise) en forme qui a tiré ce secteur de la léthargie. A trop vouloir «encadrer» et «normaliser» cette dynamique (dont bénéficie actuellement la thalassothérapie) ne risque-t-on pas, en effet, de la brider, voire de tuer la poule aux œufs d'or ?

PATRICK FRANCÈS.

● SMTV et Thermalies, Parc des expositions de la porte de Versailles, Hall 7.2. Ouvert le vendredi 19 février de 13 heures à 19 heures, et du samedi 20 au mercredi 24 février, de 10 heures à 19 heures. Prix d'entrée : 37 F.

LIRE

Avec bagages et armes

A l'usage de ceux qui préfèrent le crapahutage par 45° Celsius au mol confort d'une chaise longue, les éditions Albin Michel publient *Survivre*. Le livre est signé Xavier Maniguet, collectionneur d'aventures et orfèvre en missions difficiles. Il survécut à la désastreuse affaire du *Rainbow-Warrior*, en jurant ses grands dieux que c'est sans rien comprendre de ce qui se tramait qu'il prêta main forte aux agents secrets français, envoyés en Nouvelle-Zélande couler le navire amiral de Greenpeace.

Ce gros livre d'un demi-millier de pages est destiné aux rats de ville malgré eux qui rongent leur frein derrière leur bureau et piaffent d'impatience dans les trains de banlieue ; qui rêvent de déserts suffocants, de jungles impénétrables et d'arpents de neige jamais foulés par l'homme.

L'ouvrage a pour sous-titre *Comment vaincre en milieu hostile* et se présente comme un manuel pratique. Mais que ceux que leur survie dans une contrée exotique n'obsède pas se rassurent : la lecture de ce livre reste intéressante. Elle leur dira à quoi rêvent les aventuriers d'aujourd'hui, certains d'entre eux au moins, et quels sont leurs fantasmes.

Le voyageur ordinaire est menacé d'insolation et de « turista ». Une crème haute protection et quelques gélules d'Intétrix suffisent généralement à le remettre sur pied. L'aventurier moderne, lui, affronte les froids extrêmes, la déshydratation et les nuits sans sommeil.

Médecin, tropicaliste, sportif émérite et baroudeur à l'occasion, Xavier Maniguet a réponse à toutes ces situations. Vingt pages sur les requins, trente-cinq sur les serpents et une quinzaine sur les *« autres animaux venimeux et vénéneux »*, le tout illustré de tableaux, de dessins et de photos, voilà qui tranche avec le catalogue ensoleillé du Club Méditerranée.

Des lichens au menu

Frissons assurés, mais solutions à tout : le docteur Maniguet ne ménage pas ses conseils sur les *« besoins hydriques en zone froide »*, la *« physiologie de la soif »*, le *« syndrome cobraïque des élapidés »*, le stress en cas de catastrophe, les accidents de plongée, les parasites aquatiques et l'art et la manière d'accommoder les lichens.

Ce livre n'est pas pour les touristes moutonniers qui rêvent de descendre paresseusement le Nil en bateaux climatisés, mais pour les mordus du Paris-Dakar, les adeptes de la Transat en solitaire et pour ceux qui ont *« pris conscience du gâchis qu'il y aurait à rendre passive une vie déjà bien courte »*.

Survivre avec le docteur Maniguet n'est pas de tout repos, mais paraîtra exaltant à ceux que fascine, comme lui, le *« prestige d'un Rommel »* et qu'intrigue le fait que, *« pendant la guerre de Corée, les victimes de gelures étaient sept fois plus nombreuses parmi les sujets de race noire que parmi les Blancs »*. Ceux-là n'oublieront pas d'embarquer à bord, lors de leur prochaine croisière dans les Caraïbes, *« deux armes (...) indispensables »* à qui se lance dans un tel périple, la carabine tchécoslovaque « BRNO » ZZK (calibre 7,64) et le fameux « Riot gun » américain. Plus qu'un manuel de survie, c'est un art de vivre que leur propose Xavier Maniguet...

BERTRAND LE GENDRE.

● Xavier Maniguet, *Survivre. Comment vaincre en milieu hostile*. Préface de Pierre Schoendoerffer. Editions Albin Michel, 1988. 514 p., 150 F.

JEUX

échecs

N° 1268

SÉANCES COURTES

(50e Tournoi international des Hauts-Fourneaux, Wijk-aan-Zee, janvier 1988)

Blancs : FARAGO
Noirs : LJUBOEVIC

Défense vieille indienne.

1. d4	Cf6	15. Th-d1	Td7
2. ç4	d6 (a)	16. Rç2	Fé7
3. Cç3	é5 (b)	17. T×d7	C×d7
4. d×é5 (ç)	d×é5	18. Ch4!	Tç8 (h)
5. D×d8+	R×d8	19. Cf5!	Ff8 (i)
6. Cf3	Cb-d7 (d)	20. g4	b5 (j)
7. Fg5 (é)	h6	21. ç×b5	ç×b5
8. F×f6	g×f6	22. Rb2	a6
9. g3	ç6	23. Cd5! (k)	Tç6
10. Fh3	Cb6	24. é4	a5
11. 0-0-0+	Ré7 (f)	25. a3	b4
12. F×ç8	T×ç8	26. a4! (l)	Cç5
13. b3	Ré6	27. Cd-é7!!	aband. (m)
14. Td3	Tç7 (g)		

(Même tournoi). Partie n° 1268 bis.
Blancs : Van der Wiel.
Noirs : Hübner.
Partie française.

1. é4	é6	14. T×h5	Cé7
2. d4	d5	15. Cf3	Tf5
3. Cç3	Fb4	16. Fg5	Cg6
4. é5	ç5	17. 0-0-0	h6 (r)
5. a3	F×ç3+	18. Td-h1!! (s)	h×g5
6. b×ç3	Cé7	19. C×g5	T×f2 (t)
7. Dg4 (n)	0-0 (o)	20. Dh3!	Rf8
8. Fd3 (p)	ç4	21. Dé3! (u)	Tf7
9. Fh6	Cg6	22. C×f7	R×f7 (v)
10. F×g6	f×g6 (q)	23. Tf1+	Rg8 (w)
11. Fé3	Dé8	24. Th-h1! (x)	Cé7
12. h4!	Cç6	25. Dh3	Cf5
13. h5!	g×h5	26. g4 abandon. (y)	

NOTES

a) Une défense assez populaire avant la dernière guerre que la grande vogue de l'« est-indienne » a fait disparaître longtemps des grands tournois et qui commence à faire sa réapparition.

b) Les Noirs ne doivent pas craindre l'échange des D avec perte du roque ; dans ce système, ils ne peuvent, cependant, qu'espérer une stricte égalité les conduisant à la nullité.

c) On peut aussi maintenir la pression au centre par 4. Cf3. Cb-d7 ; 5. é4 ou 5. g3 ou 5. Fg5.

d) 6..., Cf-d7 (avec l'idée de consolider le pion é5 par f6 et d'attaquer le pion ç4 plus tard par Fé6) représente une continuation intéressante ; par exemple, 7. g3, f6 ; 8. Fh3, Cb6 ; 9. F×ç8, R×ç8 ; 10. b3, a5 ; 11. Fé3, Fb4 ; 12. Rd2, Cb8-d7 ; 13. Rç2, Fç5 avec égalité (Kichnov-Bangiev, Kiev, 1983).

é) Youssoupov, qui vient de se qualifier pour le prochain Tournoi des Candidats, a trouvé une idée originale : 7. Tg1 avec la menace g4-g5. Après 7..., h5 ; (ou 7..., ç6 ; 8. g4, h6 ; 9. h4, é4 ; 10. Cd4, Cé5 ; 11. g5, h×g5 ; 12. h×g5 ; Cé8 ; 13. Ff4!, C×ç4 ; 14. 0-0-0 les Blancs ont une dangereuse initiative) 8. Cg5, Ré8 ; 9. Cb5, Fd6 ; 10. b3, Ré7 ; 11. C×d6, ç×d6 ; 12. Fa3 l'avantage des Blancs est clair (Youssoupov - Bronstein, Moscou, 1981). 7. Cg5, Ré8 ; 8. Cb5 est prématuré car, après 8..., Fd6 et 9..., Ré7 les Noirs se seront développés sans difficulté.

f) 11..., Ré8 (ou 11..., Rç7) était aussi bon.

g) Une défense simple consiste en 14..., Fé7 ; 15. Th-d1, Th-d8 ; 16. T×d8, T×d8 ; 17. T×d8, F×d8 ; 18. é4, f5.

h) La menace é4 et Cf5 devient gênante : si 18..., Td8 ; 19. é4, Cç5 ; 20. T×d8, F×d8 ; 21. Cf5 et le pion h6 tombe (ou 21. b4, Cd7 ; 22. Cf5).

i) Si 19..., R×f5 ; 20. T×d7 et les Blancs ont une fin de partie gagnante.

j) Une faute, dans une position inférieure, qui perd le contrôle de la case d5. Si 20..., h5 ? ; 21. g×h5. Les Noirs sont en zugzwang.

k) Menaçant 24. Cd-é7 avec attaque de la Tç8 et un mat en d6. Si 24..., F×é7 ; 25. Cg7 mat.

l) Les Noirs n'ont plus de coups : si 26..., Tç8 ; 27. Cd-é7! et si 26..., Ta6 ; 27. Cç7 mat. Sur un coup de F, les Noirs sont mat. Le R ne peut, lui non plus, bouger.

m) Si 27..., Tç7 ; 28. Td6 mat. Si 27..., Ta6 ; 28. Td8!, Cd7 ; 29. Té8! ; enfin, si 27..., F×é7 ; 28. Cg7 mat.

n) Une autre grande suite commence par 7. Cf3.

o) On poursuit habituellement par 7..., ç×d4 ; 8. D×g7, Tg8 ; 9. D×h7, Dç7. Les autres continuations comme 7..., Da5 ou 7..., Rf8 ou 7..., Cf5 ou 7..., 0-0 sont jugées moins satisfaisantes.

p) Ou 8. Cf3, Cb-ç6 ; 9. Fd3 (menaçant 10 ; F×h7+), f5 ; 10. é×f6, T×f6 ; 11. Fg5, Tf7 ; 12. Dh3, h6 ; 13. Fg6, Tf8 ; 14. Cé5, C×é5 ; 15. d×é5, Dç7 ; 16. F×é7, D×é7 ; 17. 0-0, Dg5 ; 18. Dg3, D×g3 ; 19. h×g3 suivi de f4 avec avantage aux Blancs.

q) Après 10..., h×g6 la position des Noirs est encore plus critique. Les Blancs peuvent monter facilement une offensive sur l'aile-R (h4 + D + C + F + T) sans que leur adversaire puisse trouver ailleurs un contre-jeu équilibrant.

r) Un affaiblissement est inévitable.

s) Menaçant 19. F×h6!

t) Espérant la précipitation des Blancs : 20. Th8+, C×h8 ; 21. T×h8+, R×h8 ; 22. Dh4+, Rg8 ; 23. Dh7+, Rf8 ; 24. Dh8+, Ré7 et les Noirs se sauvent.

u) Menaçant 22. Th8+ et 22. D×f2.

v) Si 22..., D×f7 ; 23. Th8+, C×h8 ; 24. Th8+, Ré7 ; 25. Dg5+, Rd7 ; 26. Dd8+, Rç6 ; 27. Dd6+, Rb5 ; 28. Dç5+, Ra6 ; 29. a4, Dd7 ; 30. Td8, Dç6 ; 31. Td6.

w) Si 23..., Ré7 ; 24. Dg5+, Rd7 ; 25. Th7.

x) Menace 25. Dh3.

y) Car si 26..., Ch6 ; 27. g5, Cf5 ; 28. T×f5, é×f5 ; 29. Dh8+, Rf7 ; 30. g6+, Ré7 ; 31. D×g7+, Rd8 ; 32. Th8 ou bien 31..., Ré6 ; 32. Df6+, Rd7 ; 33. Dd6+ mat des épaulettes.

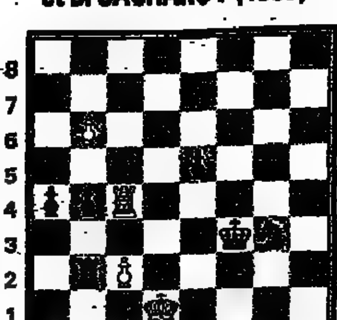
Ce grand tournoi (douze grands maîtres) a été remporté par Karpov dont c'est la soixante-neuvième victoire, soit le record dans l'histoire des échecs, Alekhine n'ayant obtenu dans toute sa carrière que soixante-six victoires ! Nul doute que Karpov améliorera encore sa performance.

Solution de l'étude n° 1267
G. KASPARIAN
« Revista de Schak », 1960.
Premier prix.

(Blancs : Rh6, Ca5 et é6, Pa3, d5, é5, f7. Noirs : Ré8, Dd7, Pa4, h7.) Si 1. Cç6 ?, D×é6+! et si 1. Cb7, D×b7 ; 2. d6, Dh1+! ; Rg7, Dg2+ ; 4. Rh8, Rf7! ; 5. Cd8+, Ré8 ; 6. Cé6, Rf7. 1. Cç4!, R×é7 ; 2. Cd6!, Da7 ; 3. Cç8+ et 4. C×a7. 1..., D×é7 ; 2. Cd6+, Rd7 ; 3. Rh5!, h6 ; 4. Rg4, h5+ ; 5. Rg3! (si 5. Rh3 ?, h4 ; 6. Rg2, h3+!), h4 ; 6. Rh3!, Dh7 ; 7. Cf8+ et 8. C×h7.

ÉTUDE N° 1268

A. KUZNETSOV et B. SACHAROV (1957)



BLANCS (4) : Rd1, Tç4, Pç2 et b6.
NOIRS (6) : Rf3, Tb2, Cg3, Pa4, b4, é5.

Les Blancs jouent et font nulle.

CLAUDE LEMOINE.

bridge

N° 1266

DÉDUCTION SUR L'ENTAME

Si un adversaire entame un singleton contre un chelem, et *s'il y a un As dehors*, on doit en principe supposer qu'il *n*'a pas cet As car, s'il l'avait eu, il n'aurait pas pu espérer que le partenaire ait l'As de la couleur où il a attaqué son singleton. Ce raisonnement logique peut permettre au déclarant de réussir le contrat comme ce fut le cas dans la donne suivante :

♠ A D 6 5 4
♡ ---
◇ R V 8 3
♣ R 10 4 3

♠ R 10
♡ 8 6 2
◇ 2
♣ V 9 8 7 6 5 2

♠ V 9 7 2
♡ 5 4 3
◇ D 10 9 7
♣ A D

♠ 8 3
♡ A R D V 10 9 7
◇ A 6 5 4
♣ ---

Ann. : S don. Pers. vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
2 ♡	passe	2 ♠	passe
3 ◇	passe	6 ◇	passe
6 ♡	passe	passe	passe

Ouest a entamé le 2 de Carreau pour le 3, le 7 et l'As, puis après avoir fait tomber les atouts adverses en trois coups il a joué le 3 de Pique pour le 10, la Dame et le 7 ; ensuite il a tiré l'As de Pique sur lequel Est a fourni le 2 et Ouest le Roi *Comment Sud (Le Dentu) a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM A CŒUR contre toute défense ?

Réponse :

Le déclarant a rejoué une troisième fois Pique et, quand Est a fourni, il était certain de réussir le chelem en... *défaussant un Carreau* puisque l'entame avait « montré » qu'*Est* avait l'As de Trèfle. Resté en main à Pique, Est ne pouvait que se jeter dans la fourchette à Carreau ou tirer l'As de Trèfle (qui libère le Roi puisque Sud coupe) ou jouer son quatrième Pique que Sud coupe pour affranchir le cinquième Pique et défausser un Carreau...

Evidemment, si les Piques avaient été 3-3, le déclarant aurait pu faire treize levées en coupant au troisième tour à Pique, mais il ne s'agissait pas d'un tournoi par paires, et le déclarant pouvait utiliser sans inconvénient le *jeu de sécurité* de défausser une perdante.

L'impasse mortelle

Un des grands principes du jeu de la carte est de retarder les impasses car il arrive, comme dans cette donne, que l'on puisse à la fin éviter cette impasse et la chute.

♠ R D 7 5 3
♡ 9 4
◇ V 4 3
♣ D 10 5

♠ 10 6 4
♡ A D 8 2
◇ A 10 9 8 2
♣ V

♠ 8
♡ V 10 7 6 3
◇ 6
♣ R 9 7 6 4 3

♠ A V 9 2
♡ R 5
◇ R D 7 5
♣ A 8 2

Ann. : S. donn. E.-O. vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Kantar	X...	Kraus	Y...
1 SA	passe	2 ♡	passe
2 ♠	passe	2 SA	passe
4 ♠	passe	passe	passe

Ouest ayant entamé le Valet de Trèfle pour la Dame et le Roi d'Est, le déclarant mit l'As, puis il tira le Valet de Pique (Est fournissant le 8 sec) et Roi Dame de Pique. Ensuite, il joua le 3 de Carreau pour le 6 sec d'Est couvert par le Roi de Carreau. Ouest prit avec l'As et il rejoua le 10 de Carreau. *Comment Kantar, en Sud, a-t-il gagné* QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Note sur les enchères :

La réponse de « 2 Cœurs » (Texas) suivie de « 2 SA » montrait *cinq* Piques, environ 8 points et une distribution régulière.

Si Nord n'avait pas utilisé le Texas, il aurait répondu « 2 Trèfles » (Stayman) sur « 1 SA » et aurait ensuite annoncé les Piques pour montrer environ 8 points et cinq Piques. Ensuite, sur la redemande de « 2 Piques » de l'ouvreur, il aurait probablement essayé « 4 Piques ».

Avec une main comme celle de Nord, vaut-il mieux employer le Texas ou le Stayman ? Contrairement à la croyance générale, l'utilisation du Texas ne doit pas être automatique et, si le répondant (Nord) estime avoir intérêt à jouer le coup *de sa main* (parce qu'il a lui-même des fourchettes), il vaut mieux ne pas faire de Texas.

Dans notre donne, cependant, Sud aurait été le déclarant quelle que soit la convention utilisée. Heureusement, car, sur l'entame à Cœur venant d'*Est*, la chute est inévitable.

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble ®

N° 287

AUTODAFÉ

Le 4 septembre 1987, Roop Kamwar, jolie veuve indienne de dix-huit ans, s'est immolée par le feu devant cinq mille spectateurs fanatisés. De peur de déclencher une émeute, la police n'a pas interrompu ce SATI, déjà qualifié par Voltaire de « coutume affreuse venue originairement de Scythie, et qui, s'étant établie dans les Indes par le crédit des bracmanes *(sic)*, menaçait d'envahir tout l'Orient » *(Zadig)*. Malgré ce « point de détail », le brahmanisme est une grande religion, où intervient la réincarnation, et une organisation sociale, fondée sur le système des castes : les dirigeants spirituels sont les BRAHMANES, appelés PANDITS s'ils sont très érudits, et MAHATMAS s'ils sont ascètes ; ils ont au front une SVASTIKA, croix gammée coudée vers la gauche. Les épouses des brahmanes sont les BRAHMINES (le BRAHMI est une langue ancienne). La deuxième caste est celle des princes et des guerriers ; la troisième, celle des VAISYAS, commerçants (BANIANS) et éleveurs, et la quatrième, celle des artisans. Les PARIAS, ou intouchables, sont hors caste. L'hindou ne ressent pas comme injuste l'inégalité des naissances, puisque celle-ci dépend du KARMA ou KARMAN, poids des actes de ses vies antérieures. La MAYA est l'ensemble des illusions qui constituent le monde. La fleur symbole du brahmanisme est le lotus sacré, nénuphar blanc ou rose, connu sous le nom de NELOMBO ou NELUMBO.

Les trois principaux dieux du brahmanisme sont Brahma, Visnu et Siva. Certains hindous prônent le SAKTISME, qui donne à l'énergie créatrice féminine un rôle important ; d'autres accordent à Siva une prépondérance sur les deux autres dieux : ce sont des adeptes du SIVAISME ou CIVAISME, qui rendent hommage à la virilité de leur dieu en érigeant des LINGAS ou LINGAMS, symboles phalliques.

N°	TIRAGE	SOLUTION	RÉF.	PTS
1	AACDOR?			
2	AEEELRY	AC(C)ORDA	H 3	74
3	IIORSSU	RELAYÉE	2 H	96
4	BINORSU	SOURIAIS (a)	9 C	61
5	CEIIJOT	BIS(C)ORNU	5 E	86
6	CIIOT+HX	JE	1 N	36
7	IIT+EEOS	CHOIX	F 2	45
8	EIIO+EPR	ESTE	O 1	22
9	IOR+DENU	ÉPIÉE	M 2	24
10	AEHMOTT	DOURINES (b)	C 2	70
11	AMO+AEET	HOTTE	D 8	33
12	AA+LMNNS	MÉTÉO	13 C	23
13	–EFGILNV	NASAL	H 11	25
14	GILN+APU	VEUF (c)	4 A	28
15	G+AADEUV	PLUVIAN (d)	A 1	36
16	ABEMTW?	GALVAUDÉ	15 F	65
17	–BILMRUW	KA	14 J	64
18	BILMR+FT	WU	14 B	25
19	BILMR+EG	FUT	L 4	24
20	G+MILNZ?	BLÊMIR	N 10	44
21	M+ENQST	ALIGN(I)EZ	12 H	54
22	EMNQT	PLUVIANS	A 1	39
23		ZEN	O 12	17
				991

(a) Risorius : 7 H, 61 ; (b) maladie contagieuse des chevaux ; (c) ou FI, B 6 ; (d) Vulpin, A 4, perd 3 points.

1. – M. Treiber : 991 ; 2. – M. Duguet, J. Lachkar et F. Pluven : 990.

MICHEL CHARLEMAGNE.

Interclubs, première division
Poule finale
4 octobre 1987

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant.

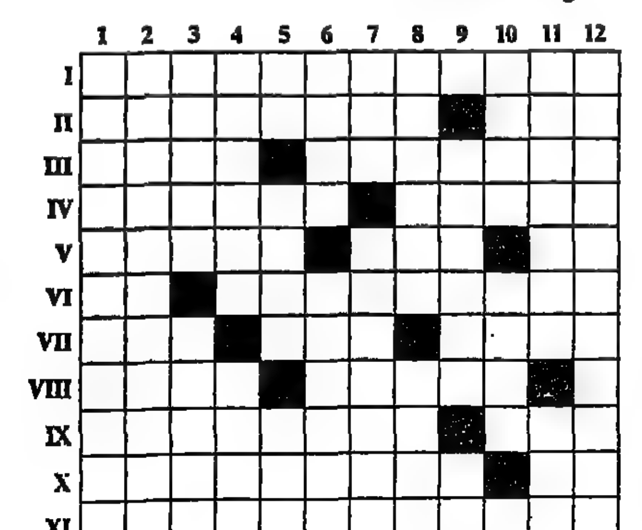
Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes par un numéro de 1 à 15.

Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

Le dictionnaire en vigueur est le Petit Larousse illustré (PLI) de l'année.

mots croisés

N° 496



Horizontalement

I. Errements. – II. C'est loin d'être le grand amour. C'était le salut. – III. Choisit la justice. Le faire avant de choisir, c'est juste. – IV. Souvent incomprise. Se servent. – V. Pour les électrons, c'est une garantie de stabilité. Bon aussi, parfois. En entier. – VI. Utiles à Noah. Pour la taille. – VII. Fleuve. Autorité de village. Ont servi. – VIII. Nous appartenons aussi à ce continent. Doivent d'abord se défendre aux échecs. – IX. Dans la botte. Prend un siège. – X. Bonnes réputations. Vieille cité. – XI. Se prêtent à l'évaluation.

Verticalement

1. Il pratique des I dans l'avenir. – 2. Adeptes typiques des I. – 3. Plat de résistance. Fait tenir. – 4. Aimables. Saint. – 5. L'un comme l'autre. Comme l'autre. Immédiatement immédiat. – 6. Forêt. Maison de la culture. – 7. Refuse. C'est un titre, en anglais. – 8. En dehors de ce temps. Lac. – 9. Un liseur assoupi. Note. – 10. Se fait dorloter. Château. – 11. Un paquet, soit, mais un homme... ! A classer. – 12. Mettent la pierre en valeur.

SOLUTION DU N° 495

Horizontalement

I. Fantaisistes. – II. Oriente (é). Lama. – III. Nom. Inclinai. – IV. Cubes. Ripais. – V. Teenagers. Li. – VI. Ite. Iota. Ils. – VII. Seena. Eres. – VIII. Nr. Ingrate. – IX. Natatoire. On. – X. Emut. Rancart. – XI. Libératoires.

Verticalement

1. Fonctionnel. – 2. Arouet. Rami. – 3. Nimbées. Tub. – 4. Te. En. Eiate. – 5. Anisaient. – 6. Itn. Gongora. – 7. Secrétariat. – 8. Lira. Arno. – 9. Slips. Eteci. – 10. Tana. Ire. Ar. – 11. Emaille. Ore. – 12. Saisissants.

FRANÇOIS DORLET.

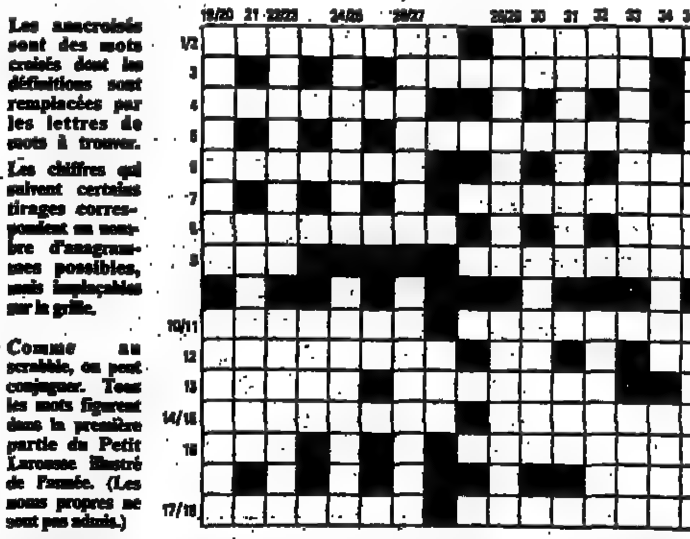
anacroisés ®

N° 497

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres des mots à trouver.

Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais inplaçables sur la grille.

Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré de l'année. (Les noms propres ne sont pas admis.)



Horizontalement

1. ABEEILNV. – 2. ELLORTY. – 3. CEEHIIMS. – 4. CEEGNRU. – 5. ADEIMOST. – 6. EINOQSU. – 7. AEIQTUUV. – 8. ACEERRTT (+ 2). – 9. AEEHRSST. – 10. ABDEEIT (+ 1). – 11. AEFGIRTU (+ 1). – 12. CEILRTUU. – 13. KNOPRTY. – 14. AEEEGINS. – 15. AEINORU (+ 3). – 16. CDIINSTT. – 17. EFSSTTU. – 18. EEEGRSTV.

Verticalement

19. EEEQRSTU (+ 1). – 20. ADFIRTU. – 21. AEEGIMRT. – 22. AEGIINTV. – 23. AEEPRST (+ 8). – 24. AAANQRU. – 25. CDEEEERT. – 26. EEILMNT (+ 1). – 27. EEIKLMST. – 28. EEHIQTTU. – 29. EEIMPRS (+ 6). – 30. EEFIRST (+ 1). – 31. BCIILMOS. – 32. ADEGINO. – 33. AEEILRTV (+ 4). – 34. AELMOSU (+ 1). – 35. EEIPRSTY. – 36. AEIPSTT (+ 2).

SOLUTION DU N° 496

1. GRONDEUR. – 2. EPODES (DEPOSE DOPEES). – 3. EPINETTE. – 4. MACERER (CREMERA). – 5. CURATEUR. – 6. TRADUITS. – 7. IDOINES. – 8. ASSENE (ANESSE ANSEES). – 9. DINEUSES (DESUNIES ENDUISES SUEDINES). – 10. EHONTEE. – 11. ASSOCIER (COSSERAI). – 12. AMODIA. – 13. TULLERIE (RITUELLE TEILLEUR TULLIERE). – 14. FANION. – 15. EOLIENNE. – 16. ENTERRES (RENTREES). – 17. TENEUSES. – 18. EVASIF. – 19. HOUSSAIE. – 20. GLENOIDE, adj. cavité où s'emboîte un os. – 21. RAFIOTS. – 22. REPONDIT. – 23. AMANDE (AMENDA MANADE). – 24. DONATION. – 25. NANCEIEN (ANCIENNE). – 26. DIESER. 27. NUTATION, balancement. – 28. ENTREES. – 29. SEANTES (ENTASSE). – 30. TASSEES. – 31. SHOOTER (ORTHOSE). – 32. OCTUORS. – 33. FEMURS. – 34. NIELLEE. – 35. PARASITE (RAPIATES SATRAPIE...). – 36. LISSES. – 37. DECERNEE. – 38. DEMUNIE. – 39. ORNERAI. – 40. DERAIE (RADIEE). 41. INCISE. 42. AGREERAI (EGARERAI). 43. RESEQUEE.

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.

★ ANACHRONIQUES. N° 490 : le tirage du 40 était ABEELRSS, et celui de 41, EIIORSV ; n° 491 : la case noire de la dernière colonne était trop haute d'un cran. Par ailleurs Jasent a une anagramme : jantes. MM. Blanur, Liandon, Toudeur et Blin.

هكذا من الأصل

LA TABLE

Editeurs toqués

LES livres de cuisine ? Tous les libraires vous le diront : *« C'est l'inflation, un raz de marée ! »* Et le chroniqueur gastronomique perdu sous cette avalanche de renchérir : *« Mais qu'est-ce qu'ils ont ? Ce n'est pas possible, et qui peut acheter tout ça ? »*

Pourtant les éditeurs déchantent. La cuisine se vendait bien. Aujourd'hui...

Où est le temps où un bouquin de recettes servait à toute une génération, voir à deux ou trois ? Le livre de cuisine de Mme Saint-Ange se vend encore un peu (Larousse) et resterait bien utile aux débutantes si celles-ci n'avaient point sous la main le surgelé, le tout-prêt et la néfaste-food. Plus près de nous, ceux de la chère Ginette Mathiot (en Livre de poche) sont un permanent succès. Et bien entendu, pour les amateurs sérieux, les classiques, Escoffier en tête. Suivi d'Edouard Nignon et de quelques autres chefs-d'œuvre (souvent épuisés, difficilement trouvables), les bouquins signés de Fernand Point, Alexandre Dumaine, Denis, André Guillot...

Mais il faut à mon avis distinguer deux sortes d'ouvrages culinaires : les livres de recettes et les ouvrages gourmands, qui, depuis Brillat-Savarin et Alexandre Dumas (avec son *Grand Dictionnaire de cuisine*), puis le cher Curnonsky, et plus près de nous les remarquables essais de Germaine et Georges Blond (*Histoire pittoresque de notre alimentation*, Fayard), de Maguelonne Toussaint-Samat (*Histoire naturelle et morale de la nourriture*, Bordas), sont le double plaisir de la lecture et de l'appétit. Ces derniers livres sont évidemment moins nombreux. Ils ne font pas toujours « recette » si j'ose écrire ! Mais les gastronomes lettrés (et les vrais gastronomes le sont tous plus où moins) en font leurs délices.

C'est pourquoi la réédition des vieux précis des siècles derniers ou du début du nôtre sont si bien accueillis de cette frange « civilisée » de lecteurs gourmets. Les *reprints*, comme on dit aujourd'hui, trouvent un sûr créneau. Roger Clairet, qui anime la librairie spécialisée Le Verre et l'Assiette (1, rue du Val-de-Grâce, 5e, tél. : 46-33-45-96), vous dirait que le nombre est grand d'amateurs de ces ouvrages d'autrefois, à l'affût des rééditions (car ils sont en général, dans l'originale, rares et coûteux) d'un *Cuisinier Durand* (édité en 1837), des *Secrets d'une maîtresse de maison*, de Maurice et Germaine Constantin-Weyer (paru en 1932), du traité *De la truffe*, de Moynier (datant de 1836), etc.

Livres de chefs et livres d'« amateurs »

Dans ce domaine et récemment parus il faut signaler (pour s'en régaler), *la Cuisine lyonnaise*, de Mathieu Varille (Slatkine édit.), et le merveilleux *Odeurs de forêts et fumets de table*, de Charles Forot (Editions de la Butte-aux-Cailles). Et je citerais encore *le Cuisinier méridional*, paru en l'an 1839 et réimprimé en 1984 par l'imprimerie Laffont, en Avignon. Mais qui rééditera les remarquables bouquins de mon regretté confrère Francis Amunategui *l'Art des mets* et *le Plaisir des mets* ? Les *Propos de table*, de James de Coquet et quelques autres ?

Revenons aux innombrables bouquins de recettes. Ils sont de deux sortes : ceux signés de chefs plus ou moins prestigieux et ceux d'amateurs qui, avec plus ou moins de bonheur, recueillent ici et là les éléments de bouquins qui ne sont le plus souvent que resucées. Le régionalisme gourmand mis à la mode na-guerre (comme il eût écrit), par le prince des gastronomes et son complice Marcel Rouff (la réédition du *Dodin-Bouffant* de ce dernier mériterait plus d'audience) a survécu à l'offensive unificatrice de la cuisine dite nouvelle, et les ouvrages de recettes du terroir se sont multipliés. Quelquefois bienvenus, écrits avec sérieux et amour, comme *la Cuisine catalane*, d'Eliane Thibaut-Comelade (J. Lanore, éditeur), *Margaridou*, de Suzanne Robaglia (Editions Créer), le succulent *Cuisine du comté de Nice*, de Jacques Médecin (Julliard), et d'autres. Quelquefois d'une rare nullité, comme ce volume sur la cuisine du Sud-Ouest où l'auteur met du *ketchup* dans la sauce.

Comptons plutôt sur les livres signés de grandes toques, Paul Bocuse en tête, (après les maîtres cités plus haut et, bien entendu, Raymond Oliver, dont les nombreux ouvrages, souvent oubliés, sont une « mine » ! Paul Bocuse donc, dont les nombreux titres et leur succès légitime ont peut-être donné à mon confrère Claude Lebey l'idée de diriger une collection « Les recettes originales de... » pour Robert Laffont. On y trouve les frères Troisgros, Roger Vergé, Freddy Girardet (de Lausanne), Guérard, Alain Chapel, Eckart Witzigmann (de Munich), Joël Robuchon, Jacques Maximin, Pierre Wynants (de Bruxelles), Alain Senderens... Mais le contingent s'épuise, et je crois savoir que Lebey envisage d'arrêter sa collection pour quelque temps.

Bien entendu, d'autres éditeurs, excités par ces succès, ont voulu avoir aussi leur collection. Ils ont parfois trouvé de sérieux auteurs dont l'ouvrage a moins fait carrière, hélas ! Mais, si vous trouvez encore sur le marché (ou grâce à Roger Clairet) *le Nouveau Cuisinier gascon* d'André Daguin (Stock), *Toute la cuisine de la mer* des Le Duc (Olivier Orban), *Baumanière chez vous*, de Raymond Thuilier (Plon), *la Cuisine de chez Allard*, de Nicolas de Rabaudy (J.-C. Lattès), *la Table d'Adrienne* (Olivier Orban), *les Recettes de Michel Oliver* (Plon) et d'autres que j'oublie peut-être, enrichissez-en votre bibliothèque gourmande.

L'écueil souvent vient de ce que le chef n'est point l'auteur. Et qu'en dehors de ses recettes on lui fait écrire n'importe quoi. J'en veux pour preuve le décevant ouvrage de M. Georges Blanc, dans lequel on lui fait dire que la salade a été « inventée » à Londres pendant la Révolution et par un émigré (le Chevalier d'Albignac, dont Brillat-Savarin nous a conté l'histoire). Bien entendu, si ledit chevalier a gagné là-bas sa vie au titre de *salad maker*, jouant sur le snobisme britannique, la salade n'a pas été créée par lui puisqu'elle existait déjà chez les Romains, que Rabelais nous en parle plaisamment et que de nombreux ouvrages culinaires à travers le temps nous en donnent des recettes !

Mais — et comme une fois que j'avais fait remarquer à une Bélise de table qu'elle avait tort de fixer l'invention de la glace plombières à l'entrevue de Napoléon III et Cavour, en 1859, dans la ville vosgienne de ce nom, alors qu'un personnage de Balzac en déguste déjà, chez Tortoni, en 1830, il me fut répliqué : *« S'il faut avoir lu Balzac pour écrire sur la cuisine, alors ! »* — M. Blanc me dira peut-être : *« S'il faut lire Balzac pour parler salade ! »* (1)

Pour mieux attirer un public saturé, ajoutant au pratique les plaisirs de l'« objet », on a cherché l'illustration. Flammarion, là, est passé maître. Qu'il s'agisse des recettes de Roger Vergé ou des ouvrages-traductions sur les cuisines étrangères (on peut, comme moi, ne point aimer la cuisine japonaise et s'émerveiller des illustrations du *Goût du Japon* de Reinhart Wolf, après *le Goût de la Chine, le Goût de l'Italie...*)

Avec *la Cuisine de la Villa Lorraine*, par Marcel Kreusch (de Bruxelles), Gisèle Bavoillot nous avait donné un avant-goût de celui avec lequel elle s'attache à éditer de beaux ouvrages. Dernier en date *A la table de George Sand* (par Christiane Sand), qui vient de recevoir le prix Marco-Polo — Casanova de littérature gourmande, décerné chaque année et pour la sixième fois, dans les salons du Fouquet's. Mais il ne faudrait pas que la photo soit là pour faire passer un méchant texte, ce qui arrive quelquefois. Aussi bien, même sans photos, le *Cuisine Plaisir* de Christiane Massia est un petit chef-d'œuvre délectable dont la publication fait bonneur à Flammarion.

Ah, le vin...

Restent aussi les ouvrages « spécialisés ». Parmi les dernières productions, je vous recommande *le Cochon* (éditions Sang de la Terre) sous la direction de Jacques Verroust ; *Fêtes, coutumes et gâteaux*, d'Anne-Christine Beauviala et Nicole Vielfaure (Ch. Bonneton édit.) ; *le Livre de l'ail*, de Jean-Paul Clébert (éditions A. Barthélemy), sans oublier « *la Cuisine au fromage*, du maître Pierre Androuet (Stock) ; et bien entendu ce pamphlet tout d'humeur et d'humour qu'est *la Bonne Cuisine et les autres* » du regretté Pierre-Marie Doutreland (éditions du Seuil).

Et nous en arrivons aux ouvrages sur le vin. Là, nous touchons un problème délicat. Le vin est un vaste sujet d'érudition, et trop d'excellents ouvrages que l'on voudrait de vulgarisation passent « au-dessus » de l'humble gosier de l'amateur moyen. Et puis, aussi, les avis, les goûts, sont ici plus divers qu'ailleurs : température, accord des mets et des vins, subtilité des eaux-de-vie, etc. Je proposerai à un gourmand du vin désireux de s'instruire sans s'y ennuyer le parfait *Atlas des vins de France* de Fernand Woutaz (Olivier Orban), avant de voyager avec l'*Encyclopédie des vins et alcools de tous les pays* d'Alexis Lichine (Robert Laffont). Et puis, plus accessible et charmant, sans complexe, le *Madame et les vins* de Chantal Lecouty (M.A. éditions). Et enfin, et toujours d'actualité, *les Bons Vins et les Autres* de Pierre-Marie Doutreland (Seuil).

COURTINE.

(1) Au nombre de ces inadmissibles sottises, ne faut-il pas ajouter la réédition du *Cuisine et Vins de France* de Curnonsky ? Non seulement on a ajouté des recettes qu'il n'eût pas appréciées, mais on en a retiré. Et surtout on a supprimé le nom des chefs créateurs. C'est ainsi qu'une recette d'André Daguin (Hôtel de France à Auch) n'est plus signée. Mieux (dans le ridicule), pour une autre recette, le civet de lièvre aux pruneaux, indiquée comme étant la chose du restaurant d'Angers *le Verre d'eau*, non seulement cette référence a été supprimée, mais l'« innocent » fricoteur de cette nouvelle édition a dû se dire : pruneaux égalant Agen, baptisons cette recette « civet de lièvre à l'agenaise ». Comme si les pruneaux n'avaient pas été d'abord préparés à Tours ! C'est ainsi encore que le turbot Camille-Renault, que le cher Léo Harbonnier sert toujours en son restaurant parisien *La Petite Auberge* (38, rue Laugier, et à recommander), est devenu sans autre indication, un turbot au vermouth. Il existe une association des amis de Curnonsky. Laissera-t-elle passer ça sans réagir ?

LIRE

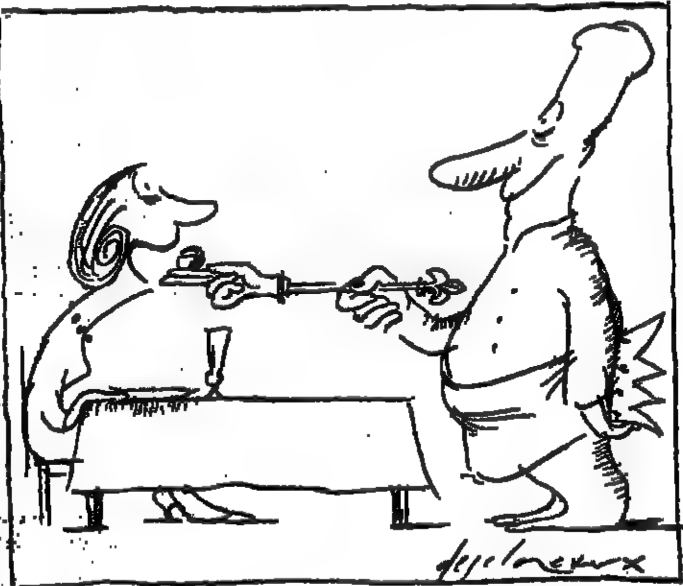
Une bouchée pour la reine

JE ne pense point qu'un seul restaurant, en France, ose les mettre à sa carte. Au menu des banquets tout au plus, quelquefois. Leur nom seul fait sourire les tenants de la nouvelle cuisine, et il faut quelques repas de première communion en province, voire une noce villageoise cossue, pour que le traiteur ou le charcutier, dépassant, en sa fabrication, la quantité commandée, en expose dans sa vitrine.

Le passant peut alors « admirer » une petite tourte feuilletée coiffée d'un chapeau de travers et laissant apercevoir une masse grisâtre, figée, peu engageante. Qui pourrait croire que *la Nouvelle Cuisine* (publiée avec approbation et privilège du Roy en 1742, à Paris) donne la recette d'une tourte feuilletée *qui* lui ressemble comme... une sœur ? De même, dans *la Cuisine bourgeoise* (1783) nous trouvons la recette des petits pâtés friands garnis d'un ragoût de blancs de volaille.

Mais pourquoi ce nom de bouchées à la reine ?

Il faut d'abord considérer que cette sorte de puits de feuilletage différemment garni peut être d'un diamètre de deux ou trois centimètres (ainsi en voit-on encore, dans les cocktails mondains). Et nous retrouvons alors l'origine première, sinon des tourtes ou des bouchées (la bouchée étant une petite tourte), du moins de l'appellation.



DESCLOZEAUX

Dans son excellent ouvrage sur Marie Leszczynska *Madame Louis XV* (1), Jacques Levron trace le portrait d'une reine gourmande et même un peu plus, appréciant les bons plats et, quelquefois, en abusant jusqu'à l'indigestion. Et il ajoute : *« On lui sert un jour une pâte feuilletée emplie de champignons et de ris de veau. Marie s'en régale et n'en fait qu'une bouchée. Le nom restera attaché à ce mets délicat, c'est la bouchée à la reine. Mais combien de gastronomes savent que cette reine est Marie Leszczynska ? »*

Là, je crois, l'auteur mésestime les gourmands. Depuis bien avant le Larousse gastronomique et le Dictionnaire de l'Académie des gastronomes, on sait qu'il faut attribuer à la fille du gourmand roi Stanislas le goût des choses de la table. Eut-elle, la première, l'idée de ce petit feuilletage rond et dentelé *« garni d'un salpicon de blanc de volaille, champignons, truffes, et nappé de sauce à la parisienne »* ? Ou simplement, s'en voyant servir, s'en régala-t-elle en n'en faisant qu'« une bouchée » ?

La recette la plus classique reste le salpicon de ris de veau (ou d'agneau), blanc de volaille, champignons et truffes, lié d'une sauce suprême, c'est-à-dire un velouté de volaille enrichi de crème fraîche. La caractéristique de cette sauce, disait un chef du début de ce siècle, est d'*« être légère, brillante et succulente »*. Ce ne saurait être l'avis des tenants de la cuisine émasculée à la mode. Il n'importe. Si les dernières bouchées à la reine servies étaient de qualité, je gage que les amateurs feraient le succès du chef osant les remettre à la carte.

Aussi bien, et tout en rendant hommage à Mme Louis XV, n'oublions point qu'il est des variantes :

Bouchées Diane : salpicon de chair de gibier à plume et truffes lié d'une sauce salmis.

Bouchées Isabelle : salpicon très fin de langue et truffes lié d'une purée de volaille.

Bouchées Victoria : salpicon de chair de homard et truffes lié d'une sauce homardine.

Diane, Isabelle, Victoria, Marie... Prénoms effacés qui ne demandent qu'à renaître.

LA REYNIÈRE.

(1) Librairie académique Perrin.

MIETTES

● Heureux, oui, heureux d'un repas au *Plat d'étain* (94, rue de Paris, 78550 Houdan ; tél. 30-59-60-28), dont le propriétaire a son propre élevage de volailles du pays, si renommées. Mais ce n'est pas tout, et, en cet ancien relais de poste bien sauvegardé, le foie gras (avec son verre de sauternes) est également savoureux.

● La bonne école ? C'est celle, toute nouvelle, de gastronomie française Ritz-Escoffier, qui vient d'être créée dans l'Hôtel Ritz même : des cours divers, proposés par le chef Guy Legay, le chef pâtissier J.-M. Osmont, etc. Avec aussi les cours d'œnologie de Georges Lepré, qui fut le chef sommelier du *Véfour* au temps de la splendeur et de Raymond Oliver. Renseignements au Ritz (tél. : 42-60-38-30).

● France, Suisse et Benelux... 7 233 adresses dont 2 124 nouvelles et 391 supprimées. 40 pages de cartes et 35 plans de ville. 7 nouveaux « 4 toques » contre une perte. 21 nouveaux « 3 toques » contre 5 condamnés, etc. Avec deux cuisiniers de l'année : un Français (Michel Bras, de Laguiole) et un Belge (Pierre Wynants, de Bruxelles). Tout cela en 936 pages et pour 130 francs. C'est le guide *France 1988* de Christian Millau (toujours titré Gault-Millau encore que le premier s'en soit retiré) et qu'il faudrait plutôt appeler Guide Millau-« Le Point ». Guide d'humeur on le sait. Avec quelques « bavures » : Dominique Csekö, du *Paprika*, n'est point hongroise mais polonaise. Matelote au vin d'arbois, coq au vin jaune, ris de veau au château-chalon de *Chez Maître Paul* ne sont pas précisément de la cuisine savoyarde. Le patron du *Vieux Berlin* n'est pas français ni le chef espagnol.

Sports

Les XVes Jeux olympiques d'hiver de Calgary

Au gré du vent

Les organisateurs des compétitions de ski alpin se sont longuement réunis, jeudi 18 février, pour tenter de résoudre le casse-tête de la programmation en fonction des aléas météorologiques. Rien ne laissant présager un affaiblissement sensible du chinook – ce vent chaud cause de tous les maux – les responsables des courses alpines ont dû se résoudre à prendre des décisions qui n'en sont pas. Ainsi, le vendredi 19 février, ils ont prévu soit la descente dames, soit la descente dames du combiné, soit le slalom du combiné dames. Leur meilleure chance d'éviter un nouveau report des descentes était de donner le départ à 10 heures du matin et non à 11 h 30, comme prévu initialement.

Ces compétitions à la carte ne sont pas du goût de toutes les concurrentes. Catherine Quittet en particulier a décidé de ne pas monter une nouvelle fois sur les pistes de Nakiska pour rien. Ses principales chances n'étant pas dans la descente ni dans le combiné, elle pourra ainsi se réserver pour le super-géant. Les entraînements de descente qu'elle a suivis toute la semaine ne lui auront pas, pour autant, été inutiles : elle aura reconnu la piste qui, selon l'exposition au vent – toujours lui – présente des qualités de neige très différentes qui peuvent surprendre. Les deux dernières manches de la luge dames ont pu avoir lieu *in extremis* jeudi 18 février, tandis que le saut par équipes sur tremplin de 90 mètres était rendu impossible par un violent vent de travers, comme la veille. Ces risques n'étaient pas inconnus des membres du comité d'organisation, qui n'en ont pas tenu compte dans l'implantation des sites.

Les caprices du chinook

Le chinook (1) est un vent chaud et sec qui souffle sur le versant est des montagnes Rocheuses, aussi bien au Canada qu'aux Etats-Unis. Il est l'équivalent américain du foehn alpestre, chinook et fœhn étant engendrés par les mêmes phénomènes physiques.

La circulation atmosphérique est telle qu'une masse d'air « saute » par-dessus une chaîne de montagnes. Dans le cas du chinook, le vent vient de l'ouest et est contraint de monter sur le versant occidental des Rocheuses, puis il redescend sur le versant oriental.

Or l'air qui monte se détend obligatoirement puisque la pression diminue avec l'altitude. Il se refroidit donc, en moyenne, de 0,5° C par 100 mètres. Avec le refroidissement, le seuil de saturation de l'air s'abaisse : une partie de la vapeur d'eau présente se condense, des nuages se forment et il pleut (sur le versant occidental des Rocheuses).

Une fois passée la ligne de crêtes (qui culmine vers 3 700-3 900 mètres), l'air redescend et se comprime avec l'augmentation de la pression. Se comprimant, il se réchauffe de 1° C par 100 mètres. Se réchauffant, l'air est capable de contenir de plus en plus de vapeur d'eau. Mais la quantité de vapeur d'eau n'augmentant pas pendant la descente, l'air devient, en fait, de plus en plus sec.

Le chinook est caractérisé par sa soudaineté, sa violence et surtout par les remontées rapides et spectaculaires des températures qui l'accompagnent : on a vu le thermomètre grimper de 20° C en 15 minutes ! Dans le cas des Jeux olympiques, rappelons que les Rocheuses culminent à près de 3 900 mètres et que les pistes de ski alpin dévalent de 2 400 mètres à 1 500 mètres.

YVONNE REBEYROL.

(1) Le nom de « chinook » (prononcer chinouk) vient de la tribu indienne des Chinook, qui vivait autour du cours inférieur du fleuve Columbia.

Tourbillons de dollars

CALGARY
correspondance

Le mont Paskapoo bourdonne. Soixante-dix mille personnes attendent l'envol des oiseaux de feu. Encore nue il y a quatre ans, la grosse colline abrite un cadre sportif grandiose, qui a coûté 72 millions de dollars canadiens : des pistes réservées au ski alpin et au ski acrobatique, une piste naturelle de luge, une piste artificielle combinée pour le bobsleigh et la luge, et quatre tremplins de saut, dont celui de 90 mètres à l'architecture moderne de béton et d'acier.

Du haut de la tour de 26 mètres, le Finlandais Matti Nykaenen et ses trois compatriotes, venus quérir le premier titre olympique par équipes, observent les drapeaux qui claquent de plus en plus fort au vent. Eux savent bien que l'attente est inutile. L'anémomètre situe la force d'Eole à 15 mètres/seconde. Le règlement de la Fédération internationale de ski fixe le point limite de sécurité à 5 mètres/seconde.

En bas, dans la cuvette, autour de l'aire d'atterrissage, la foule chantera son impatience durant deux heures et demie. La fête promise est annulée. Le vent a gagné. Impitoyable, il a même déporté le sauteur américain Ronnie Hansen, jailli du tremplin de 70 mètres pour distraire le public. Hélas ! il s'est écrasé contre un technicien de la télévision, immédiatement transporté à l'hôpital.

Dans les navettes qui ramènent athlètes et entraîneurs au village olympique, une question revient : *« Aura-t-on le temps de distribuer toutes les médailles ? »* La météo n'est pas optimiste pour la journée de samedi, date du concours individuel sur le grand tremplin. Celui qui vient d'être reporté pour la deuxième fois est fixé au 24 février, soit quatre jours avant la cérémonie de clôture...

Bernard Regard, directeur de l'équipe de France, accuse : *« Mes collègues étrangers et moi-même savions que cela risquait de se passer ainsi. On a placé le tremplin le plus moderne du monde dans l'endroit le plus exposé du monde. C'est une aberration... »*

Veto de la télévision

Il montre des feuilles de relevé des forces du vent pour les cinq années précédentes, à la même période. Accablantes ! Elles contredisent formellement les déclarations de Don Carlson, directeur fédéral de l'équipement, dans la presse locale : *« Les études montrent que le tremplin de 90 mètres peut être utilisé à 80 % du temps en février. De toute manière, trouvez-moi mieux autour de Calgary. »*

Pour éviter les caprices du vent, il eût fallu s'exiler dans un site abrité, comme il en existe à foison dans les forêts situées sur la route des Rocheuses, à une centaine de kilomètres de la cité du pétrole. Les pressions locales ont pris le pas sur la raison.

Les membres du comité d'organisation ont davantage de mal à répondre aux propos de l'entraîneur autrichien Paul Ganzenhuber, qui s'énerve chaque jour un peu plus sous le bec du tremplin. Dans son pays, à Kulm, près de Salzbourg, où se trouve une installation destinée au vol à ski (spécialité qui a amené Matti Nykaenen à la distance record de 191 mètres), des écrans de protection ont été disposés, sous la forme de deux filets aux mailles serrées tendus sur 80 mètres de long et 20 de haut.

« Ils cassent le vent, explique Paul Ganzenhuber. *Ici, cela aurait représenté un investissement de 200 000 dollars canadiens environ. Autrement dit, une goutte d'eau par rapport à tout ce qui a été dépensé. »*

Jeudi soir, lors d'une réunion de jury, un responsable finlandais suggérait d'organiser les concours le matin, où généralement les rafales s'apaisent. La chaîne américaine de télévision ABC opposait rapidement un refus formel. Ayant acquis pour 309 millions de dollars l'exclusivité de la retransmission des Jeux sur le territoire des Etats-Unis, elle refuse des horaires confidentiels pour ses directs.

Cette exigence s'exerce également sur les épreuves de luge, et elle a failli fausser celle réservée aux dames. Contraintes de courir l'après-midi, elles furent bien près de ne pouvoir disputer les deux dernières des quatre manches à cause du vent s'engouffrant dans le boyau de glace où les engins dévalent à 100 km/h de moyenne.

Après les deux premières courses disputées deux jours auparavant, l'Allemande de l'Est Ute Oberhoffner occupait la tête du classement devant sa compatriote Steffi Walter, championne olympique en 1984. Heureusement, la bourrasque s'apaisa, le temps pour elle de rétablir la situation...

LLIBERT TARRAGO.

PATINAGE DE VITESSE

Pas de morale...

CALGARY
de notre envoyé spécial

Les sportifs sont généralement superstitieux. Beaucoup pensent que leurs résultats sont les fruits d'une justice immanente. C'est en tout cas ce que tout le monde avait conclu à Calgary, quand le patineur de vitesse soviétique Nicolas Gouliaev s'était écrasé le 14 février sur la rambarde de la patinoire de vitesse pour le titre du 500 mètres.

C'est que Gouliaev, tout champion du monde qu'il soit en titre, n'est plus guère un personnage fréquentable, depuis qu'il a été impliqué dans une affaire de trafic d'anabolisants. Cela s'est passé, il y a quelques semaines, aux Pays-Bas. Le Soviétique a livré à un concurrent norvégien un paquet contenant assez d'hormones pour transformer une vache laitière en taureau de combat. Dans un premier temps, Gouliaev a été suspendu. Mais la fédération soviétique de patinage de vitesse ne pouvant pas se passer de gaieté de cœur d'une de ses plus belles chances de médaille dans cette spécialité. C'est donc le médecin fédéral qui a trinqué : il avait fourni le paquet à Gouliaev.

Dire que cette affaire a ravi le Comité international olympique, qui fait tout pour renforcer la lutte contre le dopage, serait abusif. Le prince de Mérode, qui préside, depuis une vingtaine d'années, aux destinées de la commission médicale du CIO, a même clairement dit qu'en l'état de la réglementation rien n'avait pu empêcher l'URSS d'engager son patineur, mais que des dispositions allaient être prises rapidement pour combler cette lacune du code sportif : *« Personne ne peut être pris à la douane avec un paquet de drogue et se défendre en disant ne pas avoir connaissance du contenu dudit paquet. En matière de produits dopants, il faut qu'il en soit ainsi désormais. »*

Reste que Gouliaev – trafiquant consentant ou involontaire d'anabolisants – est là. Et bien là ! Car après sa mésaventure sur 500 mètres, qui avait fait titrer certains journaux locaux : *« Bien fait ! »,* le Soviétique a donné une brillante démonstration sur 1 000 mètres, jeudi 18 février. Grâce à un étourdissant dernier tour de piste (400 m en 27 sec 18), il a notamment réduit à néant les derniers espoirs de titre olympique de la vedette canadienne Gaetan Boucher, qu'il a laissé virtuellement à plus de 10 mètres. Et c'est en arborant un beau sourire d'angelot, satisfait de son bon tour, que Gouliaev a reçu sa médaille d'or.

Méchanceté du sort ? Cela l'est d'autant plus, aux yeux des Américains, que leur champion, Dan Jansen, a, pour la deuxième fois, fini sa course les deux fers en l'air. Or, à leurs yeux, Jansen paraissait mériter, plus que tout autre, une place sur la plus haute marche du podium : quelques heures avant l'inauguration des Jeux, il avait appris que sa sœur était morte d'une leucémie. A la suite de cette nouvelle, on avait beaucoup brodé sur le thème du champion dédiant sa victoire à la mémoire de l'être cher disparu. Cela aurait été moral. Mais qu'y a-t-il de moral dans la compétition ?

ALAIN GIRAUDO.

Les résultats

Hockey sur glace

Groupe A
(troisième journée)

Pologne bat France 6-2
Suède bat Suisse 4-2
Finlande bat Canada 3-1

Classement. – 1. Suède, 5 pts ; 2. Finlande et Canada, 4 ; 4. Pologne, 3 ; 5. Suisse, 2 ; 6. France, 0.

Luge

Dames

1. Walter (RDA), 3 min 3 sec 973 ; 2. Oberhoffner (RDA), 3 min 4 sec 105 ; 3. Schmidt (RDA), 3 min 4 s 181 ; (...) 22. Bonici (Fr.), 3 min 14 sec 406.

Patinage de vitesse

1 000 mètres messieurs

1. Gouliaev (URSS), 1 min 13 sec 03 ; 2. Mey (RDA), 1 min 13 sec 11 ; 3. Gelezovsky (URSS), 1 min 13 sec 19.

HOCKEY SUR GLACE : la France battue par la Pologne (6-2)

L'oiseau des îles défend sa cage

Nouvelle défaite, le jeudi 18 février, pour l'équipe de France de hockey, qui affrontait, pour son troisième match à Calgary, l'équipe de Pologne. Menés lors des deux premiers tiers temps, les joueurs français ont connu un petit sursaut vers la fin du match, lorsque Franck Pajonkowski puis Peter Almasy poussèrent le palet au fond des buts adverses. Mais le score final (6-2) montre que le calvaire des Tricolores n'est pas terminé.

CALGARY
de notre envoyé spécial

Pas de chance pour les enfants des écoles de la ville olympique : le match auquel ils ont pu assister avec leurs maîtresses, jeudi, n'était pas un morceau d'anthologie du hockey. D'ailleurs, les gamins ne s'y sont pas trompés, et leur intérêt pour le spectacle est très vite retombé. Cette « rondelle », comme on dit dans la Belle Province pour désigner le palet, se déplaçait vraiment trop lentement. Ces patineurs n'avaient décidément pas une bonne « glisse ».

« Nous sommes la seule équipe à avoir réussi à marquer deux buts contre les Polonais. C'est une performance que n'ont réussie, ni les Suédois ni les Canadiens, les précédents adversaires de cette équipe », explique, avec fierté, Kjell Larsson, l'entraîneur suédois des Tricolores. Cette « belle performance » ne peut cependant pas estomper le manque de coordination des joueurs, les tirs au hasard et la violence, signe chez les joueurs français d'une méchante nervosité.

De ce match au ralenti, le gardien français a finalement été la seule vedette. L'homme couvert de cuir a résisté à dix-neuf tirs au but, ne s'avouant vaincu que six fois. Un score honorable pour le jeune Patrick Foliot, le petit nouveau de la sélection française.

Un long voyage

L'enfant de Saint-Pierre-et-Miquelon prouve qu'il possède, à vingt-quatre ans, toutes les qualités pour jouer avec les grands. L'aboutissement d'une longue quête de la reconnaissance se concrétise enfin. Car tout n'a pas toujours été facile pour cet oiseau des îles lointaines. C'est en 1981 qu'il débarque en métropole pour jouer comme gardien remplaçant dans l'équipe du club de Caen. A dix-sept ans, il est déjà plein d'espoirs sur son avenir, mais il est le seul à partager cette opinion. Une paye modeste et surtout un emploi d'ouvrier sur une chaîne de montage lui rappellent continuellement qu'il doit encore faire ses preuves.

Il se souvient de cette période de « *galère* » au cours de laquelle il a bien failli renoncer à la compétition. *« L'usine, je n'ai pas pu m'y faire plus de trois semaines. Alors j'ai préféré aller éplucher des pommes de terre au bar de la patinoire, en échange de repas »*, raconte le gardien.

Une sélection avec l'équipe de France junior le remplit d'enthousiasme quelque temps après. Mais la joie est de courte durée. Un stupide accident de la circulation lors d'une compétition à Amsterdam l'immobilise plusieurs mois avec une cheville cassée. Rétabli, il change de club, et s'exile dans les Landes pour garder les buts d'Anglet, ville dont l'équipe est en division nationale B. Ses prestations dans le championnat de France ne passent pas inaperçues.

Les responsables de Megève lui proposent de rejoindre leur équipe pour remplacer leur titulaire prêt à raccrocher ses gants. *« André Jaccaz cherchait un jeune gardien pour lui succéder. Il m'a conseillé pendant toute la saison et, finalement, nous avons obtenu le titre de champion de France. »*

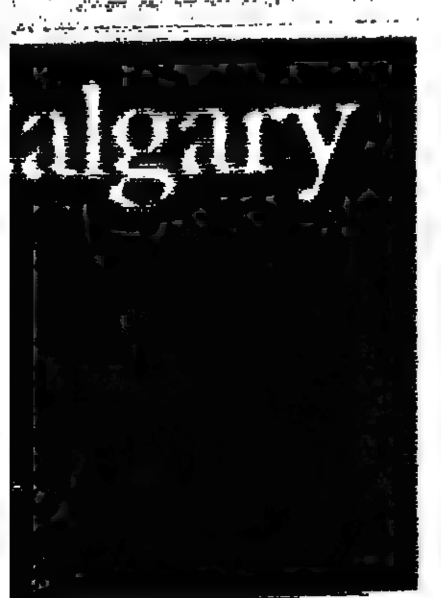
La vie dans le club pilote lui plaît. L'annonce de la fusion avec Saint-Gervais ne l'inquiète pas outre mesure. Il sait que sa sélection va être en balance avec celle du titulaire de l'autre club de la Haute-Savoie, mais il croit en sa bonne étoile. Pari gagné. Avec le nouveau club du Mont-Blanc, il connaît enfin l'ambiance des grandes équipes et surtout des équipes qui gagnent. Un entraîneur canadien, lui-même ancien gardien de but, perfectionne ses arrêts. *« Le matin, il m'organisait des séances d'entraînement spéciales afin de me communiquer son expérience. »* Patrick Foliot parle encore avec émotion de ces cours particuliers.

Les succès du Mont-Blanc et le brio de son goal ne laissent pas l'entraîneur de l'équipe de France insensible. Entre les deux habitants de Megève, le courant passe bien. Le billet pour Calgary commence à se préciser lorsque Kjell Larsson fait appel à Patrick Foliot pour effectuer une tournée en Norvège au mois de janvier dernier. Essai concluant, Patrick sera du voyage.

La première rencontre face à la Suède n'est pas une partie de plaisir pour le jeune homme. Les treize palets qui ont filé entre ses jambières le rendent triste. Mais comme ses camarades de l'équipe de France, Foliot assume les défaites. Lui, au moins, peut se dire qu'il apprend encore son métier de joueur international. *« Je n'ai pas terminé de construire ma maison dans l'île de Saint-Pierre, alors je compte rester plusieurs saisons en France »*, dit-il avec un sourire qui laisse entendre que les travaux pourraient durer jusqu'aux prochains Jeux olympiques...

SERGE BOLLOCH.

هكذا من الأصل



Sports

FOOTBALL : La reprise du championnat de France

Montpellier sort du purgatoire

Après deux mois de trêve, le championnat de France de football de première division recommence samedi 20 février, à l'exception de la rencontre Marseille-Matra RP avancée à vendredi 19 février.

MONTPELLIER
de notre envoyé spécial

A l'heure de la reprise, les présidents de club sereins ne sont pas si nombreux. Louis Nicollin est de ceux-là. Son équipe, classée septième avant la trêve, ne devrait pas avoir de mal à remplir l'objectif qui lui était fixé au début de la saison : se maintenir en première division. Pour huit matches à disputer à domicile, dans leur stade fétiche de la Mosson, sur les hauteurs de La Paillade, les Montpelliérains ne se déplaceront que six fois.

Avec un soupçon d'ambition supplémentaire et quelques points enfin glanés à l'extérieur, ce nouveau promu pourrait même rêver d'une place européenne. *« Si nous terminons dans les dix ou douze premiers, je serai le plus heureux des hommes »*, se contente d'affirmer Louis Nicollin. Ah bon ? Cette mesure soudaine ne cadre pas avec la réputation que le président du Montpellier PSC a commencé à se tailler dans le monde du foot. On le disait fonceur, serait-il frileux ? Sa prudence s'explique par le cuisant souvenir d'un éphémère aller-retour parmi l'élite en 1980. Ce qu'il appelle *« notre expérience catastrophique »*, et dont il assume la responsabilité : *« Je croyais avoir la science infuse. »*

90 000 francs par mois

Montpellier a mis sept ans à s'en remettre, et pendant ce temps Nicollin a appris son métier de président. Jusque-là, il n'avait pas vraiment eu le temps. Quand, en 1974, on lui avait demandé de faire fusionner l'équipe corporative de sa société de nettoiement avec l'AS Paillade, alors dernière de la division d'honneur, Louis Nicollin n'était encore qu'un simple supporter de football. Ce Lyonnais, exilé depuis 1967 à Montpellier pour y créer une antenne de la société familiale, ne manquait pas un match de l'OL. Puis, de succès en tour de force, aspiré dans le sillage de ce personnage truculent, corpulent et omniprésent, le petit club de La Paillade a débarqué en première division au bout de six saisons. Un quasi-miracle, transformé en affreux mirage. Louis Nicollin avait certes la passion communicative, de l'énergie à revendre, de l'argent aussi, mais pas la science infuse...

Cet échec l'a marqué. Depuis, il s'est attaché à doter de fondations solides son club champignon, tout en développant spectaculairement son entreprise. Actuellement, le groupe Nicollin dont il est directeur général emploie mille six cents personnes pour un chiffre d'affaires de 320 millions de francs, et assure la collecte des ordures ménagères et le nettoiement des rues dans une centaine de communes.

Le môme un peu dilettante qui était réquisitionné par son père pour ramasser les poubelles pendant les vacances est devenu, à quarante-cinq ans, un patron prospère qui parcourt la France en Porsche, hante les avions matinaux d'Air Inter et négocie au mieux les intérêts de l'entreprise familiale dont sa mère est toujours le PDG. Son embonpoint de bon vivant cache une mentalité de bosseur. Il est toujours prêt à quitter les boiseries de son bureau cossu pour aller se retrousser les manches sur le terrain. Il a seulement appris à discipliner son activité débordante : les affaires pendant la semaine ; le foot le week-end.

Les entorses à cet emploi du temps sont nombreuses ; il est bien rare qu'une journée se passe sans une visite impromptue au centre de formation, à l'entraînement, ou sans un contact téléphonique avec son état-major. Le président délègue, certes, mais il assume sa responsabilité avec intransigeance. *« Il est facile d'être un président à gros cigare et de se faire prendre en photo dans la tribune officielle »*, dit-il. Son tempérament l'attire plutôt sur le banc de touche. Sa conception de la gestion l'oblige à des comptes équilibrés.

« Si demain il manque de l'argent, j'en mettrai, je l'ai déjà fait », affirme-t-il en refusant d'additionner les sommes déjà prélevées sur sa cassette personnelle et celles de son entreprise, principal sponsor du club. Bref, Nicollin « assure », et ce n'est pour déplaire à la municipalité dont la subvention est passée de 2,5 à 6 millions de francs cette saison. La mairie a garanti un prêt de 15 millions de francs et entrepris les travaux de modernisation et d'agrandissement du stade pour le porter progressivement à une capacité de vingt-huit mille places. Depuis 1977, un climat de confiance s'est instauré entre George Frêche, le maire socialiste, et Louis Nicollin, le sympathisant RPR. *« Gaulliste plus que chiraquien*, précise ce dernier, *mais à Montpellier je suis un frêchiste convaincu. »*

Le président Nicollin est un pragmatique. Passé par la fac de droit, il n'a pas fréquenté les grandes écoles. Et pourtant, parmi les Tapie, les Bez, les Borelli, autant de personnages à sa mesure, il préfère *« un gars comme Piette »*, le directeur du Matra RP. Le courant passe entre le technocrate et le *« ramasseur de poubelles »*, comme il aime à se définir. *« J'aimerais me payer un cadre de sa trempe*, dit-il. *Avec quelqu'un comme lui, on peut avoir une équipe championne d'Europe. »*

Louis Nicollin n'est pas tendre à l'égard de ses pairs, qu'il juge responsables de l'inflation des salaires actuels. *« On n'a jamais vu un joueur braquer un revolver sur le ventre d'un président pour exiger 200 000 francs par mois »*, dit-il. Au Montpellier PSC, les hauts salaires n'excéderaient pas 90 000 francs, et dans l'avenir tout écart de gestion sera sanctionné si le club se transforme, comme son président le souhaite, en société anonyme à objet sportif (SOS).

Le foot professionnel étant affaire de gens raisonnables, Louis Nicollin s'est forcé à la pondération, réservant ses enthousiasmes de fou de sport pour d'autres aventures. Son équipe de basket-ball, partie de rien, est aujourd'hui aux portes de la Nationale 1 A. Pour son équipe de handball, première en Nationale 3, il vient de s'assurer les services de Philippe Médard, le gardien de l'équipe de France. Comme Bruno Le Stum, le leader de la section athlétisme du MPSC, Médard est aujourd'hui salarié du groupe Nicollin. Une entreprise où l'on rencontre beaucoup d'anciens footballeurs, pionniers des temps héroïques de La Paillade.

JEAN-JACQUES BOZONNET.

● **BASKET : Coupe des champions.** – Orthez a été battu, jeudi 18 février à Leverkusen (RFA), à l'occasion du deuxième tour retour de la poule finale de la Coupe des champions, par Cologne (84-75), et a perdu toute chance de qualification pour les demi-finales.

● **TENNIS : Tournoi de Milan.** – Yannick Noah et Henri Leconte se sont qualifiés, jeudi 18 février, pour les quarts de finale du tournoi en salle de Milan aux dépens de l'Autrichien Antonisch (6-4, 1-6, 6-3) et du Soviétique Chesnokov (7-5 (7-5), 4-6, 6-4).

Presse

Soucieux de défendre son indépendance

« Le Courrier picard » veut prendre ses distances avec ses associés

Le Courrier picard (Amiens) traverse actuellement une nouvelle période de tension, deux ans après être sorti d'une crise grave qui lui fit frôler la mise en liquidation. Cette tension est née au sein même de son conseil d'administration, bien que le journal ait retrouvé sa santé : sa diffusion moyenne en 1987 est de 85 000 exemplaires (soit 5 % de plus que l'année précédente) et ses recettes publicitaires ont augmenté de 14 %).

Les représentants des salariés, propriétaires de la Société coopérative ouvrière de production (SCOP) qui édite le journal et majoritaires au conseil, sont pourtant en conflit ouvert avec le directeur général du titre, M. Jacques Bénesse, qui représente des caisses régionales du Crédit agricole, détentrices à égalité avec le quotidien lillois *la Voix du Nord* de 49 % du capital du journal picard. Mais au-delà d'un problème de personnes, l'indépendance du *Courrier picard* est l'enjeu de ce conflit. Le blocage est tel que le mercredi 17 février, à la demande du Crédit agricole, une réunion entre les administrateurs a eu lieu sous l'égide du tribunal de commerce d'Amiens. Les partenaires disposent maintenant d'un délai jusqu'au 7 mars pour trouver une solution.

Celle-ci pourrait déboucher sur une modification du capital du *Courrier picard*, voire sur le départ du Crédit agricole et de *la Voix du Nord*. La « banque verte » avait été choisie comme partenaire par les salariés du journal au printemps 1986. A l'époque, les deux autres candidats à une entrée dans le capital du quotidien, le Crédit mutuel, qui contrôle *l'Alsace* (Mulhouse), et le puissant quotidien régional de Lille, *la Voix du Nord*, avaient été repoussés *(le Monde* du 15 avril 1986).

Pourtant, un an plus tard, en mars dernier, *la Voix du Nord* entrait aussi au *Courrier picard* en prenant la moitié des parts de Picom, la filiale du Crédit agricole présente au *Courrier*. Depuis, le poids des deux alliés est jugé encombrant au sein du quotidien amiénois. A tel point que certains journalistes redoutent la transformation de leur journal *« en satellite de la Voix du Nord »*, notamment par l'impression de pages communes, ce qui, à leurs yeux, signifierait la perte de l'indépendance du titre.

La solution pourrait passer par un candidat autrefois évincé, le Crédit mutuel. Ce dernier pourrait se substituer au Crédit agricole et à *la Voix du Nord*, en rachetant les 4 millions de francs figurant au capital en leurs noms. L'avantage du Crédit mutuel ? Il serait moins gourmand que ses prédécesseurs.

YVES-MARIE LABÉ.

Après la fusion entre CEP et Générale occidentale

M. Dauzier prévoit un regroupement des activités de presse

La fusion des activités d'édition entre la CEP et la Générale occidentale (*le Monde* du 17 février) prélude à un regroupement des journaux publiés par les deux groupes. C'est ce qu'annonce M. Pierre Dauzier, PDG d'Havas, dans un entretien accordé au *Quotidien de Paris* : *« Notre intention est de regrouper les titres familles par familles (...). C'est ce que nous allons étudier, et ce vers quoi nous allons nous orienter, mais dans quelque temps. Nous aurons alors un pôle de presse technique et professionnelle, un pôle de presse hebdomadaire et, je l'espère, un pôle de participation d'accompagnements dans la presse quotidienne. »*

Les deux groupes ont surtout des positions importantes dans la presse spécialisée (informatique, électronique, agricole). Dans la presse hebdomadaire, la réorganisation pourrait concerner *Jour de France* et le groupe Express. Pour la presse quotidienne, dont les deux groupes sont pour le moment absents hormis l'activité de régisseur publicitaire d'Havas dans des quotidiens régionaux, M. Dauzier précise : *« Nous n'avions pas l'intention de prendre le contrôle de journaux dont le capital pourrait être modifié. Il est évident que nous serons toujours présent autour de cette presse lorsqu'elle aura besoin de restructurer son capital, mais sans volonté hégémonique. »*

Enfin, le président d'Havas estime que l'accord entre CEP et Générale occidentale annonce un rapprochement entre Havas et le groupe allemand Bertelsman. Bertelsman est actionnaire aux côtés du Groupe de la Cité de France Loisirs. Il détient aussi des parts minoritaires dans la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT), dont Havas est le premier actionnaire français.

ÉDUCATION

Réactions prudentes au rapport Durry sur la condition des universitaires

Après la présentation, le 18 février, du rapport sur la condition des enseignants du supérieur, les réactions sont nuancées. M. Jacques Valade, ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur, a mis en valeur la richesse et la précision du constat dressé par le groupe de travail présidé par M. Georges Durry (*le Monde* du 19 février). Il a indiqué que ce rapport vient nourrir la réflexion en cours au gouvernement et dont les résultats devraient être connus *« dans les prochaines semaines »*. Il a également précisé qu'un travail de même nature est mené sur la condition des étudiants et celle des ATOS (personnel administratif, technique et de service).

S'il est d'accord sur le constat, le SNE-Sup s'inquiète des solutions envisagées pour reconstituer un *« vivier »* de futurs enseignants : la précarité du statut des *« attachés d'enseignement »* ne serait pas, à ses yeux, la meilleure garantie d'un enseignement de qualité. Le SGEN-CFDT regrette pour sa part que le rapport *« fasse l'impasse sur 30 % des enseignants du supérieur : les assistants »* et s'étonne que l'on puisse penser *« qu'un vivier de personnels contractuels, qui n'attirera pas forcément les meilleurs étudiants, résoudra le problème de recrutement. Le gouvernement a-t-il la volonté politique de financer les mesures proposées ? »*, demande-t-il.

Enfin l'UNEF-ID estime que le rapport Durry participe d'une *« prise de conscience générale »* sur la situation des universités et approuve les propositions sur *« la reconstitution d'un vivier de jeunes enseignants et la revalorisation des rémunérations »*.

TRAITEMENTS DES ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR (au 1er août 1987)

	Traitement brut mensuel	Age moyen
● MAITRES DE CONFÉRENCE		
2e classe (1er échelon)	9 151	37,1
1re classe (1er échelon)	13 806	42
(6e échelon)	18 258	52,7
● PROFESSEURS		
2e classe (1er échelon)	14 393	39,6
(6e échelon)	19 687	52,6
1re classe (3e échelon)	25 971	55,1
Classe exceptionnelle (dernier échelon)	29 478	61,1
AUTRES PROFESSIONS		
– Agrégé du secondaire (fin de carrière)	17 882	50
– Responsable des affaires juridiques (entreprise moyenne)	30 500	40
– Responsable d'un laboratoire d'entreprise	30 000	37
– Directeur d'agence bancaire	35 000	48

MÉDECINE

La CNIL et l'utilisation des fichiers des médecins

Le conseil rappelé à l'ordre

S'appuyant sur les plaintes déposées en 1987 par trois médecins – deux du Nord, le troisième de Seine-Maritime, – la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a été amenée à prendre, le mardi 2 février, après délibération, une décision qui précise les conditions dans lesquelles les fichiers nominatifs des médecins, tenus par les conseils départementaux de l'ordre, doivent être utilisés. Le texte de la délibération, qui vise aussi le conseil national de l'ordre, est parvenu la semaine dernière à l'avocat lyonnais des praticiens, Me Gilles Devers.

LYON
de notre bureau régional

Comme il se doit, la CNIL avait été saisie individuellement par les médecins. Les docteurs Luc Beaumadier et Marc Steinling s'étaient émus, au début du mois de février 1987, de certaines pratiques du conseil de l'ordre du département du Nord. Ils avaient reçu des invitations à un colloque sur « Le prix de la santé », organisé par une association, Réflexions 1988, présidée par M. Bruno Durieux, député (UDF). Le fichier des 6 500 médecins du Nord avait été mis à la disposition de l'association lilloise.

Les faits relevés dans la seconde plainte, en date du 4 novembre 1987, par le docteur Yvon Graic, mettaient en cause, pour des motifs à peu près identiques, le conseil de l'ordre de la Seine-Maritime. Dans ce cas, il s'agissait d'une matinée d'information organisée par EDF – et plus précisément le centre de production nucléaire de Paluel – sur le thème « Les médecins et le nucléaire ». L'instruction conduite par la CNIL a montré que les faits n'étaient contestés par aucun des deux conseils. Mais les deux présidents ont, pour l'essentiel de leur défense, avancé qu'ils n'avaient été attentifs qu'à *« l'intérêt médical »* des manifestations en question. Un argument qui, au moins dans le premier cas, a été contesté par les médecins plaignants.

La CNIL ne s'est pas placée sur ce terrain pour apprécier la responsabilité des institutions mises en cause. Certes, elle a accordé au conseil de l'ordre du Nord que, ne disposant que d'un fichier mécanographique, sa pratique ne tombait pas sous le coup de la loi du 6 janvier 1978. Une lacune que la CNIL souligne en précisant que *« sa position aurait probablement été différente si un fichier informatique avait été utilisé »*. De même, elle a estimé que la communication du fichier des médecins de Seine-Maritime à l'ANFORM *« ne constituait pas un détournement de finalité »* et qu'elle ne tombait pas sous le coup de la loi, dans la mesure où le fichier avait été utilisé *« uniquement pour envoyer des informations à caractère professionnel »*. La CNIL rappelle que les fichiers des conseils de l'ordre sont publiés au recueil des actes administratifs du département et affichés dans les mairies.

En revanche, la CNIL estime que deux articles (26 et 27) de la loi n'ont pas été respectés, les médecins n'ayant pas été informés des cessions opérées et n'ayant donc pas pu s'y opposer. Tirant les conséquences de ce manquement, la commission a décidé d'envoyer une *« lettre d'observation »* aux deux conseils, les rappelant *« fermement »* au respect de la loi de 1978, et leur demandant de préciser aux médecins, dans leur prochain bulletin, que, *« dorénavant »*, ils s'abstiendront de communiquer les fichiers à des tiers, *« conformément aux recommandations de la CNIL »*.

Ces recommandations sont étendues à tous les conseils de l'ordre. Elles portent sur quatre points :

– Les fichiers doivent être *« exclusivement »* utilisés pour adresser aux médecins des informations *« strictement liées à l'exercice de leur profession »* ;

– Les demandes présentées aux conseils de l'ordre départementaux ne pourront être acceptées *« qu'après accord du conseil national »* ;

– L'envoi des documents devra être réalisé *« directement »* par les conseils départementaux *« qui ne communiqueront leurs fichiers que dans les cas prévus par la loi et les règlements »* ;

– Le formulaire unique d'inscription au conseil de l'ordre devra informer clairement sur ces dispositions qui seront toutes applicables, *« sauf opposition de la part des médecins, qu'ils devront notifier au conseil de l'ordre »*.

BERNARD ELIE.

Le Carnet du Monde

Naissances

– Frédérique MOINARD
et
William PARKER,
ont la joie d'annoncer la naissance de leur fille

Camille,

le 22 janvier 1988.

225, Rector Place,
New-York.
10026 Pine Forest Road,
Houston, (Texas).
17, rue Eugène-Varlin,
75010 Paris.

Mariages

– M. et Mme BARJONET,
sont heureux d'annoncer le mariage de leur fille

Camille
avec
M. Jean-Claude GUICHARD.

92330 Sceaux.

– M. et Mme GUICHARD,
sont heureux d'annoncer le mariage de leur fils

Jean-Claude
avec
Mlle Camille BARJONET.

94100 Saint-Maur.

Décès

– Mme Philippe Bellon,
Ségolène et Dominique,
Mme veuve Bellon,
M. et Mme Jean Goussard
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Pierre Flandin-Thoniel,
M. et Mme Jacques Dardoize
et leur fille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Philippe BELLON,
ancien élève de l'ENA,
inspecteur général des transports et des travaux publics,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
officier de l'ordre du Mérite maritime.

Les obsèques auront lieu à Chauffayer (Hautes-Alpes).

Une messe sera célébrée, le samedi 12 mars, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame de Versailles.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

– Le conseil d'administration,
Le président-directeur général,
La direction,
Le personnel de la Société Chicago Metallic Continental SA,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Marcel CARDON de LICHTBUER,
directeur de vente,

survenu le 17 février 1988, à Paris.

Les obsèques auront lieu le 19 février 1988, à 14 h 30, en l'église de Saint-Martin-de-Nigelles.

28130 Maintenon.

– Nous avons la tristesse d'annoncer le décès de

Mme Marguerite CZARNECKI,
née Rogivue,

le 16 février 1988, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Les obsèques auront lieu le mercredi 24 février. Levée du corps, à l'hôpital Cochin, 12, rue Méchain, Paris-14e, à 8 h 30. Crémation au cimetière du Père-Lachaise, à 10 h 15.

Un culte à sa mémoire aura lieu le dimanche 6 mars, à 11 heures, au Centre Quaker, 114, rue de Vaugirard, Paris-6e (entrée 114 *bis*).

Société religieuse des Amis,
114, rue de Vaugirard, Paris-6e.

– Mme Marthe Gerber,
née Hertel,
Jean-Marc, André, Yann et Françoise,
ses enfants,
Pierrick, Lea et Angelle,
ses petits-enfants,
Et leur famille,
font part du décès de

Paul GERBER,

le 9 février 1988.

16, rue de Locarno,
92150 Suresnes.

– Mme Louis Maurel,
M. et Mme Jean Ferrandini
et leurs enfants,
Parents et alliés,
font part du décès de

M. Louis MAUREL,
ancien combattant,
Palmes académiques,
contadourien,

survenu dans sa soixante-seizième année.

Les obsèques civiles auront lieu à Manosque, le 20 février 1988, à 14 h 30.

Lou Bel Cantoun, bâtiment D,
04100 Manosque.
5, cité Lel Ghoul,
Marrakech (Maroc).

– Le président,
Les membres des trois conseils,
Les personnels
Et les étudiants de l'université de Toulouse-Le Mirail,
Le directeur de l'Institut pluridisciplinaire d'études sur l'Amérique latine de Toulouse,
ont le regret de faire part du décès de

Alain SAVARY,

membre du conseil d'administration de l'université de Toulouse-Le Mirail,
président de l'Institut pluridisciplinaire d'études sur l'Amérique latine de Toulouse.

– Le président
Et les membres de la section française du Conseil franco-britannique,
ont le regret d'annoncer le décès de

M. Alain SAVARY,
membre du Conseil franco-britannique,

survenu le 17 février.

Ils s'associent à la peine de sa famille et de ses nombreux amis.

(*Le Monde* du 18 février.)

Anniversaires

– Il y a deux ans disparaissait

Raymond COLLOMBET,
ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Que ceux qui l'ont connu, estimé, aimé aient une pensée et une prière pour lui.

Soutenances de thèses

– Université Paris-III, le lundi 22 février, à 14 heures, salle Bourjac, M. Abdullah Mohammed Ahmed : « Essai sur l'histoire de la littérature kurde au Kurdistan méridional (1820-1920) ».

– Université Paris-II, le lundi 22 février, à 17 h 30, salle des commissions, M. Yves Cabrolier : « Le contrôle de l'Etat sur l'industrie des assurances. De la protection sociale à l'intérêt économique et financier ».

– Université Paris-X-Nanterre, le vendredi 26 février, à 9 heures, salle C 24, Mme Rougeul, née Françoise Mazoue : « Formation du système thérapeutique et affiliation au cours du premier entretien ».

– Université Paris-II, le vendredi 26 février, à 14 h 30, salle des Conseils, M. Ayad El M'Rabet : « Analyse économétrique du marché mondial des phosphates ».

– Université Paris-I, le samedi 27 février, à 14 heures, salle Louis-Liard, Mme Catherine Larrere-d'Elafosse : « L'invention de l'économie au XVIIIe entre les deux principes du commerce et les théories de la représentation ».

Informations « services »

PHILATELIE

Par ici, les timbres-monnaie...

Les dentiers Deluy, le Crédit de l'Ouest, le Concert Mayol ou la quincaillerie Garnier... Quel est le point commun à toutes ces marques ? Toutes ont utilisé, à une époque ou à une autre, des timbres-monnaie, qui ne sont autres que des timbres-poste utilisés en guise de menue monnaie.

Timbres-poste et pièces de monnaie ont de nombreuses similitudes : leur dimension réduite, leur valeur et les symboles auxquels l'Etat fait appel pour les illustrer. Il arriva donc que l'on remplace la monnaie par des timbres-poste. En général, pour pallier, en temps de crise, un manque de métaux (argent, cuivre) ayant entraîné la disparition des pièces de monnaie indispensable aux échanges.

Ce sont sans doute les Etats-Unis qui émirent les premiers timbres-monnaie, en 1862, sous la forme d'une capsule en cuivre obturée par une feuille de mica dans laquelle était enfermé un timbre.

En Russie, en 1915, apparurent les timbres-monnaie, timbres-poste imprimés sur un papier plus épais (plus résistant) : le texte imprimé au verso exprimait l'équivalence papier du timbre avec la monnaie d'argent. En France, même conflit, mêmes conséquences, mais plus tardives et sur une échelle inégalée. Les timbres-monnaie circulèrent de 1920 à 1923.

Très vite, on s'aperçut que le timbre, utilisé comme monnaie d'appoint, circulant de main en main, se détériorait rapidement. On pensa à le protéger par une pochette en papier plus ou moins transparente. Puis les timbres furent conditionnés dans des carnets fournis par des commerçants, des grands magasins ou des banques, qui en profitèrent pour faire leur publicité !... C'est cette publicité qui intéresse les philatélistes thématiques à la recherche des pièces rares qui illustrent leur thème.



Timbre-monnaie français sous jeton circulaire (verso et recto).

Enfin, sur le modèle américain, pour protéger le timbre des manipulations et de l'humidité, les inventeurs l'enfermèrent et le sertirent dans un jeton circulaire de métal, estampé ou bien imprimé (toujours la publicité !), recouvert par un disque en mica transparent ou en cellophane. Il existe un brevet d'invention daté du 29 mars 1920.



Timbre-monnaie russe de 1915, tiré sur papier fort (recto et verso).

Tous ces timbres-monnaie n'ont jamais été reconnus officiellement par la poste. Ils ont été émis par des firmes privées, qui s'y retrouvaient grâce à la publicité faite au dos des jetons.

Les timbres-monnaie français disparurent avec le retour de la petite monnaie métallique vers 1923. Parmi les plus communs ? Ceux du Crédit lyonnais. Les plus rares ? Ceux du *Messager*, à l'époque *« le plus fort tirage de la Haute-Savoie »*, les Galeries Lafayette de Saint-Nazaire ou le dentifrice de Botot de Levallois-Perret.

P. J.

★ Pour en savoir plus, un livre : *Timbres-monnaie de France et colonies*, de P. Broustine, 104 pages, 180 F port compris (P. Broustine, 105, rue M.-Chalus, 03700 Bellerive).

Rubrique réalisée par la rédaction du *Monde des philatélistes* 24, rue Chauchat, 75009 Paris Tél. : (1) 42-47-99-08

En filigrane

● **Un timbre, deux prix.** — Le 1er février, la poste a mis en vente une nouvelle série de quatre timbres préoblitérés (*le Monde* du 30 janvier). Dans cette série, le timbre qui affiche une valeur 4,75 F n'est vendu que 4,72 F ! Du jamais vu. En effet, une erreur de transmission probablement, entre services administratif et technique, a conduit à ce malentendu de 3 centimes. La poste a choisi entre détruire le tirage fautif et réimprimer un timbre avec 4,72 F ou vendre le timbre au rabais !

● **Plis aériens accidentés.** — Un Vanguard de l'Aéropostale s'est écrasé au décollage à Toulouse, le 29 janvier (mauvaises conditions météo et un moteur en feu). Conséquences : un membre de l'équipage blessé... et le courrier malmené. Des griffes ont été apposées sur les enveloppes « Courrier retardé suite accident Aéropostale 29-01-88 » ou bien « Courrier détérioré... » selon que ces enveloppes, acheminées avec retard, ont souffert ou non du feu ou de la pluie. Certaines de ces enveloppes ont déjà trouvé preneur à 500 F !

● **Philatélie à la télévision.** — L'émission de télévision de Jean Offredo sur TF 1 « Bonjour la France - Bonjour l'Europe » accueille une rubrique philatélique tous les dimanches vers 7 h 40, présentée par Pierre Jullien, de la rédaction du *Monde des philatélistes*. Au programme dimanche prochain : un aperçu de la philatélie canadienne.

● **Latitudes sud au Musée de la poste.** — Une exposition en hommage à Bougainville et à Dumont d'Urville, organisée par l'Association antarctique française Latitudes sud, aura lieu, du samedi 20 février au 1er mars, à la galerie du Messager du Musée de la poste de Paris, 34, boulevard de Vaugirard, Paris 15e, à l'occasion de la mise en vente des timbres « Marine et navigateurs » (*le Monde* du 13 février).

CAMPUS

La carte à puce des étudiants lillois

UNE expérience pilote est en cours à l'université de Lille-I (sciences et techniques) : un bon millier d'étudiants disposent d'une carte à mémoire multi-fonctions qui remplace leur traditionnelle carte d'étudiant. Cette carte à puce permettra de stocker un certain nombre de données sur l'identité de l'étudiant et sa scolarité universitaire (inscriptions administratives et pédagogiques générales, diplômes...). Et cela sur une période de cinq années. D'autre part, la carte permet d'accéder à différents services universitaires qui se sont équipés pour pouvoir en décrypter les informations : bibliothèque universitaire, CROUS, médecine préventive et mutuelle. D'autres institutions ou organismes pourront se joindre au réseau, par exemple les cinémas de la région (qui acceptent la carte) ou la SNCF.

Aux yeux de ses promoteurs, la carte à mémoire devrait permettre, à la fois, une amélioration de la gestion des dossiers et des multiples actes administratifs qui engorgent les services du secrétariat, en particulier au moment des inscriptions à l'université. Réalisée par l'USTL (université des sciences et techniques de Lille Frandres) et URBA 2000, bénéficiant du soutien du ministère de l'éducation, qui a participé au financement initial, et ayant reçu l'avis favorable de la CNIL (Commission nationale informatique et liberté), cette carte pourrait être progressivement étendue à d'autres universités françaises et étrangères. Mais les promoteurs de l'expérience n'entendent pas brûler les étapes. Ils prévoient une mise en place progressive, pour tenir compte des imperfections de ce prototype. D'ici trois ans, les dix-sept mille étudiants de l'USTL devraient en disposer.

G. C.

Assemblée de vacataires

L'Association nationale des vacataires universitaires enseignants tiendra sa première assemblée générale le samedi 20 février à 13 h 30 à Jussieu (bâtiment H, locaux syndicaux). Cette association souhaite réunir les vacataires *« pour rompre un processus de précarisation et de marginalisation croissantes »*.

(ANVUE, bureau D-204, université Paris-X, 200, avenue de la République, 92001 Nanterre Cedex).

Technologie de l'information

Le centre d'enseignement et de recherche appliqués au management (CERAM) a créé un mastère spécialisé dans les technologies de l'information. Informatique, gestion, communication et langues.

(CERAM, Sophia Antipolis, BP 20, 06561 Valbonne Cedex, tél. : 93-95-45-73.)

Les leviers de la distribution

Des élèves de l'Ecole supérieure de vente et d'exportation, qui prépare au BTS, organise, jeudi 25 février, un colloque sur « les nouveaux leviers de performance pour la distribution française ».

(ESVE, 66, rue Philippe-de-Girard, 75018 Paris, tél. : 42-39-16-21.)

EN BREF

● **COLLOQUES : Schopenhauer actuel ou inactuel ?** — Le Collège international de philosophie propose, pour le bicentenaire de la naissance d'Arthur Schopenhauer, trois journées d'études sur ce thème du 22 au 24 février. Cette manifestation se déroulera, de 9 heures à 19 heures, au site de la Montagne-Sainte-Geneviève (amphithéâtre Quart-de-rond), 1, rue Descartes, 75005 Paris. (Tél. : (1) 46-34-37-78.)

Le collège international de philosophie organise également pendant l'année universitaire une série de séminaires « Pragmatique de la communication et discours philosophique » : du 15 février au 30 mars, Vincent Descombes, de l'université Johns Hopkins de Baltimore ; du 2 au 20 mars : Reiner Wiehl, de l'université d'Heidelberg, « Ethique et ontologie » ; du 15 avril au 20 mai, Donald Davidson, de l'université de Californie, Berkeley, « L'interprétation de la parole et de l'action » ; du 19 avril au 30 mai, Charles Taylor, de l'université McGill, Montréal) « Théorie de l'action et théorie de la personne » ; du 15 mai au 30 juin, Saul Kripke, de l'université de Princeton, « Logique et langage ».

★ *Renseignements : Collège international de philosophie, 1, rue Descartes, 75005 Paris. Tél. : (1) 46-34-37-78 ou (1) 43-29-49-98 (répondeur).*

LE WEEK-END D'UN CHINEUR

ILE-DE-FRANCE

Samedi 20 février

Nouveau Drouot, 14 heures : fourrures, tapis.

Argenteuil, 14 h 30 : bibelots, mobilier, tableaux ; **Pontoise**, 9 h 30 et 14 h 15 : mobilier, poupées, linge, vaisselle.

Dimanche 21 février

Versailles-Chevau-Légers, 14 heures : orfèvrerie, bijoux ; **Fontainebleau**, 14 heures : dessins et gouaches néo-impressionnistes ; **L'Isle-Adam**, 14 h 30 : tableaux, mobilier, objets d'art ; **Verrières-le-Buisson**, 10 heures et 14 h 30 : tableaux modernes ; **Chartres**, 14 heures : argenterie, bijoux, bibelots ; **Provins**, 14 heures : monnaie, mobilier ; **Chatou**, 14 heures : mobilier, objets d'art ; **La Varenne-Saint-Hilaire**, 14 h 30 : instruments scientifiques, armes, objets d'art, bijoux.

PLUS LOIN

Samedi 20 février

Cahors, 14 heures : tableaux modernes ; **La Grand-Combe**, 14 heures : mobilier, objets d'art, jouets ; **Marseille-Prado**, 10 heures et 14 h 30 : tableaux, objets d'art, mobilier ; **Gagny**, 14 h 30 : jouets.

Dimanche 21 février

Sens, 14 h 30, collections de cachets des XVIIIe et XIXe siècles ; **Bourg-en-Bresse**, 14 h 30 : tableaux anciens, mobilier, objets d'art ; **Nancy**, 14 heures : mobilier, objets d'art

FOIRES ET SALONS

Paris (porte de Versailles), **Honfleur**, **Suresnes**, **Rosny-II**, **Evry**, **Cugnaux** (31).

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 19 février à 0 h TU et le lundi 22 février à 24 h TU.

Des hautes pressions persisteront sur le pays. Ainsi, les perturbations atlantiques seront déviés vers le nord des îles britanniques avant de redescendre vers l'Allemagne. Les passages nuageux resteront donc abondants du nord au nord-est, le soleil régnant sans partage ailleurs.

Samedi : nuageux sur le nord-est, soleil sur le reste du pays.

Sur le Nord, la Picardie, l'Ile-de-France, la Champagne, la Lorraine, l'Alsace, la Franche-Comté, la Bourgogne et le Lyonnais, la journée débutera sous la grisaille. Au fil des heures, les nuages s'aminciront. Le ciel plus lumineux et de timides éclaircies apparaîtront.

Sur le reste du pays, au lever du jour, le temps sera brumeux. Des bancs de brouillards se seront formés en fin de nuit sur la Normandie, les Pays de Loire, les vallées du Massif Central et dans le Sud-Ouest. Ils se dissiperont en cours de matinée. Ensuite, le soleil sera roi. Dans la vallée du Rhône, le mistral faiblira en cours de journée.

Les températures matinales seront douces sur la moitié nord et près de la Méditerranée (2 à 5 degrés), plus fraîches sur la moitié sud (0 à 2 degrés) avec de faibles gelées locales dans le Sud-Ouest. L'après-midi, il fera 7 à 10 degrés sur la moitié nord, 10 à 13 degrés sur la moitié sud, et jusqu'à 15 degrés près de la Méditerranée.

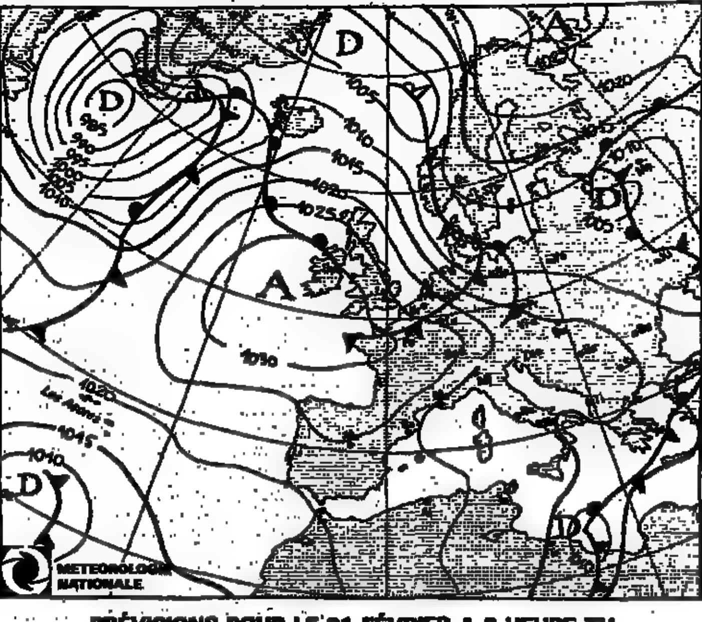
Dimanche : matinée un peu plus fraîche, peu de changement côté ciel.

Au nord de la Seine et dans le nord-est, les nuages bas seront encore très présents le matin. L'après-midi, le soleil fera quelques percées, plus belles sur la Haute-Normandie, l'Ile-de-France, la Bretagne et le sud de la Franche-Comté. Les températures varieront entre 1 et 4 degrés au lever du jour et 5 à 8 degrés en milieu d'après-midi.

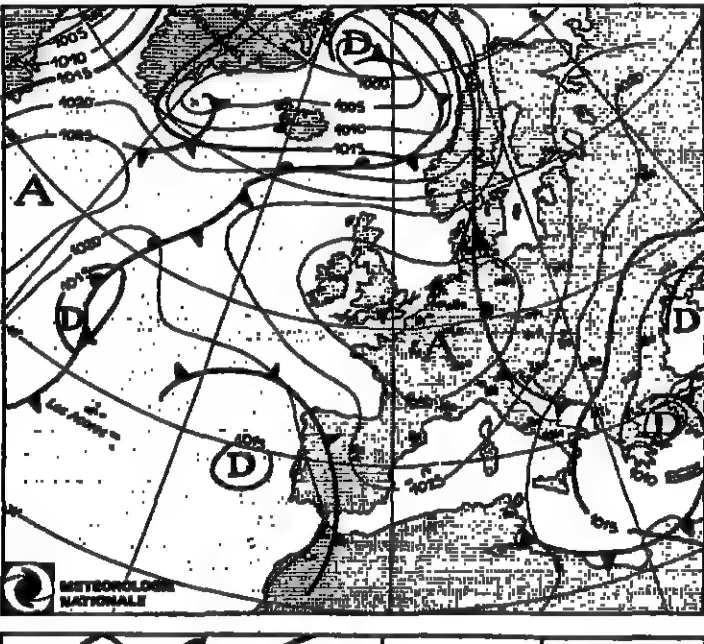
Sur le reste du pays, les brouillards matinaux seront moins nombreux et plus vite dissipés que la veille. La journée sera donc très agréable avec un soleil omniprésent. Les températures minimales varieront entre 0 et 2 degrés avec des gelées locales faibles en général (0 à – 2 degrés) mais pouvant atteindre – 4 degrés dans le Massif Central.

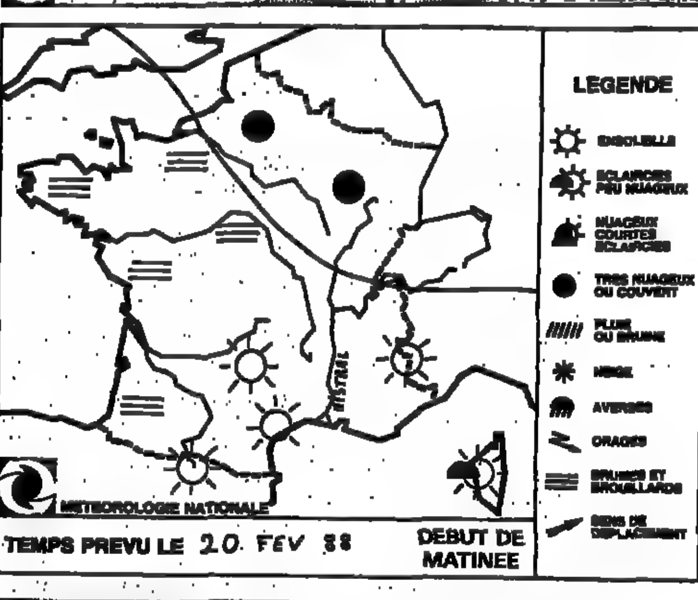
Les Maximales atteindront 9 à 12 degrés du nord-ouest au Lyonnais, 12 à 15 degrés sur le sud-ouest et les régions méditerranéennes.

SITUATION LE 19 FÉVRIER 1988 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 21 FÉVRIER A 0 HEURE TU





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 18-2-1988 à 6 heures TU et le 19-2-1988 à 6 heures TU — le 19-2-1988

	max	min	temps
FRANCE			
AJACCIO	15	5	N
BIARRITZ	9	1	D
BORDEAUX	11	1	D
BOURGES	7	3	C
BREST	8	7	C
CAEN	8	5	C
CHERBOURG	7	6	C
CLERMONT-FERR.	7	2	C
DIJON	7	2	P
GRENOBLE St-M-H	10	–2	D
LILLE	8	6	P
LIMOGES	7	1	D
LYON	8	3	C
MARSEILLE-MAR.	12	0	D
NANCY	6	4	P
NANTES	9	6	C
NICE	15	7	D
PARIS-MONTS.	7	6	B
PAU	10	–2	D
PERPIGNAN	16	10	D
RENNES	8	5	P
ST-ÉTIENNE	7	1	C
STRASBOURG	8	4	P
TOURS	8	5	C
TOULOUSE	10	0	D
POINTE-À-PITRE	29	19	A
ÉTRANGER			
ALGER	14	2	B
AMSTERDAM	8	5	A
ATHÈNES	15	8	C
BANGKOK	31	24	N
BARCELONE	17	5	D
BELGRADE	5	0	C
BERLIN	4	2	P
BRUXELLES	7	6	P
LE CAIRE	15	9	D
COPENHAGUE	2	0	*
DAKAR	23	15	D
DELHI	25	15	C
DJERBA	17	12	D
GENÈVE	7	–3	N
HONGKONG	12	12	C
ISTANBUL	8	2	N
JÉRUSALEM	8	4	C
LISBONNE	16	8	D
LONDRES	11	7	N
LOS ANGELES	23	6	D
LUXEMBOURG	4	3	P
MADRID	15	0	D
MARRAKECH	19	8	D
MEXICO	28	10	D
MILAN	12	–1	B
MONTRÉAL	–1	–5	D
MOSCOU	–7	–9	*
NAIROBI	30	18	D
NEW-YORK	9	1	D
OSLO	0	–2	*
PALMA-DE-MAJ.	17	0	D
PÉKIN	7	–8	C
RIO-DE-JANEIRO	31	26	P
ROME	15	3	D
SINGAPOUR	31	25	N
STOCKHOLM	–2	–4	C
SYDNEY	24	19	D
TOKYO	7	–1	D
TUNIS	20	7	C
VARSOVIE	3	–2	*
VENISE	12	0	D
VIENNE	7	2	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Voici les hauteurs d'enneigement au mardi 16 février. Elles nous sont communiquées par l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris), qui diffuse aussi ces renseignements sur répondeur téléphonique au 42-66-64-28 ou par minitel : 36-15 code CORUS.

Les chiffres indiquent, en centimètres, la hauteur de neige, en bas puis en haut des pistes.

SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

Les Arcs : 130-270 ; Bellecombe (Notre-Dame) : 100-190 ; Bonneval-sur-Arc : 130-215 ; Les Carroz-d'Araches : 100-210 ; Chamonix-Mont-Blanc : 65-400 ; La Chapelle-d'Abondance : 85-185 ; Chatel : 110-255 ; La Clusaz-Manigod : 90-220 ; Combloux : 100-280 ; Les Contamines-Montjoie : 70-230 ; Le Corbier : 110-180 ; Courchevel : 165-175 ; Crest-Voland : 120-240 ; Flaine : 120-250 ; Flumet : 130-200 ; Les Gets : 150-250 ; Le Grand-Bornand : 135-220 ; Les Houches : 60-160 ; Megève : 100-250 ; Les Menuires : 85-180 ; Méribel : 95-180 ; Morillon : 60-200 ; Morzine-Avoriaz : 80-235 ; La Norma : 50-100 ; Peisey-Nancroix : 100-250 ; La Plagne : 165-260 ; Pralognan-la-Vanoise : 95-145 ; Praz-de-Lys-Sommand : 150-200 ; Praz-sur-Arly : 120-250 ; La Rosière 1850 : 170-350 ; Saint-François Longchamp : 85-220 ; Saint-Gervais-Le Bettex : 100-200 ; Les Saisies : 180-250 ; Samoëns : 45-250 ; Thollon-les-Mémises : 25-125 ; Tignes : 190-250 ; La Toussuire : 110-150 ; Val-Cenis : 50-110 ; Valfréjus : 40-140 ; Val-d'Isère : 130-240 ; Valloire : 80-190 ; Valmorel : 135-210 ; Val-Thorens : 180-230.

ISÈRE

L'Alpe-d'Huez : 150-300 ; Alpe du Grand-Serre : 60-110 ; Auris-en-Oisans : 80-130 ; Autrans : 100-150 ; Chamrousse : 100-110 ; Lans-en-Vercors : 50-80 ; Le Collet-d'Allevard : 100-160 ; Les Deux-Alpes : 90-370 ; Les Sept-Laux : 80-140 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 40-150 ; Villard-de-Lans : 60-110.

ALPES DU SUD

Allos-le-Seignus : 120-130 ; Auron : 70-130 ; Beuil : 60-90 ; La Colmiane-Vald. : 30-80 ; La Foux-d'Allos : 85-110 ; Isola-2000 : 120-170 ; Montgenèvre : 80-120 ; Orcières-Merlette : 80-280 ; Les Orres : 70-140 ; Pra-Loup : 55-130 ; Puy-Saint-Vincent : 50-180 ; Risoul : 130-180 ; Le Sauze : 35-140 ; Serre-Chevalier : 70-230 ; Superdevoluy : 70-180 ; Valberg : 70-100 ; Vars : 60-120.

PYRÉNÉES

Les Agudes : 40-150 ; Ax-les-Thermes : 30-90 ; Barèges : 30-90 ; Cauterets-Lys : 150-220 ; Font-Romeu : 45-70 ; Gourette : 20-140 ; Luz-Ardiden : 80-180 ; La Mongie : 90-130 ; Pyrénées-2000 : 40-50 ; Saint-Lary-Soulan : 65-100 ; Superbagnères : 30-150.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore : 60-125 ; Super-Besse : 80-120 ; Super-Lioran : 80-160.

JURA

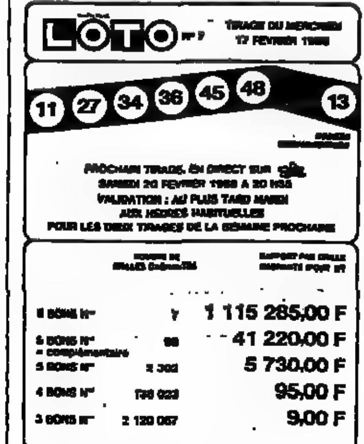
Métabief : 20-60 ; Les Rousses : 80-180.

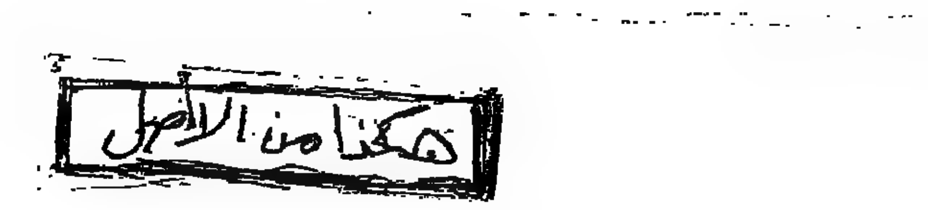
VOSGES

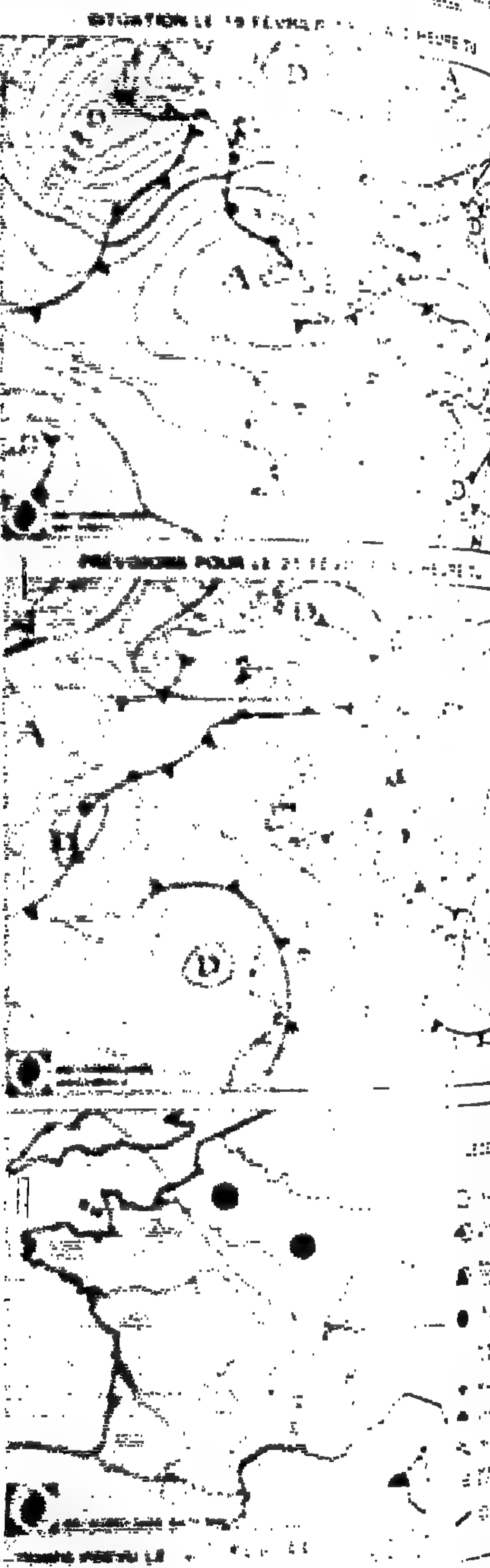
Le Bonhomme : 35-85 ; La Bresse : 30-70 ; Gérardmer : 35-90 ; Saint-Maurice/Moselle : 40-80 ; Ventron : 40-60.

LES STATIONS ÉTRANGÈRES

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'Office national du tourisme de chaque pays. Allemagne : 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 47-42-04-38 ; Andorre : 111, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, tél. : 45-08-50-28 ; Autriche : 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 47-42-78-57 ; Italie : 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 42-66-66-68 ; Suisse : 11 *bis*, rue Scribe, 75009 Paris, tél. : 47-42-45-45.







La déclaration de vos revenus de 1987

Vous devez en principe avoir reçu les imprimés nécessaires à la déclaration de vos revenus de 1987. En effet, l'administration envoie à domicile entre le 20 janvier et la mi-février :

– la déclaration des revenus aux contribuables qui ont déjà souscrit ce formulaire l'an dernier : la plupart des salariés et retraités reçoivent un formulaire simplifié en deux pages (n° 2042 S) au lieu de six pour la déclaration normale (n° 2042 N) ;

– la déclaration n° 2044 (feuille bleue) aux propriétaires fonciers ayant déclaré en 1987 des loyers, des fermages ou d'autres revenus des immeubles (redevances d'affichage) ;

– la déclaration n° 2047 (feuille rose) aux personnes encaissant des revenus hors de France ;

– la notice n° 2041-AM sur la détaxation « Monory » ou la déclaration n° 2048 M pour la réduction d'impôt « CEA » (compte d'épargne en actions) aux contribuables qui ont déclaré l'an dernier des achats d'actions à ce titre ;

– les déclarations spéciales professionnelles.

Si vous n'avez pas reçu ces imprimés, vous pouvez les demander depuis le 15 février dans les centres des impôts. Dans les communes où ces services ne sont pas installés, les mairies distribuent des déclarations de revenus (seulement le modèle normal), et des annexes n° 2044 pour la déclaration des revenus fonciers. Enfin, si vous avez réalisé des plus-values sur la vente de valeurs mobilières ou d'immeubles, les déclarations n° 2074 et 2049 correspondantes doivent être retirées dans les centres des impôts.

Les contribuables qui ont reçu la déclaration simplifiée et qui auraient en 1987 des revenus ou des charges autres que ceux qui sont prévus sur ce formulaire trouveront dans leur notice un « feuillet A » à compléter et à joindre à leur déclaration.

Ils utiliseront ce même « feuillet A » s'ils doivent établir une demande de rattachement d'un enfant majeur ou fournir divers justificatifs.

Pour les contribuables qui rempliront la déclaration normale, les rubriques « demande de rattachement » et « justifications de certaines charges » sont désormais intégrées dans l'imprimé. Celui-ci comprend en effet six pages au lieu de quatre les années passées. La notice qui l'accompagne se présente sous la forme nouvelle d'un livret broché.

La déclaration, que vous devez souscrire pour le 29 FÉVRIER 1988 au plus tard, a subi, par rapport à l'an dernier, des modifications pour tenir compte des mesures nouvelles. Celles-ci seront examinées au fur et à mesure de l'exposé des différentes rubriques et signalées par l'adjectif « NOUVEAU ».

Vous êtes dispensé de tout calcul, abattement, déduction ou limitation, qui seront automatiquement effectués lors de l'exploitation informatique de votre déclaration. Nous publierons toutefois les barèmes vous permettant de calculer vous-même votre impôt à payer et ainsi de vérifier, lorsqu'il vous sera adressé par l'administration, votre avis d'imposition. En outre, la direction générale des impôts met à nouveau le service de calcul de l'impôt à la disposition des possesseurs d'un minitel (code « CALIR », numéro d'appel : 36-14).

N'oubliez pas de conserver le double de votre déclaration et toutes les pièces justificatives pendant trois ans, car vos déclarations peuvent être contrôlées pendant cette période.

Comment remplir votre formulaire

Qui doit remplir la déclaration ?

CAS GÉNÉRAL. – La déclaration doit être souscrite par tout foyer dont l'un quelconque des membres perçoit des revenus imposables.

Toute personne disposant d'une résidence principale doit faire sa déclaration. Les personnes qui ne sont pas imposables y ont tout intérêt : l'administration leur adressera automatiquement un avis de non-imposition, qui est utile lors de certaines démarches (ouverture d'un livret d'épargne populaire) ou de demandes à caractère social pour justifier de leurs ressources.

COUPLES MARIÉS. – Ils souscrivent une seule déclaration pour les revenus du ménage. Toutefois les époux mariés sous le régime de la séparation de biens et qui ne vivent pas ensemble font l'objet d'une imposition séparée (chacun en qualité de célibataire).

De même, il y a lieu à déclaration distincte (en qualité de séparé) :

– en cas d'abandon du domicile conjugal pour mésentente et si les époux ont, chacun, des revenus ;

– en cas d'instance de divorce ou de séparation lorsque les époux ont obtenu l'autorisation de vivre séparément.

MARIAGE EN 1987. – Les couples qui se sont mariés en 1987 devront procéder ainsi :

– chacun souscrit, à son nom comme *célibataire* (éventuellement divorcé ou veuf) et sur le formulaire reçu à domicile, une déclaration de ses propres revenus et, le cas échéant, de ses enfants à charge, pour la période antérieure au mariage (remplir le cadre A, case C, et ligne X, de la déclaration) ;

– les deux époux déposent, en outre, une déclaration des revenus du ménage et des personnes comptées à charge pour la période postérieure au mariage (remplir le cadre A, case M, et ligne X).

DIVORCE OU SÉPARATION EN 1987. – Comme pour le mariage, les époux doivent déposer une déclaration (en qualité de mariés) pour la période de vie commune antérieure à la séparation ou au divorce (si un des époux ne la signe pas, elle lui est néanmoins opposable) : remplir le cadre A, case M, et ligne Y.

D'autre part, chaque ex-époux souscrit, comme divorcé ou séparé, une déclaration personnelle de ses revenus postérieurs au divorce (ainsi que les revenus des enfants dont il a la garde et qu'il compte à charge), en remplissant le cadre A, case D, et ligne Y de la déclaration.

DÉCÈS D'UN CONJOINT EN 1987. – Quel que soit le conjoint qui est décédé, les conséquences sont les mêmes : deux impositions sont établies.

Pour les revenus du ménage antérieurs au décès, la personne qui souscrit la déclaration doit remplir le cadre A (M et ligne Z) ;

Pour les revenus personnels de l'époux survivant, postérieurs au décès, celui-ci doit remplir le cadre A (V et ligne Z).

Bien qu'ayant servi la case V (veuf), le conjoint survivant bénéficie pour cette année du nombre de parts correspondant à la situation d'un contribuable marié (toutefois, la 1/2 part dont pouvait bénéficier le conjoint décédé s'il était invalide n'est pas reportable sur le survivant).

DÉCLARATION SOUSCRITE PAR UN ENFANT A CHARGE. – Le contribuable dont un enfant à charge possède des revenus propres peut demander l'imposition distincte de cet enfant. Dans ce cas, il cesse d'être considéré comme à charge pour le calcul de l'impôt dû par ses parents.



L'imposition distincte est généralement la plus avantageuse, excepté lorsque le revenu de l'enfant ne représente qu'une faible fraction du revenu des parents.

REMARQUE. – Union libre : chacune des deux personnes doit souscrire une déclaration comme célibataire (ou veuve ou divorcée). Si elles ont un enfant, celui-ci ne peut être compté à charge qu'une fois.

Où envoyer la déclaration ?

Adressez votre déclaration au service des impôts mentionné sur la déclaration, en tête de la première page, même si vous avez déménagé (ce service la transmettra alors au centre des impôts de votre nouveau domicile). Si vous envoyez votre pli par la poste, n'oubliez pas d'affranchir l'enveloppe. N'adressez pas votre déclaration au percepteur, il est seulement chargé du recouvrement de l'impôt.

● Si vous n'êtes pas en possession de tous les éléments nécessaires à l'établissement de votre déclaration, vous devez souscrire une déclaration provisoire en précisant les raisons pour lesquelles vous n'êtes pas en mesure de satisfaire à vos obligations.

● Si vous souscrivez plusieurs déclarations (mariage, séparation...), envoyez-les ensemble au centre des impôts du domicile conjugal.

Identification et adresse

1) *Etat civil.* – Outre les rectifications ou compléments à apporter aux informations préidentifiées, l'indication de la date de naissance est très importante pour l'application automatique de certains abattements.

En effet, si vous êtes âgé(e) de plus de soixante-cinq ans ou invalide (titulaire d'une pension d'invalidité de guerre ou d'accident de travail d'au moins 40 % ou titulaire de la carte d'invalidité), vous bénéficiez d'un abattement de 7 800 F si le revenu net global de votre foyer n'exède pas 48 400 F ; il est de 3 900 F si ce revenu est compris entre 48 400 F et 78 000 F ; il est doublé si votre conjoint répond aux mêmes conditions. L'ordinateur déduira automatiquement cet abattement.

2) *Adresse.* – Si vous avez déménagé en 1987, précisez votre nouvelle adresse au cadre 3 de la déclaration. En cas de déménagement après le 1er janvier 1988, indiquez votre nouvelle adresse page 6 de la déslaration normale ou page 2 de la notice pour les contribuables qui souscrivent une déclaration simplifiée. Si vous souscrivez la déclaration au nom d'une succession, indiquez vos coordonnées.

3) *Signature.* – Il faut prendre soin de signer la déclaration. Chaque époux doit signer.

4) *Profession.* – L'emplacement réservé, sur le formulaire simplifié, à cette mention étant assez limité, en particulier si vous avez plusieurs caisses de retraite, indiquez les sigles des organismes payeurs.

Situation de famille

La situation qui a été retenue pour votre dernière imposition est préimprimée page 1, dans le cadre 4 de la déclaration que vous avez reçue à domicile. Si votre situation ne s'est pas modifiée en 1987, cochez la case « oui » : dans ce cas vous n'avez pas à remplir le cadre A (situation de famille). Si votre situation s'est, au contraire, modifiée, cochez la case « non » de ce cadre 4 et remplissez le cadre A, notamment en cas de mariage, séparation, divorce ou décès du conjoint en 1987 (n'oubliez pas d'inscrire la date correspondante, ligne X, Y ou Z, qu'il s'agisse de la déclaration antérieure ou postérieure à ces événements).

● Les célibataires, veufs ou divorcés invalides ayant des charges de famille bénéficient d'une demi-part supplémentaire de quotient familial.

● Les ménages ont droit à une demi-part supplémentaire lorsque l'un des conjoints remplit une des conditions suivantes :

– il est titulaire, pour une invalidité d'au moins 40 %, d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre ;

– il est titulaire d'une pension d'invalidité pour accident du travail de 40 % au moins ;

– il est titulaire de la carte d'invalidité prévue à l'article 173 du code de la famille et de l'aide sociale.

Les ménages où les deux conjoints sont invalides bénéficient d'une part supplémentaire.

Si la carte d'invalidité a été demandée à la mairie avant le 1er janvier 1988, mais n'est pas encore attribuée, inscrivez la date de la demande à l'emplacement prévu pour le numéro et la date de la carte.

● NOUVEAU. – **Une demi-part supplémentaire est accordée aux ménages lorsque l'un des conjoints a plus de soixante-quinze ans et est titulaire de la carte du combattant. Cet avantage ne peut se cumuler avec les majorations de quotient familial prévues en cas d'invalidité.**

● Les personnes de plus de soixante-quinze ans, célibataires, divorcées ou veuves n'ayant pas d'enfant à leur charge ont droit à une part et demie de quotient familial au lieu d'une part si elles sont titulaires de la carte du combattant ; le même avantage est octroyé aux veuves âgées de plus de soixante-quinze ans des personnes mentionnées ci-avant.

Attention ! Une personne seule n'ayant pas de charge de famille a droit, au maximum, à une part et demie (les demi-parts supplémentaires ne se cumulent pas).

Personnes à charge

L'administration imprime, dans le cadre 5 de la 1re page, les personnes à charge déclarées l'an dernier, à l'exception des enfants qui ne sont pas de droit à charge et qui doivent souscrire une demande de rattachement, auquel cas il y a lieu de remplir le cadre B de la deuxième page.

Vérifiez scrupuleusement les mentions préimprimées dans ce cadre 5, et en cas d'erreur, omission, ou si un enfant n'est plus à charge, répondez « non » à la question qui y est posée, et remplissez le cadre B, page 2, pour indiquer la situation qui doit être retenue : vous devez obligatoirement mentionner dans les cases appropriées le nombre des personnes à votre charge qui remplissent les conditions énumérées face à ces cases et rappelées ci-après, et indiquer les deux derniers chiffres de leurs années de naissance.

Pour le calcul de l'impôt, vos charges de famille sont appréciées au 1er janvier (ou au début de la période d'imposition s'il est postérieur au 1/1) ou au 31 décembre 1987 (ou à la fin de la période d'imposition si elle se situe avant le 31/12) selon la solution la plus avantageuse.

Si vous souscrivez une déclaration pour la première fois et si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

LES ENFANTS A CHARGE

Tout enfant né en 1987, enregistré à l'état civil, est compté à charge même s'il est décédé en cours d'année (réponse ministérielle à M. Yves Lancien, député, du 20 juillet 1981, n° 429, *J.O. A.N.* du 4 janvier 1982, page 13).

Vous bénéficiez d'une part entière, au lieu d'une demi-part, pour chaque enfant à charge à partir du troisième enfant.

Vous pouvez compter à charge vos enfants ou ceux de votre conjoint, légitimes ou naturels, adoptifs ou recueillis à votre foyer au cours de leur minorité (s'ils sont, dans ce dernier cas, à votre charge effective et exclusive) :

1) VOS ENFANTS CÉLIBATAIRES

a) ENFANTS AGÉS DE MOINS DE DIX-HUIT ANS. – Les enfants âgés de moins de dix-huit ans au 1er janvier 1987, ainsi que les enfants nés en 1987 et les infirmes, quel que soit leur âge, peuvent être comptés à charge (les enfants infirmes titulaires de la carte d'invalidité donnent droit à une demi-part supplémentaire ; ils comptent donc pour une part ou une part et demie, si vous avez au moins trois personnes à charge). S'ils ont perçu des revenus, ceux-ci doivent alors être ajoutés aux vôtres.

– *Cas des parents divorcés ou séparés.* – L'enfant est considéré à la charge du parent qui en a la garde (soit par décision judiciaire, soit de fait lorsqu'il n'y a pas eu de jugement).

Le parent qui n'en a pas la garde ne peut pas le déclarer à charge, mais peut déduire de ses revenus la pension alimentaire qu'il verse pour lui.

En cas d'exercice conjoint de l'autorité parentale, l'enfant est à la charge du parent chez lequel il réside habituellement, conformément à la décision du juge. En l'absence de cette indication et si les enfants sont hébergés alternativement par chacun des parents, ces derniers doivent alors désigner d'un commun accord celui d'entre eux qui doit les compter à charge et qui bénéficiera ainsi de la majoration du quotient familial. L'autre parent peut déduire de ses revenus le montant de l'obligation alimentaire (BOI 5B. 26-1987). Si vous êtes dans ce cas, joignez une note explicative à votre déclaration.

b) ENFANT AYANT ATTEINT L'AGE DE DIX-HUIT ANS EN 1987. – Vous pouvez le compter à charge tout en déclarant seulement les revenus qu'il a perçus avant la date de sa majorité.

L'enfant, de son côté, déclare les revenus qu'il a perçus depuis la date de sa majorité.

c) ENFANTS AGÉS DE PLUS DE DIX-HUIT ANS. – Ils sont, en principe, imposés à leur propre nom. Ils peuvent toutefois demander à être rattachés au foyer fiscal de leurs parents s'ils remplissent l'une des conditions suivantes :

– être âgés de moins de vingt et un ans ;

– être âgés de moins de vingt-cinq ans pour les étudiants ;

– effectuer leur service militaire légal, quel que soit leur âge.

L'OPTION POUR LE RATTACHEMENT

Cette option, annuelle, est irrévocable.

● Pour formuler cette option, utilisez la demande de rattachement figurant dans la notice explicative pour la déclaration simplifiée ou dans le cadre inférieur de la page 2 pour la déclaration normale.

● L'accord du parent est considéré comme établi dès lors qu'il a déclaré l'enfant à charge et a joint à sa déclaration l'option pour le rattachement.

Le contribuable qui accepte le rattachement bénéficie d'une demi-part supplémentaire ou, dans certains cas, d'une part.

● Le rattachement entraîne, pour le ou les parents, l'obligation d'inclure dans leurs revenus ceux perçus par l'enfant *pendant l'année entière.*

– *Cas des parents divorcés ou séparés.* – Le rattachement peut être demandé à l'un ou l'autre des parents, mais jamais aux deux à la fois.

2) VOS ENFANTS MARIÉS OU CHARGÉS DE FAMILLE

Lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :

– être âgés de moins de vingt et un ans,

– être âgés de moins de vingt-cinq ans lorsqu'ils sont étudiants,

– effectuer leur service militaire quel que soit leur âge,

ils peuvent opter pour le rattachement au foyer des parents (ou de l'un d'eux si ces derniers sont séparés).

● Ce rattachement est global : il s'applique au jeune ménage, même lorsqu'un seul des époux remplit les conditions pour être considéré à charge et, le cas échéant, à leurs enfants.

● Il peut être demandé à la famille de *l'un ou l'autre* des conjoints (jamais aux deux).

● L'avantage accordé au parent bénéficiaire de ce rattachement prend la forme d'*un abattement sur le revenu de 19 600 F par personne prise à charge.*

● Les revenus du jeune ménage sont imposés avec ceux du foyer de rattachement.

● En cas de mariage en cours d'année d'un enfant âgé de plus de dix-huit ans, un même contribuable ne peut, à la fois, bénéficier d'une majoration du nombre de parts et d'un abattement.

3) VOS ENFANTS INFIRMES

Ils peuvent être comptés à charge quel que soit leur âge (ils donnent droit à une part s'ils sont titulaires de la carte d'invalidité). Mais pour un enfant infirme majeur, vous pouvez renoncer à le compter à charge et déduire la pension alimentaire que vous lui versez (dans la limite de 19 600 F). Cette pension n'est pas soumise à l'impôt au nom de l'enfant s'il s'agit de frais de séjour payés à un établissement hospitalier.

4) VOS ENFANTS EFFECTUANT LEUR SERVICE MILITAIRE

Ils peuvent demander à vous être rattachés, quel que soit leur âge (pour l'option, voir plus haut).

Le service national au titre de l'aide technique ou de la coopération technique équivaut fiscalement au service militaire.

REMARQUE. – POUR LES ENFANTS MAJEURS : il est possible de déduire une pension alimentaire au lieu de les compter à charge. Cette mesure est surtout intéressante lorsqu'il n'est pas possible de compter un enfant à charge (étudiant de plus de vingt-cinq ans ou enfant de plus de vingt et un ans à la recherche d'un premier emploi). Elle permet également, en cas de divorce ou de séparation, au parent non bénéficiaire du rattachement et versant une pension à son enfant majeur de la déduire de ses revenus.

Les modalités et limites de déduction sont exposées plus loin sous le chapitre « Charges à déduire - Pensions alimentaires ». Si vous déduisez une telle pension, vous ne devez pas compter l'enfant à charge.

LES PERSONNES INVALIDES (AUTRES QUE VOS ENFANTS)

Il est possible de compter à charge toute personne invalide recueillie à votre foyer, sans qu'il soit nécessaire qu'il existe un lien de parenté entre elle et vous-même et sans exclusion en fonction du montant des ressources (elle donne droit à une part, ou une part et demie si vous avez au moins trois personnes à charge). Les conditions sont les suivantes :

– la personne doit obligatoirement vivre en permanence sous votre toit ;

– elle doit être titulaire de la carte d'invalidité d'au moins 80 % (carte prévue par l'article 173 du code de la famille et de l'aide sociale).

Bien entendu, vous devez, en contrepartie de cet avantage, déclarer ses revenus avec les vôtres, dans la catégorie correspondante (par exemple « Pensions, retraites, rentes... »).

(Lire la suite page 26.)

ATTENTION ! Pour vos revenus et vos charges, ne portez jamais les centimes. Arrondissez au franc.

1. – Traitements, salaires et pensions

Doivent être déclarés les rémunérations principales (salaires, primes, traitements, soldes, gages, indemnités) et les gratifications et pourboires notamment.

A. – SALAIRES, AVANTAGES EN NATURE ET INDEMNITÉS JOURNALIÈRES.

● Si vous ne percevez que des salaires qui ne donnent pas lieu à une déduction supplémentaire, vous n'avez que cette colonne à remplir, la déduction de 10 % pour frais professionnels étant calculée et déduite directement par l'ordinateur (pour chaque bénéficiaire, le minimum de déduction pour frais professionnels est de 1 800 F, sans toutefois pouvoir excéder le montant brut des salaires encaissés).

Cette déduction de 10 % est limitée à 61 190 F. Elle couvre les frais professionnels courants (trajet du domicile au lieu de travail, frais de repas, de vêtements spéciaux, de documentation, etc.) dont le remboursement constituerait une allocation imposable.

● Vous devez ajouter à votre salaire les avantages en nature si votre employeur vous loge, vous nourrit, vous fournit des prestations ou des marchandises (eau, gaz, chauffage, électricité...) ou met une voiture à votre disposition. Ces avantages doivent être évalués pour leur montant réel. Toutefois, pour la nourriture et le logement, et si votre salaire n'a pas dépassé 116 820 F en 1987, vous pouvez les évaluer d'après le tarif prévu en matière de sécurité sociale.

B. – CAS PARTICULIERS.

● *Salaires versés aux apprentis munis d'un contrat régulier d'apprentissage.* – Ne déclarez que la fraction du salaire excédant 35 700 F.

● *Service national.* – Les sommes et avantages en nature dont bénéficient les militaires non officiers pendant la durée légale du service national ou la durée correspondant à ce service national pour les engagés ne sont pas imposables. Il en est de même des indemnités perçues par les jeunes gens affectés au service de l'aide technique et de la coopération.

● *Etudiants.* – En dehors des indemnités des stages obligatoires (n'excédant pas trois mois) des élèves des écoles techniques, qui sont exonérées, les rémunérations perçues par les étudiants qui travaillent pendant la période des congés scolaires sont imposables selon les règles du droit commun.

En revanche, les bourses versées aux étudiants en fonction de critères de ressources pour leur permettre de poursuivre leurs études lorsqu'ils appartiennent à des familles modestes ne sont pas imposables.

● *Travailleurs privés d'emploi.* – Toutes les allocations de chômage versées par les ASSEDIC ou le FNE sont imposables.

REMARQUE. – Les allocations versées avant le 13 juillet 1987 par les ASSEDIC et employées pour l'acquisition de parts sociales d'une société coopérative ouvrière de production en constitution peuvent ne donner lieu à imposition qu'au titre de l'année au cours de laquelle ces parts sont transmises ou rachetées. Pour bénéficier de ce report d'imposition, vous devez en faire la demande expresse en annexe à votre déclaration ; les allocations versées à compter du 13 juillet 1987 pour créer ou reprendre une entreprise, quelle que soit sa nature, ne sont imposables pour leurs bénéficiaires que l'année de la cession de l'entreprise ou des actions ou parts de la société créée ou reprise.

● *Travaux d'utilité collective (TUC).* – L'indemnité versée par l'organisateur des travaux est exonérée. Seule est imposable la rémunération versée par l'Etat.

● *Dirigeants de société.* – Les allocations forfaitaires pour frais d'emploi doivent être ajoutées au salaire dans tous les cas, ainsi que les remboursements en cas d'option pour la déduction des frais réels ou de déduction supplémentaire.

L'administration a admis, lors d'une réponse à M. Zeller, député (BODGI 5 F-16-84), qu'une allocation de frais de déplacements calculée en fonction du barème kilométrique qu'elle publie chaque année ne revêt pas un caractère forfaitaire s'il est justifié du nombre de kilomètres parcourus, mais constitue un « remboursement ». Toutefois, il est indispensable de préciser la date, l'objet et l'importance des déplacements (arrêt du Conseil d'Etat du 14 décembre 1984), à défaut de quoi il s'agirait d'allocations forfaitaires imposables.

Parmi les remboursements de frais exonérés – sauf option pour les frais réels ou une déduction forfaitaire supplémentaire, – le fisc admet : les frais de déplacements professionnels autres que les trajets du domicile au lieu du travail (restauration, transport, hôtel), les invitations professionnelles au restaurant, les cadeaux offerts aux relations professionnelles, à condition qu'ils soient appuyés de justificatifs (BODGI 5 F-23-84).

● *Déduction des intérêts d'emprunts contractés pour souscrire au capital de sociétés nouvelles ou pour participer à des opérations de rachat d'entreprises.* – Peuvent être déduits du salaire les intérêts des emprunts contractés à partir de 1984 :

– pour souscrire au capital d'une société qui se crée (ou d'une SCOP issue de la transformation d'une société précédente) dans laquelle l'intéressé sera salarié ;

– pour racheter l'entreprise dans laquelle le contribuable exerce un emploi salarié.

Le montant déductible ne peut excéder 50 % du salaire versé par la société nouvelle ou rachetée, ni la somme de 100 000 F.

Ces limites sont portées à la totalité du salaire versé par la société rachetée et à 150 000 F pour les rachats d'entreprises par leurs salariés, qui sont effectués à compter du 15 avril 1987.

La déduction n'est autorisée que si des titres sont conservés cinq ans au moins et si des justificatifs nécessaires sont joints à la déclaration.

● *Indemnité de départ à la retraite ou en préretraite.*

● NOUVEAU. – **En cas de départ volontaire, l'indemnité est exonérée dans la limite de 20 000 F (au lieu de 10 000 F les années passées).**

En cas de mise à la retraite sur décision de l'employeur, l'indemnité est exonérée à hauteur du montant de l'indemnité de mise à la retraite prévue par la convention collective de branche (avec minimum de 20 000 F).

Le surplus est imposable, mais peut donner lieu à l'échelonnement sur 1987 et les trois années antérieures (1984 à 1986). Il faut en faire la demande par note jointe à la déclaration.

● *Primes de départ volontaire.* – Elles sont imposables et peuvent donner lieu à échelonnement sur quatre ans sur demande du contribuable.

Toutefois, les indemnités de départ volontaire versées dans le cadre d'un plan global de réduction d'effectifs sont exonérées à concurrence du montant de l'indemnité qui aurait été perçue en cas de licenciement.

● *Indemnité de licenciement.* – Elle n'est pas imposable s'il s'agit de l'indemnité légale ou de l'indemnité prévue par une convention collective de branche, qui représente des dommages-intérêts. Quant aux indemnités allouées en application de clauses spéciales du contrat de travail ou d'accords particuliers avec l'employeur, elles ne sont imposables que pour la partie qui excède l'indemnité légale ou conventionnelle.

La fraction imposable de l'indemnité de licenciement peut, à la demande des intéressés, être répartie sur 1987 et les trois années antérieures.

● *Délai-congé.* – Lorsque le délai-congé se répartit sur plus d'une année civile, l'indemnité compensatrice due en application du code du travail peut être déclarée par le contribuable en plusieurs fractions correspondant respectivement à la part de l'indemnité afférente à chacune des années considérées.

Exemple : Licencié le 1er décembre 1987, et percevant une indemnité compensatrice de délai-congé de six mois, le contribuable pourra rattacher :

– à ses revenus de 1987, la fraction de l'indemnité afférente au mois de décembre 1987 (soit un mois) ;

– à ses revenus 1988, la fraction de l'indemnité afférente aux mois de janvier à mai 1988.

● *Rémunérations versées en cas de maladie.* – Les indemnités journalières versées par les organismes de Sécurité sociale et de la Mutualité sociale agricole ou pour leur compte sont soumises à l'impôt sur le revenu dans les mêmes conditions que les salaires.

Sont exonérées les indemnités journalières :

● d'accidents du travail,

● de repos, versées aux femmes pendant leur congé de maternité,

● de maladie, versées aux assurés reconnus atteints d'une maladie comportant un traitement prolongé et des soins particulièrement coûteux.

Les rémunérations qu'une entreprise verse en sus des prestations journalières de Sécurité sociale sont imposables (à déclarer dans la colonne « salaires »). Il en est de même si ces sommes sont payées par l'intermédiaire du comité d'entreprise ou versées par un organisme de retraite ou d'assurance directement au bénéficiaire pour le compte de l'employeur.

Lorsqu'un salarié se couvre personnellement du risque de perte de salaire en cas de maladie, auprès d'une compagnie d'assurances, les primes versées ne sont pas déductibles. Corrélativement, les sommes reçues en exécution du contrat ne sont pas imposables.

Enfin les sommes versées en cas de maladie ou de maternité par les régimes spéciaux qui assurent le maintien du salaire sont toujours imposables (par exemple le régime des fonctionnaires).

C. – FRAIS RÉELS JUSTIFIÉS.

Vous avez la possibilité, si vous estimez que la déduction forfaitaire pour frais de 10 % est insuffisante eu égard aux frais que vous avez engagés au cours de l'année 1987, de demander que vos frais réels soient retenus, à la condition de fournir un état détaillé dans le cadre « autres renseignements » (page 6 de la déclaration normale ou page 2 de la notice pour la déclaration simplifiée) et de conserver les justificatifs que le service des impôts peut exiger.

Vous devez alors ajouter à vos salaires les indemnités forfaitaires ou les remboursements de frais qui vous ont été alloués par votre employeur. Si vous avez reçu la déclaration simplifiée, portez vos frais réels sur le « feuillet A », page 11 de votre notice.

● *Dépenses de mobilier, matériel et outillage pour les besoins de la profession.* – Vous pouvez déduire les matériels de bureau autres que les meubles dont le prix unitaire n'excède pas 300 F hors taxes ainsi que les matériels et outillages (autres que de transport et de bureau) dont le prix d'achat n'excède pas 1 500 F hors taxes. Au-delà de ces limites, seule la dépréciation annuelle est déductible.

● *Frais d'études et d'examens.* – Ils sont déductibles à titre de dépenses professionnelles lorsque les diplômes recherchés permettent l'amélioration de la situation professionnelle ou l'accès à une autre profession.

● *Frais supplémentaires de repas.* – Si vous n'avez pas conservé les justificatifs précis, ils peuvent être évalués à une fois et demie le montant du minimum horaire garanti par repas, soit en moyenne pour 1987 de 21,06 F à 21,78 F. Bien entendu, vous devez justifier de la réalité et du nombre de repas pris à l'extérieur.

● *Frais de transport du domicile au lieu de travail.* – La déduction est admise lorsque le maintien du domicile dans un lieu différent du lieu de travail ne présente pas un caractère anormal (arrêt du Conseil d'Etat du 20 mars 1970, requête 75730). Pour les grandes villes, il est admis que les salariés habitant en banlieue puissent déduire, dans le cadre des frais réels, leurs frais de transport.

Il s'ensuit que, dans le cas où le contribuable réside dans un lieu éloigné de celui de son travail, il lui appartient d'établir que cette circonstance n'a pas un caractère anormal, compte tenu du lieu où il exerce son activité et des circonstances propres à son cas particulier.

En revanche, si c'est pour des raisons de convenances personnelles que vous avez fixé votre habitation loin de votre lieu de travail, vous ne pouvez prétendre à la déduction des frais de transport.

Pour évaluer vos frais de voiture dans le cas où vous ne disposez pas de la totalité des justificatifs, l'administration publie, à titre indicatif, un tableau des prix de revient kilométriques suivant la puissance du véhicule, le nombre de kilomètres parcourus pour la profession qu'il vous appartient de justifier et la nature des parcours : ville ou route *(voir tableau ci-dessous)*.

Prix de revient kilométrique (1987, frais de garage exclus).

Le tarif à retenir est celui du kilométrage qui se rapproche le plus de la distance professionnelle parcourue annuellement	Kilométrage professionnel-type			
	5 000 km		10 000 km	
Puissance des véhicules	Ville	Route	Ville	Route
	F	F	F	F
3 CV	1,65	1,63	1,12	1,10
4 CV	1,87	1,85	1,25	1,23
5 CV	2,19	2,16	1,43	1,41
6 CV	2,24	2,21	1,48	1,45
7 CV	2,34	2,30	1,56	1,51
8 CV	2,55	2,49	1,69	1,64
9 CV	2,61	2,55	1,75	1,69
10 CV	2,76	2,68	1,86	1,78
11 CV	2,83	2,75	1,93	1,85
12 CV	3,05	2,96	2,07	1,98
13 CV et au-dessus	3,11	3,01	2,13	2,03

Les chiffres du tableau sont des francs par kilomètre.

● *Loyers des locaux professionnels.* – Ils sont déductibles si ces locaux ne sont pas à usage mixte (habitation et profession).

● *Voyageurs représentants de commerce.* – Les dépenses occasionnées par les relations avec la clientèle (correspondances, invitations, cadeaux...) peuvent être évaluées, en cas d'impossibilité de fournir les justificatifs, à 2 % des commissions avec un maximum forfaitaire de 3 500 F (BODGI 5-F-19-86 du 26/8/1986).

D. – DÉDUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES.

L'exercice de certaines professions ouvre droit à une déduction supplémentaire pour frais. Vous devez indiquer le montant de votre revenu qui y correspond, ainsi que le taux admis pour en permettre le calcul (vous devez ajouter vos indemnités de frais à votre salaire). Cette déduction est limitée à 50 000 F.

Une déduction supplémentaire de 25 % est accordée aux écrivains et compositeurs pour les droits d'auteur intégralement déclarés par des tiers et soumis au régime fiscal des salaires. Elle est limitée à 50 000 F (si vous percevez d'autres salaires ouvrant droit également à une déduction supplémentaire, indiquez, dans le cadre « autres renseignements » de la déclaration, par taux de déduction, le détail et la nature des sommes bénéficiant des déductions).

E. – PENSIONS, RETRAITES ET RENTES VIAGÈRES A TITRE GRATUIT.

Il faut entendre par rentes viagères à titre gratuit celles dont le paiement n'est pas effectué en contrepartie du versement d'un capital en argent ou de l'aliénation d'un bien meuble ou immeuble.

● **Principales exonérations.**

Sont exonérées de l'impôt sur le revenu : l'allocation aux vieux travailleurs versée par les caisses de Sécurité sociale, l'allocation aux adultes handicapés, l'allocation supplémentaire allouée par le Fonds national de solidarité, la pension versée aux victimes militaires ou civiles de la guerre, les rentes viagères servies à titre de dommages-intérêts en vertu d'une condamnation judiciaire pour la réparation d'un préjudice corporel entraînant une incapacité permanente totale, les pensions et les rentes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, la pension alimentaire versée, pour un ascendant disposant de faibles ressources, directement à une maison de retraite ou à un établissement hospitalier.

● **Doivent être déclarées sous cette rubrique :**

– les pensions de vieillesse et de retraite servies par le régime général de la Sécurité sociale ou les autres régimes, par les régimes complémentaires de retraite et de prévoyance, pensions des fonctionnaires civils et militaires ;

A NOTER. – Si le paiement de votre pension a été mensualisé en 1987, des aménagements ont été prévus pour que l'imposition ne porte dans tous les cas que sur douze mensualités. Les calculs sont effectués par votre organisme payeur. Vous faites figurer sur votre déclaration la somme indiquée par cet organisme.

– les pensions d'invalidité (sauf : les pensions d'assurance-invalidité dont le montant n'excède pas l'allocation aux vieux travailleurs et si les ressources de l'intéressé ne dépassent pas le plafond prévu pour l'attribution de cette allocation ; les pensions allouées en vertu du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre) ;

– les pensions alimentaires ou assimilées (rentes versées en cas de divorce) servies en exécution des obligations résultant des dispositions du code civil ;

– l'allocation de garantie de ressources servie aux travailleurs en préretraite, ou à ceux qui cessent volontairement leur activité professionnelle dans les conditions prévues par l'accord interprofessionnel du 13 juin 1977 ; les allocations servies en vertu de conventions du Fonds national de l'emploi après l'âge de 60 ans ;

– les rentes constituées à titre gratuit dont le régime d'imposition est identique à celui des pensions.

Le plafond maximum de l'abattement de 10 % dont bénéficient les pensions et rentes est fixé à 25 900 F. Il s'apprécie par foyer. En revanche, l'abattement minimum reste fixé à 1 800 F par bénéficiaire. Lorsque le plafond doit jouer (foyer percevant des pensions dont le montant est supérieur à 259 000 F), il est, pour le calcul de l'abattement de 20 % (*cf.* § F. ci-après), réparti au prorata des pensions de chacun.

REMARQUE. – Rachats de cotisations de retraite (joignez dans tous les cas une note justificative à votre déclaration) : ils sont déductibles des salaires ou, le cas échéant, des pensions de la personne qui a personnellement effectué les rachats.

Si le bénéficiaire ne dispose pas de salaires ou pensions, les rachats doivent être portés dans la rubrique des charges déductibles « Déductions diverses ».

F. – ABATTEMENT DE 20 % SUR LES SALAIRES ET PENSIONS.

Cet abattement ne s'applique qu'à la fraction des salaires et pensions nets de chaque bénéficiaire n'excédant pas 554 000 F. Il est donc limité à 110 800 F.

Son taux est ramené à 10 % pour la fraction comprise entre 320 000 F et 554 000 F des salaires nets versés à des dirigeants par des sociétés dans lesquelles ils contrôlent plus de 35 % des droits sociaux. Cette limite de 320 000 F s'applique à l'ensemble des rémunérations en cause et non plus à leur montant unitaire.

G. – RENTES VIAGÈRES A TITRE ONÉREUX (en contrepartie de l'aliénation d'un capital ou d'un bien meuble ou immeuble).

Utilisez une colonne pour chaque rente et inscrivez le montant brut annuel de vos rentes et l'âge que vous aviez au moment de l'entrée en jouissance. Désormais, la fraction imposable de ces rentes est calculée par l'ordinateur. Elle est égale à : moins de 50 ans : 70 % ; 50 à 59 ans : 50 % ; 60 à 69 ans : 40 % ; plus de 69 ans : 30 %. Si vous percevez une rente viagère en vertu d'une clause de réversibilité, inscrivez l'âge que vous aviez au moment du décès du précédent bénéficiaire. Si elle a été initialement constituée au profit d'un ménage, c'est l'âge du conjoint le plus âgé au moment de l'entrée en jouissance qui peut être retenu.

H. – REVENUS PERÇUS DANS LE CADRE DE CONVENTIONS INTERNATIONALES ou par des fonctionnaires internationaux ou par des salariés envoyés à l'étranger par leur employeur et fiscalement domiciliés en France.

Si vous êtes dans un des cas prévus pour bénéficier de l'exonération des revenus « étrangers », déclarez ligne YA de la rubrique 1 ces revenus exonérés qui doivent être pris en compte pour le calcul du « taux effectif » d'imposition applicable à vos autres revenus normalement imposables (excluez toutefois de ce montant les indemnités d'expatriation). Donnez le détail de ces revenus exonérés page 6 de votre déclaration. Si vous avez reçu une déclaration simplifiée, vous trouverez la rubrique en cause page 11 de votre notice (à joindre à la déclaration).

2. – Revenus des valeurs et capitaux mobiliers

Un abattement unique s'applique globalement sur les revenus d'obligations et d'actions. Son montant, fixé à 5 000 F, est porté à 8 000 F si vous avez plus de soixante-cinq ans ou à 10 000 F si vous êtes marié.

a) Revenus de créances, dépôts, cautionnements et comptes courants (ligne A).

● Doivent notamment être déclarés sous cette rubrique, pour leur montant brut et lorsqu'ils ne sont pas inclus dans les recettes provenant d'une entreprise industrielle, commerciale, artisanale, non commerciale ou agricole, les produits :

– des créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires ;
– des dépôts à vue ou à échéance fixe ;
– des cautionnements en numéraire ;
– des comptes courants ;
– des clauses d'indexation afférentes aux sommes mises ou laissées à la disposition des sociétés par leurs associés ;
– des bons de capitalisation d'une durée inférieure à six ans, sauf option pour le prélèvement libératoire.

Pour les bons de caisse, il faut ajouter au produit perçu le montant du crédit d'impôt, ce dernier étant par ailleurs porté ligne M.

● Sont exonérés d'impôt les intérêts du livret A de caisse d'épargne, du livret bleu d'une caisse de crédit mutuel, du compte épargne-logement (ou d'un plan), du livret d'épargne du travailleur manuel, du CODEVI ou du livret d'épargne d'entreprise.

b) Revenus de valeurs mobilières (lignes D, F, H et J).

● Il s'agit :

– des intérêts, arrérages et produits de toute nature des obligations, effets publics et autres titres d'emprunts négociables ;

– des revenus des actions et parts sociales distribués par des personnes morales soumises ou non à l'impôt sur les sociétés, à l'exception des sommes distribuées aux associés en nom.

● Les revenus suivants sont exonérés :

– les intérêts de l'emprunt 4,5 % de 1973 ;

– les produits des parts des nouveaux fonds communs de placements à risque, sous certaines conditions ;

– les produits des titres déposés sur les engagements d'épargne à long terme.

● En dehors des jetons de présence et des distributions n'ayant pas le caractère de dividendes, les revenus des valeurs mobilières peuvent avoir supporté soit une retenue à la source (obligations, titres d'emprunts), soit l'impôt sur les sociétés ou le précompte en tenant lieu, soit un impôt étranger éventuellement imputable en France. Tout ou partie de cette retenue ou de cet impôt constitue un crédit d'impôt (valeurs à revenu fixe ou valeurs étrangères) ou un avoir fiscal (50 % des dividendes nets des actions françaises).

● Pour déclarer ces revenus, conformez-vous aux indications figurant sur les justificatifs qui vous sont remis par les établissements payeurs et qui doivent, obligatoirement, être joints à votre déclaration : la somme à déclarer comprend le revenu net perçu auquel s'ajoute le montant du crédit d'impôt ou de l'avoir fiscal. Le montant du crédit d'impôt et de l'avoir fiscal, arrondi au franc supérieur, doit être déclaré ligne M : il sera déduit du montant brut de l'impôt et, s'il est supérieur à ce dernier, restitué. Ne déclarez pas le crédit d'impôt se rapportant à des revenus mobiliers exonérés, il n'est pas déductible.

● L'abattement mentionné plus haut vous est accordé automatiquement. Vous ne devez pas le déduire.

Un abattement supplémentaire de 1 000 F est accordé pour les intérêts de l'emprunt d'Etat 8,80 % de 1977 (ligne D).

● Vous pouvez déduire, ligne L, les frais de garde de vos valeurs.

En raison de l'abattement commun aux revenus d'obligations et d'actions, vous pouvez avoir opté pour le prélèvement libératoire sur vos produits d'obligations alors que cette option vous a été défavorable. Dans cette situation, déclarez ligne P le montant des revenus d'obligations que vous avez soumis au prélèvement libératoire (il figure sur le justificatif de la banque, sous l'avoir fiscal). L'ordinateur imputera l'abattement, d'abord sur vos revenus d'actions, puis sur vos revenus d'obligations, et s'il apparaît que vous ne profitez pas à plein de l'abattement en raison de votre option, le trop versé sera automatiquement calculé et déduit de votre impôt, voire restitué.

● Si votre impôt est au moins égal à 370 F, vos revenus de valeurs et capitaux mobiliers déclarés au § 2 supportent un impôt complémentaire de 1 %.

Les contribuables qui perçoivent les revenus ou plus-values énumérés ci-après ont dû en principe recevoir une déclaration normale. Ceux qui auraient reçu un formulaire simplifié et qui seraient néanmoins concernés utiliseront le « feuillet A », à la dernière page de leur notice, pour déclarer ces revenus.

3. – Revenus fonciers

● Ne sont à déclarer ici que les revenus des immeubles bâtis ou non bâtis *donnés en location* et les revenus des immeubles dont le contribuable se réserve la jouissance, mais qui ne sont pas affectés à l'habitation (terrains non cultivés réservés à la chasse...), *ainsi que les revenus accessoires* qui ont leur origine dans le droit de propriété ou d'usufruit (droit d'affichage, droit de chasse...) et qui proviennent de propriétés dont vous vous réservez la jouissance ou que vous donnez en location. Il en est ainsi par exemple des sommes perçues en contrepartie de la location, à un particulier ou à une société, de panneaux ou d'emplacements publicitaires situés sur un terrain ou une maison vous appartenant.

ATTENTION ! – Les entreprises ou les professionnels de la publicité déclarent à l'administration fiscale les sommes versées au titre du droit d'affichage.

● Les dépôts de garantie sont déclarés, le cas échéant, au départ du locataire. (Conseil d'État, 8 mai 1981, requête nº 19.171.)

● Si vous louez un appartement meublé ou des locaux nus mais à une personne ou à une société de gestion qui les destine à la location meublée et si la location présente un caractère commercial en raison des modalités du bail, reportez-vous au § b « Loueurs en meublé non professionnels » du chapitre 4.

● Vous devez joindre à votre déclaration l'annexe bleue nº 2044. Si vous ne l'avez pas reçue, demandez-la à votre centre des impôts (ou dans certaines mairies), **ainsi que la notice explicative dans laquelle vous trouverez notamment la liste des travaux déductibles (réparations, entretien, amélioration de l'habitation – chauffage, sanitaire..., à l'exclusion des travaux de construction ou d'agrandissement, – travaux sur des bâtiments ruraux).**

● Copropriétaires : pour être déductibles, les provisions pour travaux avancées au syndic doivent avoir été reversées en 1987 par ce dernier aux entrepreneurs (conservez l'attestation du syndic).

● **Sort des déficits fonciers.**

1) En principe, ils ne peuvent s'imputer que sur d'autres revenus fonciers réalisés la même année, ou les cinq années suivantes s'il s'agit d'immeubles urbains, ou les neuf années suivantes pour des propriétés rurales.

2) Exceptionnellement des déficits fonciers peuvent être admis en déduction des autres revenus (ils doivent alors être détaillés sur la page 4 de l'annexe nº 2044) ; c'est le cas des déficits :

– provenant d'immeubles classés monuments historiques (les loyers sont inscrits page 4 de l'annexe) ;

– subis par les nus-propriétaires tenus d'effectuer les travaux de grosses réparations (art. 605 du code civil) ou résultant de travaux exécutés dans le cadre d'une opération groupée de restauration immobilière (et non pas d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat ; les travaux réalisés par un seul propriétaire agissant isolément ne sont pas imputables sur le revenu global mais doivent être déduits page 2 de l'annexe : arrêt du Conseil d'État du 22 juin 1983).

3) En pratique, pour les déficits subis en 1987, il vous suffit de les reporter sur la ligne B de la rubrique « Revenus fonciers » de la déclaration nº 2042 (ou du « feuillet A » si vous avez reçu la déclaration simplifiée) ou sur la ligne N dans les cas exceptionnels visés ci-dessus. L'administration fera les calculs.

Si des déficits des années antérieures n'ont pu encore être imputés, vous les mentionnerez sur la ligne D de la rubrique REVENUS FONCIERS ou, s'il s'agissait des déficits exceptionnels cités ci-dessus (immeubles historiques...), à la rubrique « DÉFICITS GLOBAUX », rubrique 6, ligne Y.

Si vous avez demandé à bénéficier en 1985, 1986 ou 1987 d'une réduction d'impôt pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf situé en France, vous vous êtes engagé(e) à le louer non meublé à usage d'habitation principale pendant une durée de neuf ans (achat avant le 1/6/86) ou six ans (achat à partir du 1/6/86). Vous devez alors inscrire sur l'annexe nº 2044 les nom et prénom du ou des locataires. D'autre part, pour un achat ou une construction d'un logement neuf réalisé à partir du 1/6/86, vous bénéficiez pour les loyers des 10 premières années de location d'une déduction forfaitaire au taux de 35 % au lieu de 15 %. Si l'engagement de louer le logement à usage d'habitation principale pendant six ans n'est pas respecté en 1987, vous devez réintégrer le supplément de déduction (20 %) obtenu en 1986. Portez le montant de ce supplément sur la ligne 35 de l'annexe nº 2044.

4. – Revenus des professions non salariées

Si vous relevez du régime du bénéfice réel ou de la déclaration contrôlée, reportez vos résultats et plus-values éventuelles à la rubrique 4 en distinguant selon qu'ils proviennent ou non d'une activité relevant d'un centre ou d'une association agréés.

a) BÉNÉFICES AGRICOLES

Est exploitant agricole tout contribuable (propriétaire exploitant, métayer ou fermier) qui tire un revenu régulier de la vente des produits qu'il récolte (même s'il exerce une autre activité). Il en est de même si vous êtes membre d'une société de personnes ayant pour objet l'exploitation d'une propriété agricole ou forestière, d'un GAEC ou d'un groupement forestier.

● **Régime du forfait.**

Vous devez souscrire une déclaration spéciale nº 2342 avant le 1er avril. Si vous n'avez pas d'autre revenu, vous disposez pour souscrire votre déclaration d'ensemble d'un délai allant jusqu'au dernier jour du mois suivant celui de la publication des bénéfices forfaitaires au *Journal officiel*.

Mais si vous avez d'autres revenus, vous êtes tenu de souscrire la déclaration générale des revenus dans le délai normal, en inscrivant une croix dans la case de la ligne E, F ou G, colonne J (forfait non encore fixé).

Si vous avez une activité de tourisme à la ferme ou si vous effectuez des travaux forestiers pour des tiers, et si vos recettes correspondantes n'excèdent pas 100 000 F, vous pouvez inscrire le montant brut de ces recettes commerciales accessoires colonne P du § A : dans ce cas, un abattement de 50 % vous sera automatiquement accordé.

REMARQUE. – Les revenus accessoires (location du droit d'affichage, de chasse, d'exploitation de carrières, redevances tréfoncières...) perçus par les propriétaires exploitants agricoles sont des revenus fonciers (déclaration nº 2044), sauf lorsque les terres sont inscrites à l'actif d'une exploitation soumise au régime du bénéfice réel. Dans ce dernier cas, ces produits sont imposables dans la catégorie des bénéfices agricoles.

● **NOUVEAU. – Régime transitoire : ce régime s'applique aux exploitants individuels dont la moyenne des recettes des deux années précédentes (1985-1986) est comprise entre 500 000 F et 750 000 F et qui ne sont pas déjà soumis à un régime réel d'imposition. Les forfaitaires peuvent opter pour le régime transitoire. Les exploitants ne peuvent relever de ce régime pendant plus de cinq ans. Il se caractérise par des obligations comptables réduites. Vous devez alors souscrire la déclaration spéciale nº 2136 et la déclaration d'ensemble des revenus le 2 mai 1988 au plus tard.**

● **Régime du bénéfice réel simplifié.**

Ce régime est applicable soit sur option, soit obligatoirement lorsque les recettes de l'exploitation sont comprises entre 500 000 F et 1,8 million de francs pendant deux années consécutives (1985 et 1986).

Vous devez alors souscrire la déclaration spéciale nº 2 139, un bilan simplifié nº 2139 A et la déclaration d'ensemble des revenus avant le 1er mars si l'exercice ne coïncide pas avec l'année civile, le 2 mai au plus tard dans le cas contraire.

● **Régime du bénéfice réel normal.**

Si la moyenne de vos recettes de 1985 et 1986 excède 1,8 million de francs, vous êtes de plein droit sous ce régime. Vous pouvez également opter pour ce régime si vous relevez du forfait ou si vos recettes sont comprises entre 500 000 F et 1,8 million de francs. Dans ce cas, vous devrez déposer la déclaration spéciale nº 2 143 et la déclaration des revenus avant le 1er mars si l'exercice comptable ne coïncide pas avec l'année civile, le 2 mai au plus tard dans le cas contraire.

● **Déduction des déficits.**

Ils ne peuvent donner lieu à imputation sur le revenu global lorsque le revenu net d'autres sources dont dispose le contribuable excède 70 000 F.

b) BÉNÉFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

En dehors des personnes qui exercent leur activité à titre professionnel, soit personnellement, soit comme associé d'une société de personnes, des particuliers peuvent être imposables dans cette catégorie de revenus lorsqu'ils réalisent certaines opérations :

– achats et reventes d'immeubles soit à titre d'intermédiaire, soit à titre personnel mais habituel ;

– location d'établissements industriels ou commerciaux munis du matériel ou du mobilier nécessaires à leur exploitation ;

– location en meublé ; toutefois, les personnes qui louent ou sous-louent en meublé une ou plusieurs pièces de leur habitation principale sont exonérées pour les produits de cette location, à la double condition que les pièces louées constituent, pour le locataire, sa résidence principale et que le prix de location demeure fixé dans des limites raisonnables. Les locations de chambres d'hôtes n'excédant pas 5 000 F par an sont également exonérées.

● **Régime du forfait.**

C'est le régime normal des petites entreprises dont le chiffre d'affaires n'excède pas 500 000 F (150 000 F pour un prestataire de services). Il faut alors déposer une déclaration spéciale nº 951 M au plus tard le 16 février. Si votre bénéfice forfaitaire a déjà été fixé pour 1987, vous devez reporter le chiffre sur la déclaration des revenus, colonne K (dans ce cas, la déclaration 951 M peut être déposée jusqu'au 2 mai) ; si le bénéfice de 1987 doit être fixé en 1988, il convient de cocher la case correspondante de cette colonne.

● **Régime simplifié d'imposition des petites et moyennes entreprises.**

La loi fixe à 3 millions (900 000 F pour les prestataires de services) la limite d'application de ce régime (dont peuvent également bénéficier, sur option, les forfaitaires).

Vous devez établir la déclaration de vos résultats sur le formulaire 2031 et reporter le bénéfice (ou le déficit) sur la déclaration des revenus. Le délai de déclaration est fixé au 2 mai.

● **Régime du bénéfice réel pour les entreprises les plus importantes.**

Vous devez établir la déclaration de résultats nº 2 031 et les tableaux comptables annexes ; le délai de déclaration est fixé au 2 mai.

Les résultats sont reportés sur la déclaration d'ensemble.

● **Loueurs en meublés non professionnels.**

Si le montant total des loyers que vous avez perçus en 1987 n'excède pas 21 000 F (DOM sauf Guyane, 30 000 F), vous pouvez vous dispenser de la déclaration nº 951. Joignez simplement à votre déclaration une note donnant le montant et le lieu de vos locations et portez, colonne M du § A *le montant brut des recettes.* L'abattement de 50 % avec minimum de 1 500 F sera calculé par l'ordinateur.

ATTENTION ! – Si vous avez opté pour un régime de bénéfice réel, vous ne pouvez déduire vos déficits éventuels que des bénéfices retirés de l'activité de location (portez vos résultats ligne UL du § D s'il s'agit d'un bénéfice, ligne VL s'il s'agit d'un déficit).

c) REVENUS NON COMMERCIAUX

● *Déclaration contrôlée* (nº 2035). – Ce régime est obligatoire pour les titulaires de charges et offices et pour les personnes ayant réalisé en 1987 plus de 175 000 F de recettes brutes (non compris les gains exceptionnels et les honoraires rétrocédés déductibles). Toutefois, les contribuables dont les recettes ont pour la première fois dépassé la limite de 175 000 F en 1987 sont autorisés à demeurer soumis au régime de l'évaluation administrative pour la fixation du bénéfice de cette année. Les adhérents des associations agréées et les associés d'une société civile de moyens ont en principe jusqu'au 31 mars pour déposer la déclaration 2035.



● *Evaluation administrative* (nº 2037). – Ce régime est applicable aux personnes non soumises obligatoirement (ou qui n'ont pas opté) au régime de la déclaration contrôlée.

REMARQUE. – Les contribuables imposés dans cette catégorie (quel que soit le régime) peuvent déterminer leurs frais professionnels d'automobile par application du barème forfaitaire publié pour les salariés (voir chapitre 1 « Traitements et salaires »). Il s'agit, bien entendu, d'une simple option, les intéressés conservant la possibilité de se conformer aux règles habituelles.

● *Revenus non commerciaux accessoires.* – Si vous avez des revenus non commerciaux accessoires n'excédant pas, remboursement de frais compris, 21 000 F et intégralement déclarés par des tiers (partie versante), vous pouvez les porter directement à la colonne N du § A « Régime du forfait ». Il convient de les inscrire pour leur montant brut : l'abattement de 25 % avec un minimum de 2 000 F sera calculé par l'ordinateur.

● Activités lucratives non professionnelles dont les déficits ne sont déductibles que des revenus de la même activité (certains droits d'auteur ou produits d'inventeur, gains de professionnels des jeux et courses) : déclarez les résultats obtenus ligne UM du § D, ou ligne VM s'il s'agit d'un déficit.

CAS PARTICULIERS :

Ont le caractère de revenus non commerciaux :

– les profits réalisés par les peintres et sculpteurs ;

– les revenus des photographes de mode non journalistes ;

– les droits d'auteur, intégralement déclarés par les tiers, lorsque l'écrivain, ou le compositeur, opte pour le régime des revenus non commerciaux ;

– les produits perçus par les héritiers des écrivains et compositeurs ;

– les produits perçus par les inventeurs : en principe, les produits provenant de la cession de brevets ou concession de licences d'exploitation sont imposables au taux proportionnel de 16 % (11 % si l'activité d'invention est exercée à titre principal) : les déficits subis par les inventeurs ne peuvent être déduits que des produits de même nature réalisés la même année ou les cinq années suivantes. Ils doivent être inscrits ligne VM. L'inventeur doit attendre la réalisation de bénéfices pour imputer les déficits antérieurs. Toutefois, lorsqu'un inventeur expose des frais pour prendre un brevet ou en assurer la maintenance sans percevoir des produits imposables, ou lorsqu'il perçoit des produits inférieurs à ces frais, le déficit correspondant est déductible du revenu global de l'année de la prise du brevet et des neuf années suivantes ; l'année de sa réalisation, ce déficit est reporté colonne W du § C. Joignez alors à votre déclaration une note dans laquelle vous justifiez bénéficier de ce régime spécial d'imputation des déficits.

d) ADHÉRENTS DES CENTRES DE GESTION OU ASSOCIATIONS AGRÉÉS.

Vous n'avez pas à calculer l'abattement auquel vous avez droit. Ne le déduisez pas, l'administration le calculera automatiquement.

Les adhérents des centres de gestion ou associations agréés, qui sont placés de plein droit ou sur option sous un régime réel d'imposition, bénéficient d'un abattement de 20 % de leur bénéfice imposable pour la fraction n'excédant pas 320 000 F et de 10 % au-delà de cette limite jusqu'à 554 000 F. Pour bénéficier de cet avantage, l'adhésion au centre ou à l'association doit être antérieure au 1er avril 1987.

REMARQUE :

● *Déduction du salaire du conjoint participant effectivement à l'exploitation.* – Ce salaire peut être déduit des résultats professionnels dans la limite de 56 000 F (douze fois le SMIC mensuel pour un travail effectif pendant l'année 1987 entière) si vous êtes adhérent d'un centre de gestion ou association agréés (cette limite demeure à 17 000 F si vous n'êtes pas adhérent).

e) PLUS-VALUES PROFESSIONNELLES.

● 1. – Si vous êtes industriel, commerçant, artisan ou agriculteur et que votre chiffre d'affaires dépasse la limite du forfait, les plus-values à court terme que vous avez réalisées doivent être incluses dans le revenu courant, tandis que les plus-values à long terme sont inscrites au § B de la rubrique 4 de la déclaration (taux 16 % ou 26 %).

Si vous exercez une profession libérale et si vos recettes dépassent 175 000 F, le régime est le même, excepté que le taux relatif à vos plus-values à long terme est égal à 11 %.

● 2. – Si vous êtes depuis au moins cinq ans commerçant, artisan, agriculteur ou membre d'une profession libérale et que vos recettes n'excèdent pas la limite du forfait ou de l'évaluation administrative, vos plus-values professionnelles sont exonérées sauf pour :

– les plus-values de cession de terrains à bâtir ;
– les plus-values de cession d'immeubles loués meublés si vous n'êtes pas inscrit au registre du commerce ou si, y étant inscrit, votre activité de loueur en meublé représente moins de 50 % de votre revenu global et moins de 150 000 F de recettes annuelles.

Si l'activité est exercée depuis moins de cinq ans, vous relevez du régime décrit au § 1 ci-dessus, sauf pour la vente de terres agricoles ou forestières qui suivent les règles des plus-values particulières décrites au chapitre 5, § I. Joignez alors une note annexe à votre déclaration spéciale faisant apparaître le détail de vos plus-values professionnelles.

5. – Les plus-values et gains divers

I. – Les immeubles

● Certaines ventes d'immeubles sont exonérées :

– la résidence principale, pourvu que vous l'ayez occupée pendant au moins cinq ans, ou depuis la date de l'achat, ou que vous soyez contraint de la vendre pour des impératifs d'ordre familial ou professionnel nécessitant un changement de résidence ;

– la première cession d'un logement (qu'il s'agisse d'une résidence secondaire ou d'un immeuble donné en location) lorsque le cédant ou son conjoint n'est pas propriétaire de sa résidence principale directement ou par personne interposée et que la cession est réalisée au moins cinq ans après l'acquisition ou l'achèvement. Toutefois l'exonération n'est pas applicable lorsque la cession intervient dans les deux ans de celle de la résidence principale. Ces délais de cinq ans et de deux ans ne sont pas exigés lorsque la vente est motivée par un impératif familial ou un changement de résidence ;

– les cessions inférieures à 30 000 F ;

– les cessions de terrains à bâtir possédés depuis au moins trente-deux ans ou des autres immeubles détenus depuis au moins vingt-deux ans ;

– les ventes de terrains agricoles, non exploités par le propriétaire, pour un prix n'excédant pas 5 F le mètre carré (11 F pour les cultures maraîchères, fruitières et pépinières ; 33 F pour les vignobles à appellation contrôlée et cultures florales ; 9 F pour les vignobles V.D.Q.S. ; 6 F pour les autres vignobles) ;

– les expropriations consécutives à une déclaration d'utilité publique sous condition du remploi, dans les six mois, dans l'achat de biens de même nature ou la construction d'un immeuble.

● En outre, quand le total des immeubles que vous possédez n'excède pas 400 000 F (plus 100 000 F par enfant à charge à partir du troisième), les plus-values immobilières réalisées ne sont pas prises en considération. De même, sont exonérées les ventes effectuées par des retraités non imposables à l'impôt sur le revenu.

ATTENTION. – Hormis les cas ci-dessus, lorsque vous réalisez une plus-value sur la vente d'un immeuble ou d'un logement, vous devez souscrire une déclaration spéciale nº 2049 de couleur verte. Réclamez-la à votre centre des impôts, avec la notice explicative nº 2049 bis qui vous permettra de déterminer votre plus-value, après application des coefficients d'érosion monétaire et des réductions et abattements auxquels vous avez droit lorsque vous déteniez votre bien depuis plus de deux ans (plus-value à long terme).

● La plus-value réalisée est soumise à l'impôt, mais avec application, si elle est à long terme, d'un système de quotient destiné à atténuer la progressivité du barème.

II. – Les métaux et objets précieux

A. – OR ET AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX.

Les ventes par des particuliers sont soumises à une taxe forfaitaire de 7 % tenant lieu d'imposition de la plus-value. Cette taxe est perçue notamment sur les ventes de lingots et de pièces. Aucune autre imposition n'est applicable.

B. – OBJETS PRÉCIEUX (bijoux, objets d'art, de collection ou d'antiquité).

En principe, les ventes que vous avez effectuées pour un montant supérieur à 20 000 F ont été soumises à une taxe forfaitaire de 6 % s'il s'agit d'une transaction privée et de 4 % s'il s'agit d'une vente publique.

Toutefois, si vous possédiez des pièces suffisantes pour justifier de la date et du prix de l'acquisition, vous avez pu, au moment de la vente, opter pour le régime général des plus-values des particuliers (prise en compte de l'érosion monétaire, inclusion de la plus-value dans les bases de l'impôt sur le revenu). Le service des impôts dont vous relevez vous a alors notifié son acceptation. Vous devez donc maintenant remplir la déclaration nº 2049.

III. – Gains de cession de valeurs mobilières et MATIF obligataires

● Pour les gains de cession de valeurs mobilières, vous ne devez souscrire une déclaration nº 2074 que si vous avez effectué, directement ou par personne interposée, pour un montant excédant 281 000 F :

– des opérations de Bourse au comptant ou sur le marché à règlement mensuel ;

– des cessions de gré à gré, à titre onéreux, de valeurs mobilières cotées ou négociées sur le marché hors cote, de droits portant sur ces valeurs ainsi que de titres représentatifs de telles valeurs (actions de SICAV, parts de fonds communs de placement quel que soit le nombre de porteurs de parts).

Les plus-values sont imposées au taux de 16 %.

REMARQUE IMPORTANTE. – Lorsque tous les titres que vous et les membres de votre foyer fiscal possédez sont réunis en un seul compte déposé chez un intermédiaire et lorsque celui-ci détermine lui-même le montant des gains réalisés, vous pouvez vous dispenser de remplir une déclaration nº 2074 : le gain net doit être reporté directement au § 5 de la déclaration nº 2042 (ou du « feuillet A » si vous avez reçu un formulaire simplifié) à laquelle devra être joint le document fourni par l'intermédiaire.

Dans ce cas, l'option afférente au prix d'acquisition des titres acquis avant le 1er janvier 1979 devra être exprimée dans une note jointe à la déclaration nº 2042, à moins que l'intermédiaire n'ait prévu de la faire figurer sur le document qu'il vous a adressé.

Si l'intermédiaire ne peut faire apparaître les pertes antérieures sur le document en cause, vous devez alors souscrire le formulaire nº 2074, afin de justifier du détail de l'imputation de ces pertes et ainsi de la diffé-

(Lire la suite page 28.)

(Suite de la page 27.)

rence avec le chiffre reporté sur la déclaration, rubrique 5, ligne B (J ou K).

● **NOUVEAU (profits sur MATIF). – Les profits sur MATIF, qui sont réalisés à titre occasionnel dans le cadre de contrats se référant à des emprunts obligataires ou à des actions sont imposables à 16 %. Ils doivent être déclarés sur le formulaire nº 2074 et reportés sur la déclaration d'ensemble à la rubrique 5 ligne B (J ou K).**

Pour les profits sur MATIF autres que ceux définis ci-dessus et réalisés depuis le 20 juin 1987, l'imposition est de 32 %. Le résultat figurant sur le formulaire 2074 doit être reporté sur la déclaration d'ensemble (rubrique 5, ligne BL).

IV. – Plus-values de cession de droits sociaux

– Déclarez ligne B, case N, le montant imposable des plus-values réalisées lors de la cession de droits sociaux de sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés dont vous avez détenu directement ou indirectement, à un moment quelconque au cours des cinq années précédentes, plus de 25 % des droits dans les bénéfices sociaux.

Le taux d'imposition est de 16 %. Les cessions à un membre de la famille sont imposables lorsque les titres sont conservés dans la famille moins de cinq ans, c'est-à-dire lorsque le cessionnaire, membre de la famille, revend les droits à un tiers.

V. – Distributions des sociétés à capital risque

Elles sont imposables au taux de 16 % et doivent être portées sur la ligne BP.

VI. – Levée d'option de souscription ou d'achat d'actions par les salariés

L'avantage réalisé lors de la levée d'option d'achat d'actions de leur société par les salariés est exonéré, mais à condition que les intéressés conservent ces actions pendant les cinq ans qui suivent l'attribution et, en outre, pendant l'année qui suit la levée d'option. Si ces conditions ne sont pas remplies et sauf cas de mise à la retraite, invalidité, décès, licenciement, l'avantage est imposable, après abattements spécifiques aux salaires (10 % et 20 %), selon le système du quotient qui est fonction du temps écoulé entre l'option et la levée d'option ou la cession des titres, décompté en années entières (le quotient peut donc être de 1, 1/2, 1/3 ou 1/4 : dans le premier cas, l'avantage s'ajoute purement et simplement aux salaires ; dans les trois autres cas, l'impôt est calculé sur l'avantage divisé par 2, 3 ou 4, puis le résultat est multiplié respectivement par 2, 3 ou 4).

UN CONSEIL. – Pour fournir les justifications concernant les charges, vous trouverez un cadre approprié dans la déclaration. Utilisez-le en le complétant des renseignements prévus : cela vous épargnera des notes annexes et des échanges de courrier inutiles avec votre centre des impôts.

6. – Charges à déduire du revenu

a) FRAIS DE GARDE DES ENFANTS.

● **NOUVEAU. – Les enfants de moins de sept ans au 31 décembre 1987 ouvrent droit à la déduction (moins de cinq ans auparavant).**

La déduction est autorisée aux contribuables seuls et aux couples mariés lorsque les deux conjoints travaillent ou ne peuvent exercer une activité en raison d'une longue maladie ou d'une infirmité. Elle est limitée à 10 000 F. Indiquez les nom et adresse de la gardienne.

b) PENSIONS ALIMENTAIRES.

Vous devez pouvoir justifier cette déduction. Indiquez les nom et adresse des bénéficiaires.

1) PENSION VERSÉE A UN ENFANT MAJEUR.

Est admise en déduction la pension alimentaire versée à un enfant majeur, célibataire ou marié, ne disposant pas de ressources suffisantes et auquel, par conséquent, ses parents doivent venir en aide (enfant sans emploi, étudiant de plus de 25 ans, enfant majeur non compté à charge par un parent divorcé ou séparé...).

Ainsi, vous pouvez porter ligne UC :

– la pension versée à un enfant majeur célibataire : elle sera admise dans la limite de 19 600 F par enfant (indiquez le nombre dans la case prévue) ;

– la pension versée à un enfant majeur marié (ou chargé de famille) : la limite est de 19 600 F si les beaux-parents de votre enfant participent également à l'entretien du jeune ménage (portez alors le chiffre 1 dans la case « nombre ») ; cette limite est portée à 39 200 F si vous assurez seul l'entretien du jeune couple ou de votre enfant chargé de famille : dans ce cas vous devez indiquer le chiffre 2 dans la case « nombre » et justifier que vous participez seul à l'obligation alimentaire en joignant à votre déclaration une note annexe où vous mentionnerez les nom et adresse des beaux-parents de votre enfant ou de votre ex-conjoint si vous êtes séparés.

Attention, cette déduction n'est possible que si vous ne comptez pas votre enfant parmi les personnes à charge. En effet, sous certaines conditions (voir rubrique « Enfants à charge »), vous avez peut-être intérêt à opter pour le rattachement de votre enfant à votre foyer. Il vous ouvre droit, si tel est le cas, à une majoration de votre nombre de parts s'il est célibataire. L'option pour l'une ou l'autre formule dépend de chaque situation particulière, et notamment du montant des revenus perçus par l'enfant en dehors de la pension alimentaire et du nombre de vos enfants (souvenez-vous qu'à partir du 3e enfant vous avez droit à une part par enfant).

Si vous déduisez une pension alimentaire, celle-ci est imposable au nom de votre enfant à concurrence de ce qui est admis en déduction.

Dans le cas du rattachement, vous ne pouvez pas déduire de pension alimentaire mais vous devez ajouter à vos revenus ceux qui ont été perçus par votre enfant (s'il a travaillé) ou par le jeune couple s'il est marié.

2) AUTRES PENSIONS ALIMENTAIRES (ligne UE de la déclaration).

Sont déductibles les pensions alimentaires versées aux ascendants et descendants (sauf en ce qui concerne les enfants majeurs : voir § 1 ci-dessus) en vertu de l'obligation alimentaire édictée par le code civil (à la condition de correspondre aux besoins de celui qui reçoit et aux ressources de celui qui donne) ou versées, entre époux séparés ou divorcés, en vertu d'une décision de justice lorsque le conjoint est imposé séparément.

Si aucune clause d'indexation n'a été prévue par le juge, vous pouvez revaloriser la pension que vous versez pour l'entretien des enfants mineurs dont vous n'avez pas la garde ou pour votre ex-conjoint. Utilisez à cette fin l'indice INSEE du coût de la vie.

Si vous vous acquittez en nature de l'obligation alimentaire en recueillant sous votre toit un de vos ascendants sans ressources suffisantes, vous pouvez déduire de votre revenu, sans avoir à fournir de justification, une somme correspondant à l'évaluation des avantages en nature retenue pour les cotisations de Sécurité sociale. En 1987, cette évaluation s'élève à 14 090 F.

Les pensions alimentaires, même en nature, doivent être déclarées par les bénéficiaires sous la rubrique « Pensions... » (lorsqu'elles ne sont pas déductibles, il est admis qu'elles ne soient pas imposables).

Rentes en capital prévues en cas de divorce.

La pension alimentaire due en cas de divorce, pour l'entretien d'un enfant mineur, peut être remplacée par le versement d'argent entre les mains d'un organisme accrédité chargé de verser à l'enfant une rente indexée. Dans ce cas, vous pouvez déduire une somme égale au montant du capital versé divisé par le nombre d'années au cours desquelles la rente doit être servie.

La déduction ne peut excéder 18 000 F par an pour un même enfant, cette limitation n'étant toutefois pas applicable pour un enfant infirme.

Vous devez joindre à votre déclaration, la première fois que vous pratiquez cette déduction, une attestation de l'organisme accrédité chargé du versement de la rente.

c) SOMMES VERSÉES A UNE AIDE A DOMICILE.

● **NOUVEAU. – Vous pouvez déduire, dans la limite de 10 000 F, les sommes que vous avez versées en 1987 à une aide à domicile si :**

– vous avez plus de soixante-dix ans et vivez seul, ou avec votre conjoint si vous êtes marié, sous votre propre toit ;

– vous (ou votre conjoint) êtes titulaire de la carte d'invalidité d'au moins 80 %, quel que soit votre âge ;

– vous avez à charge un enfant handicapé ouvrant droit au complément de l'allocation d'éducation spéciale (article L.541-1 du code de la sécurité sociale).

Il s'agit, par exemple, des sommes versées à une aide à domicile, à une association d'aides ménagères ou à une personne chargée de vous assister dans l'accomplissement des actes de la vie quotidienne.

Il faut porter ces sommes rubrique 6, case UP. – utilisez le cadre « Justificatifs de vos charges » pour préciser les nom et adresse des bénéficiaires de ces sommes.

d) DÉDUCTIONS DIVERSES.

Il s'agit des :

– rentes payées à titre obligatoire et gratuit et constituées avant le 2 novembre 1959 ;

– versements effectués pour la constitution de la retraite mutualiste des combattants et destinés à la constitution d'une rente donnant lieu à majoration de l'Etat (le montant maximum de cette rente a été porté de 4 650 F à 5 000 F à compter de 1987) ;

– intérêts payés, au titre des prêts de réinstallation ou de reconversion, par les Français rapatriés ou rentrant de l'étranger ;

– fraction des charges foncières relative aux monuments historiques ne procurant aucune recette à leurs propriétaires s'en réservant la jouissance ;

– versements obligatoires ou volontaires de cotisations ouvrières de Sécurité sociale qui n'ont pas été déduits d'un revenu particulier ; ne sont pas déductibles les charges sociales afférentes aux rémunérations versées aux employés de maison (réponse ministérielle Pierre Vallon, du 20 juin 1981 *J.O.* Sénat du 23-10-1981, p. 2165) ; il est rappelé que, les cotisations ouvrières (maladie, retraite, chômage...) ayant déjà été déduites du salaire, il n'y a pas lieu de les déduire une deuxième fois.

e) PERTES EN CAPITAL.

● **NOUVEAU. – Les personnes physiques qui ont souscrit au capital de sociétés créées à compter du 1er janvier 1987 peuvent déduire les pertes en capital subies en cas d'échec de la société. Il en est ainsi à la condition que la société soit soumise à l'impôt sur les sociétés, exerce une activité industrielle ou commerciale et se trouve en état de cessation de paiement dans les cinq ans qui suivent sa constitution.**

La perte, qui est égale au montant de la souscription diminué des sommes éventuellement récupérées, est déductible dans la limite de 200 000 F pour les contribuables mariés et 100 000 F pour les autres contribuables.

Cette perte doit figurer à la rubrique 6, case UT. Il faut joindre à la déclaration une attestation de souscription et une copie du jugement concernant l'entreprise.

f) DONS AUX ŒUVRES.

● **ATTENTION : la déduction est subordonnée à la production de reçus :**

– les versements à l'ensemble des œuvres ou organismes d'intérêt général de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, familial ou culturel (non reconnus d'utilité publique) (indiquez leur montant ligne VE) seront admis en déduction dans la limite de 1,25 % du revenu net imposable ;

– les versements au profit de fondations ou associations reconnues en outre d'utilité publique ouvrent droit à une déduction supplémentaire de 4 % (s'ils sont effectués en totalité à ces dernières, la déduction est ainsi de 5 %). Mentionnez-les à la ligne VB.

● **NOUVEAU. – A compter de 1987 :**

– les dons faits aux organismes d'intérêt général (non reconnus d'utilité publique) sont déductibles dans la limite de 1,25 % du revenu imposable au lieu de 1 % ; la déduction est étendue aux dons



versés aux organismes de caractère humanitaire, sportif ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises ;

– la limite majorée de déduction de 5 % s'applique aux versements effectués au profit des associations cultuelles ou de bienfaisance autorisées à recevoir des dons et legs et du *Comité d'organisation des XVIes Jeux olympiques d'hiver d'Albertville et de la Savoie* ;

– la fraction annuelle des dons qui n'excède pas 600 F doit procurer un avantage en impôt d'au moins 25 %. Vous n'avez rien à calculer. Cet avantage minimal est déterminé automatiquement.

g) LA DÉTAXATION DU REVENU INVESTI EN ACTIONS.

Si vous (ou votre conjoint) êtes né avant 1932 et si vous avez bénéficié d'une déduction entre 1978 et 1981, vous pouvez déduire les sommes consacrées à de nouveaux achats d'actions de sociétés françaises ou de valeurs assimilées (SICAV). Cette déduction porte sur l'excédent des acquisitions sur les cessions réalisé au cours de l'année 1987.

Toutefois, si vous avez cédé de telles valeurs après le 1er juin 1978, la déduction est limitée au montant de l'excédent des acquisitions sur les cessions réalisé depuis cette date.

Deux autres conditions sont encore exigées :

– vous ou votre conjoint devez être en activité au 1/1/1987 ;

– vous ne devez pas avoir ouvert un CEA.

La déduction est automatiquement limitée à 6 000 F, augmentée de 500 F pour chacun des deux premiers enfants à charge et de 1 000 F par enfant à partir du troisième.

CETTE DÉDUCTION PEUT ÊTRE CUMULÉE avec l'abattement sur les revenus d'obligations et sur les dividendes.

● Normalement, vous avez dû recevoir une **notice spéciale nº 2041 AM** (qui est également disponible dans les centres des impôts), sur laquelle vous trouverez le détail des opérations ouvrant droit à déduction et les conditions de dépôt des valeurs et de conservation.

Si vous vendez des valeurs pour vous procurer des disponibilités, sauf licenciement, invalidité ou décès, les sommes désinvesties devront être ajoutées au revenu. En effet, les valeurs doivent être conservées pendant les quatre ans qui suivent l'année de la dernière déduction.

Toutefois, si vous n'avez pas bénéficié de la détaxation à partir de 1983, vous n'avez aucune somme à ajouter à votre revenu en cas de cession de vos valeurs en 1987.

Si vous n'avez pas respecté l'obligation de conservation indiquée ci-dessus, vous devez réintégrer à votre revenu imposable (ligne WB) l'excédent de cessions réalisé (dans la limite des déductions précédemment obtenues et non encore réintégrées) : pour calculer cet excédent de cessions, utilisez la fiche de calculs qui figure dans la notice spéciale nº 2041 AM. Vous pouvez d'ailleurs joindre, si vous le désirez, cette fiche de calculs à votre déclaration afin d'éviter toute demande d'explications.

Votre obligation de conservation peut prendre fin le 31 décembre de l'année de départ en retraite.

● **Pour bénéficier de la détaxation, vous devez joindre à votre déclaration de revenus les états annuels** remis par les intermédiaires et mentionner dans la case appropriée le nombre de ces intermédiaires.

h) FRAIS D'ACCUEIL D'UNE PERSONNE DE PLUS DE 75 ANS.

Une déduction est accordée aux contribuables qui recueillent sous leur toit une personne de plus de soixante-quinze ans (non parente en ligne directe) ayant pour 1987 moins de 32 800 F de ressources. Il n'est, bien entendu, pas possible de cumuler cette déduction avec la prise en compte dans le nombre de parts s'il s'agit d'une personne de plus de soixante-quinze ans ayant la carte d'invalidité. La limite de déduction est fixée, *pour l'année*, à 14 090 F par personne. Contrairement aux principes habituels, cet avantage ne constitue pas un revenu imposable pour le bénéficiaire dès lors qu'il ne résulte pas d'une obligation alimentaire, comme c'est le cas entre ascendant et descendant. Vous devez mentionner en annexe le nom de la personne recueillie et être en mesure de justifier de ses ressources.

i) SOUSCRIPTIONS EN FAVEUR DU CINÉMA OU DE L'AUDIOVISUEL.

Une déduction très favorable est octroyée aux contribuables qui souscrivent en numéraire (espèces ou chèque) au capital agréé des sociétés (SOFICA) qui ont pour activité exclusive le financement d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles, à condition que ces œuvres aient reçu l'agrément du ministère de la culture.

La déduction est limitée à 25 % du revenu net global (mais il n'y a pas de plafond en valeur absolue) ; la limitation sera faite par l'ordinateur. Les actions des SOFICA ne peuvent être prises en compte également pour la détaxation « Monory » ou pour le CEA. Elles doivent être conservées au moins cinq ans.

ATTENTION : vous devez obligatoirement joindre à votre déclaration un relevé délivré par la SOFICA.

En cas de revente de titres achetés en 1985 ou 1986, vous devez réintégrer à vos revenus de 1987 la déduction correspondante en mentionnant cette reprise ligne WR.

7. – Charges ouvrant droit à des réductions d'impôt

a) DÉPENSES AFFÉRENTES A L'HABITATION PRINCIPALE.

Vous devez remplir le cadre « justificatifs » de votre déclaration donnant le détail des justifications de vos dépenses.

1) INTÉRÊTS DES EMPRUNTS ET RAVALEMENT.

SI VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE DE VOTRE HABITATION PRINCIPALE, une réduction est accordée sur les dépenses ci-après dont le montant est plafonné par l'ordinateur.

● **Les intérêts des emprunts.**

Il s'agit des intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition, la construction ou les grosses réparations de votre habitation principale (c'est-à-dire le logement où vous résidez habituellement).

Les intérêts des emprunts contractés à partir de 1984 sont pris en compte au taux de 25 % (pour les cinq premières annuités) et les intérêts des emprunts antérieurs au taux de 20 % pour les dix premières annuités.

La base de calcul de la réduction est plafonnée à 9 000 F + 1 500 F par personne à charge pour les emprunts antérieurs à 1985. Ce plafond a été relevé à 15 000 F + 2 000 F par personne à charge pour les intérêts des emprunts contractés à partir de 1985. Ce plafond est commun aux intérêts et au ravalement. Il ne peut être cumulé avec le plafond particulier aux emprunts antérieurs à 1985.

Si vous êtes mariés et si vous avez contracté un emprunt depuis le 1er juin 1986 pour l'achat ou la construction d'un logement neuf, le plafond a été porté à 30 000 F + 2 000 F par personne à charge, ou + 2 500 F pour le deuxième enfant, ou + 3 000 F par enfant à partir du troisième.

– *Définition des grosses réparations.* Ce sont les travaux d'une importance excédant celle des opérations courantes d'entretien et de réparation et consistant en la remise en état, la réfection, voire le remplacement d'équipements qui, au même titre que les gros murs, les charpentes et les couvertures, sont essentiels pour maintenir l'immeuble en état d'être utilisé conformément à sa destination (arrêt du Conseil d'État du 30 mai 1980 - req. nº 19387) : remplacement d'un ascenseur devenu vétuste, d'une chaudière de chauffage central ou réfection totale d'une installation sanitaire (remplacement des tuyauteries et de l'ensemble des appareils sanitaires).

En revanche, les opérations courantes d'entretien et de réparation d'un immeuble ne peuvent être considérées comme des travaux de grosses réparations, ni les travaux d'amélioration tels que l'installation d'un ascenseur, d'une salle de bains ou du chauffage central dans un immeuble qui en était dépourvu.

– *La base de la réduction* comprend les intérêts et la prime de l'assurance-décès ou de l'assurance « perte d'emploi » liée au prêt (et, l'année de la signature du contrat, les frais de constitution du dossier). Ne sont pas pris en compte : le remboursement du capital, les honoraires du notaire et les frais d'acquisition.

● **Les dépenses de ravalement (remise en état des façades : crépis, peintures).**

Le plafond de calcul de la réduction, égal à 15 000 F + 2 000 F par personne à charge, est commun avec le plafond des intérêts d'emprunts. Le taux est de 25 %.

Ces dépenses peuvent être portées sur la déclaration une fois tous les dix ans pour un même immeuble et doivent être imputées sur une seule année. Aussi, si vous ne devez régler le solde de ces travaux qu'en 1988, vous pouvez attendre jusqu'en 1989 pour faire état de l'intégralité des sommes versées en 1987 et 1988. Si les façades de votre immeuble sont en bois, la réduction peut être accordée tous les cinq ans.

REMARQUES. – Si vous n'habitez pas encore votre logement, vous pouvez tout de même bénéficier de la réduction : vous devez prendre l'engagement, par lettre jointe, de l'occuper avant le 1er janvier de la troisième année suivant celle de la conclusion du prêt ou du paiement des dépenses pour l'habitation principale.

– La réduction est possible, en cas de changement de domicile, même si vous aviez déjà bénéficié de cet avantage pour votre précédente habitation.

– L'acquisition par un contribuable d'un deuxième appartement situé à proximité de son habitation principale, laquelle est assez vaste pour accueillir l'ensemble des personnes du foyer, ne peut être regardée comme une extension de cette habitation et ne peut donc être admise (arrêt du Conseil d'Etat du 14 octobre 1983).

– La circonstance que la résidence principale d'une personne imposable en France soit située à l'étranger ne s'oppose pas à ce que l'intéressé puisse faire état des intérêts de l'emprunt contracté pour l'achat de cette résidence (arrêt du Conseil d'Etat du 14 octobre 1983).

2) DÉPENSES DE GROSSES RÉPARATIONS (ligne GE).

Une réduction est accordée (jusqu'en 1989) aux propriétaires qui réalisent des travaux de grosses réparations dans leur habitation principale, à condition que

هكذا من الأصل

celle-ci soit située en France et que l'immeuble soit achevé depuis plus de quinze ans (pour la définition des grosses réparations, voir ci-dessus, paragraphe 1, « intérêts des emprunts »).

La réduction est de 25 % des dépenses, plafonnées pour *l'ensemble de la période 1985-1989*, à :

– 8 000 F pour une personne célibataire, veuve, divorcée ou séparée ;

– 16 000 F pour un couple marié.

Cette limite est majorée de 2 000 F par personne à charge (de 2 500 F pour le deuxième enfant et 3 000 F pour le troisième). Toutefois la base annuelle de calcul de la réduction ne peut dépasser la moitié du plafond global défini ci-dessus, l'excédent éventuel étant reportable l'année suivante. Si vous étiez dans ce cas l'an dernier, reportez-vous à votre avis d'imposition (colonne 49c) pour connaître la somme à reporter cette année ligne GP.

Si vous avez contracté un emprunt pour financer ces grosses réparations, vous ne pouvez cumuler les deux réductions. Vous pouvez opter pour l'une ou l'autre : soit la réduction au titre des intérêts (pendant cinq ans au maximum), soit la réduction au titre des dépenses elles-mêmes. Bien entendu, le cumul est possible avec la réduction pour un emprunt contracté pour acheter votre résidence principale.

Vous devez joindre les factures détaillées (ou la copie de l'acte de prêt) à votre déclaration.

b) ASSURANCE-VIE, RENTE-SURVIE.

Pour l'assurance-vie la réduction est de 25 %, non pas de la prime, mais de la part de cette prime représentative de l'opération d'épargne (cette part doit être obligatoirement mentionnée sur le certificat de la compagnie : c'est ce montant qu'il faut inscrire ligne HA).

Il doit s'agir de contrats comportant la garantie d'un capital en cas de vie et d'une durée effective au moins égale à six ans, ou bien comportant la garantie d'une rente viagère avec jouissance effectivement différée d'au moins six ans. Sont assimilés les contrats d'assurance mixtes ou combinés sur la vie, les contrats d'assurance décès-vie entière, les opérations de prévoyance collective, ainsi que les versements opérés dans le cadre de livrets de Caisse nationale de prévoyance. La base de calcul de la réduction est limitée à 4000 F + 1000 F par enfant à charge.

La réduction est de 25 % pour les primes afférentes aux contrats d'assurance souscrits au profit d'enfants infirmes (« Rente-survie »). La base de calcul est limitée à 7000 F + 1 500 F par enfant à charge.

Vous devez annexer à votre déclaration les certificats de déductibilité fiscale.

c) CEA.

Si vous êtes domicilié(e) en France, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt de 25 % des achats nets d'actions françaises effectués en 1987 sur votre CEA (compte d'épargne en actions). Le régime a été étendu depuis 1985 aux achats nets de parts de caisses de Crédit agricole mutuel. La base de calcul de la réduction (achats nets) est plafonnée à :

– 7000 F pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés ;

– 14000 F pour les couples mariés.

Si vous avez d'autres comptes-titres que le CEA, pour bénéficier de la réduction, le total des soldes nets

CHARGES DEDUCTIBLES :
DIX ST GOBAIN
DIX PARIBAS...

annuels constatés depuis 1982 sur ces comptes ne doit pas être négatif ; en outre, si vous avez ouvert votre CEA avant 1987, la somme algébrique des soldes trimestriels pondérés de 1987 ne doit pas être négative.

Pour les personnes nées avant le 1er janvier 1932, l'option pour le CEA entraîne renonciation définitive au régime de la détaxation « Monory » mais n'a pas pour effet de supprimer leurs obligations contractées sous ce régime (voir notice spéciale n° 2041 A).

OBLIGATION DE DÉPOT. Vous devez déposer toutes vos valeurs chez un ou plusieurs intermédiaires agréés (ainsi que celles de tous les membres de votre foyer) et les maintenir en dépôt pendant au moins cinq ans après votre dernière réduction d'impôt. En cas d'excédent de cessions en 1987, un reversement d'impôt doit être calculé selon les modalités indiquées page 2 de l'exemplaire n° 1 à renvoyer de la déclaration n° 2048 M (cette reprise d'impôt est reportée ligne HR de la déclaration des revenus).

ATTENTION ! – Joignez à votre déclaration de revenus la déclaration spéciale n° 2048 ainsi que les états délivrés par les établissements gérant vos comptes. Si vous n'avez pas reçu cette déclaration spéciale, demandez-la au centre des impôts. Elle comporte sur l'exemplaire n° 2 à conserver une notice explicative donnant le détail des opérations ouvrant droit à la réduction et des conditions à remplir.

d) FRAIS DE COMPTABILITÉ ET D'ADHÉSION A UN CENTRE DE GESTION AGRÉÉ (ligne HE).

Une réduction d'impôt pour frais de comptabilité et d'adhésion est accordée afin d'inciter les artisans, commerçants, agriculteurs et membres des professions libérales (dont les recettes n'excèdent pas les limites du forfait) à adhérer à un centre de gestion agréé ou à une association agréée.

- **NOUVEAU. – La réduction a été portée de 2 000 à 4 000 F par an.**

Elle est de 5 000 F pour les agriculteurs la première année d'imposition selon un régime de bénéfice réel.

e) VERSEMENT A UN FONDS SALARIAL.

Une réduction est accordée aux salariés qui participent au financement d'un fonds salarial. Le taux est de 25 % sur le montant des versements, plafonné à 5 000 F par bénéficiaire. Les intérêts qui seront servis sur ces sommes bénéficieront du régime des produits d'obligations.

En cas de retrait en 1987, les réductions correspondantes obtenues précédemment doivent être ajoutées à l'impôt : mentionnez-les à la rubrique 8, ligne XR.

f) ACHAT D'UN LOGEMENT EN VUE DE SA LOCATION.

Le contribuable qui fait construire ou achète un logement neuf situé en France et destiné à la location à usage d'habitation principale bénéficie d'une réduction d'impôt de 10 % du prix de revient de ce logement à condition qu'il s'engage à le louer pendant six ans au moins. La base de calcul de la réduction est plafonnée annuellement à 400 000 F pour un couple marié, 200 000 F dans les autres cas. Il en est de même pour celui qui souscrit à la constitution ou à l'augmentation du capital des sociétés immobilières d'investissement ou des sociétés civiles de placements immobiliers : la réduction de 10 % (calculée sur les trois quarts du montant de la souscription) n'est accordée que si le souscripteur s'engage à conserver les titres pendant au moins six ans et si la société destine les sommes en cause à l'acquisition ou à la construction d'immeubles locatifs situés en France et affectés, aux trois quarts au moins, à l'habitation principale.

- **NOUVEAU. – Pour les souscriptions au capital de SII ou de SCPI, le plafond de 400 000 F ou de 200 000 F est désormais annuel et non plus global pour la période 1985-1989.**

Vous devez obligatoirement joindre à votre déclaration l'engagement de location (ou de conservation) pendant six ans et les justificatifs d'achat (ou attestation de la société).

g) INVESTISSEMENTS DANS LES DOM-TOM.

Ils ouvrent droit à une réduction d'impôt. Sont visés, non seulement les souscriptions au capital des sociétés de développement régional des DOM et des sociétés exerçant leur activité dans les DOM-TOM et collectivités d'outre-mer, mais également les achats de logements neufs occupés ou loués à usage de résidence principale, ainsi que les souscriptions au capital de sociétés ayant pour seul objet la construction de logements neufs loués comme habitation principale.

La réduction est étalée sur cinq ans. Le taux est de 50 % de ce plafond annuel (soit, en fait, pour 1987, un taux de 10 %). Vous devez joindre à votre déclaration l'engagement d'affecter le logement pendant cinq ans à l'habitation principale ou de conserver les titres pendant cinq ans (et, dans ce cas, l'attestation de la société).

SI VOUS ÊTES DOMICILIÉ (E) A L'ÉTRANGER

– *Délais spéciaux.*

Selon le pays, vous disposez des délais suivants pour le dépôt de votre déclaration de revenus :

- Europe, pays du littoral méditerranéen et de la mer Noire, Turquie : 30 avril 1988.
- Afrique (sauf pays du littoral méditerranéen), Amérique du Nord : 15 mai 1988.
- Amérique centrale et Amérique du Sud : 31 mai 1988.
- Asie, Océanie, autres pays : 30 juin 1988.

– *Lieux de dépôt.*

Adressez votre déclaration au Centre des impôts des non-résidents, 9, rue d'Uzès, 75084 Paris Cedex 02.

Toutefois, si vous résidez à Monaco, vous devez l'adresser au Centre des impôts de Menton, Le Triton, 7, rue Victor-Hugo, 06507 Menton.

– *Distribution des imprimés.*

Elle est assurée par les services consulaires français à l'étranger.

– *Personnes concernées.*

Les mesures ci-dessus sont applicables :

- aux personnes qui n'ont pas leur domicile en France mais y possèdent une ou plusieurs résidences ; elles sont imposables sur un revenu forfaitaire égal à trois fois la valeur locative réelle de ces habitations ou sur les revenus de source française s'ils sont plus élevés ;
- aux personnes qui n'ont pas en France de domicile et n'y disposent pas de résidence : elles sont imposables si elles perçoivent des revenus de source française ;
- aux fonctionnaires ou agents de l'Etat qui exercent leurs fonctions ou sont chargés de mission dans un pays étranger ;
- aux sociétés ou personnes morales qui exercent une activité en France sans y avoir d'établissements.

Lorsqu'une retenue à la source a été effectuée sur vos rémunérations non commerciales ou vos salaires de source française, portez cette retenue dans la rubrique 8, ligne XA (sur le « feuillet A » si vous avez reçu un formulaire simplifié) et joignez à votre déclaration une note indiquant :

– le détail des sommes portées sur la déclaration et, pour chacune, le nom et l'adresse de la partie versante ;

– le montant des retenues correspondantes.

REMARQUE : transfert du domicile à l'étranger. Si vous quittez la France définitivement, vous devez déclarer, dix jours avant votre départ, vos revenus de l'année du transfert de votre domicile à l'étranger, faute de quoi vous n'obtiendrez pas le « quitus fiscal » vous permettant de quitter le territoire français.

REVENUS ENCAISSÉS HORS DE FRANCE

Après avoir rempli l'annexe n° 2047, reportez ces revenus sur votre déclaration d'ensemble sous la rubrique correspondant à leur nature, en les ajoutant éventuellement à vos autres revenus.

Si ces revenus ont été encaissés en monnaie étrangère, ils doivent être déclarés pour leur contre-valeur en francs français, calculée d'après le cours du change à Paris au jour de l'encaissement.

Economie

SOMMAIRE

■ En dépit de prévisions économiques jugées trop optimistes, le budget soumis au Congrès par le président Reagan suscite des réactions modérées *(lire ci-dessous).*

■ Après M. Reagan, Mme Thatcher a accepté des opérations privées dans les télécommunications par satellites. Un tournant décisif pour ce secteur *(lire page 32).*

■ La Bourse de Paris enregistre, avec le mois boursier qui s'achève le 19 février, une forte reprise, due notamment aux OPA *(lire ci-dessous).*

■ Parapharmacie : les hypermarchés souhaiteraient embaucher des pharmaciens, mais se heurtent à l'opposition de Mme Barzach et de l'Ordre *(lire ci-contre).*

La préparation du grand marché européen

Le président d'UTA veut contraindre les navigants à des concessions importantes

Le Boeing-737 de la compagnie Aéromaritime, filiale à 100 % d'UTA, qui décollera vers Francfort le 25 mars, de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle, inaugurera la nouvelle stratégie de la deuxième compagnie internationale française pour préparer le grand marché européen de 1993. Par le biais de ces vols charters, il s'agit, pour UTA, d'étendre son réseau et de contraindre le personnel navigant à des concessions salariales importantes.

Au point de départ de cette évolution se trouve la conviction de M. René Lapautre, président d'UTA, que les avions et les équipages de sa compagnie doivent être mieux utilisés. Il s'associe donc avec le voyagiste Nouvelles Frontières à la fin de l'année 1987 pour créer des vols charters vers les Antilles. Sa filiale Aéromaritime, qui dispose des droits de trafic nécessaires, reçoit le DC-10 dont UTA n'a plus l'usage. M. René Lapautre veut aussi créer un réseau de vols réguliers en Europe pour compenser le recul de ses lignes africaines et océaniques, où UTA est confinée.

Mais la création d'un réseau européen *ex nihilo* coûte cher, et prend du temps. Le président d'UTA choisit donc de « se faire les muscles » en jouant, là encore, la carte du charter avec la complicité de Nouvelles Frontières. Cette formule a le mérite de ne pas exaspérer Air France, seul transporteur français admis à desservir l'Europe par des vols réguliers, et qui redoute la concurrence d'UTA. Le ministre des transports donne le feu vert, et Aéromaritime loue pour cinq ans deux Boeing flambant neufs à l'australien Ansett.

Ces appareils permettent au voyagiste de proposer le billet aller-retour Paris-Francfort au prix de 690 F, quand la formule la plus économique offerte par Lufthansa et Air France s'élève à 995 F.

Deux fers au feu

« L'opération représentera une bonne affaire pour Nouvelles Frontières et pour nous, à condition que nous serrions les coûts pour être au niveau des compagnies les plus performantes », explique le patron d'UTA et d'Aéromaritime. *« Sur quoi puis-je jouer pour améliorer notre compétitivité ? Nous payons nos avions et notre carburant aux mêmes prix que nos concurrents. Je n'ai de maîtrise que sur la masse financière, où entrent pour 70 % les salaires du personnel au sol et du personnel navigant. Il est vrai que je veux faire appel à des gens compétents, disponibles et agréables, mais j'ai aussi le souci d'employer des personnels qui acceptent le salaire correspondant au prix du marché. Je souhaite trouver un bon compromis entre ces deux nécessités, même si cela choque nos navigants d'être moins payés que leurs collègues d'Air France, et même que ceux de certaines compagnies de charters. »*

Après de rudes négociations avec les syndicats, M. René Lapautre a accepté que ses copilotes sur Boeing-747 deviennent commandants de bord sur Boeing-737, mais à la condition que leur salaire annuel soit de 487 000 F, au lieu de 550 000 F demandés par les délégués. Six équipages de deux hommes ont été recrutés sur cette base, dont un tiers chez UTA. Les hôtesses et stewards, engagés en totalité à l'extérieur, seront payés 6 500 F par mois, alors que, à UTA, le salaire atteint 11 000 F environ.

Les syndicats des navigants techniques ne s'y sont pas trompés : M. René Lapautre est en train de faire jouer une concurrence intestine entre UTA et Aéromaritime, dont ils peuvent devenir les dindons. Ils ont lancé un mot d'ordre de grève du 3 au 6 février qui a été très suivi.

« Ça fait longtemps que j'ai demandé aux navigants une révision du niveau de leurs salaires, une augmentation de productivité de 5 % et une modification du système des avancements qui nous coûtent cher en stage », attaque le président d'UTA. *« Jusqu'à présent, ils ne prennent pas nos demandes au sérieux parce que, disent-ils, la pénurie actuelle de pilotes leur est favorable. La marine marchande a commencé son déclin de cette façon. Un jour, les compagnies aériennes françaises seront contraintes d'employer des équipages étrangers, ou bien elles iront se faire immatriculer à Panama ou aux Kerguelen, ou encore elles céderont la place à leurs concurrentes étrangères. C'est vrai : j'ai deux fers au feu et, selon l'attitude des syndicats, l'Aéromaritime aura une part plus ou moins grande du trafic d'UTA. »*

Autant vaut la bagarre

Au Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL), on s'indigne des propos du président. *« Parce qu'il a rompu des négociations au cours desquelles nous avions accepté un salaire annuel de 550 000 F pour un commandant de bord gagnant déjà, sur 747, 580 000 F,* explique M. Michel Pecorini, responsable du bureau UTA. *Parce qu'UTA et Aéromaritime sont une seule et même entreprise, dont le patron a déclaré publiquement qu'il ne toucherait pas à nos salaires. »*

« Nous sommes d'accord pour augmenter notre productivité et pour voler plus, poursuit-il. *Nous avons accepté de revenir aux conditions de travail des avions à hélice. Nous étions quatre cent un navigants il y a dix ans, et trois cent huit à la fin de 1987. Nous ne pouvons pas nous empêcher de penser que le propriétaire d'UTA ayant des préoccupations très financières pourrait être tenté de vendre la compagnie au prix fort... tout en continuant à opérer à bon compte sous le pavillon d'Aéromaritime. C'est cette opération qu'il a déjà réalisée dans la marine marchande. »*

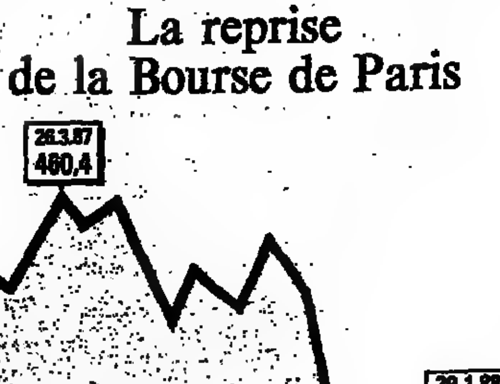
Les pilotes sont bien décidés à ne pas laisser fondre leur outil de travail, mais avant de se lancer dans la bagarre, ils veulent épuiser toutes les ressources de la négociation pour trouver un compromis honorable.

ALAIN FAUJAS.

● **Le médiateur du conflit Air Inter renonce.** — Devant l'attitude des syndicats des navigants d'Air Inter (SNPL, SPAC, SNOMAC), M. Jean-Pierre Mignot, médiateur nommé par le tribunal d'Evry pour trouver une solution au conflit qui oppose ceux-ci à la direction, a renoncé à poursuivre sa mission. Les syndicats ont refusé de continuer à discuter avec lui pour deux raisons : la direction refuse toujours d'appliquer les règles d'affrètement d'avions de remplacement en cas de grève qu'elle avait dénoncés ; la CFDT, proche de la direction dans cette affaire, avait été acceptée par le médiateur à la table des négociations. Le juge des référés rendra publique sa décision le 25 février.

BILLET

La reprise de la Bourse de Paris



La roue tourne. Après un mois de janvier détestable (− 11 %), février s'achève sur un véritable triomphe Rue Vivienne. Le résultat de trois semaines de hausse à peu près ininterrompue est là : la liquidation générale, qui devait avoir lieu vendredi, est gagnante de 18 %. C'est la première fois depuis le krach du 19 octobre que la Bourse affiche un bilan positif. Somptueux même. Ni l'an dernier ni même en 1986, une hausse mensuelle d'une telle ampleur n'avait été enregistrée. Il faut remonter au mois de novembre 1986 pour retrouver une performance comparable (+ 16,55 %). L'indice CAC, le thermomètre des valeurs françaises, est revenu au voisinage de la barre des 300 points enfoncée le 28 octobre 1987.

A côté de Paris, les grands marchés étrangers ont fait assez triste figure. New-York a seulement monté de 5,3 %, et Tokyo de 4,4 %. Londres a baissé de 3,3 %. Seul Francfort paraît avoir retrouvé un certain tonus (+ 12 %).

Paris « superstar » ? N'exagérons rien. Fin janvier, le marché était littéralement survendu. Une réaction technique devenait dès lors inévitable, d'autant que, malgré le reflux des capitaux vers le marché obligataire et les SICAV à réméré, les liquidités étaient abondantes avec le remboursement de l'emprunt 7 % 1973 (34 milliards de francs) et les versements des titres indemnitaires (une trentaine de milliards).

La conjonction de plusieurs phénomènes explique la brutalité du mouvement. Le tarissement des ventes en provenance des grands fonds américains a fait beaucoup. Presque simultanément, des rumeurs de grandes manœuvres autour d'entreprises dont le capital était mal défendu, rumeurs relayées par de véritables opérations (Télémécanique, Bénédictine, Martell...), ont commencé à favoriser des achats importants sur les valeurs dites « opéables ». Obligés de remployer avant fin mars les capitaux collectés en décembre, les investisseurs institutionnels, soucieux de payer au moindre coût, ont jugé que l'heure était venue de commencer à ramasser du papier.

Autres facteurs haussiers : l'absence d'une forte position (montant des achats à découvert) tombé à 3 milliards de francs (près de 9 milliards avant le krach) ; le retour encore discret mais efficace des étrangers ; les rachats précipités des vendeurs à découvert. Le phénomène « boule de neige » a fait le reste.

Mais, encore sous le choc de la dernière grande crise, la Bourse de Paris n'a pas complètement récupéré. La réaction à cette forte reprise tarde à se faire. Beaucoup craignent, dans ces conditions, que plus dure risque d'être la rechute.

A. D.

Réduction des dépenses militaires et du déficit

Le dernier budget de M. Reagan

(Suite de la première page.)

« J'observe l'accord passé en novembre » avec les parlementaires pour réduire de 76 milliards de dollars en deux ans ce déficit, a ainsi déclaré le président Reagan appelant le *« Congrès à en faire autant »*.

Apparemment, en cette année électorale, les leaders du Congrès ne paraissent pas disposés à livrer bataille. Cet esprit de conciliation devrait continuer à prévaloir, à moins que les résultats économiques des prochains mois ne contredisent les prévisions optimistes de l'administration. Dans l'ensemble, d'ailleurs, le budget répond aux vœux de la majorité démocrate. Toutefois, il faut s'attendre que le Congrès conteste certains points de détail : l'augmentation des dépenses pour l'administration (7,7 %), les programmes de retraites (6,4 %), la science et la recherche spatiale (20 %), la lutte contre le SIDA (38 %) et la drogue. Le Congrès s'opposera, en outre, comme les années précédentes, à une série de ventes d'actifs publics.

Mais les législateurs accepteront avec satisfaction la réduction de 0,9 %, en termes réels, du budget de la défense. Au cours de l'exercice 1989, les dépenses militaires ne progresseront que de 3 %, passant à 294 milliards de dollars, soit 27 % du budget fédéral, contre 29 % pour l'exercice précédent, et représenteront 5,8 % du PNB.

La fin d'une rhétorique

M. Franck Carlucci, le nouveau secrétaire à la défense, a adopté un ton conciliant contrastant avec celui de son prédécesseur, M. Caspar Weinberger, pour affirmer qu'il allait sacrifier la quantité pour préserver la qualité. Les effectifs seront réduits (36 000 hommes), mais une hausse des salaires de 4,3 % sera demandée pour s'assurer le maintien d'un personnel de qualité. M. Carlucci a demandé que cette quatrième baisse soit la dernière et que le budget militaire retrouve un rythme de croissance de 2 % de hausse par an, chiffre déjà revu en baisse par rapport à celui de 3 % qui avait été fixé au début de la décennie. Pour le programme des armes défensives, le Pentagone demandera 4,64 milliards pour l'année fiscale 1989 au lieu des 6,3 milliards demandés l'an dernier.

Les observateurs notent que le budget du président Reagan, le dernier de son mandat, est loin de correspondre à la rhétorique qu'il développait à son arrivée au pouvoir, en 1981, où il dénonçait les dépenses publiques comme la source de tous les maux. En fait, un certain nombre de programmes sociaux datant du New Deal ou de la Grande Société n'ont pas souffert de la *« révolution Reagan »*. Cette année, en particulier, les dépenses d'assistance médicale sont supérieures de 70 % à ce qu'elles étaient en 1981, même en tenant compte de l'inflation. Aussi bien, les éléments conservateurs déplorent que sept ans d'administration Reagan n'aient pas vraiment remis en cause l'*« Etat providence »* ni affecté le rôle du gouvernement dans la vie économique.

HENRI PIERRE.

Progression plus modérée de l'endettement extérieur

La dette extérieure publique des Etats-Unis a progressé de 5,5 % en 1987 pour atteindre 267,3 milliards de dollars selon l'un des documents annexes du projet de budget 1989. Cette augmentation est nettement moins forte que la poussée de 20 % en moyenne durant les années 1985 et 1986. Mais à la fin de l'exercice fiscal, terminé le 30 septembre 1987, les étrangers détenaient 253,4 milliards de dollars de créances sur le gouvernement fédéral américain contre 209,8 milliards en 1985.

Pour l'exercice fiscal 1987 le service de la dette publique s'est élevé à 195,2 milliards de dollars, une ponction d'importance pour le budget. Il risque de représenter 210 milliards en 1988 et 220,26 milliards en 1989 selon le projet de budget présenté par le président Reagan.

REPÈRES

Investissements

Forte reprise en Grande-Bretagne

Après avoir enregistré une baisse de 2 % en 1986, les investissements ont connu une vive reprise, 8 % en 1987, indique le gouvernement britannique. Pour la seule industrie manufacturière (hors énergie), la hausse est de 3,5 %. Cette remontée constitue pour l'équipe de Mme Thatcher un indice de confiance des milieux d'affaires, maintenu en fin d'année en dépit de la crise boursière. L'accélération de la hausse des salaires, 8,5 % en 1987, alors que l'inflation était, en rythme annuel, de 3,7 % en décembre, constitue un sujet de préoccupation pour l'avenir.

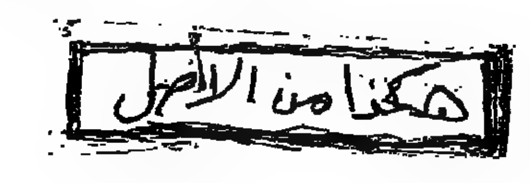
Production industrielle

Hausse de 4 % en France en 1987

L'indice mensuel de la production industrielle française — hors bâtiment et travaux publics — s'est établi à 105 en décembre 1987, au même niveau que le mois précédent, indique l'INSEE. Mais en glissement annuel, la progression pour l'ensemble de 1987 atteint 4 %. Après un recul en janvier, dû aux intempéries et aux grèves, la production industrielle a connu une forte croissance jusqu'en juin, atteignant l'indice 105, où il s'est, depuis lors, maintenu, en moyenne.

L'indice global, incluant le bâtiment et les travaux publics, finit l'année à l'indice 103, contre 99 en décembre 1986. Les plus fortes hausses, en glissement annuel, ont été enregistrées par les minerais et métaux ferreux (11 %), les produits pétroliers et le gaz (11 %), le verre (10 %), les produits chimiques de base (9 %), la presse et l'imprimerie (7 %), la fonderie et le travail des métaux (7 %), le caoutchouc (7 %). Les moins bonnes performances ont par contre été réalisées dans les secteurs du cuir et de la chaussure (− 15 %), les demi-produits non ferreux (− 8,3 %), le textile (− 2 %), le machinisme agricole (− 1,5 %).

L'industrie automobile a produit, *« pour la première fois depuis 1979 »*, 3 millions de véhicules particuliers, note l'INSEE.



Économie

AFFAIRES

L'offensive des hypermarchés dans la parapharmacie

Pharmaciens : l'appel des grandes surfaces

Les pharmaciens, la parapharmacie, les grandes surfaces… Au moment où le conseil de l'ordre précise sa position, M. Jean-Jacques Fougerat, directeur général de Mammouth, s'inquiète des modalités pratiques d'intégration dans les hypermarchés de docteurs en pharmacie sans que ceux-ci perdent leur titre et Mme Michèle Barzach, ministre délégué chargé de la santé, dénonce à Dijon cette *« offensive des grandes surfaces pour mettre un doigt dans la pharmacie »*. Elle se déclare opposée à cette embauche de pharmaciens, *« ne serait-ce que pour donner des conseils »*.

Avec les lenteurs qui caractérisent les notables, les instances représentatives des pharmaciens d'officine viennent de prendre position sur l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris, le 28 janvier, qui interdit la « vente exclusive en pharmacie » mais autorise la distribution sélective (*le Monde* du 30 janvier et daté 31 janvier-1er février).

Le conseil national de l'ordre des pharmaciens ne conteste pas la légitimité de la distribution sélective et admet que la pratique du « prix conseillé » doit disparaître, mais il affirme qu'il s'opposera par tous les moyens à l'embauche de pharmaciens par les magasins de grande surface.

Du côté de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France, qui a envoyé une circulaire à chacun de ses dix-huit mille adhérents, on s'inquiète de la mise en place d'une distribution sélective qui exclurait certaines officines des réseaux élaborés dans les laboratoires : pas de sélectivité entre pharmaciens. Et l'on reste partout très attaché au monopole de la vente des médicaments par les pharmaciens.

A la base, chez le potard du coin, les réactions sont très variées selon l'âge du praticien, son dynamisme, la taille de son officine, sa date d'installation, sa situation géographique. L'inquiétude existe, latente, plus forte chez les traditionalistes, qui se scandalisent que le monopole du pharmacien ne s'étende pas à la parapharmacie en raison des principes actifs contenus dans les produits de la défunte « vente exclusive en pharmacie » et du conseil irremplaçable qu'il dispense.

L'inquiétude est plus faible chez certains jeunes qui ne considèrent pas comme une insulte qu'on les traite de « commerçants » et sont prêts à se battre à la fois sur le front des prix, de la sélection des produits et de la qualité du conseil. *« Mais cela suppose qu'on fasse le ménage chez nous. Qu'on refuse de vendre certaines gélules pseudo-médicamenteuses aux « extraits de cosses de graines de la rédemption » qui font l'objet d'une « déconothérapie » à la mode, sous prétexte que le public en redemande. C'est à ce prix que nous serons crédibles et que nos clients accepteront de payer le prix que nous coûte le recyclage perpétuel de notre personnel et les vrais conseils à base d'écoute et d'expérience que nous leur donnons »*, disent ces pharmaciens avides d'en découdre.

Et ils ajoutent : *« On a 11 % du marché de la parapharmacie. Si nous sommes les meilleurs, c'est en étant d'excellents commerçants que nous gagnerons des parts supplémentaires de ce marché. Mais ce n'est pas à coups de procès que nous y parviendrons. »*

Le coin de l'apothicaire

Au conseil de l'ordre, on est manifestement beaucoup plus juriste que commerçant et, si l'on s'appuie avec raison sur le ministre de la santé et sa détermination, on sous-estime sans doute quelque peu les ressources de l'imagination des grands du commerce, Mammouth, Leclerc et autres Carrefour. Les procès, en fin de compte, arrangent plutôt ces grands carnassiers du commerce ! Les procès les posent en défenseurs du porte-monnaie du consommateur et, si ces grands de la distribution décident demain d'employer de jeunes diplômés de pharmacie, leurs publicitaires et leurs juristes imagineront bien la formule *ad hoc*... Un « coin de l'apothicaire » avec un badge « diplômé » en lettres d'or pourrait peut-être faire l'affaire...

Au reste, si les pharmaciens veulent éviter que leurs homologues qui n'ont pas pu acheter une officine résistent aux sirènes du grand commerce, peut-être faudrait-il envisager de mieux rétribuer les services des pharmaciens assistants : un salaire brut de 8 000 F par mois en tout début de carrière, cela se conçoit, mais 12 000 F en fin de carrière, est-ce vraiment suffisant ? Il faut bien que ça le soit. Certains pharmaciens envisagent d'intéresser aux bénéfices ces exclus de la propriété officinale. Mais ce n'est qu'une velléité qui sera de moins en moins réalisable.

La France compte près de 22 000 officines. Naguère il s'en installait une nouvelle par jour ouvrable. Aujourd'hui le rythme s'est ralenti, et il ne s'en ouvre que 100 à 150 annuellement, à coups de dérogations individuelles. C'est encore excessif.

Le « numerus clausus »

La profession, protégée par le fameux *numerus clausus*, n'a jamais pu limiter le mouvement et scie consciencieusement la branche sur laquelle elle s'appuie. D'ores et déjà certaines officines sont trop petites pour être rentables. Rien n'empêche de penser qu'un jour plus ou moins prochain certaines trop petites pharmacies, mal situées, devront fermer boutique comme de vulgaires épiceries. Et les grandes surfaces n'y seront pas pour grand-chose.

Il est tout aussi irréaliste d'accepter que les pharmacies pratiquent la liberté des prix (c'est-à-dire, se donnent le droit de solder un produit ou de mener une action promotionnelle ou de pratiquer volontairement une marge réduite) sans leur laisser le droit de le faire savoir. Ainsi un pharmacien aurait le droit d'installer dans son officine une corbeille de savonnettes avec une modeste pancarte : « – 20 % », mais s'attirerait les foudres de ses pairs s'il la mettait en vitrine.

Il faudra bien y venir pourtant. Etre de bons commerçants tout en restant des pharmaciens est le défi qui attend cette profession. L'Allemagne, les Pays-Bas, connaissent la vente chez les droguistes de médicaments grand public. L'Angleterre possède les chaînes de grands magasins pharmaceutiques (comme Boots) et, en Belgique, les pharmacies coopératives assurent plus de 20 % des ventes de médicaments. La protection qu'assure la règle communautaire qui fait de la distribution des médicaments une législation nationale est, pour l'instant, rassurante et efficace. Pour combien de temps ?

JOSÉE DOYÈRE.

Benckiser rachète Mira Lanza

La société chimique ouest-allemande John A. Benckiser, spécialisée dans la fabrication de lessives et de produits d'entretien (marque Calgon), poursuit sa croissance externe. Elle vient de racheter au groupe agro-alimentaire italien Ferruzzi le contrôle à 54 % de Mira Lanza. Le montant de la transaction n'a pas été rendu public. Mais Benckiser a dû payer un bon prix pour emporter l'affaire.

Mira Lanza (détergents, produits d'entretien, papier hygiénique, insecticides) a réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires de 410 milliards de lires (1,85 milliard de francs). Son entrée dans le giron de Benckiser va porter le chiffre d'affaires de ce groupe à plus de 2 milliards de francs, qui aura ainsi largement quadruplé en quatre ans.

Benckiser, il est vrai, met les bouchées doubles. Implantée à Ludwigshafen (Rhénanie-Palatinat) à l'ombre de la BASF, cette firme ouest-allemande a, dans l'intervalle, racheté les célèbres lessives Saint-Marc de la région bordelaise, puis l'an dernier toutes les activités nationales et internationales dans les produits ménagers (détergents pour lave-vaisselle, produits d'entretien, hygiène corporelle) de la société américaine Ecolab inc. avec les usines de Dorado (Porto-Rico), Florence (Italie), et Sydney (Australie).

La vente des huiles Lesieur au groupe Ferruzzi

L'échec des ambitions agro-alimentaires de Saint-Louis

Le PDG du groupe Saint-Louis a confirmé, le 18 février, la cession des activités « corps gras » de Lesieur (1) au groupe italien Ferruzzi, pour un montant qu'il n'a pas précisé, mais évalué à 1,5 milliard de francs (*le Monde* du 19 février). En contrepartie de cette transaction, Ferruzzi s'est engagé à ramener sa participation dans Saint-Louis de 13,79 % à *« moins de 10 % »*. Prise, selon M. Bernard Dumon, *« à une très large majorité du conseil »*, la décision de céder Lesieur est considérée par le patron de Saint-Louis comme *« un échec »*.

Le 12 mars 1987, au lendemain de l'OPE (offre publique d'échange) réussie de Saint-Louis sur Lesieur, M. Dumon avait manifesté la volonté de voir son groupe devenir un « grand » de l'agro-alimentaire, derrière BSN. *« La cession de Lesieur ne va pas dans le but recherché, mais nous conservons notre ambition première »*, a déclaré M. Dumon. Pourquoi avoir vendu à Ferruzzi, plutôt que de s'associer, voire de vendre, au groupe belge Vandemoortele, qui était lui aussi sur les rangs ?

Les synergies des huiles

« Un groupe puissant – Ferruzzi – nous a attrapé par le bras. Sans le comparer à un crocodile, nous avons estimé qu'il valait mieux couper le bras plutôt que d'y passer tout entier... » Actionnaire majoritaire, avec près du tiers, de Saint-Louis, Worms et Cie a jugé plus attrayante l'offre de l'Italien. Mais M. Dumon a refusé de voir dans cette option une trahison de la banque d'affaires : *« Lors de l'attaque de Ferruzzi sur Saint-Louis, Worms a apporté 650 millions de francs en nous cédant 3 % de BSN. Il a en sus dépensé 100 millions de francs en achetant des actions Saint-Louis. Worms est le seul à avoir montré son* affectio societatis *»*, a précisé M. Dumon, ajoutant, sans nommer personne, qu'il était *« impossible de mener un projet industriel sans capital stable »*.

Au sortir de cette opération, Saint-Louis redevient un groupe sucrier présent dans la conserve et les plats cuisinés (William Saurin) et dans le champignon (Royal Champignon). Il possède plus de 3,5 milliards de francs de liquidités, mais reste muet sur l'affectation qu'il compte leur donner. *« Nous essaierons de nous développer dans l'agro-alimentaire ou dans autre chose »*, indiquait de façon évasive M. Dumon. De son côté, Ferruzzi n'a pas caché sa satisfaction de pouvoir constituer *« un groupe huilier de niveau mondial »*, susceptible de réaliser un chiffre d'affaires de 2,7 milliards de dollars. Leader du marché des huiles de table en France et en Espagne, Lesieur va offrir des synergies avec les activités huilières de Ferruzzi : Central Soya (trituration, protéines concentrées d'usage alimentaire) et Olii e Risi (leader en Italie du marché des huiles alimentaires).

Averti de cette transaction, le ministre de l'agriculture, M. François Guillaume, a invité les agriculteurs français à *« constituer pour l'avenir un pool financier qui comprendrait le Crédit agricole, Unigrains et Sofiprotéol, afin que les étrangers n'arrachent pas toutes les sociétés agro-alimentaires françaises »* (2). *« Nous sommes étonnés qu'un pan de l'agro-alimentaire français soit parti en trois jours entre les mains d'un groupe étranger, sans même que l'on n'ait été concerté »*, déclarait, de son côté, M. Jean-Claude Sabin, président de Sofiprotéol, qui détenait 56 % de l'outil de production de Lesieur...

E. F.

(1) L'activité « corps gras » de Lesieur comprend les participations de Lesieur SA dans Lesieur Alimentaire et ses filiales ; Koipe et ses filiales ; NHRM et Excel Toy-Riont.

(2) Unigrains est l'organisme financier des céréaliers qui a vocation à prendre des participations dans l'industrie agro-alimentaire ; Sofiprotéol est la société financière de la filière des protéagineux (colza, tournesol, pois, féverolles).

EN BREF

● **Faible participation à la journée d'action dans les banques.** – La journée d'action dans les banques, le jeudi 18 février, pour protester contre le projet de neuf cent suppressions d'emplois au Crédit du Nord, a été relativement peu suivie. Plusieurs centaines de personnes ont manifesté à Paris. Au Crédit du Nord, où l'intersyndicale (CFDT, FO, CFTC, SNB-CGC) avait appelé à vingt-quatre heures de grève, et la CGT à une demi-journée, le mouvement a été suivi par plus de 15 % des salariés à Paris, et environ 20 % à Lille et sa région pour un arrêt de travail d'une heure. Par ailleurs, le SNB-CGC et la CFTC ont refusé le projet d'accord salarial 1988 proposé par l'Association française des banques.

● **Journée d'action CGT le 24 mars *« pour les libertés »*.** – Le bureau confédéral de la CGT a annoncé, le 18 février, une *« action nationale pour les libertés »* le 24 mars. Cette journée sera *« l'occasion d'une coordination des activités et initiatives sur le plan national »*. Les organisations de la CGT sont invitées à prendre *« des dispositions pour saisir et faire juge l'opinion publique de la gravité du constat réel en matière d'atteinte aux libertés et de répression »*.



BILLET

La reprise de la Bourse de Paris

REPÈRES

Investissements

Production industrielle



Economie

AFFAIRES

Après M. Reagan, Mme Thatcher autorise les opérateurs privés

Un tournant libéral dans les télécommunications par satellite

Le monde des satellites est à la veille d'un bouleversement radical : le gouvernement britannique vient de faire un pas de plus vers la déréglementation des télécommunications en lançant un appel d'offres qui permettra à six nouveaux opérateurs privés de proposer des liaisons satellites spécialisées (voix, données informatiques et images).

Cette décision est une pierre dans le jardin d'Intelsat, l'organisation internationale dépendante de l'ONU par laquelle transitent toutes les communications intercontinentales. Le monopole dont elle jouit — et qui permet d'opérer un « lissage » sur le prix des télécommunications mondiales entre les zones les plus rentables des pays développés et les régions défavorisées du Sud — chancelle sous les coups de boutoir des opérateurs privés américains qui, depuis 1983, tentent d'introduire une concurrence sur ce marché avec la bénédiction de M. Reagan.

Plusieurs entreprises américaines se sont mises sur les rangs au fil des ans. Mais l'une d'elles, Pan Am Sat, a pris une longueur d'avance : dans quelques semaines, elle lancera, en effet, le premier satellite privé international au-dessus de l'Atlantique. Pan Am Sat se heurtait cependant à une difficulté de taille : il ne sert à rien d'avoir un satellite en l'air si, à terre, n'existent pas les installations capables de recevoir ses émissions. D'où une quête pour obtenir en Europe des « droits d'atterrissage ». C'est là que les difficultés de Pan Am Sat ont commencé car l'opérateur privé américain s'est heurté aux administrations européennes des télécommunications qui hésitaient à déplaire à Intelsat et ne semblaient pas prêtes à prendre le risque de « casser » tout le réseau international des communications par satellite (*le Monde* du 8 janvier).

Pan Am Sat s'est donc adressé au pays le plus « libéral » en matière de télécoms : la Grande-Bretagne. Mme Thatcher ne pouvait rester sourde aux apôtres de la concurrence. Non seulement elle a privatisé l'opérateur national de téléphone, British Telecom, mais, en plus, elle lui a donné un challenger : Mercury, filiale de Cable and Wireless, groupe qui caresse lui-même de grandes ambitions sur le marché des communications internationales.

Comme les choses tardaient toutefois, le président de Pan Am Sat n'a pas hésité à s'adresser directement au président des Etats-Unis pour lui demander de prendre des mesures de rétorsion contre l'industriel britannique tant que ce marché lui restait fermé... Ces derniers jours, Pan Am Sat avait même obtenu du département américain du commerce qu'il demande à plusieurs administrations européennes des P et T des « explications »...

L'avancée des Britanniques devrait donc satisfaire Pan Am Sat. Certes, le duopole (British Telecom et Mercury) sera maintenu jusqu'en 1990 en Grande-Bretagne sur le réseau téléphonique de base. Mais ce sont toutes les liaisons spécialisées internationales — de loin les plus rentables — qui risquent à terme d'échapper aux opérateurs traditionnels.

Par effet de domino, toute l'Europe pourrait donc être contrainte de compter avec les opérateurs privés. Une brèche semble bien ouverte dans *l'organisation mondiale des télécommunications par satellite*.

FRANÇOISE VAYSSE.

Les tractations pour la Société générale de Belgique

Les négociations butent toujours sur le rôle que jouerait M. De Benedetti

BRUXELLES
de notre correspondant

Sans se presser et dans un silence qui contraste fort avec les coups de théâtre médiatiques des précédentes semaines, les principaux protagonistes de l'affaire du contrôle de la Société générale de Belgique pourraient aboutir à un compromis dans les jours qui viennent. C'est du moins ce que l'on pensait à Bruxelles et à Paris, où se sont déroulées durant toute la semaine une série de négociations « croisées », dont il est impossible de démêler l'écheveau.

En résumé on peut dire que les trois principaux groupes en présence — les « Italo-Français » de Carlo De Benedetti, les « Français » de Suez et les « Belges » de la Générale — commencent à comprendre qu'ils sont tous les trois « incontournables ». A moins que l'un d'eux ne jette l'éponge, ils semblent condamnés à s'entendre, du moins dans un premier temps. D'autant plus, et c'est important, que tous ont mis beaucoup d'argent dans l'affaire et qu'aucun ne peut attendre éternellement que cet argent rapporte. L'état des troupes dans les trois camps peut faire l'objet du diagnostic suivant :

— *Les « Belges »*. — Même dispersés et terriblement minoritaires, ils sont au centre du dispositif, puisqu'ils peuvent faire basculer la majorité d'un côté (Suez) ou de l'autre (De Benedetti). La vente, mercredi 17 février, par la Royale belge — la première compagnie d'assurances du pays — de toutes ses actions de la *Société* générale à la Banque générale du Luxembourg (elle-même filiale de la Société générale) a resserré les liens autour de la « vieille dame ».

Cette vente aurait aussi marqué le retrait du groupe Bruxelles-Lambert — deuxième holding du pays et actionnaire important de la Royale — du feuilleton autour de la Générale. M. Albert Frère, le numéro un du groupe, et son bras droit, M. Gérard Eskenazi, se retirent donc, mais en empochant une coquette plus-value, puisqu'ils auraient vendu leurs actions à la Royale pour 5,25 milliards de francs belges.

« Pour le moment, commentait un agent de change, *seul Albert Frère a donc gagné de l'argent dans cette histoire. »* Ce départ du groupe Bruxelles-Lambert ne semble pas faire l'affaire de M. Carlo De Benedetti. M. François Sureau, le représentant du « condottiere » à Bruxelles, déclarait ainsi au *Soir* du 19 février : *« Nous ne pouvons que regretter que la Royale belge soit sortie du jeu, car nous avons toujours pensé que le groupe Bruxelles-Lambert était, dans cette affaire, un partenaire important et constructif... »*

« Nous avons besoin de lui »

Des négociations avaient d'ailleurs eu lieu ce week-end entre les représentants de GBL de M. Albert Frère et ceux de CERUS. Les « Belges » doivent aussi trouver un ou plusieurs fédérateurs pour remplacer M. André Leysen, le patron de Gevaert.

A Bruxelles, le nom de M. Maurice Lippens, le numéro un des *Assurances générales* (8 % des titres de la Société générale), est souvent cité. Il serait, en effet, à même de ne pas heurter les nombreuses sensibilités du pays « francophone flamingant », comme ironisaient ses amis. Il aurait aussi l'appui des gestionnaires de la Générale. Les actionnaires belges pourraient aussi se servir de la Société nationale d'investissements (SNI), le premier holding public du pays, comme fédérateur et comme paravent.

• *Les « Français » de Suez*. — *« Ils ont mis suffisamment d'argent dans cette affaire pour s'en préoccuper. »* Cette réflexion *d'un des protagonistes* illustre bien que les dirigeants du groupe français, en dépit de leur mutisme, semblent bien décidés à continuer jusqu'au bout. Possédant 20 % des titres de la Générale et comptant, dit-on à Paris, sur l'appui de la Compagnie générale d'électricité (4,5 % des titres), de la Banque Lazard (4,5 % auss), le groupe semble ainsi, avec l'appui du noyau dur des « Belges », dépasser la barre fatidique des 50 %.

• *Les « Italo-Français » de CERUS*. — Le groupe a connu quelques déboires récemment. Le jugement, jeudi 18 février, du tribunal de commerce de Bruxelles le déboutant de ses actions contre trois filiales de la Générale, qu'il accusait d'avoir vendu leurs actifs ; la vente des actions de la Royale belge et le départ de GBL, dus peut-être à l'échec des négociations du week-end dernier. Le point de vue de M. De Benedetti n'a pas changé : il accepte toutes les formules de compromis, à condition de conserver la responsabilité du management de la société. *« Nous avons pourtant besoin de lui*, affirmait un homme d'affaires belge, *et peut-être que nous arriverons à le convaincre. »* Si les négociations aboutissent ce week-end, il faudra, de toute manière, du temps pour « habiller » le compromis, afin que chacun puisse apparaître comme vainqueur. A moins qu'un coup de *théâtre n'intervienne* d'ici là.

JOSÉ-ALAIN FRALON.

Les suites de l'affaire COGEMA

Un administrateur judiciaire est nommé pour diriger Arbitrage SA

Le tribunal de commerce de Paris a nommé, le jeudi 18 février, un administrateur judiciaire, Me Claude Levet, pour régler le cas de la société Arbitrage SA, en dépôt de bilan depuis deux semaines, qui est au cœur de l'affaire Cogema.

Il pourrait, selon deux membres du conseil d'administration d'Arbitrage SA, procéder à sa liquidation et licencier les cinquante salariés restant dans l'entreprise, qui a suspendu ses activités et dont l'ancien président, M. Jean-Marc Aletti, est en fuite et recherché par Interpol. Depuis son départ, un nouveau conseil d'administration a été nommé, présidé par Mme Héliette de Rieux, mère de M. Aletti ; il comprend également M. et Mme Claude Martin, respectivement conseil juridique et actionnaire, et M. Christian-Jacques Soubiran, remisier, opérant notamment avec la charge Buisson.

Tandis que l'enquête policière portant sur l'activité de M. Aletti et *ses liens avec la charge Buisson* se poursuit, la chambre de compensation des instruments financiers de Paris (CCIFP), organisme de surveillance du MATIF (marché à terme des instruments financiers), sur lequel opérait Arbitrage, devait remettre, le vendredi 19 février, son rapport sur l'escroquerie de 259 millions de francs dont a été victime la COGEMA.

La plupart des sociétés qui, en raison de leur activité sur le MATIF et de leurs liens avec la charge Buisson, ont été citées comme victimes potentielles d'Arbitrage SA (*le Monde* du 19 février) ont démenti avoir subi des pertes importantes. Gaz de France, la SNCF et Charbonnages de France ont démenti formellement avoir travaillé avec Buisson ou Arbitrage. La Sécurité sociale, également citée, ne figurait pas, selon la CCIFP, parmi les clients de la charge, et n'est pas intervenue sur le MATIF, bien que deux caisses de retraite complémentaire (ARCO et AGIRC) aient admis qu'elles étaient actives sur le MATIF, mais seulement pour des opérations de couverture de faible ampleur. Elles ne seraient également pas en relation avec Arbitrage.

L'Aérospatiale, dans un communiqué, affirme qu'elle n'a jamais été en relation avec Arbitrage, mais qu'elle a disposé, entre mai et septembre 1987, d'un compte à la charge Buisson. *« Les opérations ont porté exclusivement sur l'achat ou la vente de contrats notionnels MATIF »*, précise la compagnie, et elles se sont traduites par une perte de 300 000 F.

Le groupe Total, dans un long communiqué, affirme que les quatre *opérations qu'il a faites* sur le MATIF, d'avril 1986 à juin 1987, par l'intermédiaire de la charge Buisson, se sont soldées par un résultat globalement positif de 7 millions de francs. Des quatre opérations, détaillées dans le communiqué, une seule, destinée à la couverture d'un emprunt à taux fixe, s'est dénouée avec un résultat négatif de 11 millions.

La Caisse des dépôts, enfin, précise qu'elle *« n'a jamais confié un mandat de gestion »* à Arbitrage, mais qu'elle opérait sur le MATIF par l'intermédiaire de la charge Buisson.

VÉRONIQUE MAURUS et DOMINIQUE GALLOIS.

• Reprise du travail chez Ford lundi 22 février. — Le travail doit reprendre chez Ford le lundi 22 février : 70 % des ouvriers de Ford Grande-Bretagne, consultés jeudi 18 février, ont approuvé l'accord conclu le mardi 16 avec la direction, prévoyant une hausse des salaires de 7 % en 1988 et d'au moins autant en 1989, et des consultations sur la réorganisation du travail pour accroître la productivité. La grève, qui avait commencé le lundi 8 février, se terminera donc à la fin de cette semaine.

Le poids de la dette du tiers-monde

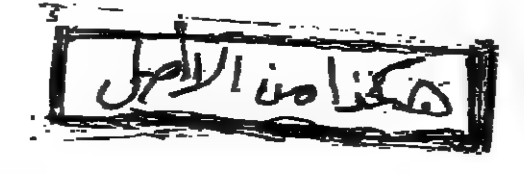
La cotation de huit banques américaines est abaissée

L'agence new-yorkaise Moody's a abaissé la cotation de huit banques américaines, à commencer par celle de J.P. Morgan, qui était la dernière à profiter du prestigieux AAA. Cette cotation *(rating)* est la plus élevée dans l'appréciation qui est donnée à l'ensemble des risques encourus par une banque sur ses engagements. Dans le cas de J.P. Morgan, maison mère de Morgan Guaranty Trust, c'est la dette à long terme qui perd son triple A pour être ramenée à AA1, en raison des engagements de la banque sur l'Amérique latine.

Cette « dégradation » est vivement contestée par la banque, dont les ratios de « couverture » des risques par les capitaux sont parmi les plus élevés du monde, et qui a pris des initiatives originales pour traiter le problème de l'endettement du tiers-monde. L'accompagnent dans cette « dégradation » Bankers Trust, Chase Manhattan, Chemical Corp., Manufacturers Hanover, Bank America Corp. et Irving. L'impact d'une telle mesure sur le coût de refinancement de ces établissements paraît devoir être minime, leur situation ayant déjà été prise en compte par le marché.

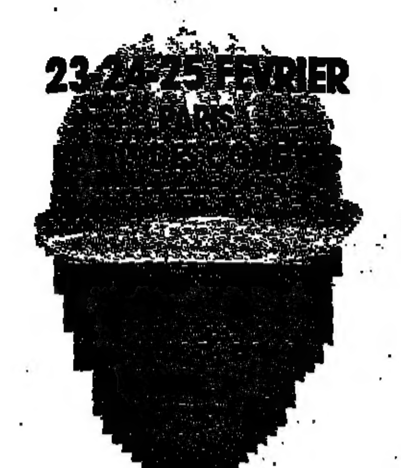
En Grande-Bretagne, la Midland Bank a porté de 916 millions de livres sterling à 1,02 milliard de livres (environ 10 milliards de francs), pour l'exercice 1987, qui va donc supporter une perte, avant impôt, de 505 millions de livres (5 milliards de francs), la plus forte jamais engagée par une banque britannique. En conséquence, les provisions totales de la Midland atteignent 29 % de ses risques sur les pays en difficultés de paiements (4,1 milliards de livres, soit 40 milliards de francs).

A titre de comparaison, rappelons que la Deutsche Bank a atteint un taux de provisionnement de 70 % sur ces mêmes risques, et qu'en France la BNP a porté le sien de 40 % à 50 % en 1987, probablement imitée par la Société générale.



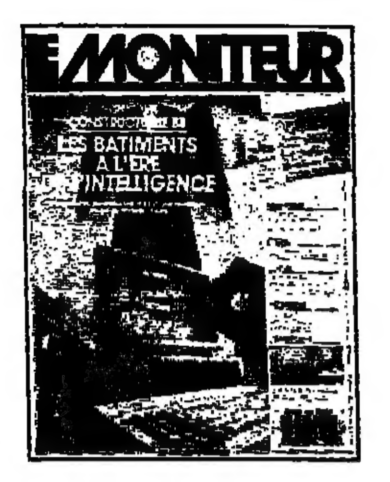
هكذا من الأصل

(Publicité)



CONSTRUCTIQUE 88

Les 5e Journées «Informatique et construction» organisées par les Publications du Moniteur sous le haut patronage du ministère de l'Equipement. Pour tout savoir sur l'application des nouvelles technologies dans le bâtiment.





GEORGES DE BUFFEVENT
PDG de SPIE BATIGNOLLES
Quel est, pour le bâtiment, l'enjeu des nouvelles technologies?

Intégrer dès l'origine dans la conception ou la rénovation des bâtiments le souci fondamental de communication entre les hommes, tel est l'enjeu des «bâtiments intelligents».

Ceux-ci se caractérisent par une infrastructure conforme aux normes internationales compatibles avec plusieurs systèmes informatiques et avec les réseaux publics; la mise en convergence de la téléphonie et de l'informatique; la mise en place d'un poste de travail informatisé sur chaque bureau; la création de systèmes de gestion administrative destinés à faciliter la vie quotidienne.

Les nouvelles technologies pour le bâtiment constituent un mouvement important vers l'amélioration du cadre de travail et de la qualité de la vie.



JACQUES BRUNIER
Président de la FNB
Que représente la domotique pour les industries de la construction?

Trois éléments principaux: un marché important, une aspiration essentielle des Français et l'occasion pour nos entreprises de faire valoir leurs compétences.

Les études les plus sérieuses estiment que pour la seule activité bâtiment, le marché de la domotique représentera un chiffre d'affaires annuel de 2,5 milliards de francs au cours des dix prochaines années. Il s'agit certes d'une fraction de notre chiffre d'affaires global qui s'établit à 350 milliards de francs, mais d'une fraction significative.

Les études de marché réalisées jusqu'à présent témoignent que les Français veulent habiter autrement.

A cette attente du marché a correspondu en France une forte mobilisation de tous les acteurs, entrepreneurs, industriels, fournisseurs d'énergie, télécommunications ou pouvoirs publics.



MICHEL DERBESSE
Directeur général
construction BOUYGUES
Quel est, pour le bâtiment, l'enjeu des nouvelles technologies?

L'intégration, dans le bâtiment, des technologies nouvelles (bureautique, communication, domotique...) est, pour notre profession, un enjeu important. Les besoins des utilisateurs évoluent, notre marché est en pleine mutation : nous devons nous adapter. Par exemple, les immeubles de •••

«LE MONITEUR, PARTOUT OU LES PROFESSIONNELS BOUGENT»

Trois questions à M. N. Vigier, PDG des Publications du Moniteur

Quelles raisons ont conduit «Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment» à organiser, depuis cinq ans, une manifestation consacrée aux nouvelles technologies?

M.N. VIGIER. – Notre journal, pour bien suivre les évolutions de la construction, veut – et doit – être présent partout où les professionnels du secteur, ses lecteurs, bougent. C'est-à-dire partout où ils témoignent de leur vitalité, de leur créativité, de leur dynamisme. Nous le faisons en architecture lorsque nous participons à la campagne «Architectes, architecture» ou lorsque nous distinguons chaque année, par nos prix, des bâtiments et leurs concepteurs. Nous le faisons dans le domaine des nouvelles technologies, avec les journées «Informatique et Construction» aujourd'hui baptisées «Constructique», parce que nous constatons à quelle vitesse les professionnels français intègrent non seulement les applications de l'informatique, mais aussi tous les réseaux et les outils nouveaux qui gagnent le bâtiment.



Précisément, que vous enseignent ces cinq années de manifestations consacrées à l'informatique et à la construction?

M.N. VIGIER. – L'univers de la construction est en pleine évolution. Le secteur que l'on disait encore archaïque il y a quelques années et en retard dans le domaine de l'informatique regagne du terrain à vive allure. C'était l'objectif de nos premières journées «Informatique et Construction» : rapprocher deux mondes qui se connaissent peu. Le pas est franchi aujourd'hui. Le succès de «Constructique» le montre avec ses 3 500 m² d'exposition, ses ateliers, ses conférences. La construction affiche ici sa capacité à dominer un vaste ensemble de méthodes et de produits qui transforment l'acte de construire, mais aussi la nature même de l'objet construit.

Quels sont les points saillants de Constructique 88 ?

M.N. VIGIER. – L'émergence d'une nouvelle race de bâtiments : les immeubles intelligents, c'est-à-dire câblés et communicants. Le développement des matériels et des logiciels à la disposition des utilisateurs. Et une dimension qui s'impose dès aujourd'hui à toutes les activités économiques : l'européanisation des problèmes et des stratégies.

QUAND L'INTELLIGENCE VIENT AUX BATIMENTS

Câblés du sol au plafond, dotés des outils de communication les plus sophistiqués, ils participent désormais à l'image des grands groupes.

La notion «d'immeuble intelligent», qui suscite en Europe un intérêt croissant, est née aux Etats-Unis dès 1980. Mais, le terme même d'immeuble intelligent n'est pas toujours employé avec la même signification. On peut toutefois convenir qu'un immeuble est intelligent quand il est capable d'inclure, aujourd'hui, les techniques les plus avancées d'échange d'information et de communication. Et qu'il est prêt à accueillir celles qui naîtront demain.

Actuellement, il existe deux sortes d'immeubles intelligents : les premiers abritent plusieurs sociétés locataires, qui se partagent les ressources en informatique et en télécommunications, les seconds, une entreprise unique. Dans ce dernier cas (le plus répandu en France), il s'agit généralement du siège social d'une entreprise, conçu en suivant un plan de charge élaboré par ses soins, en fonction de ses propres besoins. En équipant leur siège social des systèmes de communication les plus sophistiqués, les entreprises se dotent d'une référence exceptionnelle en matière d'ingénierie et d'installation de réseaux. L'intelligence des espaces de travail fait désormais partie de l'image de marque. Plus : de la stratégie des grandes sociétés.

BULL : UNE TOUR «HIGH TEC»

Par sa conception et sa réalisation, la tour de 32 étages et 60 000 m² dans laquelle, à La Défense, Bull va réunir une partie importante de ses forces commerciales, devrait constituer une véritable vitrine de savoir-faire du groupe en matière de précâblage d'immeubles et de mise en œuvre de ses solutions «blue-green» dans le domaine de l'information et de la communication d'entreprise.

La tour Bull, conçue selon les derniers critères des «immeubles intelligents» par les architectes Andrault et Parat et construite par Sari, accueillera 2 000 collaborateurs tous équipés d'une station de travail connectée au réseau central.

BOUYGUES, LE CHALLENGER

Depuis le 4 janvier 1988, «Challenger», le nouveau siège social du groupe Bouygues, loge quelque 2 800 collaborateurs. Conçu pour regrouper l'ensemble des activités de la société et faciliter leur communication, il devrait aussi jouer un rôle pilote en informatique de pointe. En effet, IB2 Technologies, filiale de Bouygues et d'IBM France, par la mise en commun des expériences et des compétences de ses deux actionnaires a cherché à faire de «Challenger» un centre expérimental européen de communication. Par personne, il a été prévu au minimum un micro-ordinateur (IBM PC), connecté à un réseau local innovant : l'anneau à jeton électronique.

Les bâtiments ont été systématiquement précâblés. Les câbles informatiques et téléphoniques rayonnent par faux plancher, alors que les faux-plafonds abritent les dispositifs d'éclairage et de climatisation. Chaque plan de travail est équipé d'un boîtier multifonction fournissant les courants forts et les courants faibles. Au total, 4 300 boîtiers ont été installés, laissant ainsi libre l'agencement des bureaux paysagers.

Autre caractéristique spectaculaire : la gestion technique centralisée (GTC) assure, par l'intermédiaire de 5 000 capteurs répartis dans les bâtiments, la régulation de la climatisation et le pilotage des installations électriques et hydrauliques. Mais la particularité de la GTC tient à ce qu'elle contrôle un bâtiment qui se trouve quasiment en balance thermique. Grâce à une boucle d'eau qui récupère l'énergie mécanique et solaire dégagée par les ordinateurs, les chambres froides, et les façades.

LE PLAN DE SPIE

Au printemps, les directions, les services centraux, les équipes d'ingénierie et de direction de projet de Spie Batignolles se regrouperont au sein d'un nouveau siège social, dans le parc de Saint-Christophe à Cergy-Pontoise. Objectif : assurer la synergie entre les cinq branches d'activité (électricité nucléaire, génie civil et bâtiment, ingénierie et ensembles industriels, canalisation, promotion) par l'élaboration d'un plan de *communication original* et *la mise en* place d'une infrastructure permettant de le supporter. Dans ce siège «intelligent» le précâblage est systématique. Chaque poste de travail est raccordé à un faisceau de câbles à trois prises : électricité, téléphone, télématique. Le double précâblage (téléphonique et informatique) réalisé selon la même densité et la même qualité offre la particularité de basculer à la demande tout ou partie du précâblage téléphonique ves l'informatique et inversement.

•••

bureaux modernes doivent être capables d'accueillir des technologies qui, véritable système nerveux, soient au service de l'efficacité et de la performance des utilisateurs, et de s'adapter aux technologies d'avenir. Ce sont les «immeubles intelligents». Ainsi, Francis Bouygues a voulu que notre siège, Challenger, soit un outil efficace et représentatif du modernisme du groupe.

Dans le domaine de l'habitat, il faut également prendre en compte des besoins nouveaux.

Mais, attention : la maîtrise de ces technologies demande des compétences fortes.



ANDRE MERCIER
Président de la FIEE
Quels sont les enjeux de la domotique pour les industries électriques, électroniques et informatiques

Ceux-ci sont importants puisque, selon certaines *études*, les ventes de systèmes domotiques sont estimées sur dix ans (1990-2000) à 25 milliards de francs pour la France et à 125 milliards pour l'Europe.

L'essor de ce nouveau marché est inéluctable : il est lié, par exemple, à la nécessité de gérer de façon rationnelle le parc d'appareils ménagers installés dans nos logements et aux nouveaux modes de vie de nos concitoyens.

Nos industries préparent l'habitat européen de demain en participant à un grand programmme dans le cadre d'Eurêka et à des actions concertées avec la Fédération nationale du bâtiment.



RENE RUSSO
Président d'IB2
Quel est l'enjeu des «bâtiments intelligents» ?

Le concept d'immeuble intelligent suppose qu'un objectif majeur de l'architecte, du constructeur et du promoteur soit d'offrir à l'utilisateur, non seulement un lieu, mais surtout un outil de travail.

L'ouvrage construit doit, par sa conception, permettre de mieux satisfaire des exigences diverses : ergonomie, rentabilité d'exploitation, maintenance des équipements et sécurité. Mais il doit essentiellement, par les fonctionnalités offertes, participer à l'amélioration de la productivité de l'entreprise, à sa compétitivité. *L'une des plus importantes est* l'aptitude de l'immeuble, par son infrastructure et les équipements préinstallés, à répondre aux besoins de ses occupants en communication d'entreprise.

Dans ce domaine, les solutions adoptées doivent permettre de suivre sans difficulté les évolutions rapides de la technologie. C'est à ce titre que l'immeuble intelligent est un enjeu important, aussi bien pour le monde du bâtiment que pour ceux de l'informatique et des télécommunications.

TROIS JOURS POUR PREPARER DEMAIN

Six conférences internationales, 31 ateliers couvrant l'ensemble des applications actuelles ou potentielles des nouvelles technologies, 3 500 m² d'exposition et 150 firmes représentées. Une occasion unique, pour les professionnels de la construction, de trouver des réponses à leurs interrogations et de dialoguer avec les meilleurs experts.

Parmi les temps forts de Constructique 88 (23-24-25 février):

• **UNE SEANCE INAUGURALE**, le mardi 23 février au matin, sur le thème des «bâtiments intelligents». Avec l'intervention du ministre de l'Equipement, Pierre Méhaignerie.

• **TRENTE ET UN ATELIERS** couvrant l'éventail des applications concrètes actuelles ou potentielles des nouvelles technologies dans la construction. De la DAO en architecture aux immeubles précâblés en France, en passant par l'informatique de gestion, les systèmes d'aide à la décision, le point sur les matériels et les logiciels adaptés aux PME du bâtiment.

• **DES CONFERENCES INTERNATIONALES** de haut niveau placées sous la présidence d'experts.

RENSEIGNEMENTS
TELEPHONE
(1) 42.96.15.50
MINITEL
3615 CODE MONITEL
L'exposition est ouverte de 8 h 30 à 18 h 30

Les dernières inscriptions aux conférences et aux ateliers pourront être prises sur place

«LE MONITEUR» ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DANS LA CONSTRUCTION

A l'occasion de Constructique 88, «Le Moniteur», l'hebdomadaire de la construction et du cadre de vie, publie :

• **Un supplément spécial** diffusé à 90 000 exemplaires et à tous les visiteurs de Constructique 88 au palais des Congrès, à Paris;

• Avec ce supplément, **une disquette** de démonstration réalisée avec l'association Logiciel 92, qui rassemble des partenaires de la construction (architectes, ingénieurs, économistes, informaticiens...).

Chaque semaine, Le «Moniteur» fait place, parmi ses pages techniques, à la constructique et aux nouvelles technologies dans la construction.

• **UNE EXPOSITION DE 3 500 M², 150 SOCIETES REPRESENTEES**

Abacad : ABS Informatique : Ader Bâtiment : All Systems : Aloc : ABC Alphatechnology : Amazon : Apogée : Apple : Archilog : Asciplus : Avec Informatique : Axe et Stratégie : Batisoft : Batistem : Bernard Informatique : Betocib : Bull : Cad Consult : Cated ITBTP : Ciiab : Club Yeti Informatique : Cobra : Creative Alfa : CSTB : CTICM : CIM : Delta Concept : Derbi : DGB : Dialogic : Domotique Conseil-IFC Marketing : Domoconcept : Dynalog : Econocom Xao : Ecoplanning : Electricité de France : Editions Eyrolles : Espace et Stratégie : Espace Informatique : Etna Delhomme : Experdata : Gaz de France : Groupe Informatique Bâtiment : Gimfor : Graitec : Groupe Tests : IBM France : Compagnie IBM France : ICAD : IGN : Info Tech SARL : Intergraph : JPK Conseil : Keops : KPSP : Logiciel 92 : Logik : LSE : Mecalog : Mecanorma Technologies : Melatt : Metsys BTP : Mid : Mips : Olivetti Logabax : Plan Calcul : Prestige Informatique : Prime France : Progemi : SIIB : Satelit : Secor : Serete : Sero : Setmat : Sifra : Société d'informatique graphique : Socotec : Somopresse : Star Informatic : STH : Strafor : Tao Informatique : Trenoy Inforbat : Urbavision : Usine nouvelle : Varta : ZH Computer : etc.

CETTE PAGE A ETE REALISEE PAR LES PUBLICATIONS DU MONITEUR, 17, RUE D'UZES, 75002 PARIS. TEL. (1) 42.96.15.50



Marchés financiers

Début des travaux de la liaison Rhône-Rhin

L'Etat entre dans le capital de la Compagnie nationale du Rhône

Les travaux d'extension du réseau fluvial à grand gabarit de la liaison Rhône-Rhin vont pouvoir commencer conformément aux décisions du comité interministériel du 30 juillet 1987. L'Etat entrera, le 17 mars, pour 6 millions de francs dans le capital de la Compagnie nationale du Rhône (CNR), qui sera porté à 42 millions de francs. Cette mesure permettra l'affectation par l'Etat de 600 millions de francs prélevés sur le fonds des privatisations, au fur et à mesure que le chantier avancera.

Pour 1988, seront engagés pour 134 millions de francs de travaux supportés par l'Etat (57,3 %), les deux régions concernées (25 %) et le CNR (17,7 %). Le programme comprend la dérivation du pont de Mâcon et le « calibrage » de la Saône sur 75 km entre Chalon et Saint-Symphorien.

M. Paul Granet, président de la CNR, précise, par ailleurs, que les travaux entre Mulhouse et Niffer, seront engagés en 1989. *« En 1992, à la veille de l'ouverture du marché européen des transports, il restera à réaliser 200 km de voies navigables pour terminer la liaison Marseille-Rotterdam. »*

BP restructure ses filiales

British Petroleum, la compagnie britannique privatisée à l'automne dernier, s'est hissé l'an dernier, grâce notamment au rachat de la totalité du capital de sa filiale américaine Standard Oil, au troisième rang mondial du secteur pétrolier, derrière Exxon et Shell. Le groupe, qui a lancé fin décembre une autre OPA sur la compagnie Britoil dont il détient aujourd'hui 80 % du capital, ne procèdera pas à de nouvelles acquisitions importantes dans le court terme, et pourrait, au contraire, céder certaines petites filiales dans le secteur chimique, a indiqué le 18 février le président du groupe en annonçant les résultats de l'exercice 1987.

BP, touché par la baisse du dollar – il réalise la moitié de ses bénéfices aux Etats-Unis, – a subi l'an dernier une baisse de 28 % de ses résultats, qui sont passés de 1,8 à 1,31 milliard de livres (1 livre vaut environ 10 F), hors effet de stocks.

Le groupe a, par ailleurs, annoncé une réorganisation de ses filiales européennes, qui seront désormais regroupées en deux divisions : d'une part la division « Atlantique », dont le président sera M. Raymond Bloch, actuel président de BP France, qui regroupera la France, la Belgique, l'Espagne, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni ; et, d'autre part, la division « Continentale » qui couvrira l'Autriche, la RFA, la Grèce, la Scandinavie, la Suisse et la Turquie.

Alliance IBM-SESA dans les réseaux informatiques

IBM-France et la société de services informatiques SESA vont créer une filiale commune spécialisée dans « l'intégration » des grands et des moyens systèmes informatiques (connexion et dialogue de plusieurs ordinateurs à distance). IBM en détiendra 49 % et SESA 51 %. Le chiffre d'affaires visé est de 0,5 à 1 milliard de francs dans les cinq ans à venir.

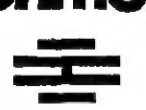
SESA, filiale à 93 % de Cap Gemini Sogeti, est connue pour avoir participé à l'élaboration technique du réseau Transpac de transport de données des P et T. Son chiffre d'affaires 1987 a été de 1,16 milliard de francs.

● **PRÉCISION : Restructuration dans le BTP.** – Une erreur de transmission dans l'article sur le rapprochement à l'étude entre les activités BTP de Saint-Gobain et de la Générale des eaux (*le Monde* du 18 février) a rendu incompréhensible un passage.

Il fallait lire : *« (...) la logique des rapprochements actuels dans l'industrie française est la même : constituer des groupes de taille internationale, capables de rivaliser avec leurs concurrents étrangers, notamment dans la perspective du grand marché européen de fin 1992 »*. Par ailleurs, la hausse enregistrée par le titre SGE, le 15 février, était bien de + 17,5 %, et non de – 17,5 %.

— AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS —

cofimeg



Les recettes de la société se sont élevées en 1987, à 202,042 millions de francs, contre 183,527 millions en 1986.

Cet accroissement prend en compte le supplément de produits financiers résultant du placement des sommes collectées lors de l'augmentation de capital de juin 1986. Il permet d'envisager pour 1987 un résultat courant voisin de 130 millions de francs, en progression de plus de 6,5 % par rapport à celui de l'exercice précédent.

L'investissement des fonds provenant de la récente émission (plus de 300 millions de francs) est d'ores et déjà réalisé ou engagé, et ce principalement dans des immeubles de bureaux : location des nouveaux programmes de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Rungis, participation à l'opération Atlantique Montparnasse au cœur de Paris, option sur un immeuble de bureaux dans le parc d'activités de Paris Nord.

Par ailleurs, une partie des disponibilités, jointe au produit des ventes d'immeubles anciens, est affectée à l'investissement dans des programmes d'habitation. Les premiers loyers des dix-neuf pavillons de Saint-Germain-en-Laye, puis des quarante-deux appartements de la rue Saint-Gilles à Paris, ont été encaissés dès 1987. Viendront ensuite deux programmes : l'un de seize appartements à Viroflay, et l'autre de seize pavillons à Gif-sur-Yvette.

Cela illustre clairement le profond renouvellement de patrimoine entrepris par la société.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

AVIS DE TIRAGE

Les porteurs des obligations CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE provenant de l'indemnisation des biens transférés à ÉLECTRICITÉ DE FRANCE ET GAZ DE FRANCE d'une part, et à ÉLECTRICITÉ ET GAZ D'ALGÉRIE d'autre part, sont avisés que le trente-septième tirage d'amortissement desdites obligations aura lieu au 18 *bis*, rue de Berri à Paris-8e, le

MARDI 26 AVRIL 1988 à 10 h 30.

Les obligations sorties à ce tirage seront remboursables à partir du 1er juin 1988.

Les opérations d'indemnisation et de regroupement facultatif des fractions d'obligations de 50 F et 10 F seront suspendues à compter du 14 mars 1988 et reprises le mercredi 27 avril 1988.

NEW-YORK, 18 fév. ⬇

Repli

De nouvelles ventes bénéficiaires se sont produites, jeudi, à Wall Street. Mais, cette fois, elles ont été un peu moins bien absorbées que les jours précédents. L'indice des industrielles a fluctué de part et d'autre de la ligne des 2 000 points durant la majeure partie de la séance, pour finalement s'établir à 1 986,40, soit à 14,59 points au-dessous.

Le bilan de la journée a été comparable à ce résultat. Sur 1 963 valeurs traitées, 812 ont baissé, 679 ont monté et 472 n'ont pas varié.

L'optimisme soulevé par les dernières indications sur la marche de l'économie et l'espoir d'une baisse des taux d'intérêt sont retombés. De l'avis général, la Bourse a manqué de conviction. Le doute s'installe et le marché rebondit sur le butoir des 2 000 points. En outre, la fièvre des OPA est retombée et les incitations d'achats commencent à manquer. Cependant, nombre d'opérateurs préfèrent rester l'arme au pied. La relative faiblesse des transactions en témoigne avec 151,43 millions de titres échangés contre 176,83 millions la veille.

VALEURS	Cours du 17 fév.	Cours du 18 fév.
Alcoa	45 5/8	44 7/8
Allegis (ex-UAL)	72	72
A.T.T.	29 1/4	28 1/4
Boeing	47 3/4	47 1/8
Chase Manhattan Bank	23 1/8	22 5/8
Du Pont de Nemours	83 1/4	83 1/4
Eastman Kodak	42 1/2	42
Exxon	42 1/4	42
Ford	44 1/2	42 1/8
General Electric	44	43 1/4
General Motors	69	67 1/2
Goodyear	58 3/4	57 7/8
I.B.M.	112 3/4	112 1/2
I.T.T.	46 7/8	46
Mobil Oil	44 1/8	44 1/8
Pfizer	51 5/8	51 3/4
Schlumberger	34 1/2	34 7/8
Texaco	39 7/8	40 5/8
Union Carbide	22 3/4	22 7/8
U.S.X.	31 1/2	31 5/8
Westinghouse	50 3/4	50 1/8
Xerox Corp.	56 7/8	55 7/8

PARIS, 19 février ⬆

Une fin de mois triomphante

Le mois de février n'aura finalement pas connu de séance de baisse le jour de sa liquidation. La Bourse a fini la semaine en fanfare en s'adjugeant 1,4 % de hausse. La liquidation est ainsi gagnante de 18 %, pulvérisant un des niveaux records de 16,56 %, atteint en... novembre 1985. Elle met également un terme à quatre mois de repli continu. Le phénomène se poursuivra-t-il ? A cette question fondamentale, personne, une fois encore, n'ose répondre. *« Tant qu'il y aura des OPA, cela pourra durer »*, se bornait à indiquer un analyste de la place. La bonne tenue de la séance de vendredi serait due selon certains à l'effet Compagnie du Midi.

Les cotations de ce groupe que préside M. Bernard Pagézy ainsi que celles de l'ensemble de ses filiales ont été suspendues.

La chambre syndicale a été saisie d'un projet de fusion de l'ensemble de ces sociétés avec leur maison-mère. L'objectif étant de se mettre en mesure de mieux résister à une offensive extérieure ou à une tentative d'OPA. Il est vrai que les échanges sur la Compagnie du Midi avaient augmenté considérablement au cours des dernières séances et que beaucoup voyaient se profiler un raider. Mais « cela suffira-t-il à désamorcer toute intention de prise de participation ? Rien n'est moins sûr... », entendait-on sous les lambris.

Framatome indiquait pour sa part détenir 93,7 % du capital de Cofital, une société actionnaire de Télémécanique à hauteur de 9,21 %.

De nombreuses valeurs opéables, comme Galeries Lafayette ou Signaux, gagnaient plus de 10 % ainsi que la SGE, dont les opérateurs attendent de connaître les modalités exactes du rapprochement avec la Générale des Eaux.

Le marché obligataire a regagné ce qu'il avait perdu la veille. Les spécialistes n'hésitent pas, néanmoins, à le qualifier de bizarre. Enfin, à la veille de son deuxième anniversaire, le MATIF était en légère hausse. Le contrat de mars s'appréciait de 0,5 % à 102,90.

LONDRES, 18 février ⬇

Affaiblie

Dans un marché où aucune tendance nette ne se décelait, l'indice FT a perdu 0,5 %, revenant à 1 389,4. Le volume des transactions s'est établi à 23 488, contre 21 871 mercredi. Les craintes d'une nouvelle hausse des taux d'intérêt après l'annonce à la fois d'une progression des salaires en Grande-Bretagne en décembre et d'un gonflement des prêts bancaires à un niveau record en janvier ont pesé sur la séance. Midland a perdu plusieurs pences après avoir révélé des pertes imposables de plus d'un demi-milliard de livres. De même, British Petroleum s'est déprécié après l'annonce d'une baisse de son bénéfice imposable. Repli des valeurs industrielles, des assurances, des magasins et bonne tenue des électriques.

Heapworth Ceramic Holdings, spécialisé dans les canalisations d'eau et les produits réfractaires, a annoncé jeudi le lancement d'une contre-OPA de 77,8 millions de livres sur Henderson Group. Cette firme de fabrication de portes, de moteurs électriques et de boîtes de vitesses, est la cible, depuis le début du mois, d'une OPA amicale de 77 millions de livres de la part de Newman Tonks (matériaux de construction).

TOKYO, 19 février ⬆

Légère progression

Sixième séance consécutive de hausse à la Bourse de Tokyo où au terme d'une séance contrastée, l'indice Nikkeï a gagné 98,05 yens (0,4 %) par rapport à la veille à 24 773,41 yens à la clôture. En début de matinée, le Nikkeï avait pourtant reculé d'environ 100 yens dans le sillage de la baisse de Wall Street la veille. Puis ses achats concentrés sur des valeurs financières comme les bancaires, les maisons de titres, ainsi que sur des assurances, ont fait remonter l'indice. Asahi Glass Co, premier fabricant japonais de verre, a annoncé une progression de 23,2 % de ses bénéfices non consolidés pour l'année fiscale achevée le 31 décembre, sur un chiffre d'affaires en hausse de 2,5 %. Asahi Glass a attribué ce gain à l'accroissement de la demande de verre plat pour la construction, résultat de la politique de développement de la demande de la construction immobilière du gouvernement.

VALEURS	Cours du 18 fév.	Cours du 19 fév.
Akai	521	520
Bridgestone	1 370	1 420
Canon	1 040	1 050
Fuji Bank	3 370	3 380
Honda Motors	1 430	1 460
Matsushita Electric	2 300	2 300
Mitsubishi Heavy	800	805
Sony Corp.	4 800	4 850
Toyota Motors	1 970	2 070

FAITS ET RÉSULTATS

● **Conti Gummi négocie son entrée dans Anoflex.** – Le fabricant allemand de pneus a engagé des négociations avec la firme française Anoflex en vue de prendre une participation dans son capital. Anoflex, qui exerce son activité dans la fabrication de raccords et de flexibles pour l'industrie automobile, mais également pour l'hydraulique, a réalisé, en 1987, un chiffre d'affaires de 335 millions de francs. Le groupe possède plusieurs unités de production dans la région lyonnaise et emploie 600 personnes.

Conti Gummi, déjà présent dans ce secteur par sa filiale Techno Chemie, entend, par cette acquisition, élargir sa présence internationale mais aussi améliorer ses relations avec l'industrie automobile française.

● **Hausse de 6,6 % du chiffre d'affaires de la Lyonnaise des eaux.** – La Lyonnaise des eaux a enregistré, en 1987, un chiffre d'affaires consolidé de 16,7 milliards de francs, en progression de 6,6 % par rapport à 1986. Le secteur de l'eau reste celui où le groupe réalise la partie la plus importante de son chiffre d'affaires avec des ventes consolidées de 7,57 milliards de francs, en hausse de 6,6 %. Les ventes consolidées du secteur énergie et chaleur s'établissent à 3,2 milliards de francs, en baisse de 1,5 % par rapport à l'an passé, où elles s'établissaient à 3,23 milliards de francs. Le groupe explique cette régression par *« la réduction du prix de l'énergie, qui entraîne une diminution correspondante des prix de vente »* et par *« la modification de durée des exercices de certaines sociétés (exercices exceptionnels de neuf mois pour les sociétés du Pacifique) »*.

● **L'Oréal se lance dans l'hygiène dentaire.** – Le groupe L'Oréal va s'associer avec M. Jean-Jacques Goupil, président des Laboratoires Goupil, en prenant la majorité dans ses activités de soins et d'hygiène bucco-dentaires, avec notamment le dentifrice Fluocaril, ainsi que les médicaments. L'association maintiendra la raison sociale de Laboratoires pharmaceutiques Goupil SA, dans lesquels L'Oréal sera majoritaire. Les produits de dermopharmacie des Laboratoires Goupil, notamment les produits Bergasol (crèmes solaires) et Dermastine, ne sont pas concernés par l'accord.

● **Rhin-Rhône prend le contrôle de Poly-Labo Paul Block et Cie.** – La société Rhin-Rhône a annoncé une prise de participation majoritaire de 52 % dans une société alsacienne Poly-Labo Paul Block et Cie, spécialisée dans la distribution de fournitures et d'appareils de laboratoires. *« Cette nouvelle prise de participation entre dans le cadre de notre politique de diversification vers les secteurs d'activité porteurs à valeur ajoutée élevée »*, a indiqué M. Georges Gazo, président de Rhin-Rhône.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours		VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	202 30	221 10 d		Loca Investissement	288 10	[illegible]
Amault & Associés	400	405		Locamic	182	[illegible]
Asystel	386	....		Marie Immobilier	282	[illegible]
B.A.C.	443	435		Metallurg. Minière	94 70	[illegible]
B. Demachy & Assoc.	388	....		Métrologie Internat.	327	....
B.I.C.M.	830	825		Microservice	136 80	....
B.I.P.	421	421		M.M.W.M.	478	....
Bolloré Technologies	795	....		Molex	226	230
Boiron	636	....		Nevais-Delotas	546	550
Câbles de Lyon	934	972		Olivetti-Logabax	175 80	188 80 d
Calberson	572	....		Om. Gest.Fin.	314	311
Canal Plus	450	449 50		Presbourg (C. In. & Fin.)	100 70	100
Cardif	1223	1272 d		Rezel	750	....
C.A.T.C.	127 50	125		St-Gobain Emballage	1036	1043
C.D.M.E.	900	900		St-Honoré Matignon	130	....
C. Equip. Elect.	300	....		S.C.G.P.M.	98	112 40 d
C.E.G.I.D.	628	636		Segin	258 50	265
C.E.G.E.P.	140	146 80		Seme-Matra	528	528
C.E.P.-Communication	1220	....		S.E.P.	1075	1075
C.G.I. Informatique	590	....		S.E.P.R.	1010	1030
Ciments d'Origny	490	....		Sligos	851	860
C.N.I.M.	291	281		S.M.T.Goupil	202	200
Concept	210	....		Sodexho	700	720
Conforama	440	445		Supra	310	....
Dafsa	161	....		TF 1	200 10	....
Devanlay	1005	....		Unilog	117	114
Deville	700	672		Union Financ. de Fr.	449 50	431 50
Drouot-Ch. convert.	....	....		Valeurs de France	315	305
Editions Belfond	132	139				
Elect. S. Dassault	380	386				
Elysées Investiss.	22 80	22 80				
Finacor	450	460				
Gérard	870	850				
Guy Degrenne	614	....				
I.C.C.	224	224				
IDIA	101 20	....				
I.G.F.	93	97 d				
IM2	110	....				
Int. Metal Service	180	180				
La Commande Electr.	219	....				
Le gd livre du mois	234	243 30				

Marché des options négociables le 18 février 1988

Nombre de contrats : 16 300

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Mars dernier	OPTIONS D'ACHAT Juin dernier	OPTIONS DE VENTE Mars dernier	OPTIONS DE VENTE Juin dernier
Elf-Aquitaine	240	25	34	3,80	13
Lafarge-Coppée	1 000	195	240	5,50	26
Michelin	140	44	50	1	5
Midi	1 100	400	–	6	55
Paribas	280	22	29	9,10	19,50
Peugeot	840	115	160	17	52
Saint-Gobain	400	37	58	5,50	22
Thomson-CSF	120	50	49	0,80	2

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 18 février 1988

Nombre de contrats : 39 233

COURS	ÉCHÉANCES Mars 88	ÉCHÉANCES Juin 88	ÉCHÉANCES Sept. 88
Dernier	102,30	101,40	101,05
Précédent	102,95	101,95	101,80

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Mars 88	OPTIONS D'ACHAT Juin 88	OPTIONS DE VENTE Mars 88	OPTIONS DE VENTE Juin 88
100	2,36	2,62	0,02	1,25

INDICES

CHANGES

Dollar : 5,77 F ⬆

Le dollar s'est redressé, vendredi 19 février, sur toutes les places financières internationales. Il a notamment coté 5,7735 F (contre 5,7640 F la veille). Le sentiment est généralement haussier sur la devise américaine. Les affirmations du président Reagan sur le faible impact économique du krach ont généralement fait bonne impression.

FRANCFORT	18 fév.	19 fév.
Dollar (en DM)	1,7049	1,7130
TOKYO	18 fév.	19 fév.
Dollar (en yens)	130,07	130,53

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (19 fév.) .... 7 1/4-7 5/16 %

New-York (18 fév.) ... 6 1/2-6 5/8 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 31 déc. 1987)

	17 fév.	18 fév.
Valeurs françaises	102,5	104,9
Valeurs étrangères	105,6	105,7

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	288,6	296,3

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	17 fév.	18 fév.
Industrielles	2 000,99	1 986,40

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	17 fév.	18 fév.
Industrielles	1 396,4	1 389,4
Mines d'or	268,9	278,9
Fonds d'Etat	88,76	88,78

TOKYO

	18 fév.	19 fév.
Nikkeï Dow Jones	24 675,36	24 773,41
Indice général	2 014,82	2 031,90

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	5,7855	5,7875	+ 22	+ 35	+ 50	+ 75	+ 240	+ 320
$ can.	4,5537	4,5589	– 54	– 30	– 104	– 63	– 221	– 124
Yen (100)	4,4299	4,4349	+ 112	+ 132	+ 226	+ 263	+ 753	+ 851
DM	3,3768	3,3794	+ 94	+ 112	+ 218	+ 243	+ 710	+ 778
Florin	3,0090	3,0112	+ 73	+ 83	+ 160	+ 181	+ 531	+ 582
FB (100)	16,1426	16,1549	+ 129	+ 211	+ 297	+ 435	+1 123	+1 553
FS	4,1032	4,1075	+ 191	+ 289	+ 403	+ 430	+1 127	+1 218
L (1 000)	4,5880	4,5933	– 110	– 63	– 232	– 177	– 626	– 512
£	10,0581	10,0674	– 130	– 90	– 289	– 223	– 820	– 642

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 1/2	6 3/4	6 11/16	6 13/16	6 13/16	6 15/16	6 7/8	7
DM	3 3/8	3 5/8	3 3/8	3 1/2	3 3/8	3 1/2	3 7/16	3 9/16
Florin	4 1/4	4 1/2	4	4 1/8	4	4 1/8	4 1/16	4 3/16
F.B. (100)	5 3/4	6 1/4	6	6 3/8	6	6 3/8	6 1/8	6 1/2
F.S.	0 1/2	1	1 3/16	1 5/16	1 3/8	1 1/2	2 1/16	2 3/16
L (1 000)	9 1/8	9 5/8	9 3/4	10 1/2	10	10 3/8	10 3/8	10 3/4
£	8 3/8	8 5/8	8 13/16	8 15/16	9 1/16	9 3/16	9 3/8	9 1/2
F. franç.	7	7 1/2	7 7/16	7 9/16	7 1/2	7 5/8	8 1/4	8 3/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



Marchés financiers

BOURSE DU 19 FEVRIER

Cours relevés à 14 h 54

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
....	4,5 % 1973	1599	1601	1615	+ 1
4000	C.N.E. 3%	3908	3908	3905	− 0 08
1023	B.N.P. T.P.	1085	1085	1085	....
964	C.C.F. T.P.	998	997	997	− 0 08
1030	Créd. Lyon. T.P.	1055	1056	1056	+ 0 09
1240	Renault T.P.	1248	1254	1255	+ 0 56
1543	Rhône-Poul. T.P.	1446	1465	1468	+ 1 52
1250	St-Gobain T.P.	1255	1255	1255	....
1112	Thomson T.P.	1190	1190	1195	+ 0 42
280	Accor	399 90	390	385	− 3 73
380	Agence Havas	540	545	541	+ 0 19
425	Air Liquide	515	520	520	+ 0 97
1800	Alcatel	1920	1950	1928	+ 0 42
1020	Als. Superm.	1245	....	....	....
179	A.L.S.P.I.	222	220	226 10	+ 1 85
190	Alsthom ★	247	250	254	+ 2 83
1550	Arjom. Prioux	1860	1850	1850	− 0 54
245	Aussedat-Rey	382	385	390	+ 2 09
670	Aux. Entrepr. ★	890	888	900	+ 1 12
620	Av. Dassault ★	704	682	705	+ 0 14
250	BAFIP	330 20	331	331	+ 0 24
280	Bail-Equipem. ★	284	280	285	+ 0 35
930	Bail Investiss.	852	850	841	− 1 29
200	B.N.P. C.I.	216	218 50	220	+ 1 85
320	Cie Bancaire ★	406	405	408 50	+ 0 62
235	Bazar H.-V.	281	282	288 50	+ 2 67
290	Béghin-Say ★	350	348	359	+ 2 57
480	Berger (Mle)	729	670	690	− 5 35
450	Bic ★	551	549	540	− 2
656	B.I.S.	1053	1003	1025	− 2 66
1860	Bongrain S.A.	2040	2048	2040	....
760	Bouygues ★	900	901	932	+ 3 56
51	B.P. France ★	46 10	46 10	48 60	+ 5 21
3970	B.S.N. ★	4080	4050	4080	....
1310	Cap Gem. S. ★	1610	1606	1635	+ 1 55
970	Carnaud	1200	1215	1220	+ 1 67
2300	Carrefour ★	2321	2320	2340	+ 0 82
109	Casino	114	114	116	+ 1 75
94	Casino A.D.P.	97	97 90	97 40	+ 0 41
965	C.C.M.C.	970	970	970	....
630	Cetelem	686	686	698	+ 1 75
425	Cerus	565	540	535	− 5 31
1080	C.F.A.O. ★	1285	1320	1325	+ 3 11
193	C.G.E.	252 50	249	245	− 2 97
845	C.G.I.P. ★	863	845	869	+ 0 70
620	Chargeurs S.A ★	795	792	832	+ 4 65
705	Ciments franç. ★	828	825	851	+ 2 78
330	Club Méditerr. ★	446	452	449 50	+ 0 78
154	Codetel ★	161	160 40	160	− 0 62
300	Cofimeg	300	300	302	+ 0 67
1800	Colas	1820	1830	1830	+ 0 55
178	Compt. Entrepr.	176 20	178 90	181 90	+ 3 23
480	Compt. Mod. ★	550	545	538	− 2 18
820	Créd. Foncier	920	980	979	+ 6 41
340	Crédit F. Imm. ★	365	370	375	+ 2 74
94	C.C.F.	105 30	104	105	− 0 28
455	Créd. Lyon. (CI)	515	515	518	+ 0 58

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
800	Crédit Nat. ★	800	795	795	− 0 63
118	Crouzet ★	183	182	180	− 1 64
1520	Damart S.A.	1800	1900	1890	+ 5
270	Darty ★	310	307	318	+ 2 58
230	Darty (DP)	240	248	254	+ 5 83
1040	De Dietrich	1475	1469	1475	....
171	Dév. R.d.C. (Li)	190	192	193	+ 1 58
390	D.M.C.	510	519	511	+ 0 20
230	Drouot Assur.	323	315	315	− 2 48
1180	Docks France ★	1700	1701	1690	− 0 59
430	Dumez ★	510	516	540	+ 5 88
855	Eaux (Gén.)	1009	1019	1030	+ 2 08
945	Ecco ★	1025	1020	1020	− 0 49
580	Electrofinanc. ★	700	698	700	....
230	Elf-Aquitaine	257	256	258	+ 0 39
206	− (certific.)	226 50	225 10	225 10	− 0 62
400	Epeda-B-Faure	601	601	600	− 0 17
1950	Essilor	2499	2501	2503	+ 0 16
1280	Essilor Int. (DP)	1575	1584	1580	+ 0 32
235	Esso S.A.F. ★	278	280	279	+ 0 36
1160	Eurafrance	1350	1335	1348	− 0 15
720	Eurocom ★	910	908	944	+ 3 74
2070	Euromarché	2495	2470	2560	+ 2 61
340	Europe n° 1 ★	445	445	440	− 1 12
24	Eurotunnel ★	26 70	27 30	27 60	+ 3 37
810	Exor ★	855	855	850	− 0 58
380	Facom	681	693	660	− 3 08
836	Fichet-Bauche	959	959	959	....
215	Financial ★	214	214 50	214 50	+ 0 23
65	Fives-Lille ★	101 50	100	99 80	− 1 67
830	Fromageries Bel	1060	1074	1012	− 4 53
690	Gal. Lafayette ★	771	785	855	+ 10 89
198	Gascogne	245	251	253	+ 2 85
910	Gaz et Eaux	1180	1190	1160	− 1 69
280	Géophysique ★	338	325	340 50	+ 0 74
420	Gerland	490	505	500	+ 2 04
330	GTM-Entrepose	428	420	465	+ 8 64
395	Guyenne-Gas. ★	519	518	505	− 2 70
1610	Hachette ★	1747	1745	1795	+ 2 75
405	Hénin (La)	439 90	440	444	+ 0 93
970	Hutchinson ★	1104	1111	1130	+ 2 38
123	Imétal	151 50	153 90	153 90	+ 1 58
280	Imm. Plaine-M.	300 10	300	300	− 0 03
850	Ingénico	1105	1105	1105	....
2520	Inst. Mérieux	3180	3300	3295	+ 3 62
530	Interbail ★	535	540	530	− 0 93
620	Intertechnique	820	800	820	....
680	J. Lefebvre	707	704	723	+ 2 26
850	Lab. Bellon	1000	1006	1075	+ 7 50
1020	Lafarge-Coppée	1188	1188	1210	+ 1 85
1380	Lebon ★	1350	1340	1350	....
1900	Legrand ★	2502	2550	2612	+ 4 40
1570	Legrand (DP) ★	1940	1945	2050	+ 5 67
320	Leroy-Somer ★	615	590	577	− 6 18

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1370	Lesieur	2040	1936	1935	− 5 15
770	Locabail Immob.	741	743	743	+ 0 27
340	Locafrance ★	395	376	380	− 3 80
910	Locindus	905	905	905	....
163	Luchaire	231	231	230	− 0 43
1500	L.V.M.H. ★	1797	1840	1820	+ 1 28
1030	Lyonn. Eaux ★	1273	1290	1290	+ 1 34
30	Mais. Phénix	45 50	48	48 20	+ 5 93
270	Majorette (Ly)	325	335	335	+ 3 08
190	Mar. Wendel ★	255	253	274	+ 7 45
3160	Martell	3450	3450	3450	....
1465	Matra	135	138 90	138 90	+ 2 89
1200	Merlin-Gerin ★	1749	1789	1762	+ 0 74
155	Michelin	183 20	181	189 80	+ 3 60
970	Midi (Cie)	1478	1478	1478	....
165	Midland Bk SA ★	180 50	185	180	− 0 28
380	Min. Salsig. (Ms)	455	453	453	− 0 44
21	M.M. Penarroya	31 60	32	32 50	+ 2 85
38	Moulinex	56	56 50	58 10	+ 3 75
600	Navig. Mixtes	861	895	888	+ 3 14
85	Nord-Est ★	101 10	101	101 10	....
280	Nordon (Ny)	321	....	....	....
275	Nouvelles Gal.	323	345 90	352	+ 8 98
580	Occid. (Gén.) ★	700	705	733	+ 4 71
840	Omn.F.Paris	940	990	990	+ 5 32
191	Olida-Caby	195	195	195	....
245	Opfi-Paribas	284	282	286	+ 0 88
2330	Oréal (L')	2795	2745	2790	− 0 18
270	Paribas	289	289	295	+ 2 08
285	Paris-Réesc. ★	370	385	367 50	− 0 68
530	Pechelbronn ★	875	895	910	+ 4
198	Penhoet	270	270	280	+ 3 70
....	Pernod-Ricard ★	738	755	761	+ 2 98
820	Peugeot S.A.	920	920	944	+ 2 61
....	Poclain	14 40	14 50	14 45	+ 0 35
390	Poliet	422 10	425	425 70	+ 0 85
590	P.M. Labinal	708	705	704	− 0 56
2200	Presses Cité ★	2530	2530	2535	+ 0 20
1150	Prétabail Sic.	1130	1130	1130	....
480	Primagaz	576	581	596	+ 3 47
340	Printemps ★	414	407	435	+ 5 07
1320	Promodès	1180	1151	1225	+ 3 81
740	Radiotechn.	892	890	880	− 1 35
70	Raff. Dist. Total	87 30	87 30	87 70	+ 0 46
1870	Redoute (La) ★	2325	2300	2340	+ 0 65
255	Robur financière	271	272	276	+ 1 85
540	Roussel-Uclaf	682	680	700	+ 2 64
....	Roussel-C.N.I.	....	....	....	....
3250	R. Impériale (Ly)	3490	3580	3560	+ 2 01
146	Sade	151	....	....	....
1210	Sagem ★	1460	1460	1460	....
380	Saint-Gobain	423	424	426	+ 0 71
955	St-Louis	1114	1048	1035	− 7 09
860	Salomon	935	962	962	+ 2 89

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
425	Salvepar	501	....	....	....
445	Sanofi ★	501	501	520	+ 3 79
340	S.A.T. ★	470	471	509	+ 8 30
26	Saulin.-Chât. (S)	35 20	35	35 60	+ 1 14
720	Saupiquet (Na)	920	850	950	+ 3 26
230	Schneider ★	280	280	287	+ 2 50
48	S.C.O.A.	39	39	39	....
505	S.C.R.E.G.	620	625	625	+ 0 81
560	Seb ★	666	685	660	− 0 90
415	Sefimeg ★	410	408	415	+ 1 22
990	S.F.I.M.	1370	1344	1400	+ 2 19
22	S.G.E.	30 70	29 50	34 30	+ 11 73
255	Signaux ★	413	420	460	+ 11 38
765	Silic	745	750	745	....
555	Simco-U.P.H. ★	538	530	530	− 1 49
315	Simnor (Li)	310	316 80	316 80	+ 2 19
640	Skis Rossignol	740	740	740	....
695	Siminco	707	706	702	− 0 71
275	Société Générale	274	275	274	....
186	Sodecco	170	170	170	....
150	Sodero (Na)	159 50	159 50	159 80	....
1890	Sodexho ★	1980	2000	2010	+ 1 52
86	Sogenal (Ny)	92	....	....	....
225	Sogerap	260	259 70	258	− 0 77
1850	Somm-Allib. ★	2100	2135	2140	+ 1 90
520	Source Perrier	631	620	617	− 2 22
565	Sovac ★	645	640	670	+ 3 88
285	Spie-Batignol.	330 50	336	335	+ 1 36
325	Strafor ★	400	408 90	395	− 1 25
230	Suez	259	262	262	+ 1 16
240	Synthelabo ★	338	343	343	+ 1 48
570	Talca Luzenac	600	610	611	+ 1 83
2990	Tél. Elect.	3735	3735	3735	....
119	Thomson-C.S.F.	183 50	186	187 90	+ 2 83
340	Total (CFP) ★	332 40	332	332	− 0 12
86	− (certific.)	69 95	70 95	70	+ 0 07
690	T.R.T. ★	1140	1155	1160	+ 1 75
340	U.F.B.	371 60	375 90	384	+ 3 34
545	U.I.C. ★	750	726	765	+ 2
545	U.I.F. ★	541	526	565	+ 4 44
845	U.I.S.	862	850	856	− 0 70
133	U.C.B. ★	160 10	160	173	+ 8 06
720	Unibail	723	723	725	+ 0 28
345	Valéo	392	390	389	− 0 77
33	Vallourec	43 10	45	45	+ 4 41
245	Via Banque	315 10	310	324	+ 2 82
510	Elf-Gabon	600	619	616	+ 2 67
98	Amax Inc.	103	103 50	102 90	− 0 10
140	Amer. Express	145	143 50	143 50	− 1 03
168	Amer. Teleph.	170 10	170 50	170	− 0 06
90	Anglo Amer. C.	95 60	94 50	94	− 1 67
600	Amgold	495	492	492	− 0 61
780	BASF (Akt)	791	800	815	+ 3 03
810	Bayer	852	853	856	+ 0 47

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
107	Buffelsfont.	105	100 40	100 40	− 4 38
117	Chase Manh.	135 10	133	133	− 1 55
53	De Beers	50 90	50	50 05	− 1 67
1250	Deutsche Bank	1405	1401	1402	− 0 21
725	Dresdner Bank	795	790	789	− 0 75
68	Driefontein Ctd	72 20	69 50	69 90	− 3 19
435	Du Pont-Nem.	483	488	488	+ 1 04
270	Eastman Kodak	243	241	243	....
38	East Rand	33 40	33	33 25	− 0 45
183	Electrolux	214 30	211 70	211 70	− 1 21
181	Ericsson	192 60	189 50	189 50	− 1 56
215	Exxon Corp.	242	244	245	+ 1 24
450	Ford Motors	257	249	249	− 3 11
65	Freegold	65 50	65 10	65 30	− 0 31
88	Gencor	89 50	88 60	88 60	− 1 01
245	Gén. Electr.	255 50	252	252	− 1 37
546	Gén. Belgique	800	778	778	− 2 75
350	Gen. Motors	398	399 80	399 80	+ 0 45
83	Goldfields	80 50	84 40	84 10	+ 4 47
44	GdMetropolitain	46 50	45 50	46	− 1 08
56	Harmony	53	52 40	52 30	− 1 32
53	Hitachi	55 15	56 40	56	+ 1 54
790	Hoechst Akt.	834	765	800	− 4 08
106	Imp. Chemical	107 50	107	105	− 2 33
615	IBM	655	653	650	− 0 76
255	ITT	273 50	269 50	268 80	− 1 72
188	Ito-Yokado	187	189	189	+ 1 07
97	Matsushita	101 50	102	102	+ 0 49
810	Merck	918	910	910	− 0 87
315	Minnesota M.	340 80	340	341	+ 0 12
225	Mobil Corp.	254	259 80	259 80	+ 2 28
183	Morgan J.P.	201	207 80	207 80	+ 3 38
32300	Nestlé	34950	35020	35020	+ 0 20
133	Norsk Hydro	150 80	155	155	+ 2 79
164	Ofsil	168 80	164 40	164 40	− 2 61
1440	Petrofina	1745	1785	1750	+ 0 29
460	Philip Morris	528	518	518	− 1 89
72	Philips	84 20	84 80	84 15	− 0 06
78	Placer Dome	70 80	68 80	68 80	− 2 82
320	Quilmès	340	345	345	+ 1 47
480	Randfontein	463	457	457	− 1 30
605	Royal Dutch	650	653	653	+ 0 46
34	Rio Tinto Zinc	35 50	34 50	34 50	− 2 82
80	St Helena Co	53 80	52 50	52 50	− 2 42
181	Schlumberger	201 30	200	201	− 0 15
100	Shell transp.	104 50	104 50	104 50	....
1110	Siemens A.G.	1271	1262	1260	− 0 87
210	Sony	216	214 50	216 50	+ 0 23
200	T.D.K.	201 50	200	199 50	− 0 99
30	Toshiba Corp.	32 50	33 60	33 60	+ 3 38
310	Unilever	335 50	335	335	− 0 15
192	Unit. Techn.	219	220	219	....
565	Vaal Reefs	572	562	565	− 1 22
275	Volvo	300	293 50	294 50	− 1 83
215	West Deep	230	227	226 50	− 1 52
310	Xerox Corp.	328	326	326	− 0 61
1 29	Zambia Corp.	1 36	1 36	1 35	− 0 74

Comptant (sélection)

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Obligations		
Emp. 8,80 % 77	125 56	6 584
9,80 % 78/93	101 10	5 971
10,80 % 79/94	103 25	4 987
13,25 % 80/90	104 60	9 485
13,80 % 81/89	105 09	1 357
16,20 % 82/90	113 35	1 882
16 % juin 82	115 40	11 181
14,60 % fév. 83	115 35	14 580
12,40 % déc. 83	118 51	2 233
12,20 % oct. 84	112 35	4 500
11 % fév. 85	111 65	10 870
10,25 % mars 86	105 10	9 671
ORT 12,75 % 83	1854	..
OAT 10 % 2000	104 85	7 350
OAT 9,90 % 1997	106 60	1 866
OAT 9,80 % 1996	103 50	0 542
Ch. France 3 %	155	..
CNB Bques janv. 82	102 17	1 378
CNB Paribas	102 12	1 378
CNB Suez	102 18	1 378
CNI janv. 82	102 18	1 378
PTT 11,20% 85	108 80	2 385
CFF 10,30% 86	....	..
CNE 11,50% 85	108 30	7 409
CNT 9% 86	97	7 080
CRH 10,80% déc. 85	105 95	1 394
Méridegia L 8% 6/7	74 80	7 500

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actions		
Aciers Peugeot	477 50	495 50
Agache (Sté. Fin.)	1570	1590
A.G.F. (St Cent.)	556	578
Applic. Hydraul.	619	....
Arbel	373 50	388 50
Astorg	186	193 50 d
Avenir Publicité	520	530
Bain C. Monaco	195	196
Banque Hypoth. Eur.	350	360
Béghin-Say (C.I.)	291	302
B.G.I.	510	....
Blanzy-Ouest	593	595
B.N.P. Intercontin.	198 10	200
Bénédictine	5800	....
Bon-Marché	795	765
B.T.P.	134	134
Calif	640	....
Cambodge	647	700
C.A.M.E.	104	123 50 d
Campenon Bern.	178	180
Carbone-Lorraine	495	....
C.E.G.Frig.	500	508
Centen. Blanzy	1415	1472 d
Centrest (Ny)	204	....
Cerabati	114	117
Chambourcy (M.)	978	978
Champex (Ny)	140	....
C.I.C. (Financ. de)	182	....
C.I. Maritime	650	650
Cimem (B)	450	480 d
Cisose	383 70	....
Cofradel (Ly)	950	960
Cogifi	384	360
Comiphos	300	312 d
Cie Industrielle	2310	2402
Comp. Lyon-Alem.	240	257 10 d
Concorde (La)	817	820
C.M.P.	14 40	15 d
Créd. Gén. Ind.	520	500
Cr. Universel (Cie)	530	530
Créditel	135 90	....
Darblay S.A.	362	....
Delalande S.A.	1110	....
Delmas-Vieilj. (Fin.)	1551	1550
Didot-Bottin	900	900
Eaux Bass. Vichy	690	739 d
Eaux Vittel	1802	1860
Economats Centre	271 50	282 30
Electro-Banque	271	271
Elf-Antargaz	515	510
E.L.M. Leblanc	496	537
Esolif-Bretagne	219 50	222
Entrepôts Paris	460	....
Epargne (B)	2535	....
Europ. Accumul.	38	37 90
Eternit	1500	1550
Finalens	170	176
FIPP	144 70	194 20 d
Fonc	375	....
Foncière (Cie)	420	426
Fonc. Lyonnaise	530	510
Foncina	415	431
Forinter	1040	1080
Fougerolle	290	....
France I.A.R.D.	228	235
France (La)	4049	4211 d
From. Paul Renard	495	....
GAN	687	744
Gaumont	338	339
Gévelot	380	411
Gr. Fin. Constr.	402	402 10
Gds Moul. Paris	278	....
Groupe Victoire	364	378 50 d
G. Transp. Ind.	432	442
Immindo S.A.	416	....
Immoinvest	260	260
Immobail	385	389 10
Immobanque	700	720
Immob. Marseille	8350	....
Immofice	445	445
Invest. (Sté Cent.)	794	793
Jaeger	102	100
Lafitte-Bail	426	425
Lambert Frères	177 60	....
Lille-Bonnières	470	480 d
Loca-Expansion	281 90	270 50
Locafinancière	339	338
Locatel	726	....
Louvre (Sté)	1288	1316
Lucia	925	912
Machines Bull	74	74
Magasins Uniprix	155	155
Magnant S.A.	124 60	122
Maritimes Part.	230	232
Métal Déployé	404 40	....
Mors	50 50	54 20 d
Navig. (Nat. de)	48 10	47 10
OPB Paribas	192 50	195 10
Optorg	200	205
Océal (L') C.I.	1584	1691
Origny-Desvroise	900	900
Palais Nouveauté	371	395 d
Parfinance	158	....
Pachas-CIP	262 60	....
Paris France	168 90	175 60
Paris-Orléans	220	225
Partenhea	270 40	281 20
Patern. Rieg. Div.	1196	....
Pathé-Cinéma	301 20	335 80
Pechiney (cert. inv.)	215	....
Piles Wonder	894	....
Piper-Heidsieck	1086	1100
P.L.M.	93	88 60
Porcher	355	360
Promodès	833	886
Providence S.A.	978	1089 d
Publicis	1860	1936
Raff. Souf. R.	80	83 20 d
Rhône-Poul. (c. inv.)	291	300
Ricqlès-Zan	168	169 d
Rochefortaise S.A.	570	565
Rochette-Cenpa	33 15	....
Rosario (Fin.)	473	482 d
Roudière	190	197 60
Rougier et Fils	55 10	60 20 d
Sacer	513	500
SAFAA	270	....
Safic-Alcan	800	800
SAFT	1222	1219
Saga	180	....
St-Gobain C.I.	447	470 d
Salins du Midi	516	....
Santa-Fé	100 90	....
Satam	70 10	72 90
Savoisienne (M)	189 10	182 90 d
SCAC	368	370
Semelle Maubeuge	337	350
S.E.P. (M)	146	146
Sicil	207	....
Sicotel	300	300
Sinvim	243 90	238
Sipb (Plant. Hévéas)	376	385
Sté Générale-CIP	226	....
Sofal financière	1600	1610
Soficel	889	925
Soffo	500	495
Soliconi	740	740
S.O.F.I.P. (M)	124	124
Sofragi	740	770
Soudure Autog.	330	331 50
Sovabail	624	624
S.P.I.	535	540
Suez (Fin. de)-CIP	179	180
Sucri	760	765
Taittinger	1640	1650
Testut-Aequitas	274	286
Tour Eiffel	360	360
Ulner S.M.D.	570	578
U.A.P.	316 40	330
U.T.A.	1076	412
Veuve Clicquot	2350	2400
Vicat	1265	1309
Viniprix	970	1000
Virax	104 20	116 80
Waterman S.A.	525	530
Brass. du Maroc	139	139
Étrangères		
A.E.G.	842	880
Akzo	270	....
Alcan Alum.	150	153
Algemeene Bank	112 10	....
American Brands	263	287 80
Am. Petrofina	380	....
Arbed	180	....
Asturienne Mines	117	....
Banco de Santander	284	284
Bco Pop Espanol	406	412
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	....	....
B. Règl. Internat.	49500	49990
Br. Lambert	440	480
Canadian-Pacific	87 10	85 10
CIR	22	24 20
Commerzbank	700	....
Dart. and Kraft	317	318
De Beers (port.)	80	....
Dow Chemical	480	489
Gén. Belgique	800	778
Gevaert	1025	1031
Glaxo	101	101 50
Goodyear	335	330
Grace and Co	157	....
Gulf Canada Corp.	....	....
Honeywell Inc.	376	380
I.C. Industries	197	199
Johannesburg	601	640
Kubota	24 20	....
Latonia	....	....
Midland Bank Plc	40 50	40 50
Mineral-Ressourc.	65 90	64
Nixdorf	1800	1765
Noranda	104 90	101 70
Olivetti	23	22
Pakhoed Holding	211	220
Pfizer Inc.	309	300
Procter Gamble	477	483 50
Ricoh Cy Ltd	52	51 50
Rolinco	236 70	237 10
Robeco	258 70	260 10
Rodamco	449 80	....
Saipem	11 10	10 90
Shell fr. (port.)	101	101
S.K.F. Aktiebolag	214	....
Steel Cy of Can.	93	....
Squibb	382	376
Tenneco	215 10	....
Thorn EMI	54	54
Toray indust. inc	33 60	34
Vieille Montagne	910	....
Wagons-Lits	760	740
West Rand	13 50	13 80
Hors-cote		
Banque Hydro-Energie	212	....
Calciphos	169	173
C.E.M.	....	....
Cochery	150	162
Cogenbor	168	168
C. Occid. Forestière	180	....
Coparex	393	424
Dubois Inv. (Casto.)	600	605
Gachot	75	81
Hoogovens	250	...
Metroservice (bons)	12 60	14 50
Nicolas	860	850
Révillon	330	....
Rorento N.V.	169 30	168 90
Serv. Equip. Véh.	55 30	..
S.P.R.	283	....
Sté Lecteurs du Monde	725	705
Ufinex	380	
Union Brasseries	119	

SICAV (sélection) 18/2

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	713 46	696 08
Actilion	192 17	187 03
Actions France	395 09	380 61
Action Invest.	332 54	317 48 ◆
Actions sélectionnées	512 40	493 98
Audificand	587 93	566 58
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1012 04	997 38
A.G.F. 5000	506 20	492 88
A.G.F. ECU	1083 33	1072 80
A.G.F. Interfonds	422 60	412 28
A.G.F. Invest	97 24	94 87
A.G.F. OBLIG.	1095 73	1080 28
A.G.F. Sécurité	10570 88	10570 88
Agfimo	570 34	558 43
Atali	223 29	215 22
A.L.T.O.	193 92	186 91
Amer-Gen	4690 05	4658 76
America-Valor	880 95	839 57
Amplitude	486 21	471 08
Arbitrages court terme	5304 89	5294 28 ◆
Argonautes	346 31	335 41
Associc	1112 82	1112 82
Assoric	1370 87	1330 84
Axe Europe	115 18	109 88
Axe Investissements	98 68	94 19
Bred Associations	2526 10	2518 54
Bred International	79 27	77 72
Capital Plus	1760 04	1760 04
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Compterente	104 87	101 82
Conventimmo	329 51	318 84
Cortal court terme	1297 12	1297 12
Cortal intérêt trim.	1056 22	1036 02
Cortexa	848 16	807 79
Credinter	467 85	454 22
Crédit Mutuel E.L.G.	......	......
Drouot-France	552 71	527 85
Drouot-Investiss.	870 61	831 13
Drouot-Sécurité	245 91	234 76
Drouot-Sélection	138 86	132 56
Ecuoc	1126 28	1109 64
Ecureuil Prévisions	319 01	309 72
Energie	227 16	216 86
Eparcic	2881 86	2878 97
Epercourt Sicav	4227 82	4217 08
Epargne Associations	25324 48	25286 55
Epargne-Capital	8212 23	8130 92
Epargne-Croiss.	1369 93	1323 53
Epargne-Industr.	66 54	63 62
Epargne-Inter	579 26	563 76
Epargne J	51980 77	51980 77
Epargne-Long-Terme	168 82	164 30
Epargne-Oblig.	197 85	192 55
Epargne-Quatre	1062 42	1062 42
Epargne-Unie	1104 10	1054 03
Epargne-Valeur	394 44	383 88
Eparoblig	1248 45	1245 86
Epsilon	1042 28	1031 96
Eurinvest Croissance	1080 37	1040 93
Eurinvest Rendement	1086 12	1036 87
Eurocic	8859 08	8728 14
Euro-Croissance	510 61	495 74 ◆
Eurodyn	935 12	904 37
Euro-Gan	4017 71	3835 52
Extrême Orient Sicav	521 86	508 65
Finord Placement	83101 66	82812 94
Finord Valorisation	13723 88	13454 76
Foncicav (div. par 10)	11155 77	11155 77
Foncival	238 94	228 01
France-Gan	5081 91	4851 47
France-Garantie	289 89	289 31
France-Investiss.	381 70	364 39
France-Net	127 27	126 01
France-Obligations	448 88	445 43
Francic	333 75	324 03
Francic Pierre	92 60	89 90
Francic Régions	914 34	887 71

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Fructi-Associations	1379 62	1379 62
Fructi-Epargne	259 96	253 62
Fructicapi	314 30	309 65
Fructicourt	108958 93	108958 93
Fructidor	241 86	229 29
Fructifrance	865 97	849 73
Fructimmo	233 89	228 19
Fructivar	84772 11	84560 71
Fructi ECU	580 13	571 58
Fructi-Première	11547 80	11377 14
Fuerobilg	1055 20	1054 14
Gestilion	59523 45	59474 76
Gestion Sécurcourt	10958 12	10847 64
Gestion Associations	141 70	138 58
Gestion Mobilière	582 51	565 64
Haussmann Associat.	1251 05	1251 05
Haussmann court terme	1236 94	1236 94
Haussmann Epargne	1446 09	1446 09
Haussmann Europe	1939 74	1869 63
Haussmann France	821 57	791 87
Haussmann Oblicroiss.	1341 01	1280 20
Haussmann Obligation	1474 05	1420 77
Horizon	1034 12	1004
Interoblig.	11875 39	11514 80
Intercollect France	390 09	369 02
Intervaleurs indust.	508 95	485 87
Invest. net	14375 45	14346 76
Invest.Obligataire	17790 38	17754 85
Japacic	188 79	183 87 ◆
Jeune épargne	235 31	231 83
Laffitte-Amérique	238 66	225 95
Laffitte Europe	225 28	215 06
Laffitte-Expansion	246 40	236 23
Laffitte-France	276 66	264 13
Laffitte-Immobilière	217 07	207 23
Laffitte-Japon	348 40	332 60
Laffitte-Oblig.	143 89	137 36
Laffitte-Rend.	210 06	200 53
Laffitte-Tokyo	348 86	333 05
Lion-Associations	11070 87	11070 87
Lion court terme	113209 08	113209 08
Lion-Institutionnels	22286 15	22230 57
Lionplus	747 43	740 03
Livret Bourse Investiss.	394 40	382 91
Livret portefeuille	593 71	576 42
Méditerranée	144 92	138 35
Minimax	26502 12	26502 12
Mondiale Investissem.	403 56	385 28
Monecic	5743 95	5743 96
Monedon	52904 54	52904 54
Moné J.	53526 92	53526 92
Mutuelle Unie Sél.	135 50	129 36
Natio-Assoc.	6445 92	6433 05
Natio-Epargne	14052 33	13813 20
Natio-Court terme	206427	206427
Natio-Immobilier	905 53	881 29
Natio-Inter.	1189 45	1157 62
Natio-Obligations	526 06	511 01
Natio-Patrimoine	1252 44	1218 92
Natio-Placements	63080 74	63080 74
Natio-Revenu	1039 62	1029 33
Natio-Sécurité	11132 37	11132 37
Natio-Valeurs	611 16	594 80
Nippon-Gan	5180 78	4945 85
Nord-Sud Développ.	1221 98	1219 54 ◆
Norma IF	12663 42	12415 12
Oblicic Régions	1077 23	1061 31
Obligations Convert.	389 82	372 14
Oblifion	1084 07	1053 53
Optanvalor	174 43	170 18
Orvalor	5167 94	5157 94
Paramérique	531 55	507 45
Pareurope	715 49	683 04
Paribas Croissance	542 92	520 69
Paribas Epargne	18082 10	18059 98
Paribas France	79 32	77 01
Paribas Opportunités	98 84	94 02

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Paribas Patrimoine	480 59	470 97
Paribas Revenu	93 87	92 94
Pasmanse-Valor	1058 87	1065 81
Patrimoine-Retraite	1682 61	1649 62
Pervalor	532 83	517 12
Phenix Placements	258 09	256 91
Pierre Investiss.	849 97	817 63
Placement A	818 95	818 95
Placement crt-terme	73934 85	73934 85
Placement J	57104 72	57104 72
Placement Premier	55848	55848
Placements Rendement	10882 03	10882 03
Placements Sécurité	108645 82	108645 82
Pléniade	102 88	102 37
Première Obligations	10877 86	10855 97
Prévoyance Ecureuil	104 39	101 80
Pro Association	21628 43	21628 43
Province Investiss.	418 58	400 55
Quartz	107 68	104 94
Rentacic	160 46	158 09
Revenus Trimestriels	5505 29	5450 76
Revenu Vert	1162 44	1151 29
Rivoli Plus	1103 68	1053 63 ◆
St-Honoré Assoc.	13643 42	13576 64
St-Honoré Bio-aliment.	686 28	664 72
St-Honoré Pacifique	482 46	470 15
St-Honoré P.M.E.	406 76	388 31
St-Honoré Real	11705 28	11658 65
St-Honoré Rendement	11861 58	11802 57
St-Honoré Services	442 68	425 65
St-Honoré Technol.	893 97	852 50
St-Honoré Valor	12451 25	12352 43
Sécuricic	11318 66	11307 35
Sécuri Taux	10303 70	10303 70
Sélection Croissance	469 53	455 85
Sicavdon (Cheden BP)	721 62	710 96
Sicav-Associations	1447 05	1444 98
S.F.I. fr. et étr.	574 31	557 58
Sicav 5000	308 56	298 38 ◆
S.I. Est	1192 86	1138 77
Silvafrance	472 53	459 88
Silvam	385 69	376 37
Silvarente	211 14	209 06
Silvinter	387 43	377 06
S.N.I.	1104 22	1072 06
Sogeparge	348 02	335 44
Sogever	953 66	910 32
Sogister	1228 33	1170 72
Soleil Investissement	460 10	439 24
Stratégie Actions	972 31	934 91
Stratégie Rendement	1094 69	1060 22
Technocic	1034 03	1003 91
Techno-Gan	5581 42	5328 32
Trilion	5320 54	5257 86
U.A.P. Investiss.	375 90	362 31
Uni-Associations	110 14	110 14
Unifrance	412 31	393 61
Unifoncier	1110 55	1080 19
Uni-Garantie	1284 13	1258 93
Unigestion	811 88	775 07 ◆
Uni-Régions	2361 50	2254 42
Uniretraite	2258 06	2184 80
Univer	179 23	179 23
Univers-Actions	965 15	933 41
Univers-Obligations	1524 82	1474 49
Valorem	461 31	450 06
Valorg	1533 72	1532 19
Valrexl	82545 02	82503 77

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 19/2	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 784	5 773	5 600	6
ECU	6 979	6 981	....	....
Allemagne (100 DM)	337 920	338	328	346
Belgique (100 F)	16 144	16 154	15 600	16 500
Pays-Bas (100 fl.)	300 940	301 050	290	310
Danemark (100 krd)	88 430	88 520	84	91
Norvège (100 k)	89 590	89 850	85	92
Grande-Bretagne (£ 1)	10 072	10 084	9 800	10 500
Grèce (100 drachmes)	4 233	4 234	3 500	4 500
Italie (1 000 lires)	4 587	4 591	4 300	4 800
Suisse (100 fr.)	410 300	412 200	400	420
Suède (100 krs)	95 050	95 070	91	97
Autriche (100 sch)	48 120	48 140	46 500	49 500
Espagne (100 pes.)	5 017	5 026	4 750	5 250
Portugal (100 esc.)	4 129	4 132	3 750	4 400
Canada ($ can 1)	4 538	4 541	4 400	4 800
Japon (100 yens)	4 427	4 436	4 300	4 500

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 19/2
Or fin (kilo en barre)	83000	82500
Or fin (en lingot)	83000	82800
Pièce française (20 fr)	529	526
Pièce française (10 fr)	362	....
Pièce suisse (20 fr)	562	562
Pièce latine (20 fr)	491	490
Souverain	603	601
Pièce de 20 dollars	3080	3055
Pièce de 10 dollars	1500	1500
Pièce de 5 dollars	880	....
Pièce de 50 pesos	3185	3180
Pièce de 10 florins	500	498
Or Londres	446 25	443 70
Or Zurich	446 50	443
Or Hongkong	444 95	
Argent Londres		

c coupon détaché   o offert   * droit détaché   d demandé   ◆ prix précédent   ★ marché continu

Le Monde

La Compagnie du Midi prend des mesures anti-OPA

Pour se mettre en mesure de mieux résister à une offensive extérieure ou à une OPA, la Compagnie du Midi, présidée par M. Bernard Pagézy, va augmenter le nombre de ses titres en circultion par absorption de filiales, échange d'actions et augmentation de capital. Accélérant le rythme d'un programme préétabli, la Compagnie va absorber la compagnie Brasseries et glacières internationales (BGI) et la Société immobilière et financière des allumettes (SIFA), sociétés qu'elle contrôle déjà à 70 %.

Par ailleurs, la compagnie d'assurances britannique, Equity and Law, acquise à l'automne dernier, sera apportée à la filiale AGP SA, qui regroupe les activités d'assurance du groupe, et qui fera l'objet d'une offre publique d'échange contre les titres Midi, l'offre d'échange portant, également, sur les actions des filiales Immeuble de la plaine Monceau, Compagnie financière de Paris, Entrepôts et magasins généraux de Paris et Clause SA. Enfin, le capital de la Compagnie du Midi va être augmenté par émission d'actions en numéraire, pour l'acquisition desquelles les actionnaires renonceraient à leurs droits préférentiels.

On sait que, la semaine dernière, redoutant vraisemblablement une offensive d'intérêts étrangers (on a parlé de Britanniques), le groupe d'assurances italien Generali avait porté sa participation de 4,9 % à 9,5 % dans le capital du Midi, sans l'assentiment de ses dirigeants.

● **M. Léotard inaugure à Lyon une nouvelle école supérieure pour la musique.** — En inaugurant le jeudi 18 février les nouveaux locaux du Conservatoire national supérieur de musique (CNSM) de Lyon, M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, a souligné que *« la continuité doit l'emporter sur la rupture ».* La présence de M. Raymond Barre, qui, alors premier ministre, décida en 1979 de créer à Lyon la deuxième grande école de musique, celle de M. Jean-Philippe Lecat, qui était alors son ministre de la culture, attestait de cette pérennité.

● **Le satellite allemand de télévision directe est « pratiquement perdu ».** — Le ministère ouest-allemand des PTT, la Bundespost, a dû se résoudre à admettre hier qu'il n'y a *« pratiquement plus d'espoir »* de sauver le satellite de télévision directe TV Sat 1. Une dernière manœuvre sera cependant tentée le 24 février. Mais d'ores et déjà, la Bundespost et le ministère pour la recherche et la technologie s'apprêtant à encaisser les pertes : sur 390 millions de deutschemarks de coût total, seuls 95 sont couverts par une assurance.

Le numéro du « Monde » daté 19 février 1988 a été tiré à 501 313 exemplaires

L'ancien ministre entendu par la commission d'instruction de la Haute Cour

Les avocats de M. Christian Nucci critiquent préventivement l'éventuelle inculpation de leur client

Ancien ministre socialiste de la coopération, M. Christian Nucci est entendu, pour la première fois, le vendredi 19 février, par la commission d'instruction de la Haute Cour de justice, après sa mise en accusation votée par les deux Assemblées, en décembre dernier, dans l'affaire du Carrefour du développement. Selon toute probabilité, il devrait, à cette occasion, se voir notifier son inculpation. Cette éventuelle décision est préventivement critiquée par ses avocats, Mes Roland Dumas, Jean-Paul Lévy et Francis Szpiner, qui y voient *« un effet d'affichage politique non justifié en droit ».*

C'est le 4 février que M. Nucci a reçu une lettre de M. Paul Berthiau, président de la commission d'instruction, composée de cinq magistrats de la Cour de cassation, lui demandant de se *« présenter au siège de la Haute Cour de justice, au château de Versailles, cour des Princes (...) afin d'être entendu en première comparution ».* L'ancien ministre ne devrait donc pas être entendu sur le fond mais se voir notifier les faits qui lui sont reprochés et, logiquement, être inculpé à ce titre. Les chefs d'inculpation sont déjà énoncés à la fin de la résolution de mise en accusation adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat : *« faux en écritures publiques et usage, faux en écritures privées et usage, soustraction par dépositaire public, recel ».*

C'est justement au nom de ce raisonnement que ses avocats contestent le principe d'une inculpation formelle. Ce débat juridique est alimenté par l'absence de précédent, cette procédure exceptionnelle n'ayant jamais été utilisée sous la Ve République. Les défenseurs de M. Nucci invoquent un argument de bon sens : la résolution de mise en accusation est *de facto* une inculpation puisque la commission d'instruction *« n'est saisie qu'à l'égard des seules personnes désignées dans cette résolution »*, ainsi que le précise l'article 26 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique sur la Haute Cour.

De fait, depuis la mise en place de la commission d'instruction, M. Nucci a déjà bénéficié des droits d'un inculpé : il a pu désigner ses conseils dès le 16 décembre 1987 ; ceux-ci ont eu accès au dossier d'instruction ; leur mémoire sur la nullité de la procédure — invoquant l'absence de levée formelle de l'immunité parlementaire de M. Nucci avant le vote de sa mise en accusation — a été reçu, plaidé et, finalement, rejeté par la commission d'instruction, le 29 janvier.

Pour ses avocats, M. Nucci est donc déjà inculpé. Son inculpation formelle ne serait qu'une *« parade à l'impact de la révélation des conclusions du rapport de synthèse de la police judiciaire qui innocente l'ancien ministre ».* Publié par *le Monde* du 6 février, ce rapport atténue la responsabilité de M. Nucci, en contredisant le parquet de Paris, et accable son ancien chef de cabinet, M. Yves Chalier.

EDWY PLENEL.

Le Mondial de football à Paris en 1998 ?

M. Chirac voit loin

« La Coupe du monde de football de 1998 ? C'est réglé : elle aura lieu en France. » Cette affirmation livrée aux cinq mille participants d'un meeting électoral, jeudi 18 février à Dijon, par M. Jacques Chirac, est déroutante. En effet, le comité exécutif de la Fédération internationale de football association (FIFA) ne se réunira qu'au mois de juin prochain pour désigner, entre le Maroc, le Brésil et les Etats-Unis, le pays qui organisera le Mondial de... 1994. Aucune décision pour 1998 ne sera prise avant 1992.

La procédure de candidature et de désignation pour une Coupe du monde fait l'objet d'un rituel immuable. Sept ans avant la date de l'épreuve, la FIFA lance un appel d'offres et fixe un cahier des charges aux fédérations nationales candidates. Les dossiers sont ensuite étudiés par une commission technique dont les avis servent au comité exécutif pour prendre sa décision au terme d'un vote, six ans avant la date de l'épreuve.

A la Fédération française de football (FFF), en l'absence du président, M. Fournet-Fayard, *« on prend acte avec satisfaction d'une telle promesse en forme d'engagement »* tout en faisant remarquer que les dossiers de candidature ne seront pas déposés avant trois ans.

M. Chirac a-t-il déjà *« négocié »*, comme il le prétend, l'organisation de la Coupe en France avec M. Joao Havelange, le président de la FIFA ? Ce dernier lui a sans doute donné l'assurance, tout comme il l'a fait au président de la Fédération française de football, qu'il verrait d'un bon œil une candidature française. M. Havelange avait été un farouche adversaire de la candidature parisienne à l'organisation des Jeux olympiques de 1992, mettant tout son poids dans le soutien à Barcelone. Parallèlement, il a toujours encouragé la France *« à commencer à se préparer »* pour 1998.

Cependant, M. Havelange n'est pas le maître des choix du comité exécutif de la FIFA, composé de vingt-cinq membres. En 1992, la désignation de la France dépendra de la qualité de son dossier par rapport aux autres candidats. Or si les stades rénovés pour le championnat d'Europe des nations en 1984 correspondent pour la plupart aux exigences de l'épreuve, il manque encore une pièce essentielle : un stade de quatre-vingt mille places environ à Paris.

« Je prévois déjà les investissements nécessaires pour avoir le stade qui convient, a déclaré M. Chirac. *Je vais faire un stade vert, un stade écologiste qui va vous surprendre... »* En réalité, les investissements envisagés par le premier ministre ne sont pas la conséquence d'une désignation, mais une condition *sine qua non. « Le stade écologiste »* promis par M. Chirac rappelle le projet de stade semi-enterré dont l'implantation baladeuse, à Vincennes ou à Nogent-sur-Marne, était l'une des faiblesses du dossier parisien pour les Jeux de 1992.

JEAN-JACQUES BOZONNET.

(Lire nos informations page 9.)

L'enquête sur l'assassinat de Grégory Villemin

Vives réactions policières après les accusations du « Républicain lorrain »

Après la publication, vendredi 19 février, d'un article du *Républicain lorrain* affirmant que l'enquête sur l'assassinat de Grégory Villemin serait entachée *« d'irrégularités et d'erreurs d'interprétation du code de procédure pénale »*, les fonctionnaires du Service régional de police judiciaire (SRPJ) de Nancy mis en cause ont décidé de porter plainte. Ils sont soutenus par plusieurs syndicats de policiers et par le ministre délégué chargé de la sécurité, M. Robert Pandraud, qui leur a accordé l'*« assistance en justice »* de l'administration, prévue par un décret du 24 janvier 1968 et la loi du 13 juillet 1983.

« Des entorses à la procédure, des expertises bâties sur des scellés fabriqués, de probables imitations de signatures et des manipulations de témoins » : c'est en ces termes que *le Républicain lorrain* décrit les *« irrégularités »* qu'auraient commises les policiers dans le but *« d'accabler la mère de la petite victime »*, Mme Christine Villemin. Notre correspondant à Metz, Jean-Louis This, nous précise que l'enquête du quotidien, signée Jean-Louis Hauck, aboutit à la conclusion que les enquêteurs auraient fabriqué des preuves pour accuser la mère de Grégory.

Le journaliste cite ainsi le témoignage de M. Gérard Dittinger, beau-frère de Christine Villemin, qui assistait à la perquisition du pavillon de la famille en avril 1985. Ses observations n'auraient pas été prises en compte par les policiers : tuiles déplacées sur le toit, ficelle traînant dans une gouttière. D'autre part, M. Georges Jacob, oncle de Jean-Marie Villemin, assure que les policiers sont venus, à plusieurs reprises rechercher chez lui des bouts d'une cordelette semblable à celle trouvée sur l'enfant.

L'article du *Républicain lorrain* a provoqué un très vif émoi dans le monde policier. Le secrétaire général du Syndicat des commissaires de police, M. Daniel Dugléry, a été reçu en fin de matinée par M. Pandraud, afin de dénoncer *« la mise en cause intolérable de l'action de la police nationale en matière judiciaire ».* Dans un communiqué, trois syndicats membres de la Fédération autonome des syndicats de police (FASP), le Syndicat national des commissaires (SNC), le Syndicat national unitaire des inspecteurs de police (SNUIP) et le Syndicat national unitaire des enquêteurs de police (SNUEP) se sont dits, à leur tour, *« stupéfaits de la campagne de presse lancée contre les services de police judiciaire qui reprend une enquête des gendarmes très ancienne ».*

En fin de matinée, vendredi, on apprenait que les quatre policiers du SRPJ de Nancy mis en cause allaient déposer plainte avec constitution de partie civile. Dans un communiqué, M. Pandraud annonçait qu'il leur accordait l'assistance en justice qu'ils avaient demandée. *« Les procédures judiciaires, je ne les vois pas, je ne les connais pas,* nous a déclaré M. Pandraud. *Mais si des fonctionnaires s'estiment diffamés, il m'incombe de les soutenir. »*

L'affaire Jobic

Des échantillons de drogue saisis dans le bureau du commissaire

*Des doses de drogues diverses ont été découvertes, en novembre 1987, dans le bureau du commissaire Yves Jobic, durant une perquisition effectuée, en présence de policiers de l'Inspection générale des services (IGS), avant son inculpation par le juge d'instruction Jean-Michel Hayat, du tribunal de Nanterre, pour « proxénétisme aggravé ». Cette information est livrée par *le Nouvel Observateur* du 19 février qui publie le fac-similé d'un *« procès-verbal de transport sur les lieux »* issu du dossier d'instruction.

« Mentionnons que, dans le tiroir supérieur gauche, nous trouvons dans un Sopalin deux morceaux de shit pour un poids de 10 grammes, que nous plaçons sous scellé nº 30 », peut-on y lire. *« Dans une boîte en plastique transparent »*, le juge découvre également diverses doses de poudre *« beige »*, *« grise »*, *« blanche »*, *« marron »* ou *« rose »*.

Au ministère de l'intérieur, où l'on fait toujours confiance au commissaire Jobic, chef des unités de recherche de la première division de police judiciaire parisienne, on assure qu'il s'agit d'*« échantillons »*, de *« quantités minimes »*, de *« prélèvements qui font l'objet de mention dans chaque procédure, destinés à la formation des personnels ou aux conférences que nous donnons à l'extérieur ».* La hiérarchie policière juge *« tendancieuse »* l'interprétation donnée par l'hebdomadaire.

Accusé par des prostituées qui affirment lui avoir donné de l'argent, le commissaire Jobic a été inculpé le 29 novembre 1987. Le juge d'instruction ayant confié l'enquête à une section de recherches de la gendarmerie, cette inculpation avait donné lieu à un vif conflit entre gendarmes et policiers, le Syndicat des commissaires de police ayant été jusqu'à manifester place Beauvau pour protester contre le sort judiciaire de M. Jobic.

L'avocat du commissaire Jobic, Me Jean-Marc Varaut, a annoncé son intention de déposer une plainte en *« violation du secret de l'instruction »* après l'article du *Nouvel Observateur*, ajoutant que la perquisition dans le bureau du commissaire *« n'avait entraîné aucune inculpation pour détention de drogue ».*





A C D E F G H

